

هنا من الأصل

# Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12891 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine - JEUDI 10 JUILLET 1986

## Cheer Monsieur Lange

Le 10 juillet, à l'heure où les Français se préparent à la fête nationale, il est intéressant de se remémorer le rôle joué par ce personnage dans l'histoire de notre pays.

Il est né à... (text continues with biographical details)

## LA RUE DE MOGADOR

UN VOISIN DE MOGADOR PLACE EN GARDE

Le 10 juillet, à l'heure où les Français se préparent à la fête nationale, il est intéressant de se remémorer le rôle joué par ce personnage dans l'histoire de notre pays.

Il est né à... (text continues with biographical details)

## M. MZALI REMPLACÉ PAR M. SFAR

### M. Bourguiba désigne un nouveau « dauphin »

**Reprise en main**

En écartant M. Mzali de la direction du gouvernement tunisien - et par voie de conséquence de sa succession, - le président Bourguiba vient de mettre un terme à une situation intenable. Depuis le congrès du Parti destourien il y a trois semaines, au cours duquel le chef de l'Etat avait par un cruel éloge fleuri d'avance la tombe politique de son principal collaborateur, on savait celui-ci condamné.

Le sursis à exécution, accompagné de la mise à l'écart des partisans de M. Mzali, empêche le climat et bloque les dossiers. En confiant le gouvernement à M. Sfar, économiste sans grande assise politique, connu surtout pour son intégrité, M. Bourguiba reprend les choses en main.

Même si le procédé utilisé à l'égard du premier ministre - louté puis désavoué sans excès d'élégance - peut choquer, il y a dans ce sursis d'un vieil homme malade qui reprend la barre dans la tourmente quelque chose de propre à frapper les esprits. En Tunisie, il est urgent de rajouter un parti quinquagénaire. Le chef de l'Etat, en dépit de son âge, revendique l'intégralité du pouvoir comme s'il voulait ressusciter le climat des premiers temps de l'indépendance. Il entend désormais mener une politique de fermeté qui se traduit par des procès à caractère politique, la suspension de tous les journaux mal-pensants et des tracasseries de tout ordre pour les opposants, notamment la condamnation ayant récemment frappé M. Mestiri.

Dans ce contexte, l'éviction de M. Mzali a valeur de symbole. L'homme de l'ouverture et de la démocratisation avait construit son image politique sur des thèmes que M. Bourguiba juge aujourd'hui hors de propos. Les adversaires du premier ministre lui reprochaient son « laxisme ». L'heure était aux hommes à poigne et non aux conciliateurs.

Congédié sans explications, M. Mzali paie peut-être aussi le prix des « émeutes du pain » de janvier 1984. Ce premier ministre affable, accommodant et soucieux d'être en bons termes avec tous s'était fait au bout du compte beaucoup d'ennemis. Son ouverture en direction du monde arabe - fâcheuse pour les positions de la langue française - n'avait pas fait l'unanimité et, surtout, n'avait pas apporté les gains financiers escomptés. L'opposition portait à son dépit - tant en matière syndicale qu'à l'égard des adversaires politiques - les décisions venues de plus haut qu'il exécutait à contrecoeur.

Son successeur n'aura pas la tâche facile face à une situation économique inquiétante, à un climat social tendu. Il lui faudra tenir tête à la menace persistante que fait peser sur le pays le colonel Kadhafi et à la montée de l'intégrisme.

De toute évidence, le président Bourguiba compte d'abord sur lui-même pour relever des défis de cette ampleur. Si le destin lui en donne le temps, on peut espérer qu'il laissera un homme nouveau s'affirmer. Mais, même dans cette hypothèse optimiste, le président Mzali montre combien l'entreprise est périlleuse. La Tunisie, où le glas de la démocratisation semble avoir sonné, trouvera-t-elle sans heurts l'héritier d'un pouvoir sans partage ?

Le président Bourguiba a « démis », le mardi 8 juillet, M. Mzali de ses fonctions de premier ministre pour le remplacer par M. Rachid Sfar, qui devient ainsi son successeur constitutionnel.

#### De notre correspondant

Tunis. - Si l'éviction de M. Mzali était attendue, la sécheresse du communiqué de trois lignes l'annonçant n'a pas manqué de surprendre. Certes, ses jours en tant que premier ministre semblaient comptés depuis le printemps dernier, mais, après « la confiance pour le présent et l'avenir » que lui avait publiquement réaffirmé le chef de l'Etat lors



du congrès du Parti socialiste destourien voici moins d'un mois (Le Monde du 21 juin), on s'attendait à une autre « sortie » et, sinon à des remerciements, du moins à une formule sauveant les apparences.

Il est vrai que, tout au long de ces derniers mois, le président Bourguiba n'avait pas ménagé celui qui, depuis son accession au poste de premier ministre en avril 1980, était son successeur constitutionnel. M. Mzali avait vu ses responsabilités progressivement réduites et, partant, sa crédibilité s'effriter aux yeux de l'opinion : la coordination des affaires administratives, le contrôle des grands projets, puis le ministère de l'intérieur avaient été successivement retirés de sa compétence.

Dans le même temps, on avait assisté aux départs échelonnés de ses amis politiques, collaborateurs de toujours du gouvernement et des instances dirigeantes du parti.

MICHEL DEURÉ.

(Lire la suite page 3.)

## LE BARIL EN DESSOUS DE 10 DOLLARS

### La chute des cours a effacé les deux « chocs pétroliers »

Après une semaine de baisse ininterrompue, les cours du pétrole brut sont tombés, le mardi 8 juillet, en dessous de 10 dollars par baril, soit à leur niveau de 1973. Le brut brent de la mer du Nord a atteint 9,60 dollars/baril pour une livraison en août, tandis que les bruts du Golfe s'échelonnaient entre 8,40 et 9 dollars par baril. La plupart des opérateurs s'attendent que la chute se poursuive dans les jours à venir.

1973-1986. Treize années de pétrole cher viennent d'être effacées en quelques mois. Mardi 8 juillet les cours du brut ont repassés nettement en dessous de 10 dollars par baril. En termes réels, compte tenu de l'inflation, l'or noir est revenu à son prix de 1973. Le premier choc pétrolier est gommé.

Que les consommateurs profitent de l'aubaine. Elle ne durera pas longtemps, du moins à ce niveau. Déjà le 31 mars, après trois mois de chute ininterrompue, les cours avaient passé brièvement la barre des 10 dollars. Pour rebondir aussitôt en mai. La glissade actuelle, suivant l'échec de la conférence de L'OEPEP à

Brioni, le 31 juin, devrait, selon tous les experts, être plus profonde. Les cours pourraient tomber pendant quelques semaines jusqu'à 8, voire 5 dollars le baril. Mais ils n'y resteront pas.

Les « libres forces du marché » ne jouent guère, dans le domaine pétrolier, qu'au gré de la volonté des principaux acteurs. La recrudescence observée depuis une semaine n'est pas le fruit du hasard mais de la tactique. C'est une purge, imposée par l'Arabie saoudite à ses concurrents pour les amener à raison.

VERONIQUE MAURUS.  
(Lire la suite page 29.)

## Les nouveaux bandits corses

Quand les truands de la Brise de Mer viennent vivre et régner au pays... Ils savent garder la réserve qui sied aux hommes d'affaires.

PAGE 11

## Soudan: la querelle de la « loi islamique »

Le gouvernement face aux Frères musulmans.

PAGE 4

## Les eaux de Villeurbanne contrôlées pendant un an

Les prélèvements effectués dans la nappe phréatique montrent une nette augmentation de pyralène.

PAGE 12

## « Un seul monde »

L'Année internationale de la paix. Ce supplément, réalisé avec quatorze autres grands quotidiens internationaux et les organisations de l'ONU, est consacré aux aspects non militaires du problème de la sécurité.

Pages 21 à 24

Débats : Eurodisneyland (2) • Etranger (3 à 5) • Politique (8 et 10) • Société (11 et 12) • Culture (13 à 18) • Communication (10) • Economie (27 à 31)

Programmes des spectacles (16 à 18) • Radio-télévision (19) • Météorologie, Mots croisés, Loterie nationale, Loto (19 et 20) • Carnet (20) • Annonces classées (26)

## LE RAPPORT DE M. CHEVRILLON SUR L'OPÉRA DE LA BASTILLE

### Les enjeux de l'art lyrique

Sur le site de l'Opéra de la Bastille, cinq cents personnes travaillent sans relâche. En dépit d'un hiver rigoureux, les délais sont tenus. La préhabilitation de M. François Léotard, si elle devait suivre les leçons du rapport Chevillon, dont nous publions de larges extraits, va peut-être le gélir pour de longs mois. Les conclusions de l'ancien PDG du « Point » sont pourtant loin d'être toutes négatives. Il souligne la cohérence du projet qui pose le problème de l'indispensable redistribution de l'art lyrique à Paris. Il reconnaît que l'enveloppe financière, prévue au départ, a été respectée. En revanche, il affirme que la « sous-estimation » du coût de fonctionnement du futur Opéra va obérer dangereusement le budget du ministère de la culture consacré à la musique.

M. Léotard, en annonçant à plusieurs reprises le maintien de la cité musicale de La Villette sur son site initial, semble condamner la dernière hypothèse. D'ailleurs, la confection de ce bunker poserait des problèmes acoustiques aigus et son coût serait, de ce fait, beaucoup plus élevé que M. Chevillon ne le laisse entendre. La première solution semble la pire de toutes. Maintenir le lyrique au palais Garnier ne peut se faire sans de gros travaux. Il faudra dégrader des sommes considérables pour, finalement, défigurer ce chef-d'œuvre du Second Empire : casser trois étages de loges, construire un bâtiment dans une cour, supprimer le foyer de la danse et surtout « rectifier le profil arrière du bâtiment ». Ainsi « amélioré », l'Opéra ne pourrait guère accueillir plus de deux cents spectacles par an et resterait

le gouffre financier que nous connaissons. L'auditorium de la Bastille coûterait, lui, la bagatelle de 1 800 millions de francs, soit six fois plus que n'importe quel espace destiné à ce genre d'activités. De plus, à Paris, une parcelle saine ne répond à aucune demande sérieusement évaluée. Enfin, ses paramètres techniques, définis en fonction de l'art lyrique, en multiplieront les coûts de fonctionnement.

Cette hypothèse risque de focaliser toutes les critiques. Une bonne partie de l'opinion publique et de la classe politique comprendront mal qu'une fraction des terrains acquis à grands frais par l'Etat, dans ce secteur convoité, soit finalement affectée à des bureaux ou à des commerces. Les professionnels de la musique, Pierre Boulez en tête (Le Monde du 4 juillet), supporteront difficilement l'abandon de la salle modulable, symbole de renouveau de la création lyrique en France. Les défenseurs du patrimoine, enfin, ne manqueront pas de protester avec la dernière énergie si l'on met à mal le vieil Opéra.

En revanche, la seconde hypothèse est beaucoup plus intéressante. Elle souligne un fait incontestable : séparer le lyrique de la danse multiplie par deux les équipes administratives et techniques, donc les subventions de l'Etat. Les réunir réduit les modifications sur le chantier et, par la suite, accroît l'offre des places, dont le prix pourra ainsi être diminué. C'est donc la solution la moins coûteuse pour l'Etat. Même si elle laisse dans l'ombre beaucoup de questions. Où logera-t-on les corps de ballet ? Où s'entraîneront-ils ? A la place de l'atelier des décors ? Mais comment ? Pourquoi supprimer la salle modulable, qui pourrait accueillir certains ballets contemporains ? Enfin berner le palais Garnier a n'être qu'une simple salle de concert paraît mesquin.

M. Léotard, en annonçant à plusieurs reprises le maintien de la cité musicale de La Villette sur son site initial, semble condamner la dernière hypothèse. D'ailleurs, la confection de ce bunker poserait des problèmes acoustiques aigus et son coût serait, de ce fait, beaucoup plus élevé que M. Chevillon ne le laisse entendre. La première solution semble la pire de toutes. Maintenir le lyrique au palais Garnier ne peut se faire sans de gros travaux. Il faudra dégrader des sommes considérables pour, finalement, défigurer ce chef-d'œuvre du Second Empire : casser trois étages de loges, construire un bâtiment dans une cour, supprimer le foyer de la danse et surtout « rectifier le profil arrière du bâtiment ». Ainsi « amélioré », l'Opéra ne pourrait guère accueillir plus de deux cents spectacles par an et resterait

M. Léotard, en annonçant à plusieurs reprises le maintien de la cité musicale de La Villette sur son site initial, semble condamner la dernière hypothèse. D'ailleurs, la confection de ce bunker poserait des problèmes acoustiques aigus et son coût serait, de ce fait, beaucoup plus élevé que M. Chevillon ne le laisse entendre. La première solution semble la pire de toutes. Maintenir le lyrique au palais Garnier ne peut se faire sans de gros travaux. Il faudra dégrader des sommes considérables pour, finalement, défigurer ce chef-d'œuvre du Second Empire : casser trois étages de loges, construire un bâtiment dans une cour, supprimer le foyer de la danse et surtout « rectifier le profil arrière du bâtiment ». Ainsi « amélioré », l'Opéra ne pourrait guère accueillir plus de deux cents spectacles par an et resterait

En revanche, la seconde hypothèse est beaucoup plus intéressante. Elle souligne un fait incontestable : séparer le lyrique de la danse multiplie par deux les équipes administratives et techniques, donc les subventions de l'Etat. Les réunir réduit les modifications sur le chantier et, par la suite, accroît l'offre des places, dont le prix pourra ainsi être diminué. C'est donc la solution la moins coûteuse pour l'Etat. Même si elle laisse dans l'ombre beaucoup de questions. Où logera-t-on les corps de ballet ? Où s'entraîneront-ils ? A la place de l'atelier des décors ? Mais comment ? Pourquoi supprimer la salle modulable, qui pourrait accueillir certains ballets contemporains ? Enfin berner le palais Garnier a n'être qu'une simple salle de concert paraît mesquin.

Elle pourrait toujours accueillir - et non produire - un certain nombre de représentations d'opéra, type festival, et toute une série de manifestations culturelles prestigieuses. L'essentiel étant de limiter le personnel permanent, et donc ses frais fixes.

Compte tenu de ces éléments, le ministre devrait logiquement annoncer dans les prochains jours la poursuite du chantier Bastille, l'affectation du nouveau théâtre à la production lyrique et chorégraphique et décider la reconversion de l'Opéra Garnier. Mais la logique fera-t-elle bon ménage avec la politique ?

EMMANUEL DE ROUX.  
(Lire pages 13 à 15 les extraits du rapport.)

## PROTECTION DE LA NATURE

### L'an X de la révolution « verte »

La France a connu une révolution le 10 juillet 1976, lorsque les députés unanimes ont adopté la loi « relative à la protection de la nature ». Dix ans plus tard, cette « révolution tranquille », comme l'appelaient M. Michel d'Ornano, alors ministre de l'environnement, ne fait plus l'unanimité. Ceux qui la redoutaient le plus - industriels et aménageurs - la jugent aujourd'hui « excellente ». Ceux qui sont chargés de la faire appliquer se disent « désarmés ».

Quant aux protecteurs de la nature, qui plaçaient dans cette loi les plus grands espoirs, ils se partagent entre « déçus » et « impatientes ».

La loi de 1976 est-elle donc bafoquée ou, au contraire, est-elle entrée dans les mœurs ? Est-elle

réellement appliquée ou inapplicable ?

Que ce texte soit une petite révolution « verte » ne fait aucun doute. Auparavant les lois ne protégeaient que les sites et le patrimoine bâti. La nature n'était respectée que si elle présentait un intérêt esthétique, ou si elle mettait en valeur un chef-d'œuvre fait de main d'homme.

La législation ne réglementait que la chasse, la pêche ou l'exploitation forestière, c'est-à-dire les prélèvements sur les ressources naturelles. Si on voulait limiter ces prélèvements, il fallait soustraire nominalement une espèce ou un espace à la règle générale. D'où les « réserves » (loi de 1930, modifiée en 1957), les parcs nationaux (loi de 1960) et les

espèces nommément protégées par arrêté. Mais la faune et la flore sauvages demeuraient *res nullius*. N'appartenant à personne, la nature pouvait donc être piétinée en toute légalité. Priorité à l'homme prédateur, bâtisseur ou aménageur.

La perspective est renversée après le 10 juillet 1976. Désormais, le patrimoine naturel est considéré comme relevant de « l'intérêt général ». Les aménageurs, soumis à l'obligation de l'étude d'impact, ne peuvent plus concevoir un projet sans penser aux dégâts commis sur l'environnement naturel, y compris « la petite fleur ou le papillon » dont on faisait des gorges chaudes.

ROGER CANS.  
(Lire la suite page 12.)

**4 jours à moins 40%**  
sur prêt à porter et chemiserie

Merci de votre confiance  
**MAC OLEY** 80 rue de la Chapelle

**PROFITEZ TOUJOURS D'ENSEIGNEMENT**

30% de remise sur les ordinateurs

**IBM PC**  
IBM PC XT 280K 286K II

**Cartier**

23, place Vendôme, 42.60.30.90

Les bijoux Cartier sont en vente exclusivement dans les joailleries Cartier et les boutiques Musé de Cartier, un certificat attestant leur authenticité les accompagne.

**PROTECTION DE LA NATURE**

**L'an X de la révolution « verte »**

La France a connu une révolution le 10 juillet 1976, lorsque les députés unanimes ont adopté la loi « relative à la protection de la nature ». Dix ans plus tard, cette « révolution tranquille », comme l'appelaient M. Michel d'Ornano, alors ministre de l'environnement, ne fait plus l'unanimité. Ceux qui la redoutaient le plus - industriels et aménageurs - la jugent aujourd'hui « excellente ». Ceux qui sont chargés de la faire appliquer se disent « désarmés ».

Quant aux protecteurs de la nature, qui plaçaient dans cette loi les plus grands espoirs, ils se partagent entre « déçus » et « impatientes ».

La loi de 1976 est-elle donc bafoquée ou, au contraire, est-elle entrée dans les mœurs ? Est-elle

réellement appliquée ou inapplicable ?

Que ce texte soit une petite révolution « verte » ne fait aucun doute. Auparavant les lois ne protégeaient que les sites et le patrimoine bâti. La nature n'était respectée que si elle présentait un intérêt esthétique, ou si elle mettait en valeur un chef-d'œuvre fait de main d'homme.

La législation ne réglementait que la chasse, la pêche ou l'exploitation forestière, c'est-à-dire les prélèvements sur les ressources naturelles. Si on voulait limiter ces prélèvements, il fallait soustraire nominalement une espèce ou un espace à la règle générale. D'où les « réserves » (loi de 1930, modifiée en 1957), les parcs nationaux (loi de 1960) et les

espèces nommément protégées par arrêté. Mais la faune et la flore sauvages demeuraient *res nullius*. N'appartenant à personne, la nature pouvait donc être piétinée en toute légalité. Priorité à l'homme prédateur, bâtisseur ou aménageur.

La perspective est renversée après le 10 juillet 1976. Désormais, le patrimoine naturel est considéré comme relevant de « l'intérêt général ». Les aménageurs, soumis à l'obligation de l'étude d'impact, ne peuvent plus concevoir un projet sans penser aux dégâts commis sur l'environnement naturel, y compris « la petite fleur ou le papillon » dont on faisait des gorges chaudes.

ROGER CANS.  
(Lire la suite page 12.)

# débats

## L'imaginaire du maître

Devant un mythe ringard, un Waterloo culturel

par PAUL-MARIE COUTEAUX (\*)

à Marne-la-Vallée le plus grand parc d'attraction d'Europe et d'en confier non seulement la réalisation, mais encore l'exploitation, à la multinationale culturelle Disney.

Peut-on parler de décision ? Lorsque les stratégies mondiales de Disney, ayant équipé le Japon, se penchent sur l'Europe, Paris, ville du monde la plus visitée, fut retenue comme l'une des meilleures hypothèses : encore fallait-il, pour recevoir la sucrerie bariolée du maître, « négocier », c'est-à-dire offrir des cadeaux. Disney obtint que la majorité des capitaux soient français, bornant son apport de capital à 4 % de l'ensemble (soit 440 millions de francs, les investissements français s'élevaient à 22 milliards sur dix ans, disproportion anormale si l'on considère que la majorité des bénéfices retourneront aux Etats-Unis) ; l'Etat accorda un rabais des deux tiers de la TVA sur les billets d'entrée, une exonération totale de la taxe professionnelle et partielle de la taxe foncière, et enfin une subvention directe à Disney de 200 millions ; la région et le département s'engagèrent à concentrer autour du parc, en dépit des plans d'urbanisme discutés et arrêtés, les équipements lourds (dont une autoroute spéciale), et la Caisse des dépôts consentit 4 milliards de prêts à taux préférentiel. Vive le libéralisme ! Tout a été négocié en grand secret (vive la démocratie !), afin que rien ne filtre auprès des concurrents européens (vive l'Europe !). C'est au prix de cette aberration économique que la France accueillera le Magic Kingdom et ses six pays : Westernland, New-Orleans Square, Main Street (« voie royale qui vous plongera dans l'Amérique du début du siècle », selon le dossier de presse), Fantasyland, Adventureland et Discoveryland. No comment !

Qui osera s'opposer ? Si heurissé d'annoncer l'ouverture prochaine

d'un grand parc pour les enfants, la droite suit la gauche, laquelle a suivi ses négociateurs, qui ont suivi les enchères internationales, tandis que l'administration a suivi le dossier.

Certes, quelques archaïques paysans briard s'accrochent à ces terres de brume travaillées depuis des siècles (et parmi les meilleures de France). C'est qu'ils veulent sauver leur emploi, nous empêchant d'en créer d'autres, et ne comprennent rien à l'avenir, qui est le « maillage du territoire par la distribution des flux touristiques dans l'espace rural », c'est-à-dire, en clair, le « monde enchanté de Mickey Mouse ». Il n'y a donc pas d'opposant à cette absence de décision ; personne n'a mené de réflexion globale sur l'Eurodisneyland.

### Fumée sur l'emploi

La décision étant irrationnelle, elle doit s'entourer de fumée. Un exemple : l'emploi. On parle de 15 000, de 23 000, et quelquefois de 30 000 emplois. Ces chiffres imprécis, qui ont surtout une fonction de propagande (on ne dit pas qu'une bonne partie des emplois seront saisonniers, ou à mi-temps, et que beaucoup auraient de toute façon été créés pour l'aménagement de la zone d'urbanisation de Marne-la-Vallée), doivent être rapportés au coût des investissements ; cela fait, en choisissant le chiffre le plus vraisemblable, soit 7 600 emplois, 470 000 F d'aide publique par chacun ! D'autres choix d'investissements n'auraient-ils pas une utilité plus grande, ne serait-ce que les cinq autres parcs d'attraction d'Ile-de-France (dont La Villette) ? Mais

(\*) Directeur de cabinet du commissaire général de la langue française. Téléphone : 42-75-88-32.

## EURODISNEYLAND

L'implantation du parc de loisirs Eurodisneyland en Ile-de-France est une chance pour la région, un moyen de la rééquilibrer, une source d'emplois, de l'avis de Michel Cantal-Dupart et de Christophe Bayle. C'est une tête de pont de l'américanisme dans ce qu'il a de moins bon, une insulte à la culture française, onéreuse au demeurant, estime au contraire Paul-Marie Couteaux.

## Ma culture, c'est Mickey

Ne pas refuser, au nom d'un conservatisme frileux, une entreprise qui renforce la ville

APRÈS l'embellie, les ennuis ! Eurodisneyland, chanté sur tous les tons, se voit taxé des pires maux : prédateur agricole, impérialisme culturel, menteur quant aux emplois qu'il crée, mangeur d'espace ; l'addition des intérêts divers engendre un conservatisme frileux.

Mickey grignotera-t-il le rat des champs ? Les parcs américains, on connaît très bien, en France. Il suffit pour s'en convaincre de déambuler dans le parc de Versailles, où l'on rencontre à chaque pas une buvette, un péage ou une boutique. La rupture et la séparation entre l'argent de la ville et la nature de la campagne ont fait long feu chez nous, notamment depuis que la pollution par les nitrates agricoles est en voie de surpasser celle des effluents citadins.

Quand j'entends couiner Donald, dois-je sortir mon pistolet ? L'espace vert le plus fréquenté de la région parisienne n'est pas, hélas ! le jardin Kahn, mais le Jardin d'acclimatation. Evolution inéluctable, les gens recherchent des loisirs de consommation, c'est un fait culturel.

C'est ici qu'intervient ce paradoxe dont la ville est friande, c'est même une des chances de la banlieue : elle a de l'espace, permet la création et offre de nombreuses possibilités d'accueil. Le parc de loisirs, par l'expérience qu'ont les Américains, apportera une polarisation plus forte que tous les autres. Pourquoi ? Mais parce qu'un parc Tintin à Bruxelles, des Schtroumpfs en Lorraine n'aurait jamais le même

par M. CANTAL-DUPART (\*) et C. BAYLE (\*\*)

impact universel que Mickey. Rappelons-nous que Walt Disney a pioché dans la culture française à travers les contes de Perrault et dessinés des animaux qui avaient tout à prendre de Benjamin Rabier ; que le *Journal de Mickey* a longtemps été le journal le plus populaire de France ; enfin que Mickey est tout sauf naïf. Il a ramené avec lui l'oncle Pécou. Bref ! Mickey, c'est ma culture.

L'oncle Pécou est-il créateur d'emplois ? Il y a de moins en moins d'emplois liés à la production, de moins en moins de mineurs pour extraire 1 tonne de charbon, on produira 1 kilowatt heure. C'est l'éternel débat d'emplois utiles des canuts contre le métier de Jacquard.

Les défenseurs institutionnels du travail se sont toujours montrés réservés vis-à-vis des emplois de service qui mettent en question une division du travail et de l'espace. Combien de temps a-t-il fallu à la RATP pour s'apercevoir qu'elle était une entreprise que l'on visitait tous les jours ?

L'emploi de service quand il est touristique semble remplacer l'essentiel par le superflu, comme si l'emploi touristique était un faux métier. Pourtant ses détracteurs, au

(\*) Urbaniste, responsable de Banneux 89 et initiateur du Grand Paris. (\*\*\*) Rédacteur en chef de la revue *Urbanisme*.

nom de l'utilité, devraient se rendre compte qu'il est un facteur de solidarité entre les peuples ; c'est par le tourisme que les peuples se rencontrent.

Le grand méchant cochon mangera-t-il l'espace des gentils petits loups ? Ceux-ci ne se trompent pas, qui disent qu'Eurodisneyland créera une ville nouvelle ou tout au moins un pôle important de l'Ile-de-France. On pouvait craindre que ne se constitue un clois à l'instar des campus universitaires, du marché de Rungis ou d'Usinor à Dunkerque ; c'est-à-dire que Mickeyland se constitue en faisant fi du devenir de son pourtour.

Or il est clair que pour le promoteur de Disney le parc est une chose, mais qu'il ne peut être imaginé qu'en morceau de ville. Les élus ont donc raison de s'inquiéter du manque de précisions sur ce morceau-là. Mais ce serait trop bête qu'ils empêchent l'implantation de cette activité fantastique qui, si elle vise une fonction, le loisir, attend des retombées la validation de ses alentours. A trop construire des pôles industriels, des routes ou des aéroports de façon écheve, on a oublié que la respiration de l'équipement est un gage de sa survie.

La société Disney inaugure une sorte de renouveau des idées. Le loisir est ce qu'il est, mais, dans ce cas, ce qu'il vise, ce sont les affaires urbaines ; au lieu de détruire et d'épuiser la ville, il la renforce.

Eurodisneyland, un espace imagéatif qui doit se penser au bénéfice du corps déséquilibré de Paris et de sa banlieue. Un déclin très fort qui viendra compenser Versailles, la Défense, pôles de l'ouest parisien. Laissons faire ceux qui savent fabriquer des parcs. Mais pour la ville d'alentour imaginons, comme nous savons le faire, la vie de la ville. C'est Paris et sa banlieue qui y gagneront.

## Picou et le désert français

Depuis vingt ans, contre vents et marées, c'est-à-dire contre l'irrésistible attraction parisienne, les pouvoirs publics s'efforcent à favoriser, par des subventions, l'installation d'entreprises en nos provinces. Seule l'Ile-de-France était une tache blanche sur la carte des aides. Que reste-t-il de cette volonté d'équilibrer l'Hexagone, de couvrir les intentions de l'histoire ? Une vingtaine de milliards sont en train d'être dépensés sur les grands chantiers du président, à Paris. Mickey arrive, et ce sont à nouveau trois milliards de fonds publics - notamment sous forme d'exemp-

tion partielle de TVA - et une vingtaine de milliards de capitaux privés qui vont s'investir à 40 kilomètres de là sur Eurodisneyland. Cette centralisation des équipements culturels et touristiques sur la région capitale a-t-elle été seulement évoquée, discutée, comparée avec l'effet des lois sur la régionalisation ? Même pas. L'aménagement de la France ne dépend plus que de la mégamégarie des monarches et du tiroir-caisse de l'oncle Picou. Malheur aux vaincus !

M. A.-R.

## « LE NIGÉRIA CONTEMPORAIN », sous la direction de Daniel C. Bach

### Le géant méconnu

L'IMPORTANT bibliographie qui comporte le *Nigeria contemporain* pourrait laisser penser que le « géant de l'Afrique » est bien connu. Il n'en est rien, du moins en France. L'important travail réalisé par une équipe de chercheurs sous la direction de Daniel C. Bach vient opportunément combler une lacune incompréhensible si l'on songe au poids démographique et économique du Nigeria sur le continent noir, à la richesse de sa culture et, notamment, à la place qu'il occupe parmi les partenaires commerciaux de la France.

Mais c'est ainsi : le Nigeria est soit méconnu, soit dénigré. Certes, en 1984, les Parisiens ont pu découvrir les trésors de l'art nigérien mais, pour le reste, ce pays petit d'une fâcheuse réputation : celle que lui ont faite la guerre du Biafra, les expulsions massives de janvier 1983 et de mai 1985, les coups d'Etat à répétition, et sa capitale, Lagos, l'une des villes les plus dangereuses du monde. Ce que l'on sait moins, c'est que cette déréliction est d'une extraordinaire gravité. La problème est que ces excès ne peuvent guère être corrigés et qu'aucun régime n'a véritablement réussi à gouverner, au sens strict, ce pays.

On peut objecter aux auteurs du *Nigeria contemporain* que cet ouvrage a les défauts de ses qualités, qu'il pêche parfois par un appareil scientifique qui n'en facilitera pas la lecture aux non-spécialistes. On s'étonnera aussi de la faible densité des pages consacrées au rôle des fondements ethniques dans le Nigeria contemporain, de l'absence d'une étude sur les explosions de violence qui secouent, épisodi-

quement, le nord du pays, à Maiduguri et à Kano notamment, où les sectes musulmanes fanatiques ont une influence importante. Surtout, même si l'on comprend bien le parti pris des auteurs, qui est de disséquer l'histoire pour mieux éclairer le présent, on regrettera une analyse trop rapide sur l'évolution politique et sociologique récente.

Tel quel, le livre de Daniel C. Bach sera pourtant vite indispensable à tous ceux qui s'intéressent au Nigeria. Livre de travail donc, que l'on pourra consulter sagement grâce à un plan clair, à de nombreux tableaux et cartes et à une bibliographie thématique remarquable. L'ouvrage, qui comporte un chapitre très complet sur la culture et l'art nigériens, analyse en profondeur la période coloniale, les disparités de la géographie humaine et économique ; relate, avec force détails, les ambitions et les erreurs des régimes qui se sont succédés au pouvoir ; montre enfin à quel point les potentialités, notamment agricoles, de ce pays ont été restreintes par une utilisation imprudente de la « rente » pétrolière. Celle-ci a donné au Nigeria les moyens d'entrer dans une phase de développement accéléré, mais l'afflux subit de telles disponibilités financières n'a pas manqué de provoquer des bouleversements économiques et sociaux. Dans ce pays où le pétrole finance plus de 80 % du budget, les conséquences engendrées par la chute du marché mondial nequent, en effet, d'être dramatiques.

LAURENT ZECCHINI.  
\* Sous la direction de Daniel C. Bach, Editions du CNRS, 336 pages, 150 francs.

## COURRIER DES LECTEURS

### La facturation téléphonique

M. J. Dondoux, directeur général des télécommunications, nous a adressé, en réponse à l'article de Michel Crozier « Victoire des consommateurs » (le Monde du 1<sup>er</sup> juillet 1986), une lettre dont nous publions les principaux extraits :

Permettez-moi de m'adresser que M. Crozier n'ait pris aucun contact avec la direction générale des télécommunications avant de l'écrire. (...)

Nous aurions pu l'informer, comme le Monde l'a signalé en son temps, qu'un programme d'ouverture du service de la facturation détaillée à l'ensemble des usagers a été lancé il y a plusieurs années.

En début d'année, un tiers des abonnés pouvaient en disposer. En fin d'année, ce seront les deux tiers qui pourront en bénéficier. Cela leur sera prochainement rappelé sur chacune des factures qu'ils recevront. Quant au dernier tiers, il aura la possibilité d'avoir la facturation détaillée d'ici 1989 comme l'a annoncé le secrétaire d'Etat à la poste et aux télécommunications M. Gérard Longuet, mais dans un certain nombre de cas, à condition d'accepter un changement de numéro leur permettant d'être rattachés à un commutateur électronique.

De plus, le coût mensuel du service de la facturation détaillée individualisée devrait prochainement être abaissé, compte tenu de son extension à un nombre plus élevé de centraux. Un coût mensuel de 8 F pourrait être retenu au cours de l'été.

Permettez-moi enfin de signaler à vos lecteurs que la direction gé-

### « Notre allié pour toujours »

A propos des Etats-Unis, il est un point d'histoire que le public français ne connaît pas suffisamment : Vergennes exposa à Louis XVI l'intérêt que la France avait à soutenir les « Insurgents » en développant le thème suivant : « La France avait intérêt à soutenir à sa naissance une grande nation qui, n'ayant aucun sujet de conflit avec elle, pourrait être notre allié pour toujours ».

C'est cette raison qui amena Vergennes à refuser l'aide aux Canadiens, qui voulaient « profiter de l'occasion », car un Canada de nouveau français ce serait une fois de plus un sujet de querelles frontalières incessantes comme cela avait été pendant un siècle, et c'est également cette raison qui amena brusquement Napoléon à se débarrasser de la Louisiane ; une Louisiane française aurait détruit l'hypothèse fondamentale de Vergennes.

Cette phrase prophétique devrait figurer en tous nos livres d'histoire pour nos écoliers.

GEORGES GRIMAL (Montmorancy).

## Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09  
Télex MONDPAR 650572 F  
Téléphone : (1) 42-23-06-81  
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. Le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969) Jacques Foccart (1969-1982) André Lemaire (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.  
Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beuve-Méry, fondateur.  
Administrateur général : Bernard Wozniak  
Rédacteur en chef : Daniel Varouf  
Correspondant en chef : Claude Salas.

## Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montmorancy, 75007 PARIS  
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71  
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS  
BP 507 09  
75422 PARIS CEDEX 09  
Tél. : (1) 42-47-96-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE  
354 F 672 F 954 F 1 200 F  
TOUS PAYS ÉTRANGERS  
PAR VOIE NORMALE  
687 F 1 337 F 1 952 F 2 530 F  
ÉTRANGER (par mandat)

1 - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS  
399 F 762 F 1 089 F 1 380 F  
2 - SUISSE, TUNISIE  
584 F 972 F 1 404 F 1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.  
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines au plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Impression de « Le Monde » à la 7, rue des Italiens PARIS-IX<sup>e</sup> 1984

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437  
ISSN : 0395-2037

PRIX DE VENTE À L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,78 \$ ; Côte-d'Ivoire, 370 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 150 pes. ; Grèce, 80 p. ; Irlande, 120 dr. ; Italie, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Japon, 640 ¥ ; Liban, 1 200 L. ; Norvège, 8 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Singapour, 238 F CFA ; Suède, 8 kr. ; Suisse, 1,80 S. ; USA, 1,25 \$ ; USA (West Coast), 1,50 \$ ; Yougoslavie, 110 din.

مكتبة الأصيل

هذا امرنا للاصل

# étranger

## LE LIMOGEGE DU PREMIER MINISTRE TUNISIEN

### M. Mzali : six années d'une tentative de démocratisation entre la faveur et la disgrâce

Être premier ministre en régime présidentiel n'est jamais facile ; l'être quand, de surcroît, la Constitution fait du titulaire de la charge le successeur automatique d'un président octogénaire autour duquel se nouent toutes les intrigues est une mission presque désespérée.

Parmi tant d'ascensions apparentement irrésistibles suivies de disgrâces retentissantes, celle de M. Mzali aura été particulièrement spectaculaire. Il naît en 1925 dans une famille modeste, mais à Monastir, la ville du président Bourguiba, ce qui, en Tunisie, est important. Après des études au collège Sadiki de Tunis puis à la Sorbonne, il se dirige vers l'enseignement. Mais en 1956, à l'indépendance, il devient chef de cabinet du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et commence une carrière de haut fonctionnaire qui le conduit au gouvernement, en tant que ministre de la défense nationale, en 1968.

Il a ensuite été titulaire des portefeuilles de la santé et, plusieurs fois, de l'éducation, quand, le 1<sup>er</sup> mars 1980, il est chargé de « coordonner

l'action gouvernementale » en raison de la maladie de M. Hédi Nouira. Quelques semaines plus tard, il devient premier ministre en titre et occupe le poste de secrétaire général du Parti socialiste destourien, les deux fonctions n'étant pas dissociables.

Ce n'est pas seulement la brutale hémorragie cérébrale de M. Nouira qui a perturbé le pays. Celui-ci est encore sous le choc des émeutes de janvier 1978, première fête dans le bourguibisme. M. Mzali estime que l'heure est « à la tolérance et à l'ouverture », il promet de favoriser la réalisation d'un nouveau « consensus politique et social ». Des mesures de grâce accordées par le chef de l'Etat à des syndicalistes et à des condamnés politiques donnent à penser qu'il ne s'agit pas cette fois de simples déclarations d'intention.

A la fin de 1981, M. Mzali peut annoncer que le chef de l'Etat a gracié M. Habib Achour, responsable de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), ce qui, dit-il, permet de « tourner définitivement

la page du 26 janvier 1978 ». Après des élections législatives qui, en novembre 1981, ouvrent la voie au pluralisme malgré des fraudes privant l'opposition de sa représentation légitime, le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), simplement toléré lors du scrutin, accède à l'existence légale.

M. Mzali, dont l'autorité a été renforcée par plusieurs renouveau ministériels, est considéré comme le principal inspirateur de l'ouverture démocratique.

L'alerte de janvier 1984

Les troubles de janvier 1984, dus notamment à l'augmentation inconsidérée du prix du pain, ébranlent le premier ministre. Le 3, il s'adresse à la population dans une allocution radiodiffusée pour justifier les mesures de hausse et pour dénoncer un complot contre le régime. Trois jours plus tard, alors que l'état d'urgence a été décrété en raison de la gravité des émeutes, à Tunis et dans le Sud, le président Bourguiba reverse la situation en sa faveur en

parlant à son tour à la télévision. Il annonce l'annulation des mesures prises, qu'il avait lui-même approuvées, et « demande au gouvernement de [lui] présenter dans les trois mois un nouveau budget qui tiendra compte des intérêts des pauvres ».

Désavoué publiquement, M. Mzali sauve la face grâce au départ du ministre de l'intérieur, M. Driss Guiga, accusé d'avoir cherché à profiter des événements pour nuire au premier ministre par une mauvaise coordination de l'action des forces de l'ordre. C'en est fait de l'état de grâce pour M. Mzali, s'il a jamais existé.

Celui qui se présente comme « l'hôte de Bourguiba » avait trois desseins : normaliser les relations avec l'UGTT, instaurer le multipartisme, conserver l'« authenticité » de la société tunisienne sans renoncer au modernisme. Depuis quelques mois l'échec était patent.

Fin 1985, la presse officielle lance une campagne contre M. Habib Achour, accusé de complaisance envers la Libye et de malversations financières. L'UGTT est démantelée, son chef jugé et condamné. L'affaire a été jugée rendue avec l'aide de syndicalistes qui dénoncent les « abus » de l'ancienne direction. Ils forment d'abord des « comités provisoires » puis élisent un nouveau comité exécutif. Pour mener à bien ce « retour aux sources » de la centrale syndicale, le pouvoir n'a pas rencontré une très forte résistance, mais il s'est peut-être privé de la possibilité de coopérer avec des hommes tout aussi dési-

reux que lui de sauver le pays du chaos en cas de crise majeure.

Le chef du Mouvement des démocrates socialistes, M. Mestiri, s'inquiète de la liquidation de l'ancienne UGTT parce qu'il pense qu'un jour le seul choix sera « la rue ou l'armée ». Sa participation à une manifestation « non autorisée » contre le raid américain en Libye lui vaut une inculpation en avril.

M. Mzali, qui avait voulu la liberté de la presse et le dialogue avec l'opposition responsable, se retrouve au printemps 1986 chef d'un gouvernement qui fait saisir les hebdomadaires contestataires et aborde la période préparatoire aux élections législatives de novembre avec son principal adversaire légal, condamné à une peine de prison.

Artisan de l'arabisation de l'enseignement, alors qu'il détenait le portefeuille de l'éducation nationale, défenseur de l'« arabité » tunisienne, M. Mzali estime qu'il peut discuter sans complexes avec le Mouvement de la tendance islamiste (MTI), toléré mais pas reconnu officiellement. Il rencontre son chef en 1985, sans résultats. Imposant sa loi à l'Université, le MTI est conforté dans son attitude négative face à ces timides avances par la modération des réactions officielles au bombardement israélien du quartier général de l'OLP à Tunis, puis par le silence du gouvernement après les représailles américaines sur Tripoli. Autant d'éléments qu'il peut exploiter parmi les couches radicales de la jeunesse et des habitants des grandes cités en voie de paupérisation rapide.

En avril, le premier ministre est dans une situation intenable. Il doit faire interdire une manifestation dont il est clair qu'elle peut dégénérer en violences contre l'ambassade des Etats-Unis, allié indispensable avec la France — contre la menace libyenne. Mais il comprend, en même temps, que la Tunisie ne peut être le seul pays arabe à ne pas exprimer une réprobation de principe. Ses tentatives pour obtenir l'accord du palais de Carthage sur les termes de plusieurs projets de communiqués officiels restent vaines.

En fait, il y a plusieurs mois que le premier ministre n'est pas maître du jeu, même pour des affaires relevant en principe de sa compétence. C'est le Commandant suprême qui a décidé d'un finir avec M. Habib Achour et de chercher des ennus à M. Mestiri, un ancien ministre dont il ne pardonne pas la défection.

Obligé d'assumer la responsabilité de décisions qu'il n'a pas prises, M. Mzali paraît en même temps sanctionné pour les réserves qu'il a pu exprimer. A plusieurs reprises, en avril et en mai, il doit annoncer lui-même en sortant du palais présidentiel des remaniements qui écartent du gouvernement ses plus fidèles amis.

### M. Bourguiba désigne un nouveau « dauphin »

(Suite de la première page.)

Ces derniers jours encore, il était tenu à l'écart des réunions que tenait le chef de l'Etat avec ses ministres pour traiter des grands dossiers et, mardi matin, quelques heures avant qu'il ne prenne officiellement sa décision, le président avait réuni à Monastir, sa ville natale du Sahel où il séjourne actuellement, les principaux responsables de l'économie, des finances et du plan « pour préparer la voie de la relance de l'économie nationale » sans juger utile de convoquer M. Mzali. Dès lors, le sort de ce dernier était scellé.

Que le président ait prêté une oreille à ce qui lui était rapporté est possible. Il serait probablement hasardeux d'en déduire qu'il a véritablement été influencé. En fait, malgré ses quatre-vingt-trois ans, il fait preuve, surtout depuis quelques mois, d'une activité intense, accordant quotidiennement plusieurs audiences, inaugurant un jour une réalisation, visitant un autre une exposition (la télévision le montrait encore, voici quarante-huit heures, nageant dans la baie de Monastir), ce qui paraît traduire sa volonté de reprendre plus complètement en main les rênes du pouvoir. Et puis, la ligne suivie ces dernières années par M. Mzali n'a probablement pas toujours coïncidé pleinement avec ses propres vues.

tourisme, la dégradation continue des termes de l'échange et le manque dramatique de devises qu'elles entraînent, ne peuvent certes être imputés à M. Mzali. Mais les 230 millions de dinars de déficit supplémentaire de la balance des paiements et les 170 millions de déficit budgétaire commandent une nouvelle politique, d'autres choix et un train de mesures qu'une loi des finances rectificative devrait fixer dans les prochains jours.

M. Rachid Sfar, qui dirigeait le ministère de l'économie depuis quelques mois (1), aura donc, en tant que premier ministre, les coutées plus franches pour faire face à la situation et appliquer la ligne qu'il préconisait.

Bien que M. Sfar ne soit pas originaire, comme ses prédécesseurs, de la ville natale présidentielle de Monastir, le choix de M. Bourguiba n'est pas pour surprendre outre mesure. Le combattant suprême ne songeait-il pas déjà à lui voici tout juste un an, lorsqu'il l'avait présenté devant de hauts cadres du Parti socialiste destourien comme « le successeur du successeur » ? Ce jour-là, il avait dit à M. Mzali : « Quand tu me succéderas, je te demande de prendre Rachid Sfar comme premier ministre ».

MICHEL DEURÉ.

**M. ISMAIL KHELIL : un diplomate spécialiste des finances**

M. Ismail Khelil, nouveau ministre du Plan et des finances, originaire de Gafsa, est âgé de cinquante-quatre ans. Licencié en droit, il a fait la plus grande partie de sa carrière depuis 1957 dans la diplomatie où il a eu souvent à traiter de questions économiques et financières, que ce soient auprès de la FAO, de la Banque mondiale ou de la CEE.

Il a été successivement ambassadeur à Washington, à Londres, à Bruxelles et à Luxembourg. A l'administration centrale des affaires étrangères, il a occupé les postes de secrétaire général et de directeur de la coopération internationale avant d'être nommé président-directeur général de la compagnie Tunis Air.

M. Khelil est entré au gouvernement en juin 1983 en tant que ministre du Plan. Il siège au bureau politique du Parti socialiste destourien depuis le mois de juin dernier.

**M. RACHID SFAR : un technicien de l'économie**

Fils de Dahar Sfar, l'un des premiers compagnons de lutte du président Bourguiba, M. Rachid Sfar est né le 11 septembre 1933 à Mahdia. Après ses études à l'Institut des hautes études de Tunis, puis à l'Ecole nationale des impôts de Paris, il a entamé sa carrière dans l'administration des finances où il a été nommé en 1960 inspecteur principal des impôts.

Après avoir occupé divers postes rattachés à cette même administration, il entre au gouvernement en 1977 en tant que ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie. En 1978, il devient ministre de la défense nationale, puis, en 1980, ministre de la santé publique. Le 14 octobre 1983, M. Sfar est nommé ministre de l'économie nationale, poste qu'il a occupé jusqu'à ce jour et qu'il cumulait depuis le mois d'avril dernier avec celui de ministre des finances.

M. Sfar a adhéré au parti socialiste destourien dès sa jeunesse. Il est membre du comité central depuis 1979, il siège au bureau politique dont il est le trésorier. Il est également député depuis 1979.

**Avaler les couleuvres**

Manque de caractère ou, au contraire, nerfs d'acier ? M. Mzali avale toutes les couleuvres sans paraître perdre de son assurance et de son optimisme. L'important n'est-il pas de durer pendant cette interminable fin de règne où, dans une atmosphère de méfiance générale, tout, chaque jour, devient possible. Coup sur coup, M. Habib Bourguiba junior et M. Wassila Bourguiba ont été « renvoyés ». Le fils du Commandant suprême n'était pas en piste pour la succession, mais son épouse avait très longtemps joué dans la vie politique tunisienne un rôle que la Constitution ne prévoit pas.

La séparation mouvementée du couple présidentiel n'était pas de nature à chagriner M. Mzali. Avec une franchise tranchant sur les propos généralement plus feutrés de l'entourage de son époux, M. Bourguiba ne déclarait-elle pas en 1982 que le gouvernement en place n'était « peut-être pas » le meilleur que la Tunisie pût avoir ? Commentant les dispositions constitutionnelles faisant du premier ministre en exercice le successeur automatique du chef de l'Etat jusqu'à la fin de la législature en cours, elle disait : « La continuité est artificielle et le risque d'un rejet populaire n'est pas exclu. » M. Bourguiba n'était pas la seule dans les sphères du pouvoir à « savonner la planche » sous les pas du premier ministre.

JEAN DE LA GUÉRIÈRE.

### « Je ne démissionnerai pas »

Pourquoi cette destitution ? Aucune raison officielle n'est venue pour le moment l'expliquer. Mais il est bien évident que l'éternel problème de la succession n'y est pas totalement étranger puisqu'il se place en toile de fond de tout développement politique que connaît le pays depuis quelques années. Si le nouveau premier ministre, M. Rachid Sfar, connu pour sa discrétion et son intégrité, n'a jamais pris part aux luttes qui divisent la classe dirigeante et n'appartient à aucun clan, il n'en est pas de même de certains des membres de ce qu'il est convenu d'appeler la « nouvelle garde rapprochée » du palais de Carthage et qui ne compte pas précisément M. Mzali parmi ses amis.

Au contraire, il semble bien que l'on se soit évertué à dresser des embûches sur sa route dans l'espoir qu'il se démette de lui-même. Mais ce fut peine perdue. « Je ne démissionnerai pas, nous confie-t-il récemment. Je continuerais à me comporter en militant. Bourguiba m'a appelé et je suis venu. Quand il ne me voudra plus, il n'aura qu'à me le dire, et je partirai. Pour moi, c'est aussi simple que cela. »

### Un grief explicite

C'est seulement du bout des lèvres que le président avait donné le feu vert à la politique sur laquelle l'ancien premier ministre avait bâti son image.

Sur un point au moins, le président a été clair et net dans ses griefs : au vu des derniers résultats du baccalauréat (13 % de réussite), il a mis publiquement en accusation la politique d'arabisation menée ces dernières années, qui avait été accentuée par M. Mzali alors qu'il était encore ministre de l'éducation nationale au grand dépit, à l'époque, de Paris.

Cette politique paraît devoir être en partie remise en cause et un projet de réforme est à l'étude. On reviendrait à la formule de l'enseignement du français — parallèlement à l'arabe — dès la première année du primaire alors qu'il n'était plus inscrit au programme avant la quatrième année.

Enfin, le pays traverse une situation économique extrêmement préoccupante. La baisse du prix du pétrole, la régression du

### AFRIQUE

**République sud-africaine**

**LA MISSION DU SECRÉTAIRE AU FOREIGN OFFICE Sir Geoffrey Howe rencontrera le président Botha avant la fin juillet**

Le premier ministre britannique, Mme Thatcher, a annoncé le mardi 10 juillet, que le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, chargé par les pays de la CEE d'une mission de bons offices en Afrique du Sud, rencontrera M. Pieter Botha avant la fin du mois de juillet. La visite que le chef de la diplomatie britannique doit effectuer à Pretoria avait été jugée inopportune, dans l'immédiat, par les autorités sud-africaines.

Avant de partir, mardi, pour Strasbourg, où il doit s'adresser aux parlementaires européens, puis pour Lusaka, où il aura un entretien avec le président zambien, M. Kenneth Kaunda et, enfin, pour Harare, où il rencontrera le premier ministre zimbabwéen, M. Mugabe, Sir Geoffrey est apparu sur toutes les chaînes de télévision britanniques pour affirmer qu'il s'attache avec « patience et détermination » à une mission « difficile ». Il devrait également se rendre au Mozambique pour rencontrer le président Samora Machel.

Washington a exprimé son soutien à cette mission et déploré l'« indifférence » de plusieurs responsables de la communauté noire sud-africaine, qui ont refusé de rencontrer le secrétaire au Foreign Office. Pour sa part, Mme Thatcher a assuré que des sanctions contre Pretoria seraient « immorales », déclarant notamment : « Est-il moral d'augmenter la pauvreté, le chômage, dans un pays qui n'a pas de sécurité sociale ? Je n'ai pas rencontré Mme Winnie Mandela, a-t-elle ajouté. J'ai noté qu'elle avait dit que les Noirs sud-africains avaient une nouvelle arme connue sous le nom de « collier ». A partir de ce moment, j'ai cessé d'avoir toute

### Toutes les restrictions visant Winnie Mandela sont levées

Johannesburg. — Winnie Mandela ne figure plus sur la liste, publiée par le gouvernement, des 126 personnes qui sont condamnées au silence, c'est-à-dire dont les propos ne peuvent pas être rapportés par les médias en Afrique du Sud. L'épouse du dirigeant nationaliste emprisonné à vie peut désormais être citée, à condition qu'elle respecte les restrictions de l'état d'urgence et celles de la loi sur la sécurité interne qui interdit notamment de promouvoir les objectifs de l'ANC (Congrès national africain).

Plus aucune contrainte, ou limitation, ne pèse sur celle que l'on appelle « la mère de la nation », a confirmé la police. Winnie Mandela, qui, en vingt-cinq années, n'a connu au total que neuf mois de liberté complète, a retrouvé, à l'âge de cinquante et un ans, les droits élémentaires de mouvement et d'expres-

### Zimbabwe

**WASHINGTON RECONSIDÈRE SON AIDE ÉCONOMIQUE**

Les Etats-Unis ont laissé entendre qu'ils pourraient supprimer les 13,5 millions de dollars d'aide économique restant à verser cette année au Zimbabwe, à la suite des déclarations d'un ministre zimbabwéen critiquant la politique américaine envers l'Afrique du Sud, lors d'une réception, à Harare, pour la fête nationale américaine, le 4 juillet.

Le département d'Etat a indiqué que « l'attitude diplomatique hostile de certains responsables zimbabwéens » a conduit les Etats-Unis à reconsidérer leur aide. M. Karimanzira, ministre zimbabwéen de la jeunesse et des sports, avait critiqué le refus de Washington d'appliquer des sanctions économiques contre Pretoria, ce qui avait amené l'ancien président Carter, en visite au Zimbabwe, ainsi que plusieurs diplomates, à quitter cette réception (le Monde des 6-7 juillet). Les Etats-Unis sont le principal fournisseur du Zimbabwe. Sur 20,5 millions de dollars accordés par le Congrès pour 1986, seuls 7 millions ont été déjà versés. (AFP.)

### Algérie

**M. Chadli en convalescence en Belgique.** — Le président algérien qui a été opéré lundi 7 juillet à l'hôpital de l'Université libre de Bruxelles d'une hernie discale, pourra quitter l'hôpital dans quelques jours, son état étant jugé satisfaisant, a indiqué son chirurgien, le professeur Jacques Brotschi. — (AFP.)

## Le Monde

AMÉNAGEMENTS  
3422 PARIS  
Tel. 42.42.00

1986  
PARIS  
FRA  
1986

NUMÉRO SPÉCIAL  
LE PALMARÈS  
DES UNIVERSITÉS  
LES PIÈGES DE LA  
PREMIÈRE INSCRIPTION

NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT 1986  
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

## Le Monde

AMÉNAGEMENTS  
3422 PARIS  
Tel. 42.42.00

1986  
PARIS  
FRA  
1986

NUMÉRO SPÉCIAL  
LE PALMARÈS  
DES UNIVERSITÉS  
LES PIÈGES DE LA  
PREMIÈRE INSCRIPTION

NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT 1986  
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

# PROCHE-ORIENT

## Jordanie

EN FERMANT VINGT-CINQ BUREAUX DU FATH

### Le roi Hussein cherche à réduire l'influence de l'OLP en Cisjordanie

Le premier ministre israélien s'est félicité, mardi 8 juillet, de la décision de la Jordanie de fermer vingt-cinq bureaux du mouvement palestinien Fath (le Monde du 9 juillet). « C'est un événement important », a dit M. Simon Pérès, car le Fath était au sein de l'OLP le principal obstacle à l'ouverture d'une voie vers le dialogue. » La décision jordanienne a, en revanche, été dénoncée par les porte-parole de l'OLP à Tunis, par les principales personnalités palestiniennes dans les territoires occupés et par les groupes basés à Damas.

« plan » des dirigeants jordaniens visant à couper l'OLP des Palestiniens des territoires occupés pour pouvoir y mener à leur guise leur propre politique. Les habitants de Cisjordanie et de la bande de Gaza sont, en effet, l'enjeu d'une lutte d'influence entre Amman et l'OLP. L'ouverture du dialogue sur une future confédération jordanopalestinienne fin 1982 y avait mis une sourdine. Mais elle a repris de plus belle après la rupture du 19 février. L'OLP a alors gagné la première manche, les Palestiniens de l'intérieur ayant plébiscité l'organisation palestinienne et son chef.

Grâce à la présence à Amman de leurs services - présence renforcée en 1984-1985 - les dirigeants palestiniens pouvaient maintenir des contacts suivis et étroits avec les territoires occupés. C'était d'ailleurs la responsabilité d'Abou Jihad. En éloignant ce dernier et le Fath, les dirigeants jordaniens espèrent, de toute évidence, pouvoir contrecarrer plus facilement l'influence de l'OLP en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et y rétablir le leur.

#### De notre correspondant

Amman. - Le 67-65-52 ne répond plus. Ce numéro de téléphone était jusqu'au 7 juillet celui du quartier général de M. Yasser Arafat à Amman. Le chef de l'OLP n'y avait plus remis les pieds depuis la rupture entre son organisation et le roi Hussein le 19 février dernier, mais ses collaborateurs y assuraient toujours sa permanence. L'immeuble et vingt-quatre autres bureaux du Fath ont été fermés sous scellés le mardi 8 juillet par les autorités jordaniennes.

Des policiers en armes et des agents des services de renseignement ont pris position mardi dès 8 heures du matin autour de ces bureaux, dont la fermeture avait été ordonnée la veille par le gouvernement jordanien. Pendant ce temps, le numéro deux du Fath, Abou Jihad, à qui les autorités ont donné quarante-huit heures pour quitter le domicile, sans doute pour la dernière fois avant longtemps en Jordanie. Visiblement très affecté, le dirigeant palestinien a estimé que la fermeture des bureaux du Fath et son expulsion faisaient partie de

#### De notre correspondant

Amman. - Le 67-65-52 ne répond plus. Ce numéro de téléphone était jusqu'au 7 juillet celui du quartier général de M. Yasser Arafat à Amman. Le chef de l'OLP n'y avait plus remis les pieds depuis la rupture entre son organisation et le roi Hussein le 19 février dernier, mais ses collaborateurs y assuraient toujours sa permanence. L'immeuble et vingt-quatre autres bureaux du Fath ont été fermés sous scellés le mardi 8 juillet par les autorités jordaniennes.

Des policiers en armes et des agents des services de renseignement ont pris position mardi dès 8 heures du matin autour de ces bureaux, dont la fermeture avait été ordonnée la veille par le gouvernement jordanien. Pendant ce temps, le numéro deux du Fath, Abou Jihad, à qui les autorités ont donné quarante-huit heures pour quitter le domicile, sans doute pour la dernière fois avant longtemps en Jordanie. Visiblement très affecté, le dirigeant palestinien a estimé que la fermeture des bureaux du Fath et son expulsion faisaient partie de

## Liban

### LES MILICES DEVRONT QUITTER L'AÉROPORT DE BEYROUTH

Les bureaux des milices à l'aéroport international de Beyrouth (AIB) doivent être fermés très prochainement et des patrouilles conjuguées syro-libanaises se déploieront cette semaine à l'intérieur et autour de l'AIB pour en assurer la protection, a indiqué le mardi 8 juillet la presse libanaise.

Pour sa part, le quotidien indépendant *An Nahar* estime que la Syrie, en déployant ainsi certaines de ses forces à Beyrouth-Ouest, entend être en meilleure position pour faciliter, le cas échéant, la libération des otages occidentaux détenus au Liban. « Si la Syrie y parvient », écrit l'éditorialiste du *Nahar*, elle retrouvera son rôle dirigeant au Proche-Orient. - (AP, Reuter.)

## Israël

### Shoshana, la mal convertie

De notre correspondant Jérusalem. - Shoshana Miller est une juive américaine convertie. L'an dernier, elle émigra en Israël. Avant de « monter à Sion », elle se sentait juive à part entière. A Colorado Springs où elle vivait, on l'avait même choisie comme chantre de la synagogue. Depuis son arrivée en Israël, c'est une autre histoire.

A peine débarquée, Shoshana brigue tout naturellement une carte d'identité, en présentant son certificat de conversion. Comme tout juif de la Diaspora, elle peut devenir *ipso facto* citoyenne israélienne en vertu de la « loi du retour ». Selon ce texte, « est juive toute personne née de mère juive ou convertie qui n'est pas membre d'une autre religion ». Hélas pour Shoshana, le rabbin qui l'a convertie est un réformiste. Au ministère de l'Intérieur, où règne le très orthodoxe rabbin Itzhak Peretz, chef du petit parti sépharade Shas, on refuse de tenir Shoshana pour juive, donc pour israélienne, en lui conseillant, « pour son bien », de faire valider son certificat de conversion. En clair, notre Américaine était invitée à solliciter une nouvelle conversion, cette fois auprès d'un rabbin orthodoxe.

#### De notre correspondant

Jérusalem. - Shoshana Miller est une juive américaine convertie. L'an dernier, elle émigra en Israël. Avant de « monter à Sion », elle se sentait juive à part entière. A Colorado Springs où elle vivait, on l'avait même choisie comme chantre de la synagogue. Depuis son arrivée en Israël, c'est une autre histoire.

#### De notre correspondant

Jérusalem. - Shoshana Miller est une juive américaine convertie. L'an dernier, elle émigra en Israël. Avant de « monter à Sion », elle se sentait juive à part entière. A Colorado Springs où elle vivait, on l'avait même choisie comme chantre de la synagogue. Depuis son arrivée en Israël, c'est une autre histoire.

#### De notre correspondant

Jérusalem. - Shoshana Miller est une juive américaine convertie. L'an dernier, elle émigra en Israël. Avant de « monter à Sion », elle se sentait juive à part entière. A Colorado Springs où elle vivait, on l'avait même choisie comme chantre de la synagogue. Depuis son arrivée en Israël, c'est une autre histoire.

# AMÉRIQUES

## Pérou

A LA SUITE DU MASSACRE DANS LES PRISONS

### L'opposition réclame la démission du gouvernement

Un commando appartenant vraisemblablement à l'organisation maoïste du Sentier lumineux a lancé, le mardi 8 juillet, deux charges explosives contre l'ambassade soviétique à Lima. L'un des assaillants a été tué par l'explosion de la bombe qu'il transportait, un autre a été capturé après un échange de coups de feu avec la police. Les autres membres du commando ont pu s'enfuir à bord d'une voiture. Le Sentier lumineux avait publié, lundi, un communiqué contenant des menaces antisoviétiques à la suite de la visite à Lima, du 3 au 6 juillet, d'un vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Kompletov, qui s'était déclaré solidaire du gouvernement péruvien dans sa lutte contre la subversion.

#### Correspondance

Lima. - L'opposition au président Garcia, indignée par l'attitude du gouvernement dans la répression, le mois dernier, des mutineries de détenus politiques dans plusieurs prisons proches de Lima, hausse le ton. Elle demande maintenant la démission collective du cabinet, lui reprochant d'avoir confié à l'état-major de l'armée la direction des opérations. Elle estime que la responsabilité politique du massacre de quelque trois cents prisonniers retombe sur l'exécutif. Or, jusqu'à présent, seul le ministre de la justice a renoncé à ses fonctions en invoquant des raisons d'« ordre moral ».

Le parti au pouvoir, l'APRA, étant largement majoritaire au Parlement, l'opposition n'a aucune chance de censurer l'exécutif.

Sur le plan des responsabilités militaires, on s'attendait au limogeage du général Monzon, président du commandement conjoint de l'armée. Mais l'armée a rejeté les fautes sur la garde républicaine, un des trois corps de police rattachés au ministère de l'Intérieur. Le commandant de la garde républicaine, le général Martínez Lira, a d'ailleurs été démis de ses fonctions le 4 juillet.

Dans l'attente du sort réservé au recours qu'il a introduit devant les tribunaux, le général Martínez Lira continue d'occuper son bureau, où sont d'ailleurs « hébergés » les

#### Correspondance

Lima. - L'opposition au président Garcia, indignée par l'attitude du gouvernement dans la répression, le mois dernier, des mutineries de détenus politiques dans plusieurs prisons proches de Lima, hausse le ton. Elle demande maintenant la démission collective du cabinet, lui reprochant d'avoir confié à l'état-major de l'armée la direction des opérations. Elle estime que la responsabilité politique du massacre de quelque trois cents prisonniers retombe sur l'exécutif. Or, jusqu'à présent, seul le ministre de la justice a renoncé à ses fonctions en invoquant des raisons d'« ordre moral ».

Le parti au pouvoir, l'APRA, étant largement majoritaire au Parlement, l'opposition n'a aucune chance de censurer l'exécutif.

Sur le plan des responsabilités militaires, on s'attendait au limogeage du général Monzon, président du commandement conjoint de l'armée. Mais l'armée a rejeté les fautes sur la garde républicaine, un des trois corps de police rattachés au ministère de l'Intérieur. Le commandant de la garde républicaine, le général Martínez Lira, a d'ailleurs été démis de ses fonctions le 4 juillet.

Dans l'attente du sort réservé au recours qu'il a introduit devant les tribunaux, le général Martínez Lira continue d'occuper son bureau, où sont d'ailleurs « hébergés » les

## Soudan

### L'abrogation de la loi islamique au cœur du débat politique

Le premier ministre soudanais, M. Sadek el Mahdi, a réaffirmé, en début de semaine, qu'il entendait garantir les droits des non-musulmans dans le pays, en faisant modifier la législation islamique - la charia - actuellement en vigueur.

#### De notre envoyé spécial

Khartoum. - Jusqu'à l'investiture du premier ministre, M. Sadek El Mahdi, le mois dernier, on a redouté ici un incident qui mettrait en cause le difficile passage au gouvernement civil. Les obstacles étaient en effet de taille, et le comité militaire transitoire (CMT), qui avait assumé pendant un an la responsabilité du pouvoir de concert avec le gouvernement de techniciens présidé par M. Jezouli Deifalali, n'avait rien fait pour liquider le lourd héritage légué en avril 1985 par le président-marchal Nemeiry.

Le spectre de la charia, la loi islamique que l'ancien chef de l'Etat avait imposé au pays en septembre 1983, a hanté les délibérations qui ont précédé la désignation du nouveau premier ministre et empoisonné le climat politique soudanais (le Monde du 2 août). « Il est évident », a laissé derrière lui une véritable bombe à retardement », soupiraient dans les couloirs du Parlement les députés du parti Oumma de M. Sadek El Mahdi, en commentant la spectaculaire sortie en masse des religieux de la capitale lors d'une séance d'investiture du Parlement en signe de protestation contre la charia.

Nombreux sont ici ceux qui pensent que la charia aurait dû être abrogée « à chaud » dans les quelques jours qui suivirent la chute de Nemeiry. Les Frères musulmans, principaux défenseurs de la législation islamique, étaient alors en plein désarroi, et une telle décision aurait été acceptée sans protestations de la part de l'ensemble de l'opinion publique. Il est maintenant trop tard, et la charia est devenue un problème majeur qui a réussi à troubler tous les aspects de la vie politique du pays.

M. Mohamed Bechir Hamed, qui fut dans le gouvernement civil provisoire ministre de l'Information, regrette de la Sur qui boycotterait la preuve dans ce domaine ses pairs et le CMT. « Peu-être, ajoute-t-il avec une pointe d'amertume, étions-nous trop préoccupés alors par le problème de la famine et nous sommes-nous contentés tout simplement de suspendre la charia. Il ne faut pas oublier non plus que certains parmi nos dirigeants étaient contre une abrogation pure et simple ».

M. Ibrahim Nougoud, secrétaire général du Parti communiste, met en cause la « faiblesse et l'inefficacité » du CMT. « Tout ce qui a été fait de positif au cours de l'année écoulée, dit-il, a été obtenu sous la pression des masses et contre la volonté des militaires, qui ont joué le rôle d'un frein au processus révolutionnaire ». M. Amin Mekki Medani, ministre des travaux publics dans le gouvernement civil provisoire, abonde en ce sens : « La révolution qui s'est débarrassée de l'ancien régime aurait pu être une révolution populaire. Les Soudanais étaient prêts à aller jusqu'au

bout. Mais nous avons tous été surpris le 9 avril 1985, c'est-à-dire trois jours après le départ de Nemeiry, par la formation du CMT. »

#### Le retour en force de M. Tourabi

Il a fallu attendre le 23 avril pour que soit constitué un gouvernement civil provisoire et les militaires ont mis à profit ce délai et le vide politique qui s'était créé pour étendre et consolider leur emprise sur l'ensemble de la vie politique du pays. Durant ces quatorze jours « perdus

« Depuis la mort en 1980 à Athènes de Cherif el Hindi qui avait été le véritable animateur du parti des Khatmiyyes, le PDU se trouvait en « état de déliquescence ». Le nouveau secrétaire général du parti, M. Ziaeddine Hindi, personnage pusillanime, n'a pu éviter l'effritement du PDU en différentes tendances opposées - quatre au moins qui n'ont pu trouver une plateforme électoralement commune. M. Hassan Tourabi a su mettre à profit cette « absence de direction » à la tête du DUP pour gagner à sa cause « parfois moyennant de substantielles compensations financières » certains candidats mirgha-

### Héritage du régime du président Nemeiry, la question de la charia empoisonne le climat politique et divise un gouvernement soumis aux pressions des Frères musulmans

nistes peu regardants. Contrairement à l'Oumma qui a su transcender ses liens naturels avec la confrérie des Ansars, grâce à son chef M. Salek el Mahdi, entouré d'une équipe de « modernistes » particulièrement efficaces, le PDU est resté prisonnier des traditions religieuses de la confrérie des Khatmiyyes. Il avait d'ailleurs quitté l'Alliance nationale en décembre 1985 parce que cette dernière avait « osé » demander l'abrogation de la charia. Le groupe parlementaire du PDU est resté divisé en ce qui concerne l'avenir de la charia, la moitié environ des députés mirghanistes étant favorable à l'amendement de la loi islamique dans le sens préconisé par les Frères musulmans.

Un autre facteur qui a contribué au succès du FNI est le sectarisme dont ont fait revivre les communistes les liens avec la confrérie des Ansars qui constituait leur véritable rentrée politique à l'issue d'une longue nuit de clandestinité qui avait duré près de seize ans. Même leurs amis et sympathisants les plus proches leur reprochent d'avoir déçoutragé les efforts en vue d'établir des listes d'union locale qui auraient pu mettre en échec les candidats islamistes, en faisant valoir qu'eux seuls représentaient la vraie gauche et qu'il appartenait aux autres groupements de voter en leur faveur.

Le Parti communiste n'a en définitive recueilli que trois élus, ce qui ne correspond nullement à l'influence réelle dans la classe ouvrière et parmi les intellectuels. Tirant la leçon de son échec, le Parti communiste n'a même pas tenté de faire partie du gouvernement de coalition formé par l'Oumma et le PUD et qu'il considérait d'ailleurs comme « se situant franchement à droite de l'échiquier politique soudanais ».

En revanche, les Frères musulmans ont tout mis en œuvre pour entrer au gouvernement. D'abord pour refaire ce qu'ils avaient fait à l'époque de Nemeiry, c'est-à-dire miner de l'intérieur, comme le ver dans le fruit, une coalition marquée dès sa création par la faiblesse de l'une de ses deux principales composantes, le PUD - le talon d'Achille - du gouvernement de M. Sadek el Mahdi. M. Hassan Tourabi, qui voit loin et prévoit dans les prochains mois une grave crise ministérielle,

souhaitait à tout prix, contrairement à certains idéologues durs et purs du FNI, participer au pouvoir pour être présent lorsque de nouvelles élections, qui selon lui sont inévitables, seront organisées en vue de dénouer la crise. Enfin, les Frères musulmans souhaitaient entrer au gouvernement dans le but d'y veiller de près sur leurs intérêts financiers. En effet, la décision que le nouveau pouvoir va prendre à l'égard des banques islamiques va considérablement affecter leur situation dans le pays.

#### Les banques islamiques

Les banques islamiques existent bien au Soudan depuis le début des années 60, mais elles n'ont pris leur véritable essor qu'avec la promulgation de la charia en septembre 1983 par Nemeiry. Depuis, elles fonctionnent strictement selon le principe interdisant les « intérêts », mais autorise par des moyens détournés la distribution de confortables dividendes aux actionnaires, pour la plupart des personnes ou associations liées à une manière ou d'une autre aux Frères musulmans.

Les banques islamiques sont devenues ainsi une puissance financière indépendante de l'Etat et on attribue au nouveau premier ministre la ferme intention d'abattre ce « veau d'or islamique » en le plaçant, dans une première étape, sous le contrôle de la Banque centrale.

Si M. Tourabi a échoué dans sa tentative de s'infiltrer au sein du gouvernement, il a par contre réussi à infléchir la politique de l'Oumma en ce qui concerne la charia. Le parti de M. Sadek el Mahdi avait conduit sa campagne électorale sur la base d'un programme qui prévoyait l'« abrogation immédiate et inconditionnelle » de la charia. Une fois désigné au poste de premier ministre, M. Sadek el Mahdi a manqué son langage. Soumis aux multiples pressions des dirigeants du PUD qui souhaitaient l'entrée de M. Hassan Tourabi et de ses amis au gouvernement et une position plus souple sur la loi islamique, il a finalement accepté un compromis qui écartait certes les Frères musulmans du pouvoir, mais prévoyait le maintien de la charia sous une forme amendée. C'est exactement ce que souhaitait M. Mahdi, pour lequel depuis qu'il avait compris qu'il n'y avait plus aucun espoir de maintenir la charia dans sa forme originelle, c'est-à-dire telle qu'elle avait été conçue et appliquée sous le règne de Nemeiry.

M. Tourabi ne cache pas qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les changements qui interviendront ne modifient pas l'essentiel des lois islamiques, notamment en ce qui concerne les *hadoud* (châtiments corporels). M. Mahdi, pour sa part, souhaite une « charia à visage humain », qui exclut les châtiments corporels. Il n'empêche que quelle que soit la formule que retiendra la commission *ad hoc* d'experts, d'hommes de loi et de théologiens, spécialement créée pour définir la nouvelle loi islamique, la charia demeurera, au Soudan, un obstacle à l'unité du pays et l'une des raisons principales la révolte qui se poursuit dans le Sud.

#### JEAN GUEYRAS.

Déménagez Et gagnez

هنا من الأصل

**Le mal convertie**

Les convertisseurs de monnaie sont devenus des objets indispensables pour les voyageurs. Ils permettent de passer de la monnaie d'un pays à celle d'un autre. Mais, le mal convertie est un véritable fléau pour les voyageurs. C'est un objet qui se vend à un prix exorbitant. C'est un objet qui se vend à un prix exorbitant. C'est un objet qui se vend à un prix exorbitant.

**au cœur du débat politique**

Le débat politique est un sujet qui divise les Français. C'est un sujet qui divise les Français. C'est un sujet qui divise les Français.

**Le banquier**

Le banquier est un personnage important de la société. C'est un personnage important de la société. C'est un personnage important de la société.

**Président Nemeiry, la charia**

Le Président Nemeiry est un homme d'état. C'est un homme d'état. C'est un homme d'état.

Les convertisseurs de monnaie sont devenus des objets indispensables pour les voyageurs. Ils permettent de passer de la monnaie d'un pays à celle d'un autre. Mais, le mal convertie est un véritable fléau pour les voyageurs. C'est un objet qui se vend à un prix exorbitant. C'est un objet qui se vend à un prix exorbitant. C'est un objet qui se vend à un prix exorbitant.

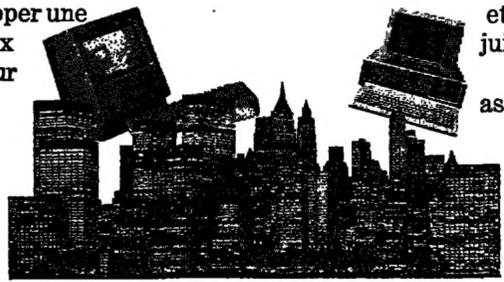


# Déménagez vos méninges!

## Et gagnez le "Papillon d'or Microsoft"

Vous êtes passionné par la micro-informatique ?  
 Vous êtes équipé d'un ordinateur personnel IBM ou compatible ? Ou bien encore d'un Macintosh d'Apple ?  
 Et surtout, vous débordez d'idées !  
 Le grand Concours "Papillon d'Or" Microsoft, Fil et SVM est fait pour vous. Pas de contraintes. Pas de limites.  
 Affaires, scientifique, jeux, tous les domaines vous sont ouverts, à condition de développer une application "clés en main", grâce aux macro-commandes de Multiplan 2 sur IBM PC et compatibles ou celles d'Excel sur Macintosh d'Apple.

De nombreux prix récompenseront les meilleurs programmes. Le premier prix : le "Papillon d'Or", s'accompagne d'un voyage aux Etats-Unis. Et les meilleurs logiciels pourront être édités par Fil qui les diffusera auprès du public.  
 Lisez vite le règlement complet du Concours. Vous l'obtiendrez chez votre revendeur micro-informatique. Ou encore, avec des conseils utiles et tous les détails, dans le numéro de juillet/août de Science et Vie Micro.  
 SVM vous informe. Microsoft vous assiste. Fil vous édite.  
 A vous le "Papillon d'Or" !



# DIPLOMATIE

LES ENTRETIENS DE M. MITTERRAND A MOSCOU

## Un sommet Reagan-Gorbatchev n'est pas exclu cette année

De notre envoyé spécial

Moscou. — Médiateur ? Catalyseur ? Il n'est pas facile d'identifier la fonction que M. Mitterrand a voulu remplir en venant à Moscou, retour de New-York. Indiscutablement, le chef de l'Etat est pris très au sérieux par ses interlocuteurs soviétiques et fait l'objet d'attentions particulières. Mardi 8 juillet, c'est encore près de trois heures qu'il a passées avec M. Gorbatchev, avec comme seuls témoins les « preneurs de notes », MM. Jacques Attali et Teberniaev. Et toujours, même si la catastrophe de Tchernobyl a été évoquée à cette occasion, un même sujet principal : les problèmes de défense et de désarmement, aussi bien à l'échelle mondiale qu'euro-

munauté française réunie à l'ambassade de France. Il a précisé que « les conversations confidentielles qui ont pu s'établir » ajoutées à celles de New-York avec M. Reagan donnent « un paysage rassemblé, concentré, qui ne manque pas d'intérêt ».

Quel intérêt ? Sans doute l'impression, sinon la conviction qu'un sommet Reagan-Gorbatchev avant la fin de l'année est moins que jamais à exclure : les deux hommes en auraient aussi envie l'un que l'autre, mais il y a encore un mur de méfiance à abattre, chacun s'interrogeant sur les arrière-pensées et les motivations de l'autre. Pour M. Gorbatchev, cela se traduit par la nécessité, pour qu'il y ait sommet, de bonnes perspectives.

Mais en même temps, le secrétaire général donne l'impression que, pour lui, le temps presse. Quant à l'initiative de défense stratégique (IDS), elle ne constitue sans doute pas un obstacle insurmontable à la reprise du processus de contrôle des armements. Un peu comme si l'IDS était l'arbre qui cache la forêt.

Jusqu'où iront ces entretiens en tête à tête, au cours desquels ont également été étudiés en détail les tenants et les aboutissants de la force de frappe française ainsi que les moyens de relancer la conférence de Stockholm. A moins de modifications de programme de dernière heure, ces conversations intimes paraissent terminées pour l'essentiel.

et M. Mitterrand doit déjà avoir une idée assez précise du compte rendu qu'il enverra au président Reagan (pour ne pas parler des dirigeants ouest-européens, qui seront bien sûr tenus au courant).

L'entretien de ce mercredi matin était, en effet, élargi ainsi que le sera le dîner de travail offert par le secrétaire général au retour de la cité des étoiles, le centre d'entraînement des cosmonautes soviétiques, où MM. Mitterrand et Gorbatchev rencontreront l'astronaute français Jean-Loup Chrétien.

Comme d'habitude dans ce genre de voyage, les relations bilatérales ont été examinées. Ce fut déjà le cas mardi lors de la rencontre avec M. Gromyko, président du présidium du Soviet suprême, puis mercredi matin lors de l'entrevue avec M. Ryjkov, le président du conseil des ministres. M. Mitterrand était notamment accompagné à cette occasion par MM. Jean-Bernard Raimond, Michel Noir et Alain Davouquet, respectivement ministre des affaires étrangères, délégué au commerce extérieur et ministre délégué chargé de la recherche scientifique et de l'enseignement.

C'est jeudi soir que M. Mitterrand quittera Moscou pour Paris, après avoir donné une conférence de presse. Ce mercredi, il passera le reste de la journée à Iasnaïa-Poliana pour visiter la propriété de Léon Tolstoï, où est enterré l'écrivain.

JACQUES AMALRIC.

# ASIE

Japon

APRÈS LE TRIOMPHE ÉLECTORAL DES LIBÉRAUX DÉMOCRATES

## La troisième vague du conservatisme

De notre correspondant

Tokyo. — Les Japonais sont-ils des conservateurs invétérés ? Pendant plus de trente ans, ils ont maintenu au pouvoir la « baleine blanche » libérale démocrate et ils viennent, le dimanche 6 juillet, de confirmer sa suprématie dans la vie politique nationale en lui accordant une majorité écrasante dans les deux chambres (1). Doit-on comme le fait M. Ishibashi, président d'un PS en déroute, s'inquiéter pour l'avenir d'un pays qui tend à se priver d'une opposition suffisamment forte pour faire contre-poids à un parti incontestablement dominant ? Les Japonais sont-ils enfin devenus plus « nationalistes », comme l'affirme M. Yano, secrétaire général du Kometo (parti bouddhiste), en semblant « plebisciter » un premier ministre dont l'un des leitmotivs est de tirer un trait sur le passé ?

Les Japonais paraissent les premiers surpris par ce raz de marée conservateur, — même ceux qui ont voté pour le Parti libéral démocrate (PLD). En soi, la pérennité de la suprématie du PLD, malgré quelques déboires au cours des dix dernières années, est d'autant plus remarquable qu'elle s'est accompagnée de bouleversements socio-économiques aussi profonds que rapides survenant après le traumatisme de la défaite. L'ampleur de sa

dernière victoire invite à se poser des questions sur la nature du conservatisme japonais.

Des facteurs conjoncturels ont assurément favorisé les conservateurs. D'abord la tactique judicieuse des doubles élections qui a permis une mobilisation de tout l'appareil électoral de la majorité ; ensuite, l'absence de facteur négatif pour le PLD comme ce fut le cas en 1976 (affaire Lockheed), en 1979 (événement de l'introduction d'une TVA) ou en 1983 (scandale parlementaire autour de M. Tanaka, ancien premier ministre, qui, bien que reconnu coupable dans l'affaire Lockheed, refusait de renoncer à son siège de député). Enfin, le côté personnalisé de cette élection, avec M. Nakasone mais aussi les trois figures montantes du PLD (MM. Abe, Miyazawa, Takeshita), a donné un dynamisme particulier à la campagne des conservateurs. Mais est-ce là une explication suffisante ?

Il y a eu, dans l'histoire politique de l'après-guerre au Japon, trois vagues conservatrices. Le début des années 50 (fin de l'occupation américaine, déroute de la gauche communiste balayée par les « purges rouges » de Mac Arthur, et fusion en 1955 des deux partis libéral et démocrate). La seconde vague fut celle des années 60 et de la politique de haute croissance économique du premier ministre Ikeda, qui fit rapidement progresser le niveau de vie. La troisième vague est celle des années 80.

Le conservatisme japonais du milieu de cette décennie — une tendance que corroborent régulièrement les enquêtes sur la conscience politique de la population — est différent de celui qui prévalut à des époques où la reconstruction et l'amélioration matérielle du niveau de vie étaient les priorités de la majorité.

Un puissant lobby paysan

La différence essentielle tient à l'affaiblissement de la capacité du PLD de maîtriser l'espace politique. Sa base électorale est traditionnellement constituée de couches sociales dont le développement économique n'a longtemps guère entamé l'importance : la paysannerie (qui constitue un puissant lobby de quatre millions de gens inconditionnellement fidèles), les commerçants et les petits entrepreneurs. C'est-à-dire ceux qui forment les « anciennes classes moyennes ».

Les forces du PLD reposent sur des réseaux de pouvoirs locaux aux maillages très fins. Les comités de patronage, les notables et leurs clients, le jeu de l'élu qui rétribue en fonds publics la fidélité électorale, sont les composantes du pouvoir du PLD au niveau local. Rapports personnalisés et localisme associant une indifférence politique fondamentale (l'électeur vote moins en fonction d'un programme que pour des motifs utilitaires) à un taux élevé de participation — et à une dose certaine de corruption.

Le meilleur exemple de ce pouvoir local est représenté par M. Tanaka : bien que paralysé dans sa maison de Tokyo, il a été réélu dans sa circonscription de Niigata avec plus de 100 000 voix d'avance sur le deuxième candidat victorieux.

Les « votes fixes »

Ce système d'encadrement local, permettant une efficace mobilisation des voix et assurant au PLD un capital de votes fixes, a été progressivement entamé par les migrations vers les villes qui ont brisé une partie des solidarités établies. Dans les *danchi* (grands ensembles), le taux d'abstention est en général particulièrement élevé. L'affaiblissement des réseaux de solidarités locales a donné lieu au développement important d'un électoral flottant. Ces votes flottants, que de manière symptomatique les Japonais identifient au choix personnel, représentent selon un récent sondage de l'*Asahi Shinbun*, 39,6 % du total de l'électorat (alors que les votes fixes dont peut bénéficier le PLD ne dépassent guère 35 %).

Cet électoral flottant, particulièrement répandu chez les jeunes, est généralement présenté par les commentateurs politiques comme un électoral éclairé, votant en liberté de conscience et en fonction de critères modernes par opposition aux conduites de type traditionnel. C'est à cet électoral flottant, idéologique, versatile et méfiant à l'égard des politiciens, que le PLD, compte tenu de l'affaiblissement de ses réseaux de contrôle des votes fixes, doit sa victoire.

Cet électoral flottant reflète une tendance profonde de la culture politique japonaise. Celle-ci, comme l'expérience historique nipponne, dévalorise l'activité politique. On dit souvent que les Japonais croient

moins en leurs politiciens qu'aux discours des diseurs de bonne aventure. Ils considèrent en général les premiers comme des hommes uniquement intéressés par le pouvoir et ils ne se font guère d'illusion sur leur intégrité. Ce scepticisme s'enracine dans une culture rétive à l'utopie d'un ordre idéal. La culture politique japonaise est un mélange de pragmatisme et d'acceptation de l'ordre des choses.

L'Etat ne fut jamais perçu comme un instrument au service de certains idéaux transcendant son pouvoir et son autorité. Le système parlementaire importé à l'époque Meiji (milieu du dix-neuvième siècle) n'est pas apparu comme le signe de la prise en main de son destin par un peuple. Et dans l'après-guerre, l'utopie démocratique, véhiculée par la Constitution de 1946, fut rapidement évincée par le dynamisme économique. De manière symptomatique, en 1960, le mot d'ordre du premier ministre Ikeda de « doublement du produit national brut en dix ans » avait pour corollaire un « nécessaire effacement du politique ». Commencant pour le Japon la période de consensus par la croissance économique.

Le pragmatisme

Ce substrat culturel lié à l'expérience historique du Japon explique le faible succès d'idéologies systématiques, comme le marxisme, sauf parmi les représentants de l'intelligentsia. Les déceptions des grandes utopies de changement des années 70 (de l'Amérique latine au Vietnam) accélèrent la retombée des phénomènes de résistance qui, après la grande effervescence politique du lendemain de la guerre, avaient marqué les années 60 (lutte contre le traité de sécurité nippon-américain et luttes étudiantes).

En même temps, le Japon évoluait, avec la crise pétrolière, la précarité de ses succès économiques. C'est à partir de cette époque, d'ailleurs, que le conservatisme regagna du terrain. De 1967 à 1975, on avait noté une poussée progressiste dans les préfectures fortement industrialisées (Tokyo, Osaka). Mais avec la crise économique et l'insuffisance des ressources pour financer les ambitieux programmes sociaux des municipalités « rouges », l'électorat se retourna vers le camp conservateur. De même, les mouvements sociaux, nés dans les années 70 du décalage entre les demandes sociales et les interventions politiques, commençaient aussi à régresser. Les Japonais, avec pragmatisme, préférèrent s'en remettre à un pouvoir qui gèrait les affaires du pays au nom de la compétence plutôt qu'au nom d'idéaux.

Le mouvement de mauvais humeur que manifesta l'électoral flottant à l'égard du PLD en 1983 fait partie de sa versatilité et de sa sensibilité à la conjoncture. Trois ans plus tard, il a fait pencher la balance dans l'autre sens.

D'une manière générale, les Japonais sont conscients que le vrai débat (notamment en matière économique) a lieu au sein du PLD et non entre la majorité et l'opposition. Le Parti conservateur n'est en effet en rien monopolistique : ses clans sont la garantie de sa flexibilité. Son caractère de « coalition » fait que même s'il est dominant il ne s'appuie pas au parti unique : les critiques de la politique de dépenses militaires de M. Nakasone sont venues autant, sinon plus, du PLD que de l'opposition.

Le pragmatisme que les Japonais ont démontré dans ces dernières élections conduit à nuancer le caractère de succès personnel de M. Nakasone qu'elles peuvent avoir. Pour l'instant, et les Japonais sont les premiers à le savoir, le PLD est une machine qu'un individu ne peut monopoliser. Sans doute le néo-nationalisme de M. Nakasone a pu séduire certains ; les autres ne s'en sont guère inquiétés, le mettant au compte de sa « politique-spectacle ».

Le premier ministre cherche assurément à combler un vide dans le leadership du parti gouvernemental laissé par la disparition ou le retrait des grandes figures politiques des années 70 (MM. Fukuda, Ohira, Miki et Tanaka). Mais il est concurrencé par les « nouveaux dirigeants » dont la campagne électorale a rehaussé le prestige et fait aucun, pour l'instant, n'a fait allégeance au premier ministre « victorieux ».

PHILIPPE PONS.

(1) Le Parti libéral démocrate dispose à la Chambre basse de 304 sièges sur 512. (En comptant le ralliement de quatre indépendants.) Ce qui lui assure une majorité de pourcentage de 59 %. En termes de pourcentage de voix, le PLD a obtenu 49,4 % (43,7 % en 1983). A la Chambre haute, il dispose de 140 sièges sur 252.

# EUROPE

LA PRESTATION DE SERMENT DE M. WALDHEIM

## Cheval géant à Vienne et film-témoignage à Jérusalem

M. Kurt Waldheim a prêté serment, le mardi 8 juillet, devant le Parlement autrichien réuni en séance extraordinaire. Dans son allocution, le nouveau président a stigmatisé, pour la première fois, le « système nazi [qui] avait perdu toute dignité humaine du fait du traitement infligé aux juifs ». « Chacun doit œuvrer quotidiennement pour que ses concitoyens soient traités en êtres humains, quelle que soit leur race », a-t-il ajouté. La cérémonie d'investiture s'est déroulée en l'absence de l'ambassadeur d'Israël, qui n'a pas rejoint son poste, et de celui des Etats-Unis, l'ambassadeur d'URSS à Vienne, en vacances, était représenté par un conseiller.

L'ambassadeur de France, M. François-Régis Bastide, était présent. Pendant ce temps, dans le centre de Vienne, une manifestation était organisée par des membres du groupe Nouvelle Autriche, animé par des intellectuels. Un cheval de bois de 4 mètres de haut, coiffé d'un bonnet portant une croix gammée, œuvre du sculpteur Alfred Hrdlicka, a été érigé sur la place Saint-Etienne. C'était là une allusion à un épisode du passé de M. Waldheim, son adhésion à une association de sport équestre des SA. A Jérusalem, nous rapporte notre correspondant J.-P. Langel-

ier, à l'heure où M. Waldheim prêtait serment, les témoins du film *Shoah* interrogés par le cinéaste Claude Lanzmann dans la campagne polonaise où a lieu l'holocauste défilaient sur l'écran dans une petite salle de la Knesset. Une vingtaine de députés, soit un sur six, et le ministre de la justice, M. Modai, assistaient à la projection organisée par la commission de l'éducation du Parlement. Le ministre des affaires étrangères, M. Shamir, avait d'abord jugé ce geste inopportun, avant de lever ses objections. Le premier ministre, M. Shimon Pérès, s'est contenté d'une litote : « Aujourd'hui, je ne cède rien. »

Le Mémorial de l'Holocauste a lancé un appel au peuple autrichien pour qu'il réagisse contre le « réveil de l'antisémitisme ». Quant à l'avenir des relations israélo-autrichiennes, le gouvernement de Jérusalem — indique notre correspondant — n'a pas encore fixé sa ligne de conduite. M. Michael Eitzur, actuel ambassadeur de Vienne, arrive en fin de mission. Absent d'Autriche depuis un mois, il y retournera bientôt pour faire ses valises. « Nous n'avons rien décidé jusqu'à », a déclaré, mardi, M. Shamir, mais je présume que l'ambassadeur ne sera pas remplacé. »

## Une lettre de l'ambassadeur d'Autriche

M. Erik Nettel, ambassadeur d'Autriche en France, nous a fait parvenir, à l'occasion de la prise de fonctions du président Waldheim, une longue lettre dont voici l'essentiel :

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Autriche a connu le développement d'un système authentiquement démocratique et dépourvu des défauts du passé. Dans le cadre de ce système, M. Waldheim a été élu président de la République au suffrage universel direct avec 54 % des voix. Il est aberrant de penser que 54 % des électeurs sont des nazis, des antisémites et des militants du pangermanisme ! Cette accusation visant les partisans de M. Waldheim minimise singulièrement la définition même du national-socialisme. Ceci ne peut être dans l'intérêt de tous ceux qui se désolent avec horreur des atrocités perpétrées avant ou pendant la guerre. (...)

16,5 % seulement des Autrichiens ayant le droit de vote ont vécu l'époque de l'occupation allemande de leur pays. Une grande majorité de la population n'a que peu ou pas du tout connu cette période et a grandi dans un Etat démocratique. Il est donc plus qu'improbable qu'une partie des 54 % des votants ait élu M. Waldheim du fait de convictions national-socialistes ou antisémites. La jeune génération, en particulier, ne comprend pas du tout les accusations formulées contre elle par la presse étrangère.

L'Autriche est accusée de ne pas avoir procédé à une dénazification sérieuse après l'effondrement du régime hitlérien. Cette affirmation régit — volontairement ou non — la réalité de la politique de dénazification pratiquée à la fin de la guerre sous le contrôle du conseil allié dont faisait partie la France. En vertu de la loi autrichienne sur les crimes de guerre, 130 000 personnes ont été poursuivies et 23 000 verdicts prononcés dont 13 000 condamnations ; 43 criminels ont été condamnés à la peine capitale dont 30 exécutés. Plus de 100 000 personnes ont été éliminées de la fonction publique. D'aucuns pourraient considérer ces mesures comme insuffisantes au regard des événements tragiques de cette époque troublée. Elles semblent pourtant correspondre à l'ampleur des mesures prises dans d'autres pays contre les personnes accusées de collaboration ou de crimes nazis. (...)

Moi-même et beaucoup de mes compatriotes avons été choqués en constatant la légèreté avec laquelle une multitude de journalistes ont qualifié M. Waldheim de criminel de guerre, de national-socialiste et d'antisémitisme sans étayer ces accusations de faits concrets. Dans un pays qui a vu naître la déclaration des droits de l'homme et qui se considère comme un pionnier en matière de liberté de l'individu, la présomption d'innocence devrait pourtant prévaloir. (...)

Italie

LA CRISE GOUVERNEMENTALE

## Echec de la « mission d'exploration » de M. Fanfani

De notre correspondant

Rome. — La « mission exploratoire » de M. Amintore Fanfani, démocrate-chrétien et président du Sénat, chargé il y a cinq jours par le chef de l'Etat de trouver les bases d'un compromis entre les cinq partis de la coalition sortante pour surmonter la crise, s'est achevée le mardi 8 juillet sur un constat d'échec. L'impatience est due aux exigences opposées du PSI de M. Bettino Craxi et de la démocratie-chrétienne de M. Ciriaco De Mita.

Les deux principaux partis de la majorité, le PSI et la DC sont toujours plus bloqués sur leurs positions. Les socialistes refusent totalement l'hypothèse d'un gouvernement « Craxi bis » de transition, destiné à ne durer que jusqu'en décembre prochain. La direction du PSI s'était réunie lundi et avait rendu public un document illustrant les mérites des trois dernières années du gouvernement de coalition à direction socialiste. La délégation socialiste à l'issue de ses entretiens avec M. Fanfani metait les points sur les « i », affirmant que son objectif était un second gouvernement Craxi « renforcé et renouvelé » sans aucune hypothèque quant à sa durée. Face à ce refus pur et simple de prendre en considération ses requêtes, la DC exigeait toujours plus

clairement pour l'un des siens la présidence du conseil. Elle pense que ce poste lui revient de droit après les trois ans de gouvernement Craxi, l'alternance au sein de la coalition devant jouer en faveur du « premier parti italien ».

Les trois petits partis du gouvernement sortant — sociaux-démocrates, libéraux et républicains — réduits depuis le début de la crise à jouer les utilités, proposaient le renvoi pur et simple du cabinet sortant devant le Parlement. Désormais un tel recours est difficilement praticable.

Certains évoquent l'hypothèse d'un cabinet de transition présidé par un représentant d'un des « trois petits ». D'autres estiment que la seule solution est un gouvernement dirigé par un démocrate-chrétien soutenu du bout des lèvres, ou même seulement de l'extérieur par le PSI. Le Parti communiste, cantonné depuis trois ans dans l'opposition, estime, par la voix de son secrétaire général, Alessandro Natta, que « la charge de soupçons et de méfiance entre DC et PSI est arrivée à un tel point que la reconduction d'une coalition à cinq, quelle qu'en soit la forme, semble non seulement difficile, mais même franchement dommageable ».

(Interim.)

Grèce

## Vers une normalisation complète des rapports avec l'Albanie

De notre correspondant

Athènes. — La Grèce n'a toujours pas concrétisé son intention, proclamée depuis longtemps, de mettre fin à l'état de guerre avec l'Albanie. Mais cette décision désormais ne saurait tarder. Selon un communiqué rendu public à la fin d'une visite en Albanie de hauts fonctionnaires grecs sous la direction du secrétaire du ministère des affaires étrangères, le côté albanais a « salué l'intention du gouvernement grec, manifestée par des déclarations du premier ministre et du ministre des affaires étrangères, d'annuler l'état de guerre entre les deux pays et d'adopter une assurance que, sur la base des dispositions de la Constitution de l'Albanie ainsi que par d'autres moyens et actions, le gouvernement albanais fera tout ce qui est possible pour que la minorité grecque de l'Albanie prospère et jouisse de tous ses droits ».

En fait, la Grèce avait annoncé à maintes reprises et dès 1979 son intention de normaliser ses relations avec l'Albanie, mais les gouvernements successifs se sont toujours heurtés à l'opposition des organisations de Grecs originaires de l'Epire du Nord (actuellement Albanie du Sud) vivant en Grèce ou à l'étran-

ger, notamment aux Etats-Unis, ainsi qu'à des problèmes politiques et juridiques assez complexes. L'état de guerre entre les deux pays existe depuis 1940 et avait été déclaré par la dictature de Metaxas par simple décret royal lors de l'invasion italienne en Grèce. Il faut encore décider si la fin de l'état de guerre doit être proclamée par décision du gouvernement, par décret présidentiel ou par une loi du Parlement, chacune de ces solutions engageant de manière différente le gouvernement actuel et ceux qui lui succéderont.

En attendant, les deux pays ont échangé depuis longtemps des ambassadeurs, ont développé leurs échanges commerciaux (80 millions de dollars annuellement, qui seront portés à 120 millions après l'accord passé en janvier 1986), sont reliés par des vols réguliers et viennent de décider, lors de la récente visite en Albanie, d'établir une ligne de carterie entre l'île de Corfou et la côte albanaise.

L'opposition de gauche approuve cette évolution et souhaite la voir couronnée par une normalisation complète, alors que l'opposition de droite se déclare surtout soucieuse de protéger et développer les droits de la minorité grecque vivant en Albanie.

THÉODORE MARANGOS.



ملتان، لاہور

هكذا منذ الأصل

### LECTORAL DES LIBÉRAUX DÉMOCRATES

## Le vogue du conservatisme

Le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ? Les libéraux démocrates ont obtenu le soutien de leur base électorale, mais le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ?

Le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ? Les libéraux démocrates ont obtenu le soutien de leur base électorale, mais le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ?

Un puissant lobby payant Le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ? Les libéraux démocrates ont obtenu le soutien de leur base électorale, mais le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ?

Le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ? Les libéraux démocrates ont obtenu le soutien de leur base électorale, mais le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ?

Le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ? Les libéraux démocrates ont obtenu le soutien de leur base électorale, mais le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ?

Le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ? Les libéraux démocrates ont obtenu le soutien de leur base électorale, mais le conservatisme japonais a-t-il pour les prochaines élections le talent de l'opposition japonaise ?



# TOULOUSE JOUE F.A.U.S.T.

TOULOUSE a réconcilié la création artistique avec la recherche scientifique :

- Hermès et l'Orchestre du Capitole
- Airbus et le gothique occitan
- l'électronique et l'art de vivre ...

F.A.U.S.T., Forum des Arts de l'Univers Scientifique et technique, est le grand rendez-vous des techniques et de la création. F.A.U.S.T. c'est aussi :

- le laser qui devient pinceau pour restaurer une toile de Maître, ou ciseau dans les mains du sculpteur,
- le satellite Spot qui photographie depuis l'espace les grandes capitales du Monde mais aussi les cités oubliées,
- des ordinateurs qui jouent aux échecs, composent des slogans publicitaires ou des poèmes, écrivent des chorégraphies, font chanter des robots, fabriquent des dessins animés...

Industriels, Entrepreneurs, Créateurs, Artistes, soyez avec nous au rendez-vous de F.A.U.S.T. à Toulouse, du 21 au 26 octobre 1986.

Dominique Badier  
Maire de Toulouse  
Président du Conseil Régional  
Midi-Pyrénées

Pour F.A.U.S.T. le Ministère de la Recherche et de l'Industrie, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Culture, l'INRA, le S.E.R. et le Centre National de la Recherche Scientifique et la participation de

Je désire recevoir une documentation en tant que  
 exposant  visiteur  
F.A.U.S.T. 34, rue Pargaminières, 31000 TOULOUSE  
Tél. 61.21.44.74 - Télex : 531079 F

Société .....  
Adresse .....  
Activité .....  
Responsable .....  
Tél. ....

Photo: Guyon pour Régions Publiques de France

# politique

## LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

### Le débat sur l'immigration

#### Les socialistes veulent pousser M. Pasqua dans ses retranchements

La polémique sur l'immigration s'est à présent arrêtée aux portes de l'Assemblée nationale. Cette fois elle va y pénétrer sans retour. La situation des étrangers en France est depuis plusieurs années au cœur du débat politique, mais les députés avaient en ce débat un rôle secondaire : l'adoption à l'unanimité du dernier texte de loi le règlementant, celui de juillet 1984 créant un titre unique de séjour, avait été, à cet égard, significative.

Depuis les prises de position du Front national, l'ambiance de la dernière campagne électorale a envenimé le débat, au point que la discussion du projet de loi de M. Charles Pasqua sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers qui doit commencer ce mercredi 9 juillet au Palais Bourbon, ne se déroulera sans doute pas dans le calme. D'autant moins que la gauche entend bien en profiter pour faire le procès des méthodes du ministre de l'intérieur.

La majorité, sous la pression de l'opinion publique qui s'est mobilisée, a sensiblement corrigé les propositions qu'elle avait annoncées lors de la campagne électorale. Le projet de M. Pasqua va moins loin que son avant-projet; la commission des lois, à l'initiative de son rapporteur, M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) et de son président, M. Jacques Tonbon, en a encore atténué la sévérité. Pas assez, au goût des plus libéraux de ses membres. Trop pour ceux qui restent très sensibles à

l'électorisme. Le Front national, bien entendu, va tenter de jouer sur ces divergences plus ou moins camouflées. Car, pour lui, l'affaire est entendue, le projet gouvernemental ne répond pas aux souhaits des électeurs de la droite.

M. Jean-Marie Le Pen ne l'a pas caché, mardi, au cours d'une conférence de presse. Pour lui, les mesures gouvernementales ne tiennent pas compte de la gravité du problème (voir ci-contre le compte rendu de cette réunion). Aussi, si les amendements, que défendra son groupe, ne sont pas adoptés, ses amis ne pourront pas adopter le projet « dans son état actuel ». L'extrême droite profitera donc de ce débat pour montrer que ses propositions correspondent mieux aux souhaits des électeurs de toute la droite que celles du gouvernement. M. Le Pen, qui compte intervenir personnellement dans le débat, en profitera pour se démarquer clairement de la majorité, sur un thème qui lui paraît favorable.

M. Jean Anciant (PS, Oise), contre l'esprit de cette législation et les amendements adoptés par la commission des lois ne le rendent « toujours pas acceptable ». Ensuite parce qu'il ne leur permettrait de s'en prendre directement aux méthodes du ministre de l'intérieur, contrairement à la discussion des projets sur la sécurité qui avaient été défendus par M. Alain Chabanon.

Malgré les réserves de M. Pierre Joxe, qui a estimé que les méthodes de la pratique policière de MM. Pasqua et Pandraud, allaient finir naturellement par retourner l'opinion, les députés socialistes ont bien décidé de profiter de ce débat sur les étrangers pour demander au ministre de l'intérieur des explications sur les récents événements. Constatant que ce texte renforce les pouvoirs de la police, ils s'inquiètent de l'attitude qu'elle pourrait avoir, car pour les socialistes la situation des étrangers est « moins un problème de législation, a expliqué M. Anciant, qu'un problème d'application des textes ». D'où l'importance pour eux de connaître très précisément les consignes que pourra donner le ministre aux policiers.

Affirmant, à encore, qu'il ne veut pas faire « d'obstruction », le PS a l'intention de déposer une certaine d'amendements et il aimerait que le débat soit notablement « approfondi » pour débattre sur la « fond » pour débattre sur la semaine prochaine. En fait, son objectif, non avoué, est de suffisamment pousser M. Pasqua dans ses retranchements pour l'amener à dire une phrase de trop, pour le pousser à la faute. Histoire, bien entendu, de relancer la discussion et de dévoiler les intentions « cachées » du gouvernement, pour tenter de mobiliser, derrière l'opposition, les mouvements philosophiques et religieux qui, après avoir contesté les projets du ministre de l'intérieur, ont décrié une « thèse ».

#### Une certaine d'amendements

Le débat ne devrait pas être simple pour la majorité. M. Pierre Messmer en est parfaitement conscient, prévoyant qu'il pourra difficilement être achevé à la fin de cette semaine, contrairement à ce qui est pour l'instant prévu. Bien que le conseil des ministres ait déjà autorisé le gouvernement à engager sa responsabilité sur le vote de ce projet, le président du groupe RPR souhaite, pour une fois, que M. Jacques Chirac puisse éviter d'y avoir recours, car ce texte « touchant aux libertés, il est préférable que le débat aille à son terme ».

Les socialistes, eux non plus, n'ont pas l'intention de faciliter la tâche de la majorité. D'abord parce qu'ils sont, a rappelé leur porte-parole, après la réunion de leur groupe,

#### M. JEAN-MARIE LE PEN : la cohabitation c'est l'impuissance

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a déclaré, le mardi 8 juillet, au cours d'une rencontre avec la presse, que M. Charles Pasqua pratiquait en matière de sécurité « une politique fumigène » et qu'il n'y avait « pas de changement radical du climat d'insécurité ». Il a dénoncé « la pusillanimité » de l'action du gouvernement en ce domaine « qui ne peut conduire qu'à un échec ».

Le député de Paris évoquant le problème de l'immigration a estimé : « Dans ce domaine comme dans celui de la sécurité, le gouvernement n'a rien appris, rien compris ou bien il ne veut pas comprendre la dimension de ces problèmes qui s'intériorisent. Il faudrait définir une politique générale basée sur une conception de la nation et de sa finalité ». Il a rappelé que ce problème ne pourra se régler que « par une véritable politique démographique et familiale ».

Pour le président du Front national, « la cohabitation aboutit à l'impuissance, à l'incohérence et à l'immobilisme », ajoutant : « Avec un gouvernement à direction bi-céphale il y a forcément un électoral trompé et peut-être les deux ».

Enfin, il a annoncé que le Front national entendait être présent lors des élections sénatoriales du 28 septembre soit en présentant ses propres candidats soit en faisant liste commune avec le CNIP.

#### « La procédure administrative est très supérieure à la procédure judiciaire » affirme M. Robert Pandraud

Dans une interview que publie mercredi 9 juillet le Figaro, M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, souligne que le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France vise à lutter contre l'immigration clandestine et à faciliter l'expulsion de ceux qui ont enfreint la loi.

Selon lui, on ne portera pas atteinte aux libertés individuelles en confiant à l'administration - et non plus à la justice - les décisions de reconduite à la frontière. Au contraire : « La procédure administrative de reconduite à la frontière est très supérieure à la procédure judiciaire. Celle-ci, peu efficace, avait donné des résultats très limités. Les juges, en effet, n'étaient pas obligés de prononcer la reconduite à la frontière et beaucoup d'entre eux préféraient prononcer une peine d'amende ou d'emprisonnement. Cette situation était tout à fait paradoxale puisqu'elle aboutissait en fait à maintenir sur notre territoire, moyennant le paiement d'une amende ou l'exécution d'une courte peine de prison, les immigrés clandestins ».

« Au plan des libertés individuelles, la procédure judiciaire était particulièrement humiliante et dégradante pour l'étranger lorsqu'elle aboutissait à une peine de prison ».

« J'ajoute d'ailleurs que l'emprisonnement des immigrés clandestins aboutissait à surcharger les établissements pénitentiaires de notre pays ».

« Enfin, la procédure administrative permettra à chaque préfet d'apprécier au cas par cas, en fonction de la situation individuelle, les situations difficiles qui lui seront soumises (...) ».

### L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

#### Le trublion, les apôtres de Saint-Denis et le néophyte canaque...

Le Parlement, c'est comme la météo : les prévisions y sont toujours incertaines. On pouvait supposer, par exemple, que la discussion du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie constituerait, le mardi 8 juillet, à l'Assemblée nationale, une simple formalité. Dès lors que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, s'était mis d'accord avec la commission des lois pour que les députés de la majorité entérinent le texte amendé le 10 juin, en première lecture, par le Sénat, sans en changer une seule virgule (le Monde du 8 juin), la messe paraissait dite. Et M. Pons ayant confirmé sa volonté d'obtenir un « vote conforme », l'issue du débat, qui devait se poursuivre ce mercredi, ne fait en effet aucun doute après le rejet (par 324 voix contre 242) de l'exception d'irrecevabilité soulevée par les socialistes, qui jugent le projet inconstitutionnel, et celui, à main levée, de la question préalable déposée par les communistes, selon lesquels il n'y avait pas lieu de débattre.

Pourtant, bien que sur le fond tout ait été dit et redit, depuis deux ans, sur la question calédonienne, le débat a été sauvé du ronronnement par les interventions d'un trublion, de deux apôtres de Saint-Denis et d'un néophyte canaque.

Le trublion, ce fut M. Jean-Pierre Soisson. Au nom de l'UDF, le député de l'Yonne, délégué national de son mouvement pour l'outre-mer, n'a pas manqué l'occasion de se démarquer des orientations du RPR suivies par M. Pons. Oh ! Il serait excessif d'affirmer que sa prise de distance gêne vraiment le gouvernement.

D'emblée, M. Soisson avait affirmé qu'il voterait le projet de loi. Mais la tonalité critique de son discours, conçu pour servir de point de repère, n'est pas passée inaperçue. M. Soisson a ainsi évoqué l'opportunité du plan de M. Pons : « Trois réformes en trois ans pour préparer un quatrième statut, c'est beaucoup, c'est même trop. Ce projet de loi était-il vraiment nécessaire ? Un équilibre fragile s'est instauré en Nouvelle-Calédonie. Nous devons le préserver ». M. Soisson a même déposé plusieurs amendements tendant à adoucir la remise en cause du statut « Fabius-Pisani », histoire sans doute de prouver aux libéraux du territoire que l'UDF n'entend pas laisser le champ libre au mouvement séparatiste.

De l'avis de M. Soisson, « les dispositions relatives au développement rural et à l'aménagement du territoire doivent permettre de prolonger l'action de réforme fondatrice engagée il y a plus de six ans » (sous M. Giscard d'Estaing) et « elles ne sauraient être interprétées comme la remise en cause de l'effort accompli en vue d'une meilleure répartition des terres ». Sur ce point crucial M. Soisson contesse donc le choix de M. Pons et du Sénat : « Dans cette perspective la compétence doit revenir à l'Etat et non au territoire ».

Pour quelques mois il n'est pas nécessaire de décider un transfert de compétences. De même M. Soisson demande-t-il un renforcement des moyens en faveur de l'objectif prioritaire : le développement de l'intérieur de la Grande-Terre et de l'île. Il regrette, enfin, que le ministre des DOM-TOM ait cédé aux pressions de ses partisans locaux en laissant au congrès du territoire, contrôlé par les anti-indépendantistes, le soin de fixer les seuils sociaux dans les entreprises. M. Soisson a ainsi bien rempli la fonction de poil à gratter la majorité mais sa démonstration aurait été plus forte s'il n'avait pas retiré ses amendements au moment de la discussion des articles.

#### « L'ennemi, c'est l'Anglais ! »

Les deux « apôtres » qui se mirent en vedette appartenaient à l'église de M. Le Pen. Intervenant contre l'exception d'irrecevabilité défendue par M. Joseph Franceschi (PS, Val-de-Marne) - qui avait invité M. Pons et ses compagnons à se demander ce qu'aurait fait le général de Gaulle en Nouvelle-Calédonie, M. Jean-Claude Maréchal (FN, Hérault) a beaucoup amusé ses collègues du RPR et de l'UDF en exécutant un extraordinaire numéro de bêteler tricolore. Tout y est passé ! Le Carrefour du développement et l'« affaire » de l'ONASEC : « Alors qu'à Paris M. Chatter offre des studios et des voitures à des hôtes de l'air, que les amis d'un ancien ministre peuvent acheter un château dans le val de Loire avec des fonds publics, qu'à Carcassonne M. Courrière peut placer son cousin Fernand dans la fonction publique, il existe en Nouvelle-Calédonie un demi-millier de petits réfugiés, véritables petits harikis du Pacifique, qui en sont réduits à attendre leur survie de la charité ! »

Les jugements sur « les Canaques de la Nouvelle-Calédonie », civilisation de la civilisation dit de pierre, la mise au cachot de l'ancien ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, accusé « d'avoir empêché les gendarmes de remplir leur mission, d'avoir laissé voler, violer, tuer » : « Ou c'est la sédition, et cela relève de toute lucidité, et l'article 68 de la Constitution sur la Haute Cour s'applique. Je ne vois pas pourquoi M. Pisani peut encore se promener librement ».

La négation du droit à l'autodétermination : « Le principe d'autodétermination est une norme perdue, une machine à découper les peuples. Il porte atteinte à l'intégrité du territoire et à l'unité de la République. Quoi ! On a ramené au sein de la France, par le feu et par le sang, la Vendée chouanne, le Languesc cathare, les Cévennes camisardes, la Commune communiste, les girondins et les fédéralistes, et en Nouvelle-Calédonie on laisserait maintenant filer une poignée qui veut l'indépendance ! »

La France « de Dunkerque à la terre Adèle, de Strasbourg à Clipperton, de Brest à Nouméa ! ». Avec, in fine, les pétales de la guerre de Cent Ans : « Je vous pose la question : la France de Bouvines, qui s'est rassemblée derrière l'oriflamme de Saint-Denis, pourrait-elle aujourd'hui défendre la Nouvelle-Calédonie ? »

« L'ennemi, c'est l'Anglais ! ». Ceux qui détiennent la vérité, selon M. Hoinde, ce sont ces missionnaires qu'il a rencontrés en Nouvelle-Guinée (« de vraies missions », a précisé l'ancien baroudeur, pas des prêtres ouvriers gachos) et qui lui ont dit en trinquant à la santé de la France : « L'ennemi, c'est l'Anglais ! ».

#### Compère de M. Martinez et chargé de répliquer à la question préalable posée par les communistes, M. Roger Hoinde, député du Front national en Seine-Saint-Denis, sur un registre moins humanitaire mais tout aussi touffant, a requis la « réclusion perpétuelle » non seulement pour M. Pisani, mais aussi pour les autres hauts fonctionnaires socialistes impliqués dans les événements de ces dernières années. Il a évoqué également, avec émotion, le sort des vieux pionniers calédois isolés en brousse, pour en arriver à la conclusion que le problème calédonien se résume à la rivalité ancestrale... entre les anglais et les papistes.

Quant au néophyte Canaque de cette histoire, c'est le nouveau député RPR du territoire, M. Maurice Nenon-Pwataho, seul porte-parole de la majorité calédonienne en l'absence de M. Jacques Laffleur en convalescence à la suite d'un infarctus. Pour être de circonstance, son propos ne sonna pas moins juste : « Celui qui, suivant nos coutumes, attend patiemment en nous attendant, celui-là est un menteur car personne, dans notre histoire et aujourd'hui encore, n'a reçu une telle délégation. (...) La France peut être fière de ce qu'elle a accompli dans cette région du Pacifique. (...) Il n'existe pas de problème racial en Nouvelle-Calédonie. (...) J'ai connu l'époque où la citoyenneté française ne nous était pas reconnue, à nous Calédoniens d'origine mélanésienne. (...) De cette époque je ne tire aucun amusement car la France a le génie de se remettre en question. (...) Pourquoi faudrait-il saluer et accuser la France de tous les maux pour être « bon Canaque » et n'être qu'un « mauvais Canaque » lorsqu'on veut conserver sa nationalité française tout en étant fier de son identité mélanésienne ? »

#### « Bon » et « mauvais » Canaque

M. Pons a passé une journée tranquille, mardi au Palais-Bourbon, malgré les multiples mises en garde du PS et du PC. Le ministre des DOM-TOM a même vécu un rare moment d'occurrences quand, un instant après avoir vu M. Martinez lui exprimer toute son « affection » (dans l'espoir illusoire de voir le gouvernement retenir quelques-uns de ses amendements), il a entendu le président du groupe socialiste, M. Pierre Joxe, pourtant très ferme et parfois même pathétique dans sa dénonciation de la remise en cause du statut actuel et sa demande de renvoi en commission, rendre hommage à sa « sagesse » et à sa tempérance dans l'art « de prendre le vent et de ne pas aller trop loin ».

Que pouvait-il rêver de mieux ?

ALAIN ROLLAT.

### Le Conseil constitutionnel annule les élections législatives dans deux départements

Les électeurs de Haute-Garonne et de Haute-Corse vont retourner aux urnes pour élire de nouveaux députés. Réuni mardi 8 juillet, le Conseil constitutionnel a décidé d'annuler l'élection, le 16 mars dernier, des dix députés de ces deux départements. En revanche, les Neuf sages ont rejeté deux requêtes, l'une de M. Jean Gatel, ancien secrétaire d'Etat à l'économie sociale, tendant à obtenir l'annulation de cette consultation dans le Vaucluse, et une autre de M. Marcel Eudrac concourant au même but en Guedecoupe.

Concernant la Haute-Garonne, le Conseil constitutionnel a examiné quatre requêtes qui réclamaient principalement l'annulation des dernières élections législatives dans ce département. Il a considéré que la non-participation à ce scrutin de la liste conduite par M. Gérard Houteur, député socialiste sortant, dont la liste n'avait pas été enregistrée à tort, « a été de nature à affecter les résultats du scrutin et à modifier éventuellement la répartition des sièges entre les listes en présence ».

Cette annulation est aussi gênante pour le PS que pour les partis de la majorité. Elle consécra une défaite supplémentaire dans la crise que traverse la fédération socialiste de Haute-Garonne (le Monde du 12 et du 16 avril). Mécontent de la place qui lui avait été accordée lors de la constitution des listes par le PS,

M. Houteur, qui s'auto-proclame « rocardien » et qui n'a jamais caché son opposition résolue à l'abolition de la peine de mort - la prison de Muret est installée dans l'ancienne circonscription dont il était le

député sortant - avait décidé de mener sa propre liste. Or le nom et la date de naissance d'un de ses colistiers, M. Salva, figuraient également sur la liste de Rassemblement des usagers et contribuables (RUC) des Hautes-Alpes, ce qu'interdit formellement l'article L. 156 du code électoral. Cette constatation avait conduit le commissaire de la République de Haute-Garonne à rejeter la liste Houteur. Le Conseil constitutionnel lui en fait le reproche en remarquant que le préfet « n'aurait pas dû refuser l'enregistrement de la candidature de la liste conduite par M. Houteur, mais aurait dû saisir le tribunal administratif ainsi d'ailleurs que l'intéressé le lui avait expressément demandé ».

Du côté de la majorité qui n'avait pas réussi avant le 16 mars à constituer une liste unique RPR-UDF, M. Dominique Baudis, maire de Toulouse, va devoir expliquer à ses électeurs pourquoi il brigue un siège de député alors qu'il ne souhaite pas aller au Palais-Bourbon. N'avait-il pas, après le 16 mars, démissionné au profit de son père en raison de la loi sur les cumuls de mandats ? Le prochain scrutin pourrait se dérouler le 5 octobre.

Pour la Haute-Corse, le Conseil a également examiné quatre requêtes qui tendaient à l'annulation de l'élection de MM. Pierre Pasquini (RPR) et Emile Zuccarelli

(MRG). Il a considéré que « de nombreuses procurations irrégulières ont été utilisées », le 16 mars à Bastia, que les listes d'émargement « transmises à la préfecture n'étaient pas celles utilisées lors du scrutin », que « la disparition des volets de procuration suite de la substitution des listes d'émargement falsifiées aux listes originales empêchent tout contrôle du nombre exact et de la validité des votes par procurations ». En conséquence, « de telles irrégularités par leur gravité leur nombre et le caractère organisé, interdisent de constater comme sincères les opérations de vote dans la ville de Bastia et de déterminer avec certitude le nombre de voix obtenues (...) par chacune des listes en présence ».

De nouvelles élections partielles doivent être organisées dans un délai de trois mois, dans ces deux départements, selon le même système que le 16 mars, c'est-à-dire à la proportionnelle. Ces annulations ne modifient en rien, pour le moment, l'équilibre droite-gauche à l'Assemblée nationale, majorité et opposition perdant chacune cinq députés.

Le Conseil constitutionnel a ainsi achevé l'examen des trente-trois requêtes dont il avait été saisi à l'occasion des dernières législatives. Le Conseil a rendu trois décisions, dont une de rejet et deux d'annulation.

#### L'épiscopat redoute « les conséquences malheureuses » du nouveau statut

La commission française Justice et Paix, organisme de l'épiscopat catholique, présidée par Mgr André Fauchet, évêque de Troyes, a écrit aux députés qui examinent le projet de nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie. Pour elle, les dispositions de ce texte constituent un retour en arrière et risquent d'entraîner des conséquences malheureuses.

Rappelant l'insistance des forces morales et religieuses de Nouvelle-Calédonie en faveur d'« une conception entre toutes les parties prenantes », la commission Justice et Paix écrit : « Plus ou moins bien acceptées au départ, les structures qui constituent les régions ont détourné vers le développement une agressivité latente. Entre les groupes ethniques divers, elles ont introduit des habitudes de travail en commun ».

Et elle ajoute : « La suppression des organismes chargés du développement et du problème foncier, ainsi que l'amenuisement prévu du contenu de l'action régionale peu-

vent conduire, en revanche, au désespoir de la population canaque. Il ne faudrait pas, par de telles dispositions, affaiblir les possibilités d'action des modérés ».

Sans négliger le nécessaire maintien de l'ordre, les signataires de cette lettre de Justice et Paix écrivent qu'« il ne peut être assuré seulement et durablement par une augmentation des forces de l'ordre ».

La commission de l'épiscopat français conclut en ces termes sa lettre aux députés : « Nous espérons que les responsables politiques de notre pays sauront s'inspirer des principes de liberté et de promotion des peuples (...) Nous vous demandons de prendre en compte, par précaution, les minorités passives du territoire, afin que leur dignité soit sauvegardée. Cela nous semble conforme aux droits des hommes. Comme chrétiens, nous croyons qu'il ne peut en aller autrement. Comme citoyens, nous pensons que c'est la voie de la sagesse ».

مكتبة ابن خلدون



# POLITIQUE

## AU SÉNAT

### La majorité contre-attaque pour sortir M. Léotard de l'enlèvement

Décidément, le Sénat affectionne la période estivale pour faire parler de lui, 1984 : l'école privée et le référendum sur le référendum ; 1985 : la Nouvelle-Calédonie ; 1986 : la communication. Les sujets se suivent sans se ressembler, et les rôles s'inversent. La droite est toujours largement majoritaire au Luxembourg ; hier elle combattait le gouvernement socialiste, aujourd'hui elle combat l'opposition socialiste.

Depuis le 25 juin (date à laquelle s'est ouvert en séance publique le débat sur le projet de loi relatif à la communication), la majorité sénatoriale s'est montrée attentive, laissant la commission spéciale chargée d'examiner le texte, et le gouvernement faire face à l'obstruction de la gauche, des socialistes en particulier. Du coup, M. François Léotard est apparu politiquement isolé entre des sénateurs obligés à des « tours » de présence muette, une commission recevant son texte, et une poignée de sénateurs socialistes munis d'amendements par centaines et prêts à tenir un long siège.

Commencé lundi 7 juillet, l'examen des amendements sur le seul article 33 du projet (qui fixe les conditions dans lesquelles la CNCL autorise l'usage des fréquences par les radios) n'a pu être achevé dans la journée du mardi. « Ce n'est même plus de l'enterrement, c'est du pourrissement ! » Cette constatation explique que la majorité ait aujourd'hui décidé de réagir.

Après avoir envisagé plusieurs hypothèses, les responsables de la majorité sénatoriale vont se mettre en avant. La venue de M. Jacques Chirac dans l'hémicycle pour soutenir son ministre est apparue prématurée ou risquant d'être interprétée comme un signe de dramatisation inutile aux yeux de l'opinion ; puis que difficilement il y a au palais de Luxembourg, autant tenter de les régler *intra muros*. A commencer par l'exploitation faite des confidences peu amnées des sénateurs de la majorité sur le projet de loi ou sur celui qui a la responsabilité de le défendre.

Une conférence de presse des présidents et responsables des groupes de la majorité, mercredi midi, devait permettre d'affirmer « l'union » de la majorité au Sénat, « ni nouvelle ni menacée » selon la formule de M. Marcel Lucotte. Ce dernier, président du groupe RI et conseiller politique de M. Léotard au PR, en sa qualité de coordinateur de la majorité sénatoriale, devait aussi faire part de la « soutien sans réserve » sur la « forme » et sur le « fond » de ses amis à la réforme de l'audiovisuel promise dans la plateforme RPR-UDF, et de la « détermination » à voir le texte adopté au cours de l'actuelle session extraordinaire, aussi longue doit-elle être.

Tout cela assorti d'une « mise en garde » à l'intention de la minorité sénatoriale, c'est-à-dire d'une « opposition communiste militante entraînée » et d'une « opposition socialiste sègleguisée ». C'est surtout cette dernière qui est visée par la contre-attaque de la majorité, comme l'attestent les propos tenus mardi par MM. Jean-Claude Gaudin et Pierre Messmer. Les présidents des groupes UDF et RPR de l'Assemblée nationale ont insisté sur le soutien logistique apporté aux

sénateurs socialistes par d'anciens membres du cabinet de M. Georges Filloué. S'y ajoute le fait que, selon eux, les socialistes « gissent en étroite liaison avec les hommes de l'Elysée », accusation traditionnelle qui prend appui sur la présence au Sénat de M. Michel Charasse, élu du Puy-de-Dôme et conseiller technique auprès de M. François Mitterrand. Si les sénateurs socialistes ne font pas mystère de l'aide apportée par les spécialistes du PS sur les aspects techniques du dossier, ils se défendent de tout encouragement venu du palais présidentiel. Le choix de retarder, voire d'empêcher l'adoption du projet, la définition de la tactique à adopter se font, pour eux aussi, *intra muros*.

### Une chambre d'appel ?

Après quelque soixante-douze heures de discussion publique, la question reste posée de savoir comment en sortir ? La détermination prend le pas au sein de chaque camp sur les nuances qui pouvaient s'exprimer sur le fond de la réforme.

Peut-être êtes-vous de ceux qui croyaient sincèrement, en 1974, qu'il s'agissait d'adapter le service public de l'audiovisuel aux conditions modernes de la communication. Peut-être pensez-vous, rétrospectivement, qu'il y avait, cette année-là, un déficit important, comme on vous le disait. Vous savez, maintenant, qu'il n'en était rien et que l'ORTF fut, en réalité, bénéficiaire. Et vous avez vu, dans les rapports de la Cour des comptes, combien la réforme de 1974 fut cause de dysfonctionnements, de gâchis et d'appauvrissement de la création.

Souvenez-vous : pendant la grande crise de la SFP, en 1978-1979, le gaulliste André Astoux, ancien directeur-général adjoint de l'ORTF, exprimait ainsi son sentiment : « La vérité est que les gouvernants ont une conception de l'évolution de la société, qui exclut la reconnaissance de la dimension culturelle. Dès l'origine, j'ai essayé de faire entendre que la réforme de 1974 de l'ORTF était une imposture. Les faits le confirment chaque jour. »

Souvenez-vous encore, le 14 juin 1972, Edgar Faure, rapporteur de la Commission des affaires culturelles, déclarait : « Pour-on laisser à la disposition de l'industrie commerciale privée, uniquement préoccupée, selon sa logique, de la rentabilité et du profit, la gestion d'une activité qui s'installe dans l'intimité du foyer ?... La notion essentielle, c'est que le service public, à l'inverse du secteur commercial, s'inspire, au moins théoriquement, du souci éducatif et culturel qui correspond à une mission propre de l'Etat envers la collectivité ».

Reste que M. Léotard pourrait trouver au Palais Bourbon une chambre d'appel. Ainsi M. Messmer promet que, « si le projet gouvernemental est trop déséquilibré, les députés pourraient réagir ». Le déséquilibre pourrait venir entre autres du maintien, fut-il provisoire, des concessions de la « 5 » et de la « 6 ». Le président du groupe RPR observe que les sénateurs « ont travaillé dans la nuance » mais que lui est peu partisan de cette technique.

De même la composition de la CNCL, si elle satisfait M. Gaudin, suscite chez M. Michel d'Ornano des regrets (le Monde du 8 juillet). La modification de cette composition ne remplit pas d'aise non plus le président du groupe RPR qui, « à titre personnel », n'apprécie guère « le voisinage de personnalités désignées par des instances politiques et d'autres élues par des instances judiciaires ». En tout état de cause, MM. Gaudin et Messmer semblent prêts à taire leurs insatisfactions car, estimant-ils, vu la tournure prise par l'examen de cette loi, le gouvernement se doit d'utiliser la 49-3 pour l'adoption de sa réforme à l'Assemblée nationale... dès que le débat fleuve sera terminé au Sénat.

ANNE CHAUSSEBOURG.

## SELON UN SONDAGE

### 56 % des électeurs communistes souhaitent le départ de M. Marchais

Un sondage fait par la SOFRES pour un groupe de quotidiens de province, qui en publie les résultats le mercredi 9 juillet, indique que 65 % des personnes déclarant avoir voté pour le Parti communiste le 16 mars dernier expriment leur « sympathie » pour le courant « renouvateur » au sein de ce parti. 16 % d'entre elles expriment un sentiment différent, 19 % sont sans opinion.

Selon cette enquête, menée du 20 au 25 juin, auprès d'un échantillon de mille personnes, représentatif de la population française en âge de voter, le PCF apparaît comme un parti « divisé » (67 %) plutôt qu'« uni » (21 %), tandis que les électeurs communistes, à l'inverse, le jugent « uni » (55 %) plutôt que « divisé » (38 %). Les deux groupes, en revanche, souhaitent majoritairement que M. Georges Marchais soit « remplacé dans les prochains mois à la tête du Parti communiste », mais 44 % des Français dans leur ensemble n'ont pas d'opinion à ce sujet, alors que cette proportion n'est que de 16 % chez les électeurs du PCF, 56 % d'entre eux souhaitant le départ du secrétaire général et 28 % son maintien.

47 % des électeurs communistes (contre 30 %) souhaitent la convocation d'un congrès extraordinaire du PCF à l'automne prochain (ce que demandent les opposants), et 69 % d'entre eux (contre 5 %) estiment que l'action de M. Pierre Juquin, principal porte-parole de l'opposition au comité central, ne justifierait pas son exclusion du parti.

Parmi les candidats possibles du PCF à l'élection présidentielle, M. Marchais ayant annoncé qu'il ne se présentera pas, M. Charles Fiterman arrive en tête comme « meilleur candidat » aux yeux de l'ensemble des Français (24 %), suivi par MM. André Lajoinie (7 %), Georges Ségué (6 %), Antéc Le Pors (5 %) et Jean-Claude Gaysot (2 %). Chez les électeurs du PCF, M. Fiterman est aussi en tête (40 %), suivi par MM. Lajoinie (16 %), Le Pors (9 %), Gaysot et Ségué (5 %). Comme la majorité des Français (39 % contre 27 %), 44 % des Français dans leur ensemble n'ont pas d'opinion à ce sujet, alors que cette proportion n'est que de 16 % chez les électeurs du PCF, 56 % d'entre eux souhaitant le départ du secrétaire général et 28 % son maintien.

# COMMUNICATION

## Point de vue

### LA PRIVATISATION DE TF1

## Lettre ouverte aux gaullistes

L'Etat, vous le savez, a décidé la privatisation totale de TF1. Au-delà, le projet de loi prévoit la possible privatisation d'autres secteurs entiers du service public de l'audiovisuel (SFP, stations régionales de radio et de télévision) et la dérogation totale des télécommunications.

Certains leaders politiques qui, comme vous, ne réclament encore aujourd'hui de la tradition gaulliste, vous appellent à soutenir cette décision. Pourtant, vous ne pouvez pas l'ignorer : ces choix concernant l'audiovisuel ne sont pas seulement non gaullistes, ils sont anti-gaullistes.

Souvenez-vous : le général de Gaulle a toujours repoussé lui-même les projets de privatisation qui étaient proposés par certains de ceux qui l'entouraient. Souvenez-vous : ils ont attendu la mort du général de Gaulle et de Georges Pompidou pour, en 1974, faire voter, à la sauvette, au mois d'août, le démantèlement de l'ORTF.

Peut-être êtes-vous de ceux qui croyaient sincèrement, en 1974, qu'il s'agissait d'adapter le service public de l'audiovisuel aux conditions modernes de la communication. Peut-être pensez-vous, rétrospectivement, qu'il y avait, cette année-là, un déficit important, comme on vous le disait. Vous savez, maintenant, qu'il n'en était rien et que l'ORTF fut, en réalité, bénéficiaire. Et vous avez vu, dans les rapports de la Cour des comptes, combien la réforme de 1974 fut cause de dysfonctionnements, de gâchis et d'appauvrissement de la création.

Souvenez-vous : pendant la grande crise de la SFP, en 1978-1979, le gaulliste André Astoux, ancien directeur-général adjoint de l'ORTF, exprimait ainsi son sentiment : « La vérité est que les gouvernants ont une conception de l'évolution de la société, qui exclut la reconnaissance de la dimension culturelle. Dès l'origine, j'ai essayé de faire entendre que la réforme de 1974 de l'ORTF était une imposture. Les faits le confirment chaque jour. »

Souvenez-vous encore, le 14 juin 1972, Edgar Faure, rapporteur de la Commission des affaires culturelles, déclarait : « Pour-on laisser à la disposition de l'industrie commerciale privée, uniquement préoccupée, selon sa logique, de la rentabilité et du profit, la gestion d'une activité qui s'installe dans l'intimité du foyer ?... La notion essentielle, c'est que le service public, à l'inverse du secteur commercial, s'inspire, au moins théoriquement, du souci éducatif et culturel qui correspond à une mission propre de l'Etat envers la collectivité ».

publique, envers les citoyens, envers la jeunesse ».

Jacques Chirac lui-même, en 1974 déjà premier ministre, se souvient-il de ses propos dans l'exposé des motifs de la loi du 7 août 1974 ? : « Dans des structures renouvelées, la radio et la télévision demeurent un bien commun de la nation et soumis à aucun intérêt particulier, ouvert à tous, sans distinction de condition, de croyance, mais respectueux de la liberté de chacun. »

### Un recul sans précédent

Comme le rappelle les résolutions de la Radiodiffusion télévision française dans une lettre du 10 avril 1986 au premier ministre, le général de Gaulle, à la Libération, donnait mission à un groupe de résistants de préparer les nouvelles structures de la radio : « Il s'agissait de doter notre pays, au fur et à mesure que se libéreraient les villes et les régions, d'une « radiodiffusion de la nation française », laquelle, par une volonté délibérée de rupture avec ce qui existait avant et pendant l'occupation, ne ferait aucune place aux intérêts privés. »

Comme le précisait encore l'association des résistants dans la même lettre : « L'apparition de nouveaux médias, la multiplication des radios locales libres et l'apparition de chaînes de télévision privée rendues possibles par les progrès techniques réalisés dans tous les domaines, ne portera pas atteinte à cette doctrine historique. Mais il n'en serait pas de même des décisions qui seraient pour effet de spolier la nation française en brisant à des intérêts privés ce qui fait partie intégrante de son patrimoine et constitue, aujourd'hui, le service public. »

Nous pensons que le service public peut et doit être amélioré. Nous pensons que la séparation nette qui fut réalisée, en 1982, par la création de la Haute Autorité, entre le service public et le pouvoir politique du pays, était nécessaire, indispensable, mais pas encore suffisante. Vous pouvez, avec nous, avec tous les citoyens soucieux de préserver l'avenir démocratique, agir pour de nouvelles améliorations. Mais ne soyez pas, devant l'histoire, de ceux qui auront décidé ou laissé décider un recul culturel sans précédent dans la nation. Rejoignez ceux qui s'agitent pour la sauvegarde et l'amélioration du service public de la radiodiffusion française.

Pour le Comité national « la Télé est à nous ». CHRISTIAN DES PALLIERES.

## APRÈS PLUSIEURS ÉDITEURS ET GROUPES DE PRESSE

### M. Bruno Bertez introduit l'AGEFI en Bourse

La presse et l'édition font des émules au second marché boursier. Succédant aux publications Filipacchi et aux Editions Belfond, qui sont déjà cotées depuis plusieurs mois sur le marché parisien, les Publications Denis Jacob (revues spécialisées aux plébe...) sont cotées en Bourse depuis le 19 juin dernier et un autre groupe de presse, spécialisé cette fois-ci dans l'information économique et financière, a été introduit le 7 juillet au second marché de la Bourse de Paris, dans le cadre d'une opération conduite par le Crédit commercial de France et la charge d'agents de change Ferri-Germe. Il s'agit d'AGEFI-Développement, une société-holding qui détient pour l'instant une participation unique de 98,50 % dans le capital de l'AGEFI SA, société éditrice d'un quotidien du même nom, bien connu des milieux financiers. Or l'AGEFI, qui a vu le jour en 1911, fournit des informations boursières relatives à la vie des sociétés et institutions tant françaises qu'étrangères. Disposant officiellement d'un fichier de sept mille abonnés et d'une équipe de soixante-trois personnes, elle a réalisé, en 1985, un chiffre d'affaires de 69 millions de francs (réparti en 23 millions environ, au titre des abonnements, et 46 millions en publicité financière et a dégagé un bénéfice après impôt de 4,6 millions de francs.

### Trois sociétés nouvelles

La suite, c'était le rachat, en 1984, de la SEFEP de l'AGEFI et du Nouveau Journal, un quotidien de l'après-midi initialement axé sur les seuls cours de Bourse assortis de commentaires. Ce dernier, profondément remanié, rebaptisé la Tribune de l'économie et enrichi d'une nouvelle équipe rédactionnelle, devait, cependant, déboucher sur un échec commercial.

Une grave conflit interne devait aboutir à la démission de près d'une trentaine de journalistes de la Tribune, qui continue cependant à paraître.

Dans le même temps, M. Bertez était confronté aux difficultés de l'imprimerie de la presse nouvelle (où le groupe a investi quelque 35 millions de francs), très essentiellement du départ de deux publications économiques, les Echos et Investir, qui y étaient imprimées jusque-là. M. Bertez décidait, à l'issue d'une des nombreuses restructurations de capital qu'ont connues la SEFEP et l'Opinion SA, les deux entités qui coiffent le groupe, de créer des sociétés dis-

posées d'argent pour d'autres sociétés ou projets ».

C'est avec la Vie française qu'il a commencé sa carrière journalistique, lorsque cet hebdomadaire financier traversait une grave crise financière, en 1978. Entré comme conseiller de la rédaction en chef, M. Bertez a rapidement acquis le pouvoir et entrepris un incontestable redressement, avec l'appui de M. Jean-Pierre Peyraud.

### Le sort du plan-câble

Les graves difficultés de la Tribune et de son imprimerie n'ont pas empêché M. Bertez de poursuivre le développement de son groupe de presse. C'est ainsi qu'il s'est vainement porté candidat au rachat de l'Union de Radios, également revendiqué par MM. Alain Thirion et Philippe Hirsant, ce dernier venant de l'empire (le Monde, du 4 juillet). Dans le même temps, M. Bertez, après avoir racheté Sciences et Techniques, prenait via la SEFEP, une participation de 20 % dans l'Agence centrale de presse (ACP), une agence d'informations générales elle aussi en difficulté. M. Bertez n'en est pas moins optimiste. Et lorsqu'on demande si l'ensemble des publications du groupe sera bientôt soumis au contrôle de l'Office de justification de la diffusion (OJD), qui fait autorité en la matière, auquel seule la Vie française s'est plié pour l'instant, il répond : « Nous soumettrons à l'OJD ce qui sera de nous banaliser. Ce serait un aveu de gestion ».

SERGE MARTL.

## L'ANNONCE DE « MESURES D'URGENCE »

### Les syndicats de l'AFP consultent la base

Le conseil d'administration de l'Agence France-Presse (AFP) a accepté mardi 8 juillet le plan de restructuration proposé par M. Henri Pigeat, le PDG de l'agence. Seuls les deux représentants du personnel se sont opposés aux « mesures d'urgence » de M. Pigeat, qui prévoient notamment la suppression de 300 emplois d'ici à la fin de l'année 1988, dont 200 en un an ; 56 postes de journalistes seront cependant créés l'étranger, ce qui réduira à environ 250 le nombre d'emplois supprimés, une centaine chez les rédacteurs, 75 parmi les employés et 70 parmi les techniciens.

M. Pigeat envisage par ailleurs de décentraliser sur les régions correspondant à leur marché certains desks actuellement basés à Paris : les bureaux d'information Afrique-Asie fusionneront en une rédaction centrale ; le desk anglais s'installera à Washington ; le bureau de Hong-Kong sera renforcé. Le desk Américain du Sud serait également établi à Washington. La nouvelle configuration des services prévoit aussi le transfert des équipes de radios en langue russe à Moscou et le renforcement d'un centre régional du Proche-Orient basé à Nicosie (Chypre). Enfin, le service allemand, bien que largement déficitaire, sera déplacé de Paris à Bonn.

Plusieurs secteurs d'activité doivent être supprimés au siège parisien, en particulier le service des magazines, la rubrique « hebdo », et les horaires des rédacteurs augmenteront d'une heure quotidienne. A cause du caractère pénible de la rédaction sur console informatique, les journalistes de l'AFP ne travaillaient jusqu'à présent que six heures et demie par jour. Le réseau de province doit en outre être réorganisé en 1987, ce qui entraînera la suppression de 50 postes non rédactionnels.

Le PDG de l'AFP espère rétablir l'équilibre financier en 1989 et a obtenu une dotation gouvernementale de 80 millions de francs, dont 30 millions versés immédiatement ; 60 millions de francs pourraient par ailleurs provenir d'emprunts que l'AFP contracterait auprès de banques au cours de l'automne prochain.

L'annonce de ces mesures attendues, il est vrai, depuis quelque temps n'a pas provoqué de mouvement immédiat. On signalait bien comme un fanatisme précoce le fait qu'un moratoire du plafond s'était subitement effondré au troisième étage de la rédaction. Mais les agents s'appliquaient sur leur clavier en attendant le culturel rendu de la réunion de l'intersyndicale convoquée dans la foulée de celle du comité d'entreprise en début d'après-midi.

Les syndicats ont finalement tenu une assemblée générale pour rendre compte de leurs positions. La CGT

organise une consultation parmi ses membres avant de se prononcer mercredi sur un éventuel mouvement de grève. La CFDT, FO, le SNJ et la CFTC, toutes catégories de personnel confondues, ont réaffirmé leur « refus des licenciements autres que les départs volontaires ». Ils proposent que « le personnel soit consulté à Paris, en province et dans les bureaux étrangers pour décider ou non la grève totale reconductible sur tous les fils de l'agence ». Résultat du vote le jeudi 10 juillet.

CATHERINE YOURINO.

### Après le rachat de l'agence

#### LE PDG DE UPI DÉMISSIONNE

Le PDG de l'agence de presse américaine, United Press International (UPI), M. Luis G. Nogales, a annoncé, mardi 8 juillet, sa démission. Il occupait ce poste depuis mars 1985. M. Nogales est remplacé par M. Mario Vasquez-Rana, l'éditeur de journaux le plus important du Mexique mais aussi l'un des responsables de l'association internationale des Jeux olympiques. Le 10 juin dernier, après accord de la justice américaine et en association avec un homme d'affaires de Houston (Texas), M. Joe Russo, M. Vasquez-Rana a pris le contrôle de UPI pour un montant de 41 millions de dollars.

Le PDG démissionnaire, M. Nogales, âgé de quarante-deux ans, avait rejoint l'agence, en 1983, au poste de directeur administratif. Il en était devenu le directeur général en septembre 1984, date à laquelle il avait élaboré un plan de quinze mois pour tenter de redresser la situation de UPI qui connaissait, alors, une grave crise financière.

### Radio Ici et Maintenant

#### LA HAUTE AUTORITÉ

### DEMANDE A RFM ET A SKYROCK DE BAISSER LEUR PUISSANCE

M<sup>me</sup> Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, et M. Claude Contamine, PDG de Télédiffusion de France (TDF), se sont entre-tenu mardi 8 juillet du problème de la radio Ici et Maintenant, dont les animateurs ont engagé une grève de la faim le 7 juin pour protester contre les conditions de diffusion des radios locales parisiennes. La Haute Autorité a décidé de demander aux stations Skyrock et RFM, qui encadrent Ici et Maintenant sur la bande FM, de baisser leur puissance.

En ce qui concerne les radios périphériques Europe 1 et RTL, trop puissantes selon les grévistes de la faim, M<sup>me</sup> Cotta a réaffirmé dans un communiqué que cette question « relevait uniquement de la compétence gouvernementale ». TDF se dit prêt à « rechercher des solutions techniques susceptibles d'améliorer immédiatement la réception d'Ici et Maintenant sur Paris ». L'établissement public a évoqué, selon l'un des animateurs de la radio, « la possibilité à long terme d'une transmission depuis la tour Eiffel », mais les grévistes de la faim ont indiqué qu'ils poursuivraient leur jeûne tant qu'« une solution immédiate n'aura pas été trouvée ».

### Le sort du plan-câble

#### LES INDUSTRIELS

### S'INQUIÈTENT DU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Les industriels de l'électronique s'inquiètent du « désengagement partiel » de l'Etat dans le domaine du câble. Rassemblés au sein de la Commission de distribution de la télévision par câble (CODITEC), ces entreprises, qui réalisent un chiffre d'affaires global de 70 milliards de francs par an et qui dépendent pour une bonne part des commandes de la direction générale des télécommunications (DGT), appellent les pouvoirs publics à « faciliter plutôt qu'à ralentir la position d'entrepreneur prise par la DGT » en matière de réseaux câblés. Elles ajoutent que « le secteur privé ne pourra constituer qu'un complément et non une substitution » à l'action de l'Etat dans l'établissement des réseaux.

L'industrie électronique réagit ainsi à la volonté déclarée du secrétaire d'Etat aux PTT de remettre en question le plan-câble de 1982, de renoncer au financement automatique des réseaux et de laisser le champ libre à des investisseurs privés pour concurrencer la DGT (le Monde du 7 juin).

Les grands de

NOUVEAU... A VERSION...

Avec des...

مكتبة ابن الجوزي

هناك من لا يصل

# société

## LA NAISSANCE D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE BANDITS CORSES

### Quand les truands de la Brise de Mer veulent vivre et régner au pays...

De notre envoyée spéciale

Bastia. — Les traditions se perdent. Hier, les bandits corses faisaient leurs armes sur le continent, puis revenaient au pays pour leur vieux jour, quittés à l'heure de leur départ par un conseiller général. Aujourd'hui, les gangsters new look brûlent les étapes et la bande de la Brise de Mer, qui est née en Corse et a pris racine à Bastia à coups de meurtres et de rackettes, se lance dans de gros investissements, participant même au sport et à la politique.

La Brise de Mer, ce n'est qu'un café-terrace installé sur le vieux port de Bastia. Depuis peu, il est devenu Le Méditerranée par simple coup de peinture blanche. Entre-temps, un meurtre commis là avait entraîné une fermeture provisoire. Qui craint que derrière la façade respectable, autour des tables délicatement laquées, se retrouve un gang soupçonné des pires exactions ?

Pour les magistrats locaux, c'est un véritable casse-tête : comment trouver des preuves ? Pourtant on sait. « Contre le grand banditisme, il faut des enquêtes fiscales approfondies », disait M. Charles Pasqua le 2 juillet sur Antenne 2. Depuis plusieurs années, des juges en avaient demandé. Il y en eut, mais sans grand résultat : les spécialistes des impôts venus de Paris avaient du mal à se faire communiquer les dossiers.

« Cela ne suffisait pas », ajoute l'actuel procureur général, M. Mario Moyal. En novembre 1985, il a officiellement demandé à Paris que soient diligentées des enquêtes, financées cette fois, visant toutes les boîtes de nuit de Haute-Corse. Une méthode employée à Marseille contre Gaëtan Zampa. Sur la sollicité se sont donc retrouvés des établissements créés depuis 1981. — L'Apocalypse, Le Challenger, Le Midnight, Le Starlight, Le Palladium et le New-Club. Une équipe d'enquêteurs spécialisés est venue de Paris en janvier der-

nier. L'été attend toujours les résultats.

Ces établissements-phares des nuits insulaires, avec d'autres, acquis en Haute-Corse à coups de règlements de comptes, seraient désormais aux mains d'une seule bande, celle de la Brise de Mer. Les enquêteurs et les magistrats suivent cette équipe à la trace, au fil des meurtres, des attentats, des procès.

Une rumeur enfle, la Brise de mer est évoquée dans tous les gros coups en Haute-Corse et même ceux du fameux Gang des postiches, qui opère sur le continent. La brise, devenue tornade, fait peur, une peur sacrée, admise, mais l'apparente impunité de la bande inquiète davantage. En juin 1985, l'acquisition à Dijon de trois de ses membres inculpés de meurtre fit l'effet d'une bombe. « Même sur le continent, ils défient la justice », pensait-on alors à Bastia. Le *Canard enchaîné* publia dans son édition du 5 juin une page sur « ce procès importé de Corse » et son réquisitoire acablant fut aussi l'occasion pour la « Brise de mer » de se féliciter d'une telle publicité. Depuis, l'histoire de la bande avance à grande pas. En hommes d'affaires avisés, ses membres investissent dans les boîtes de nuit. Ils logent, dit-on, vers l'immobilier, le tourisme et l'import-export pour se faire une image de marque : l'équipe de sport de Fio-Rousse porte d'ailleurs des maillots au nom du « Challenger ». L'un des night-clubs du groupe et ils participent au Tour de Corse.

Même la politique

La bande s'intéresse aussi à la politique. En mars 1986, la Brise de Mer a assuré le service d'ordre d'une assemblée générale de la Société Mutualiste corse réunie à Furiani, sur la demande de son dirigeant syndical (FD) Jean Bertoni, un militant socialiste, depuis mis à l'écart. Elle protège également des collègues d'affiche RPR, sa couleur préférée. Bref, la Brise de Mer veut obtenir le respect de ses concitoyens. Aussi, la parution, le 26 juin, dans l'*Événement*

ment du jeudi d'un article la met-

tant en cause lui a, semble-t-il, déplu. Au point que dans des kiosques bien connus de Bastia, le périodique a subitement disparu par paquets.

Dorénavant, ce genre de publicité pour la bande ne serait plus de saison : l'heure est venue de passer

maintenant investir le sud et Ajaccio ? La décentralisation offre aujourd'hui de nouvelles facilités, car on ne monte plus à Paris pour obtenir des crédits, gérés maintenant de façon autonome par les autorités régionales.

Les jeunes truands de la Brise de Mer sont nés à Bastia, ou dans les

Wils ont soif de respectabilité

et savent garder la réserve qui sied à l'homme d'affaires

pour des notables. « Tout ceci est très inquiétant pour les libertés et les institutions », estime M. Jean Seruy, actuellement premier président de la cour d'appel.

A certains, l'ascension de la Brise de Mer paraît irréversible. Un membre de la bande sort-il de détention faute de preuves suffisantes ? Dans son village, on se précipite pour le saluer. Jusqu'où ira la bande ? Tiendra-t-elle demain les rouages de l'économie et de la politique insulaires ? La Brise de Mer, bien implantée en Haute-Corse, va-t-elle

villages voisins de Casinca, dans des familles respectables, modestes ou aisées. Ils ont moins de quarante ans et font partie de cette génération des années 60 qui a voulu « vivre et travailler au pays ». D'autres sont devenus ingénieurs, médecins ou permanents indépendantistes. Eux seuls truands. Ils ont réussi et portent bien. Sachant, hormis quelques exceptions, garder la réserve qui sied ici à l'homme d'affaires, ils se sont emparés du Bastia nocturne.

La place était vide, depuis la mort des Guérini, eux aussi de Haute-

Corse. Enfin presque : il a fallu

entre-temps liquider quelques rivaux (voir encadré). Ils ont commis des dizaines de millions de francs qu'ils veulent investir : la Haute-Corse et sa plaine orientale peuvent constituer un bon du tourisme de masse, inimaginable dans les criques escarpées du Sud et ses plages aménagées pour l'élite.

Les jeunes truands veulent donc investir au pays ; ailleurs, le profit serait sans doute plus élevé, mais il y a le risque de la concurrence. Enfin, résigner ici, peut être un rêve plus fort que l'appât du gain. De plus, ils ne manquent ni d'appuis, ni de talent, à preuve la façon dont ils ont astucieusement « détourné » l'institution judiciaire, ces dernières années. À la fin de 1984, la police, à son plus haut niveau en Corse, souhaitait non seulement une enquête financière par Paris, mais aussi l'ouverture d'une information pour associations de malfaiteurs. Cela se perdit peu à peu dans les sables... de la Chancellerie.

Une tactique efficace

La bande met alors au point une tactique efficace. Cités en correctionnelle, ses membres font tout pour que chaque affaire passe en Corse. La majorité des insulaires, il suffit d'exercer quelques pressions bien placées pour que le reste suive comme un seul homme. La cour de ce département — contrairement à son homologue de la Corse-du-Sud où les familles sont beaucoup plus écloquées — est célèbre pour ses acquittements.

Ce n'est pas tout. Prenons, par exemple, l'affaire Voillemer en novembre 1983 : un plasticien pour racket. L'intéressé est d'abord condamné par le tribunal de grande instance, puis relaxé en appel. Autre affaire : la relaxe toute récente de M. Alexandre Rutly, gérant de la SARL Forum qui possède le night-club Le Challenger. Condamné à fermer définitivement son établissement, il profitait en appel une pièce inconnue jusqu'à des gendarmes et du magistrat instructeur. Cette pièce — un récépissé émanant de la mairie de L'Ile-Rousse — justifiait que l'intéressé avait fait une déclaration au maire préalable à l'ouverture de son night-club. Or, c'est précisément ce défaut de pièce qui avait entraîné le délit. Sur présentation de cette pièce, la cour d'appel a

donc relaxé, le 5 juin, sans ouvrir

d'enquête — pas plus que le parquet précédemment — pour complément d'information sur la validité de ce tardif document. La Brise de Mer qui aurait acheté Le Challenger pour 5 millions de francs n'a donc pas perdu son investissement : l'établissement reste ouvert.

Deuxième anecdote : la rétractation d'un jeune policier qui fut témoin d'un hold-up de la BIAO, une banque de Bastia. L'inculpé, Michel Arrighi, devrait être jugé à Bastia, sans attendre. Sans attendre, des membres de la Brise de Mer ont fait pression sur deux policiers dont un commissaire et sur le juge d'instruction. Le commissaire et le juge ont tenu bon. Le policier, lui, est revenu sur ses premières déclarations. L'affaire est en cours.

Dans Bastia, gros village de quarante mille habitants, tous ces faits sont connus. Certes, Bastia n'est pas Palerme et si, demain, la Brise de mer se retrouverait sous les verrous, l'économie locale ne s'effondrerait pas pour autant, comme ce fut le cas à Palerme. Mais une mafia financière se font jour. Argent corse placé en Suisse, via des amis italiens : dans une affaire récente, on retrouva en Suisse des bons de Crédit agricole volés à Montorsio (un quartier de Bastia) et transmis par un Italien diligent. Ce hold-up avait été attribué à la Brise de Mer.

Des alliés gênants

Bastia, enjeu économique, est aussi un enjeu politique. Au soir des élections législatives du 16 mars, des membres de la bande ont exprimé leur joie à coups de fusil pour la victoire de M. Pierre Pasquini, des alliés dont l'avocat se passerait bien au moment où la course à la mairie est ouverte.

En attendant, des élus locaux ont dénoncé, à plusieurs reprises, le grand banditisme. Ainsi Max Siméoni (UPC), Emile Zucarelli (député MRG), Jean Bagnoni (UDF) et Vincent Carloti (PS), conseillers généraux. Ce dernier vient de demander, à la suite de la parution de l'*Événement du jeudi*, une session extraordinaire du conseil général.

Comment en est-on arrivé là ? M. François Garai, l'actuel préfet de région qui fut procureur général à Bastia, de septembre 1982 à mai 1984, « se refuse à tout commentaire ».

Pour le gouvernement précédent, la lutte contre l'ex-FLNC était une priorité, jusqu'à la période présidentielle, où, là, on s'appliqua à ne pas faire de vague. Et la Brise de Mer a grossi...

DANIELLE ROUARD.

### LA « BAVURE » DE LA RUE DE MOGADOR Un nouveau témoin contredit la version du CRS inculpé

Au lendemain de la reconstitution sur les lieux des circonstances de la mort de Loïc Lefèvre, témoins de la mort de 4 en 5 juillet de deux balles tirées par le CRS Gilles Burgos inculpé de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, le juge d'instruction chargé du dossier, M. Michel Legrand, a enregistré, mardi 8 juillet, la déposition d'un nouveau témoin.

Celui-ci, M. Claude Amon, trente-cinq ans, monteur-câbleur, se trouvait rue de la Victoire. Il a assisté à la dernière phase de la poursuite de Loïc Lefèvre par M. Gilles Burgos. Sa déclaration comporte trois points en opposition totale avec la version des faits donnée par le policier. Alors que ce dernier, lors de la reconstitution, s'était placé à 7 ou 8 mètres de sa victime pour viser son tir, M. Amon évalue, lui, cette distance à 2 ou 3 mètres au plus. A ce moment, dit-il encore, Loïc Lefèvre se trouvait debout, mais de dos par rapport au policier.

Enfin, le témoin affirme qu'à aucun moment il n'a vu le jeune homme se retourner, ni faire le geste de sortir de son blouson un objet quelconque, ce qui contredit la version du policier et celle qu'a donnée, samedi 5 juillet, le directeur de cabinet du préfet de police.

Le juge d'instruction a reçu ensuite M. Marc Orsonelli, commandant de la 54<sup>e</sup> Compagnie républicaine de sécurité (CRS) à laquelle appartient M. Gilles Burgos pour avoir son opinion sur le comportement en service de son subordonné.

M. Michel Legrand attend maintenant le rapport d'autopsie de la victime que doit lui adresser prochainement le médecin légiste, M. André Deponge, ainsi que celui du professeur Pierre Coccolini, directeur du laboratoire de la police judiciaire, désigné pour procéder aux expertises balistiques. Ces deux pièces complémentaires l'ane de l'autre sont capitales pour la suite de l'instruction.

Enfin, le magistrat procédera prochainement au premier interrogatoire, sur le fond, de M. Gilles Burgos qui, jusqu'à présent, n'a comparé devant lui que pour s'entendre notifier son inculpation le 6 juillet et dont les seules déclarations consignées sur procès-verbal sont, pour l'instant, celles qui ont été enregistrées au cours de la reconstitution en présence du défendeur qu'il a choisi, M. Henri-René Garard.

M. CHALANDON : « UNE AFFAIRE DÉSOLANTE ET PRÉOCCUPANTE »

Le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, invité mardi 8 juillet, par Antenne 2 au journal de vingt heures, a qualifié d'« affaire désolante et préoccupante » la mort de Loïc Lefèvre, le jeune homme tué par un CRS pendant la nuit du 4 au 5 juillet. « J'exprime ma sympathie attristée à la famille de la victime, mais je n'oublie pas le gendarme tué à Bollène », a ajouté le ministre.

### Avec des fleurs

Des dizaines de bouquets ont été déposés, mardi 8 juillet, à l'endroit où Loïc Lefèvre a été tué par un CRS, quatre jours plus tôt. Si la veille, à cet endroit de la rue de Mogador et de la rue de la Victoire, la « bavure » était reconstituée à des fins judiciaires, froidement, c'est l'émotion qui a réuni mardi des centaines de personnes venues rendre hommage à la victime, à l'appel de SOS-Rassemblement.

Dites-le avec des fleurs. Une conglomération de quartier remonte la rue, des roses à la main. Les prostituées sont venues, comme elles étaient présentes le soir des coups de feu, où elles s'opposent aux policiers. Pas de couronnes mortuaires, mais un oeillet, un bâton d'encens, une gerbe déposée par des mains anonymes. Pas d'éloge funéraire, mais une strophe collée sur un mur en face : « Toi qui passes,

arrête-toi un instant et apprends qu'il y a un fils a été tué sans défense pour affirmer ainsi la toute-puissance de l'arbitraire policier ».

Brisé d'émotion, Daniel Demarq, l'ami de Loïc, présent dans la voiture lors de la « bavure », vacille sur ses jambes, tandis qu'on remarque la présence de quelques personnalités, l'ancien ministre socialiste Edith Cresson, le président du MRG, François Doubin, le champion de judo Thierry Rey, Bernard Langlois, du magazine « Résistances », Harlem Désir, applaudis, a dénoncé, lui, le « délit sécuritaire » et appelé à la responsabilité du ministre de l'intérieur Charles Pasqua, « qui doit être capable de diriger sa police ».

E. L.

### Des cadavres par dizaines

En 1971, pour son premier hold-up à la Société générale de Bastia, Francis Santucci a vingt et un ans. L'intelligence et du sang-froid. Il lui en fallut, pour devenir, quinze ans plus tard, le chef — ou l'un des chefs ? — présumé de la Brise de Mer. Riches de millions extorqués par braquages, rackettes et autres affaires, la bande s'est annexée également par les frères Zucarelli et par Pierre-Antoine Campese. D'autres, tels Pierre-Marie Santucci, Robert Maracchini, Pierre Giacomoni, Georges Sertelli et les frères Patracchini, sont également considérés comme faisant partie de la bande. Celle-ci n'a aucune peine à recruter des demi-séals pour réaliser ses coups. Dans les villages et les bourgades de Haute-Corse, les jeunes recrues se pressent à sa

port.

La Brise de Mer semble établir son pouvoir sur la Haute-Corse, ses hold-ups, ses night-clubs et ses jeux, à partir de 1981. Cette année-là, le 10 septembre précisément, un « juge de paix » du milieu, M. François-Louis Mermel, est assassiné. Selon la rumeur locale, il aurait, dans l'affaire des frères Nicolai,

« jugé » en défaveur de la Brise

de Mer.

Une vague d'assassinats s'ensuivit : une bonne trentaine entre 1981 et 1986. Autant de cadavres qui s'ajoutent à l'opinion bastiaise : les Constant, Quastana, Cortopossi, Silvagnoli, etc.

Une première tentative en septembre 1982, puis une deuxième en avril 1983 : les frères Ziglioli, des commerçants, sont éliminés. C'est cette affaire qui fut jugée à Dijon avec l'acquiescement des trois membres de la Brise de Mer.

Plus tard, en juillet 1984, Pierre Luciani, émérite braqueur de vingt ans, est exécuté. En guise de bravade, dans le pur style de western, il s'était emparé d'une bouteille de whisky dans un bar de la bande et l'avait bu sous son nez. Enfin, c'est toute l'équipe de Jo Paoli, autre truand bastiaise, qui, du mois d'août 1985 au début de cette année, disparut de mort violente. Joseph Minicostelli ouvrit la funéraille sérieuse, suivi des frères Nicolai, de Jo Paoli lui-même, enfin de Dominique Marçave et Marcel Poli. Sur cette dernière série, d'autres hypothèses circulent.

### ÉDUCATION

DES ÉPREUVES DU CAPES DE 1983 SONT ANNULÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Les deux cent trente quatre lauréats du CAPES de 1983 de lettres modernes vont-ils perdre leur titre et leurs fonctions ? Telle pourrait être la conséquence de l'arrêt rendu le 18 juin dernier par le Conseil d'État, qui annule les épreuves de ce concours en raison de « deux graves erreurs » dans l'initial du sujet de composition française. Le Conseil d'État, qui avait été saisi par une trentaine de candidats (*Le Monde* du 15 juin 1983) motive aussi sa décision par le fait que « la rédaction et la correction (des copies) ont été soumises à un arbitraire tel que l'épreuve a été dénuaturée et l'égalité entre candidats méconvenue ». Le président du jury avait estimé à l'époque que les erreurs commises n'avaient « aucune importance ».

Il reste à l'éducation nationale à tirer les conséquences de cet arrêt. Les candidats malheureux de 1983, qui ont réussi au CAPES de lettres modernes depuis lors, réclament une reconstitution de carrière, et ceux qui ne l'ont toujours pas obtenu demandent une indemnisation. Quant aux diplômés de cette année-là, ils devraient théoriquement repasser de nouvelles épreuves, ce qui n'est guère envisageable trois ans après. L'unique précédent récent semble être l'annulation de l'agrégation de lettres classiques de 1968 par le Conseil d'État en 1972. La solution retenue alors avait été la « validation législative » : un article de loi accordé à la loi de finances avait permis au ministre de faire valider les résultats du concours annulé. Un concours spécial avait même dû être organisé pour les candidats malheureux.

Ph. Ba.

### M. MICHEL GUYOT DIRECTEUR CENTRAL DE LA POLICE JUDICIAIRE A LA RETRAITE

Le directeur central de la police judiciaire, M. Michel Guyot, qui aura soixante ans le 29 août, partira à la retraite le lendemain, atteint par la limite d'âge. Le départ de M. Guyot du poste auquel il avait succédé à M. Maurice Bouvier entraînera vraisemblablement un ensemble important de nominations dans la police judiciaire.

[Né en 1925, à Postarlier (Doubs), M. Guyot est entré à la préfecture de police en 1949, reçu premier au concours d'officiers de police judiciaire. En 1954, il a été major du concours de commissaire de police de la ville de Paris. En 1956, M. Guyot était chargé de diriger la nouvelle brigade des agressions et des violences, spécialement créée pour lutter contre les opérations terroristes du Front de libération nationale (FLN) algérien dans la région parisienne. En 1968, il était à la tête de la septième brigade territoriale et, à ce titre, avait le contrôle des facultés de Paris en matière de police judiciaire.]

### « VIVE MA POLICE »

Devant ce qu'il appelle « la campagne menée depuis quelques mois pour mettre en cause l'honnêteté et les méthodes de la police » et derrière laquelle il sent poindre une « manœuvre politique », un jeune avocat parisien, M. Sylvain Garant, vient, avec plusieurs juristes, de créer l'association « Vive ma police ». Celle-ci a pour son souci « est de rétablir la vérité des faits ». M. Garant ajoute : « Comme dans n'importe quel service, les erreurs existent et sont sanctionnées. (...) Il est absolument scandaleux de les dénoncer sans prendre la seule mesure d'en vérifier le fondement et de laisser supposer que les bavures restent impunies. Qui a eu en charge l'information de ces dossiers sait les conséquences graves d'une inculpation pour la carrière d'un policier, surtout lorsqu'il est souvent suspendu et ne perçoit plus qu'une demi-solde ».

(Publicité) B.E.A. DE PSYCHOLOGIE DE L'ART DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ce diplôme s'adresse aux étudiants titulaires d'une maîtrise de psychologie ou d'un diplôme admis en équivalence. Retrait des dossiers et inscription : Université PARIS-X NANTERRE 200, avenue de la République 92001 NANTERRE CEDEX (Tél. : 47-25-92-34, poste 806)

### DES PRISONS PRIVÉES DÈS L'AUTOMNE ?

Interrogé sur les prisons privées sur les années du journal de 20 heures, M. Albin Chalandon a apporté les précisions suivantes : au cas où la garde de ces prisons serait confiée à des surveillants non fonctionnaires, il faudrait qu'ils aient « un statut commun » avec leurs collègues du public. Il faut « une même formation » et « un même corps », a déclaré le garde des sceaux, qui a ajouté à propos de ces prisons privées : « C'est pour l'automne, si le gouvernement me donne le feu vert. » (*Le Monde* daté 15-16 juin.)

### Libanais d'origine arménienne

M. VASKEN DEDEYAN VA OBTENIR UNE CARTE DE SÉJOUR DE DIX ANS

M. Vasken Dedeayan, trente-huit ans, l'intellectuel libanais d'origine arménienne qui avait échappé de justesse le 22 mai à une expulsion à destination de Beyrouth, (*Le Monde* du 26 juin) a finalement obtenu gain de cause et pourra rester en France : il a rempli, le mardi 8 juillet, à la préfecture de police de Paris, un dossier lui permettant d'obtenir, avant deux mois, une carte de séjour de dix ans.

M. Dedeayan avait fait l'objet d'un arrêté d'expulsion en date du 5 mai signé par M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité et qui faisait état d'une « urgence absolue ». M. Dedeayan étant, selon le texte, « lié à un groupe d'action violente », sans autre précision, Marié à une Française depuis trois ans et père d'une fille, M. Dedeayan n'avait dû qu'à l'intervention de son défenseur, M. François Cotta, d'échapper à une expulsion immédiate vers Beyrouth, où il estimait sa vie menacée en raison de ses liens avec la communauté arménienne.

### L'ANNONCE DE « MESLIER »

#### Les syndicats de l'AFP contestent

Le comité d'administration de l'Association Française de Presse (AFP) a annoncé mardi 7 juillet le plan de restructuration proposé par M. Michel Legrand, le PDG de l'AFP, dans une représentation de presse et une conférence de presse. Les syndicats de journalistes ont contesté ce plan de restructuration.

M. Legrand envisage par ailleurs de réorganiser les services de presse des ministères et de créer des agences de presse. Les syndicats de journalistes ont contesté ce plan de restructuration.

Les syndicats de journalistes ont contesté ce plan de restructuration.

Les syndicats de journalistes ont contesté ce plan de restructuration.

Les syndicats de journalistes ont contesté ce plan de restructuration.

Les syndicats de journalistes ont contesté ce plan de restructuration.

Les syndicats de journalistes ont contesté ce plan de restructuration.

Les syndicats de journalistes ont contesté ce plan de restructuration.

# SOCIÉTÉ

## Le dénouement de l'affaire Greenpeace

### L'accord avec la France continue d'être sévèrement critiqué en Nouvelle-Zélande

Le dénouement de l'affaire Greenpeace continue de soulever des vagues de protestation en Nouvelle-Zélande où le premier ministre, M. David Lange, fait face aux critiques acerbes de la presse et de l'opposition parlementaire. Selon un sondage réalisé le mardi 8 juillet, lors d'une émission télévisée, 63 % des Néo-Zélandais seraient hostiles au transfert des agents français à Hao alors que 30 % y seraient favorables.

Au Parlement de Wellington, quatre députés de l'opposition qui tentaient, en les riant, d'empêcher les représentants de la majorité de s'expliquer, ont été expulsés. Le chef de l'opposition, M. Jim Bolger, est intervenu dans le débat pour stigmatiser la « couardise » de M. Lange « auquel il ne pourra plus jamais accorder sa confiance ».

Dans leurs éditions de ce mercredi, deux importants quotidiens australiens, le *Sydney Morning Herald* et *The Australian*, ont, de leur côté, accusé M. Lange d'« hypocrisie ». Le premier ministre néo-zélandais a « vendu ses principes pour une poignée de beurre », écrit notamment *The Australian*, propriété du magnat de la presse, M. Robert Murdoch.

Les Etats-Unis se sont, pour leur part, « félicités » de l'intervention de l'accord. « Les Etats-Unis sont favorables au règlement pacifique des disputes en accord avec les principes de la charte de l'ONU », a ajouté, mardi, un porte-parole du département d'Etat à Washington. Même son de cloche à Bonn, où le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, remercie personnellement, ce mercredi, M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, attendu en visite officielle en Allemagne fédérale.

A Paris, entretemps, le ministère de la défense a refusé, mardi, de commenter les révélations faites à Wellington par un historien néo-zélandais, M. Michael King, qui affirme que les charges explosives placées sous le *Rainbow Warrior* avaient été déposées par un agent de la DGSE nommé Jacques Camurier. Dans un livre à paraître jeudi, *The death of the Rainbow Warrior* (« La mort du Rainbow Warrior »), M. King affirme que les charges placées sous le navire ont été par un troisième équipier formé de Jacques Camurier, Jean-Louis Dorman, Alain Tonsel et François Verlet.

#### A l'étranger

● **DANS LE MILIEU DES NATIONS UNIES**, on se félicite naturellement de l'accord conclu entre la France et la Nouvelle-Zélande sous l'autorité de M. Perez de Cuellar. L'Association française pour les Nations unies, que préside M. Gabriel Peronnet, a adressé au secrétaire général un message de félicitations dans lequel elle souhaite « que ce succès serve de modèle à travers le monde ».

● **A LA HAYE**, le gouvernement néerlandais se réjouit également de l'accord, et rappelle que M. Ruud Lubbers, premier ministre, avait publiquement invité la Nouvelle-Zélande et la France à soumettre leur différend à une troisième partie.

● **A MOSCOU**, où séjourne actuellement M. Mitterrand, l'agence Tass a fait rapidement état lundi, sans commentaire, de l'accord franco-néo-zélandais, en relevant le rôle joué par M. Perez de Cuellar à cet égard.

# ENVIRONNEMENT

## L'an X de la révolution verte

(Suite de la première page)

Une orchidée rare, comme à Opija (Alpes-Maritimes), peut retarder l'implantation d'un Club Méditerranée. Et le TGV Atlantique, pour compenser d'inévitables destructions, recrée des marais pour le confort des grenouilles !

« Avant, on pouvait tout chasser, sauf quelques rares espèces. Aujourd'hui, c'est le contraire », note avec satisfaction Jean-Patrick Le Duc, secrétaire général de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSN). « Que la faune sauvage — et aussi domestique, puisque la loi a étendu la protection à tous les animaux — acquière une existence légale, c'était en effet une révolution mentale. C'en était une aussi d'accorder aux associations de protection de la nature le droit de se porter partie civile contre un aménagement destructeur, voire de déposer un recours devant le tribunal administratif pour un simple vice de forme. « Il y a un progrès incontestable », affirme Jean-Pierre Raffin, qui vient d'achever son mandat de président de la FFSN. Avant la loi, on peut estimer que 10 % seulement de nos recours étaient admis. Aujourd'hui, ce serait plutôt 90 % ».

#### Les ruses des aménageurs

De quoi se plaint-on, alors ? Si la loi a érigé l'étude d'impact en règle pour les projets d'une certaine dimension, elle n'a pu éviter les ruses. Certains aménageurs fractionnent leur projet pour qu'il demeure en dessous de la barre légale — comme on l'a vu pour le drainage des marais de l'Ouest. D'autres soustraient l'impact à un bureau d'études qui leur fournit un dossier tout ficelé. Les voilà disposés de réfléchir eux-mêmes. « Une bonne étude d'impact devrait être un outil de décision », observe M<sup>me</sup> Corinne Lepage, spécialiste du droit de l'environnement. Or, ce n'est souvent qu'une formalité administrative, une simple pièce à joindre au dossier.

La loi de 1976 n'a pu contourner l'obstacle de la propriété foncière. Même si elle invite l'aménageur à proposer des « variantes », c'est-à-dire des formules alternatives, elle ne lui en fait pas obligation. Un aménagement ne se fait pas en fonction de l'environnement, mais en fonction du terrain — et des crédits ! — dont on dispose. « On ne peut pas attendre beaucoup d'une étude d'impact si le problème est séparé de la maîtrise des sols », constate M<sup>me</sup> Christian Huglo, le défenseur de toutes les victimes des catastrophes écologiques.

L'étude d'impact souffre aussi de graves lacunes. Elle n'a pas besoin d'être rendue publique pour être légale, ce qui autorise toutes les cachotteries. Surtout, ses conclusions, même très défavorables, n'empêchent pas la décision. L'administration, par exemple, n'est pas obligée de tenir compte des contre-projets éventuels soumis par les associations. Ces dernières peuvent alors saisir le ministre, mais celui-ci reste totalement libre de ses notes. En milieu rural, « l'urbanisation échappe de plus en plus aux études d'impact », note Dominique Prieur, professeur de droit de l'environnement à l'université de

Limoges. « Le Conseil d'Etat considère qu'un plan d'occupation des sols (POS) est déjà une étude d'impact en soi. Or, avec la décentralisation, les POS sont de plus en plus bécotés ».

La preuve a contrario que les études d'impact ont un effet limité est donnée par les industriels eux-mêmes. « L'étude d'impact ? Mais c'est ce que nous faisons avant, en plus formalisé. Conceptuellement, ça n'a rien changé », déclare M. Jacques de Perthuis, responsable de la commission environnement au CNPF. Aux yeux des entrepreneurs privés, la loi de 1976 n'a introduit que des formalités nouvelles, qui entraînent des délais supplémentaires. Pécuniaires, en somme.

Il n'est pas de même, semble-t-il, pour les aménageurs publics. « Je peux vous dire que les Ponts et Chaussées font très attention aujourd'hui », coupe M. Roland Nungesser, député RPR du Val-de-Marne et rapporteur de la loi qui ne porte pas son nom — ni celle de qui conque, tant il y avait consensus. Il se rappelle comme il avait dû batailler pour faire admettre aux grands corps de l'Etat la nécessité de l'article 2 créant l'étude d'impact. « Si les Ponts et Chaussées ont fait passer l'autoroute A 86 en souterrain à Nogent-sur-Marne, c'est grâce à cette loi. C'est aussi grâce à elle que l'on peut condamner aujourd'hui Rhône-Poulenc ou Elf-Aquitaine, là où on ne s'en prenait avant qu'aux ferrailleurs. Mais il a fallu cinq ou six ans pour que la greffe prenne ».

#### Faune et flore

S'il est souvent contourné ou dévoyé, l'article 2 est en règle générale appliqué. Les articles concernant la protection de la faune et de la flore, en revanche, ne le sont pas. Et pour cause : ils sont pratiquement inapplicables sur le terrain. « Il y a quatre cents espèces énumérées au tableau de la flore protégée », explique le directeur de la protection de la nature au ministère de l'environnement, M. François Lestourneau. « Les botanistes en voudraient dix fois plus, mais il en faudrait dix fois moins pour que les gendarmes puissent dresser procès-verbal à bon escient ». On se dispense donc de punir d'éventuels contrevenants. Comme on oublie de faire respecter des textes qui, pris au pied de la lettre, interdisent au citoyen ordinaire toutes sortes d'activités naguère considérées comme innocentes.

Comment se livrer en amateur à la chasse aux escargots si l'on ne sait pas distinguer les trois espèces autorisées des sept qui restent interdites ? Comment collectionner insectes ou papillons si l'on n'a pas sous le bras un exemplaire du *Journal officiel* et les savants ouvrages qui décrivent chaque animal ? Comment expliquer à des gosses qui capturent des tritons dans une mare qui le commentent un délit ? Et comment se marchander, qui a déjà fort à faire avec les autorisations, pourrait-elle punir par transport prohibé ceux qui ramassent une chouette ou un hérisson sur le

bitume ? Ecraser un hérisson sur la route est licite, mais ramasser son cadavre est interdit...

« On est passé d'un extrême à l'autre, admet Pierre Pellerin, naturaliste et farouche protecteur. La loi est trop dogmatique. Mais il y reconnaît l'immense mérite d'avoir mis un terme aux « persécutions de la faune, qui étaient la règle et sont devenues l'exception ». Comme le constate pour sa part M. Lestourneau, « les espèces ont cessé de disparaître en France ». Son adjoint, M. Gilbert Simon, précise : « La plupart des animaux qui étaient dérivés volontairement, que ce soit par la chasse, le piégeage, l'empoisonnement, ou pour la pelletterie et la taxidermie, ont vu leurs effectifs augmenter depuis la sortie des textes de protection ». Un bon point donc. La rigueur, inapplicable dans le détail, a été globalement positive.

#### Mission impossible

Restent de graves lacunes, que la loi n'a pas prévues. En dehors des gardes-chasse et des gardes-pêche, aucune « police de la nature » n'a été mise en place pour faire appliquer la loi. On a créé quelques quatre-vingt-trois réserves naturelles, mais les crédits de gestion ont été en diminuant. Si les associations ne prennent pas le relais, bénévolement, les espaces théoriquement protégés restent à l'abandon et les élus, bientôt, se mobilisent pour les récupérer... Dans le rapport préparé pour l'anniversaire de la loi, la direction de la protection de la nature au ministère de l'environnement écrit : « Sauver le lynx, l'ours, les aigles migrateurs, les zones humides et les espèces marines avec quelques millions de francs par an et aucun service national sérieux relève de la mission impossible ».

La loi veut sauver l'ours des Pyrénées ou la grande outarde de la Crau, mais elle ne peut à elle seule préserver leur biotope, condition de leur survie. La protection administrative, même effective, ne vaut pas la protection du milieu. A quel bon des listes interminables de noms latins au *Journal officiel* si, par ignorance ou par commodité, les cultivateurs continuent à déverser dans leurs champs des tonnes d'herbicides et d'insecticides ? Même reconnu d'intérêt général, le patrimoine naturel reste menacé, car certains intérêts sont plus « généraux » que d'autres. Ce n'est pas pour préserver la nature que l'on a finalement renoncé à la centrale nucléaire de Flageol ou au camp militaire de Larzac. Et ce ne sont évidemment pas les études d'impact qui ont empêché les ingénieurs d'EDF d'entreprendre le chantier de la centrale de Civaux ou qui dissuadèrent les ingénieurs de construire le pont de l'île de Ré, si telle est la volonté du département.

La « révolution tranquille » de M. d'Ornano commence à peiner. Le patrimoine naturel avait besoin d'une loi. Il ne lui manque plus que des hommes, des crédits et une véritable détermination politique.

ROGER CANS.

# SPORTS

## LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

### Repli stratégique

Valenceur mardi 8 juillet de la cinquième étape Erreux-Villers-sur-Mer, Johan Van der Velde a enlissé le maillot jaune avec 36 secondes d'avance sur le précédent leader Dominique Gaigné. Il s'était détaché dès le quinzième kilomètre en compagnie de Joël Pélissier. Cette échappée, qui faisait indirectement

le jeu de l'équipe Système U, soignée de partager les responsabilités, s'assura jusqu'à 5 minutes 45 secondes d'avance.

Les coureurs de Cyrille Guimard, sur la défensive, réagirent ensuite afin de réduire l'écart à 1 minute 15 secondes.

directeur sportif de l'équipe Système U, et il a signé en la circonstance un chef-d'œuvre de tactique cycliste. En laissant le Néerlandais Johan Van der Velde prendre de justesse le maillot jaune, véritable cadeau empoisonné, il a enfin déchargé ses hommes du poids de la course, un fardeau qu'il a perfidement reporté sur les épaules de l'adversaire. Et, suprême habileté, il s'est donné une liberté de manœuvre qu'il ne possédait pas auparavant.

Ce repli stratégique refusé correspond précisément au plan qu'il avait défini avant le départ : premièrement abandonner l'initiative aux autres, sans perdre le contact ; deuxièmement se maintenir en retrait avant la montagne pour intervenir plus efficacement ensuite. Résultat de l'opération : nouveau leader du Tour, Van der Velde reste sous la menace directe de Gaigné, Thierry Marie, Mottet et Fignon, les cinq premiers de classement général étant groupés en 49 secondes seulement. Pour reprendre le langage des pelotons, l'ancien champion des Pays-Bas est dans le collimateur et les quatre Français, qui appartiennent tous à la formation Système U, sont à l'abri du vent. Postés en embuscade, ils pourront intervenir d'autant mieux semble-t-il qu'ils bénéficient d'une puissance collective pour l'instant incontestable.

La proposition a été acceptée par le jury. Le vélo à aller de Thierry Marie aura peut-être sa place un jour au musée des Arts et Métiers. En attendant, il est exclu du Tour.

#### JACQUES AUGENDRE.

#### LES CLASSEMENTS

Cinquième étape : Erreux-Villers-sur-Mer (124,5 km). — 1. Johan Van der Velde (P-B.), 3 h 4 mn 5 sec ; 2. Joël Pélissier (Fr.) à 2 sec ; 3. Eddy Planckaert (Belg.) à 39 sec ; 4. Miguel Indurain (Esp.) à 40 sec ; 5. Alfonso Gutiérrez (Esp.) à 1 mn 15 sec.

Classement général. — 1. Johan Van der Velde (P-B.), 19 h 1 mn 50 sec ; 2. Dominique Gaigné (Fr.) à 36 sec ; 3. Thierry Marie (Fr.) à 42 sec ; 4. Charles Mottet (Fr.) à 45 sec ; 5. Laurent Fignon (Fr.) à 49 sec.

#### DÉFENSE

### Ventes d'armes en baisse en 1985

Les commandes d'armements reçues par la France à l'exportation en 1985 se sont élevées à 44,5 milliards de francs : 63 % pour des matériels aéronautiques, 26 % pour des matériels terrestres et 11 % pour des matériels navals. Par zones géographiques, l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord viennent en tête (avec 42 %), suivies du Maghreb et du Proche-Orient (avec 39 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (7,5 %) pour les principales régions. En 1984, la France avait réalisé un montant-record de commandes étrangères, avec 61,8 milliards de francs, au lieu de 41,6 milliards de francs en 1985.

#### RELIGIONS

### La prêtrise des femmes ajournée par les anglicans

Les cinq cent cinquante délégués du synode général de l'Eglise d'Angleterre se sont séparés, le mardi 8 juillet, sans avoir pris de décision sur la question controversée de l'ordination des femmes. Soucieux d'éviter la crise, les évêques ont proposé de différer tout vote et se sont engagés à rédiger un rapport avant le mois de février prochain. La division de l'Eglise entre factions favorable et hostile au sacrodoce des femmes a été envisagée par un groupe présidé par le théologien David Mac Lean, dont le texte a « abasourdi » les adversaires de l'ordination des femmes. Les partisans de la prêtrise mixte avaient perdu une première bataille, le samedi 5, lorsque le synode s'était prononcé contre le droit des femmes déjà ordonnées à l'étranger d'exercer leur ministère en Angleterre (le Monde du 8 juillet).

## PREP' ATHENA

Préparation intensive en soirée

## Sciences-Po

Jardin du Luxembourg - Tél. : 48-24-16-11

#### De notre envoyé spécial

Villiers-sur-Mer. — Perdre pour gagner. C'est exactement ce que vient de faire Cyrille Guimard.

#### Au Pays basque

#### EMA INTERVIENDRA

Le mouvement nationaliste basque de gauche EMA (Ezkerreko Mugimendu Abertzalea) a annoncé, dans la soirée du mardi 8 juillet à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), son intention d'intervenir pendant la traversée du Pays basque par le Tour de France.

Dans un communiqué remis à l'AFP, ce mouvement a dénoncé l'attitude des « touristificateurs qui se sont employés à obtenir le passage du Tour de France avec l'objectif de vendre un Pays basque idyllique, source de profits ». Le communiqué conclut en indiquant que « lors du passage du Tour de France en Pays basque, EMA, mouvement de la gauche abertzale (nationaliste), interviendra pour montrer la réalité du peuple basque, ses difficultés, ses espérances et ses luttes ».

#### ATHLÉTISME

### SERGUEI BUBKA BAT SON RECORD DU MONDE DE SAUT A LA PERCHE

Moins d'un an après avoir franchi la fabuleuse barrière des 6 mètres, le 13 juillet 1985, à Paris, le perchiste soviétique Sergueï Bubka a ajouté 1 centimètre à son record du monde en le portant à 6,01 mètres, mardi 8 juillet à Moscou, dans le cadre des Jeux de la bonne volonté. Bubka, après deux sauts réussis au premier essai à 5,70 mètres et 5,85 mètres, a franchi la barre avec une marge de sécurité d'au moins 20 centimètres. Cet exploit a été salué par une explosion de joie dans le stade Lénine, une enceinte qui n'avait jamais beaucoup réussi au Soviétique puisque tous ses records depuis 5,85 mètres, il les avait battus à l'étranger.

Au cours de cette même réunion comptant pour le grand prix Mobil, Laurence Elloy a battu son propre record de France du 100 mètres haies en 12 s 69.

● **BASKET-BALL** : La France bat le Brésil. — En battant nettement le Brésil (93-85), mardi 8 juillet à Saragosse, en poule préliminaire des championnats du monde, la France a assuré toutes ses chances de qualification pour les phases de qualification pour la finale. Il lui faut désormais battre Panama et la Corée du Sud, deux adversaires à sa portée.

#### Un vélo

#### non réglementaire

Une seule ombre au tableau dans cette ambition idyllique pour Cyrille Guimard : le vélo très spécial utilisé par Thierry Marie au cours du prologue de Boulogne-Billancourt (le Monde du 6 juillet) n'est pas réglementaire. En examinant la photo de cette curieuse machine équipée d'un aileron arrière, M. Verbruggen, président de la Fédération internationale du cyclisme professionnel, a déclaré que le dispositif adopté par le coureur Système U, premier leader du Tour, n'était pas conforme aux statuts de l'Union cycliste internationale. Et il s'est étonné que les commissaires aient pu autoriser Thierry Marie à prendre le départ.

Que penser dans ces conditions du commentaire de Jacques Goddet, directeur du Tour de France, qui écrivait dans l'*Equipe* du 7 juillet : « La théorie qui consistait à interdire tout appareil, tout système qui n'était pas d'usage courant, dans l'esprit d'établir l'égalité des chances entre les concurrents, est devenue tout à fait périmée ».

Le communiqué publié à Villiers-sur-Mer par la direction de l'épreuve oppose un démenti à cette affirmation. Il stipule que « dans le souci de maintenir l'égalité des chances entre tous les concurrents, les organisateurs réclament l'interdiction formelle des bicyclettes de type non courant ».

#### La fuite de pyralène à Villeurbanne

### LA NAPPE PHRÉATIQUE SERA CONTROLÉE PENDANT UN AN

Lyon. — La préfecture du Rhône et de la région Rhône-Alpes a rendu publiques, mardi 8 juillet, de nouvelles analyses de la nappe phréatique contaminée par la fuite de Pyralène du poste EDF de Villeurbanne-Cusset. Trois cents mètres cubes d'eau ont été pompés. Les prélèvements effectués montrent une très nette augmentation du Pyralène au deux points de forage. L'eau pompée dans un puits situé à 100 mètres du poste EDF contenait 9,5 microgrammes de polychlorobiphényl (PCB) par litre lors des prélèvements du 6 juillet, et 5,6 microgrammes par litre le 7 juillet, soit une quantité dix fois supérieure aux normes européennes pour la potabilité.

Le second point, éloigné de 170 mètres, passait dans le même temps de 0,3 à 5 microgrammes de PCB par litre.

Dans un arrêté daté du 8 juillet, pris par les maires de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, il est précisé que le rejet des eaux pompées et filtrées au charbon actif sera contrôlé pendant un an pour la concentration en PCB des sédiments (tous les mois). Des contrôles seront effectués pendant deux années sur les poissons des eaux du canal de Jonage.

La préfecture du Rhône ajoute dans son communiqué que le gel du sol à l'azote liquide sur 16 mètres de profondeur a déjà commencé et qu'il s'achèvera le 15 juillet. Les terres polluées seront ensuite extraites et traitées à l'usine de Saint-Vulbas (Ain).

#### Après la catastrophe de Tchernobyl

### KIEV SE DONNE UN NOUVEAU SYSTÈME D'EAU POTABLE

Pour lutter contre les risques d'une pollution radioactive des eaux du Dniepr, qui servent à alimenter en eau potable la ville de Kiev, située en aval de la centrale nucléaire de Tchernobyl, les autorités soviétiques ont construit une nouvelle station de pompage près de la capitale ukrainienne. Selon M. Vladimir Borisovitch, ministre ukrainien des travaux publics, cette nouvelle station devrait permettre de pomper de l'eau dans une rivière exempte de toute contamination, la Desna, située à l'est du Dniepr. Ainsi sera-t-il possible d'alimenter un important réservoir construit au nord de Kiev qui, habituellement, était rempli grâce aux eaux du Dniepr.

Cette opération a été complétée par le forage de cinquante-huit puits artésiens, dont la profondeur varie entre 160 et 330 mètres. Cinquante-deux sont déjà en service et servent à alimenter en priorité les boulangeries et les laiteries de Kiev. Les autorités soviétiques espèrent ainsi s'affranchir d'un risque possible de contamination des eaux, rendu d'autant plus probable qu'un affluent du Dniepr, la rivière Prypyat, dont l'endiguement a été décidé, coule tout près de la centrale endommagée de Tchernobyl.

Les Soviétiques ont entrepris, d'autre part, le gel par injection d'azote liquide des terrains proches de la centrale pour éviter que les produits radioactifs rejetés lors de l'accident ne migrent dans le sol. Une technique que les Français ont mise à profit à Lyon pour éviter, après l'incendie du transformateur d'EDF, que le pyralène ne pollue la nappe phréatique.

هناك منة لأهل

ARTS ET SPECTACLES

Le rapport de M. Chevrillon sur l'Opéra de la Bastille

L'Opéra de la Bastille est de tous les « grands projets » du président, celui qui fut le plus contesté. Et il demeure le plus menacé. Aussi, dès son arrivée rue de Valois, M. François Léotard chargea-t-il d'une mission M. Olivier Chevrillon, ancien PDG de l'hebdomadaire Le Point.

Après enquête, il devait déterminer le bien-fondé de ce mastodonte qui commence à sortir de terre, l'examiner sous tous les angles - commercial, artistique, financier, - suggérer d'éventuelles modifications et, plus généralement, réfléchir au bouleversement produit par l'irruption de ce futur opéra dans le paysage musical, lyrique et chorégraphique de la capitale.

L'enquête fut courte : six semaines. M. Chevrillon s'entoura d'une pléiade de magistrats et de hauts fonctionnaires. De spécialistes de la culture ou de l'art lyrique,

point. Ces derniers furent certes consultés, mais souvent écoutés du bout de l'oreille, comme s'en sont plaints Pierre Boulez ou Marc Bleuse, le directeur du Conservatoire national de musique.

Le rapport rédigé fut remis au ministre il y a quelques semaines. Il doit être rendu public en même temps que la décision de M. François Léotard d'ici quelques jours. Nous en publions dès aujourd'hui de larges extraits.

Bien évidemment, M. Léotard n'est tenu par aucune de ces conclusions. Il faut compter également avec d'autres influences : celle de l'Hôtel Matignon, par exemple (Pierre Boulez, très attaché à l'opération Bastille, compte sur le soutien du premier ministre) ou celle de la Rue de Rivoli, dont l'hostilité au projet quel qu'il soit n'est un secret pour personne.



I. - Force et failles du projet

Le projet d'Opéra de la Bastille part d'un constat de carence et débouche sur une vaste ambition : porter Paris au premier rang des métropoles de l'art lyrique.

Le constat porte sur le palais Garnier, structure jugée désuète, irréformable et dispendieuse par suite d'une addition de défauts. A des tares physiques (exiguïté de la salle, manque de dégagements pour le stockage des décors, absence de salle de répétitions) s'ajoute une sorte de maladie sociale due à la fois aux perversions corporatistes et aux mauvaises conditions de travail : les conventions collectives empêchent une gestion plus économique de l'Opéra ; le personnel, surprotégé, est en même temps démotivé. Renonçant à traiter une à une ces diverses infirmités, les promoteurs du nouvel Opéra affirment que l'art lyrique périllicite si on le laisse dans la vieille maison. Les défauts dont elle souffre ont en effet plusieurs conséquences négatives.

Offrant trop peu de représentations dans une salle trop petite

changement de lieu serait l'occasion d'une métamorphose mentale.

Le personnel de l'Opéra de la Bastille, en effet, serait recruté à neuf sur des bases saines et il travaillerait mieux dans un cadre moderne. La productivité s'améliorerait, les recettes propres grossissant en même temps que le public (malgré des tarifs abaissés), l'argent des contribuables ne serait plus dilapidé. Les promoteurs du projet admettent néanmoins que les subventions additionnées des deux établissements, Bastille (opéra) et Garnier (ballet) dépasseraient d'un tiers la subvention actuelle du TNOP.

C'est un projet qui a sa force et sa logique. Notons dès à présent que la société Concha International, à qui la mission a demandé de vérifier le montant total de l'investissement, estime qu'il ne dépassera pas l'enveloppe de 2 590 millions de francs (valeur d'exécution) correspondant aux prévisions actuelles. L'opération de construction a donc été conduite avec le plus grand sérieux. (...)

Les failles

Les failles du projet sont dues à des lacunes dans les études qui ont précédé ou suivi la décision de créer le nouvel Opéra. Manquent en particulier des analyses suffisamment précises sur l'importance des publics potentiels de l'opéra et du ballet dans l'agglomération parisienne, sur les conditions de recrutement et d'emploi du personnel de l'Opéra de la Bastille et sur les coûts de production d'activités lyriques et chorégraphiques beaucoup plus intensives. Le dossier que nous avons examiné comporte trois paris fragiles : pari sur l'importance du public potentiel de l'Opéra de la Bastille, pari sur son régime social, pari sur la maîtrise des coûts de l'ensemble Bastille-Garnier.

Le pari commercial

En régime de croisière, c'est-à-dire à partir de 1991, le nombre d'entrées effectives aux spectacles lyriques de l'Opéra de la Bastille (grande salle et salle modulable) serait 2,7 fois supérieur au total actuel de l'Opéra de Paris

(Garnier et Favart). Il passerait de 240 000 à 657 000. Plusieurs considérations justifiaient cette prévision :

Le goût de la musique et spécialement de l'opéra ne cesse de monter. Ce phénomène bien connu est attesté par quantité d'indices relatifs à la pratique musicale, à la vente des disques et cassettes, au succès de certains films d'opéra, etc.

Le TNOP refuse les spectateurs, et les demandes seraient plus nombreuses encore si les



clients n'étaient pas dissuadés par le parcours du combattant qui leur est imposé.

Proportionnellement à la population, les publics d'opéra sont plus importants à Londres, New-York, Berlin ou Munich qu'à Paris. Ils seraient supérieurs dans plusieurs villes de la province française.

Les tarifs de l'Opéra de la Bastille seraient inférieurs de moitié, en moyenne, à ceux du TNOP. D'ailleurs, le futur Opéra mènera une politique active de prospection et de promotion. Il atteindra par là un nouveau public plus jeune et moins « initié ». Ici l'on compte beaucoup sur la recherche d'abonnés et sur le rayonnement d'une Maison de l'opéra (animation, exposition, bibliothèque, etc.) qui provoquerait une sorte d'effet Beaubourg.

Ces arguments ont leur valeur. Ils sont malheureusement trop généraux pour entraîner la conviction.

Qu'il y ait une demande insatisfait est évident. Mais quel est, à peu près, son volume ? 200 000 spectateurs ? 500 000 ? Sur ce point capital, les données recueillies n'apportent aucune réponse fiable (...)

La statistique des refus de places n'est pas concluante. On ne connaît pas le nombre des places refusées au guichet. Mais, pour la saison 1985-1986, on sait que :

- a) Sur 33 000 places demandées par correspondance, 15 000 ont été refusées et que
- b) sur 93 752 places recherchées par la voie de l'abonnement, 26 418 ont été refusées. Les abonnements représentent environ 30 % du total des places.

A supposer que le taux des refus au guichet soit égal à celui de la location par correspondance ouverte au public - ce qui est une évaluation large, - le déficit total pour l'année serait légèrement inférieur à 90 000 places.

La rareté même des places stimule peut-être la demande, et la magie du palais Garnier attire probablement la clientèle. Mais négligeons ces arguments. Pour tenir compte, en revanche, de la cherté des places (par rapport aux tarifs envisagés à la Bastille) et du découragement des amateurs rebutés, multiplions par 2 le chiffre de 90 000 : le potentiel théorique serait alors de 180 000 entrées à comparer aux 657 000 qui mesurent l'ambition de l'Opéra de la Bastille. L'objectif ne serait atteint qu'à 64 % et la « jauge » moyenne tomberait à 55 %. Ce résultat décevant ne peut pas être exclu (...)

L'offre de spectateurs lyriques s'est développée dans les dernières années en dehors du TNOP. Compte non tenu des représentations de Bercy (qui relèvent d'un « genre » différent) et de la saison lyrique de l'Orchestre de l'Île-de-France, cette offre supplémentaire a représenté 87 000 places d'opéra et 450 000 places « lyriques », opéras compris. Elle provient du Théâtre musical de Paris et du Théâtre des Champs-Élysées. Or, celui-ci, comme on le sait, s'apprête à renforcer sa position dans le domaine lyrique. La pénurie, par conséquent, n'est pas aussi sévère qu'on le croirait à la lecture du dossier et l'avenir du « marché » ne dépend pas du seul TNOP (...)

Il reste que, au total, le pari commercial de l'Opéra de la Bastille nous semble aventureux. Par sa fragilité, il jette une ombre sur l'ensemble du projet.

Le pari social

(...) Délié de toute obligation envers le personnel actuel du

Palais Garnier, le futur Opéra recruterait librement, et sur des bases nouvelles, les collaborateurs dont il aurait besoin. « Il faut avoir le courage de remettre en question toutes les conventions collectives », explique M. Gérard Mortier, le futur responsable de l'Opéra de la Bastille. « Sinon ce n'est pas la peine : ne construisons pas la Bastille. »

Les documents relatifs au fonctionnement de l'Opéra de la Bastille tiennent pour acquis ce changement. Les temps de travail sont devenus flexibles, la sixième semaine de congés a disparu, le régime des repos hebdomadaires est modifié. Pourtant la création du nouvel Opéra, à elle seule, ne permet pas d'obtenir ce résultat.

Le nouvel Opéra serait, de notoriété publique, le successeur du TNOP dans son activité lyrique. Dès lors aucune solution juridique ne lui permet de se soustraire de manière certaine à l'obligation, résultant de l'article L. 122-12 du Code du travail, de



reprérendre le personnel du TNOP (...). En somme, l'Opéra de la Bastille risque fort de se trouver dans une situation juridique semblable à celle du TNOP.

Ce parallélisme est accentué par le fait que l'Opéra de la Bastille ne pourra en tout cas se passer ni de l'orchestre ni des chœurs du TNOP. L'arrangement à trouver sera laborieux et les péripéties de la négociation comporteront l'éventualité d'une interruption prolongée de l'activité lyrique (...)

Le pari financier

Les comptes prévisionnels qui nous ont été soumis font apparaître un déficit de 271,3 millions de francs pour l'Opéra de la Bastille, de 140,5 millions pour les ballets du Palais Garnier, de 8 à 18 millions pour la salle Favart (1), de 15 millions pour l'école de danse, soit au total 127,8 à 137,8 millions de plus que le montant de la subvention actuelle du TNOP

(307 millions, caisse de retraite du personnel non comprise). L'examen critique de ces documents nous a conduits à rectifier ce chiffre en hausse et à estimer que le besoin de subvention total serait en définitive de 521,9 à 531,9 millions de francs. En retenant le milieu de cette fourchette, la différence pour l'Etat, entre la charge présente et la charge future, atteindrait donc 220 millions de francs (...)

(...) Dans les limites présentes du budget du ministère de la culture et spécialement de la direction de la charge annuelle, pour l'Etat, des deux établissements (527 millions de francs) nous semble démesurée (...)

Même si les crédits de la musique étaient relevés, on peut évidemment redouter que les actions en profondeur et surtout l'enseignement soient tôt ou tard les victimes des fastes lyriques et chorégraphiques de la capitale. Ce résultat serait d'autant plus paradoxal que l'unanimité s'est faite sur le rôle décisif joué par l'essor de cet enseignement dans le regain musical français. Le premier ministre et le ministre de la culture et de la consommation, d'ailleurs, n'ont-ils pas accordé clairement une priorité aux actions de formation ? En supposant que l'Etat veuille dépenser 220 millions de plus par an pour la musique, il paraît clair que le meilleur emploi de ces fonds n'est pas dans le projet Bastille-Garnier.

On fait valoir le rayonnement des institutions-phares et les effets d'entraînement que susciterait le développement de l'Opéra de Paris. Nous ne les négligeons pas. Mais les phares sont d'une utilité médiocre si les bateaux viennent à manquer. Ils n'expriment plus, alors, qu'une politique de prestige au mauvais sens de ce terme. A moins - bien entendu - que le budget culturel de l'Etat ne change de dimension, la mission estime que le maintien pur et simple des projets actuels doit être écarté.

(Lire la suite page 14.)

(1) Transformée en théâtre d'essai, sans vocation exclusive musicale, et distincte de l'Opéra de Paris.

EMENT la révolution verte

Le Conseil d'Etat vient de rendre son avis sur le projet de loi relatif à la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne. Ce statut vise à améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs vivant dans les zones de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux. Le projet de loi prévoit également la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux.

Mission spéciale. Le ministre de l'Agriculture a confié à M. Chevrillon une mission spéciale pour étudier les possibilités de réaffectation de certaines salles du Palais Garnier à l'Opéra de la Bastille. Cette mission a pour but de déterminer les conditions dans lesquelles ces salles pourraient être utilisées pour des spectacles lyriques, en tenant compte de leur état de conservation et de leur configuration architecturale.

Le projet de loi relatif à la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce statut vise à améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs vivant dans les zones de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux. Le projet de loi prévoit également la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux.

Après la commission de l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif à la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce statut vise à améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs vivant dans les zones de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux.

Le projet de loi relatif à la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce statut vise à améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs vivant dans les zones de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux. Le projet de loi prévoit également la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux.

Le projet de loi relatif à la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce statut vise à améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs vivant dans les zones de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux. Le projet de loi prévoit également la création d'un statut pour les agriculteurs de montagne, en leur offrant des avantages fiscaux et sociaux.

**AUJOURD'HUI**

ALAIN SARDE présente

**MICHEL BOUJENAH**

Des histoires comme ça, quand vous les lisez dans les journaux, vous faites 'hou là là !... Jusqu'au jour où ça vous arrive !...

**Prunelle Blues**

VALERIE STEFFEN  
VINCENT LINDON  
KARIM ALLAOU  
MICHEL AUMONT

avec ROBERT SAHR

Adaptation et dialogues : JACQUES OTMEZGUINE d'après son roman éponyme. Musique : Jacques Otmezguine.

Le rapport de M. Chevrillon

II. - Les options

Si le programme actuel est trop coûteux pour être maintenu, trois sortes de possibilités doivent être examinées: l'abandon pur et simple de tout projet public à la Bastille...

L'abandon pur et simple

Les sommes perdues se montent à 776 millions de francs, les dépenses d'investissement économisées par rapport à l'enveloppe totale de 2 590 millions représentent (y compris la revente de terrains) 1 814 millions de francs.

Nous avons écarté cette option pour trois motifs:

- Le gaspillage qu'elle entraîne. Si elle procure, par hypothèse, la plus grosse économie, elle assure en même temps la perte maximale.

- L'extrême rareté des espaces disponibles dans le centre de Paris pour de grands équipements collectifs.

- Paris n'a pas de grande salle de concert soutenant la comparaison avec celles de Londres, Berlin ou New-York. Ce manque se fera sentir dans les années qui viennent.

Les correctifs

(...) Parmi les correctifs importants, nous avons limité notre étude aux deux principales hypothèses d'allègement des coûts: la suppression de la salle modulable et celle des ateliers.

La salle modulable. Sa suppression entraînerait une économie d'investissement de 240 millions de francs et une économie annuelle de fonctionnement de 58,26 millions de francs. Le chantier devrait être interrompu pendant six mois environ.

Les ateliers. Leur suppression procurerait une économie d'investissement de 150 millions de francs.

Il faut ici distinguer deux questions:

- La localisation des ateliers à la Bastille est-elle judicieuse?

- Le nouvel Opéra doit-il conserver la formule des ateliers en régie ou

La deuxième mission n'est pas encore clarifiée et suscite quelques objections. La grande salle ne pourra pas donner en alternance plusieurs opéras « lourds », c'est-à-dire gros consommateurs de musiciens d'orchestre et de chœurs. Il faudra bien y présenter aussi des opéras du dix-huitième siècle pour obtenir une programmation viable.

Mais il paraît exact que la création des œuvres contemporaines est entravée ou même défigurée par l'absence d'une salle adaptée à la variété de leurs mises en scène et de leurs configurations orchestrales.

Ici surgissent une foule de questions. Y aura-t-il vraiment un opéra du vingtième siècle? Existe-t-il suffisamment d'œuvres contemporaines dignes d'être jouées? Auront-elles un public? Une réponse a priori négative à cet ensemble d'interrogations serait trop pessimiste. Il ne faut certes pas s'attendre à de fortes « jauges » pour la moyenne des opéras contemporains, et ils coûtent chers, ne serait-ce qu'en raison du nombre des répétitions qu'ils exigent. Pourtant des dizaines d'œuvres modernes ont trouvé un public. Le directeur de l'Opéra de Lyon, Louis Erlo, a pu en monter deux par an pendant dix ans sans se couper des habitudes de sa maison. On souhaiterait donc donner toutes leurs chances aux compositeurs d'aujourd'hui et de demain, dans l'espoir d'un regain. (...)

Mais la mission estime que la création d'opéras contemporains - malgré son intérêt - ne suffit pas à justifier les coûts très élevés de l'équipement et du fonctionnement de la salle modulable. En revanche, cette salle mériterait d'être construite pour un usage réellement polyvalent - création et formation - sous le triple parrainage de l'Opéra, du conservatoire de Paris et de l'Ensemble Intercontemporain. C'est pourquoi nous suggérons la maintenance de la salle modulable dans l'une des options suggérées par ce rapport: l'installation de la Cité de la musique à la Bastille.

Leur suppression procurerait une économie d'investissement de 150 millions de francs.

Il faut ici distinguer deux questions:

- La localisation des ateliers à la Bastille est-elle judicieuse?

- Le nouvel Opéra doit-il conserver la formule des ateliers en régie ou

s'orienter dès le départ vers la sous-traitance des décors, costumes et accessoires?

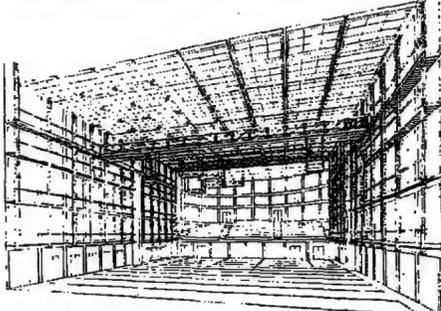
Le choix de l'un des emplacements les plus chers de France pour une activité de fabrication nous paraît discutable. Mais c'est l'alternance régie ou sous-traitance, à notre avis, qui domine le sujet. La mission recommande la suppression des ateliers prévus à la Bastille parce qu'elle estime que la régie est une survivance coûteuse de l'économie d'arsenal. Si l'Opéra de Paris est transféré, mieux vaut en profiter pour rompre avec cet archaïsme. (...)

La mission propose donc la suppression des ateliers prévus à la Bastille et le recours à la sous-traitance. (...)

Cette solution pastille toutefois le maintien dans les effectifs de

l'œuvre « bipolaire » critiquée précédemment. Dès lors, le meilleur ou plutôt le moins mauvais usage du palais Garnier consiste à le convertir en salle de concert. Pour éviter la mauvaise solution consistant à maintenir au palais Garnier l'entraînement et les répétitions du corps de ballet, il conviendrait de transférer cette activité à la Bastille dans des locaux à édifier sur une partie de l'emplacement des ateliers. La mission n'a pas pu chiffrer précisément le coût de cet investissement (terrain et construction). Mais il atteindrait au moins 100 millions de francs. Le délai nécessaire à l'étude et à la réalisation de l'équipement nouveau peut être estimé à un an (...).

Sur ces bases, le calcul aboutit pour l'Opéra de la Bastille seul à un



La salle modulable

l'Opéra de la Bastille d'une équipe réduite, mais suffisante, pour l'entretien-réparation-adaptation des costumes et décors (...)

Les correctifs envisagés sont importants. Mais on voit qu'à eux seuls, ils ne permettent pas de résoudre le problème central des charges de fonctionnement. Il faut donc examiner des solutions plus radicales.

Le regroupement de l'opéra et du ballet

Dans cette option, l'Opéra de la Bastille est achevé dans son programme actuel, mais amputé des ateliers et de la salle modulable. Le TNOP s'installe en bloc à la Bastille, pour épargner les coûts du

déficit de 295,3 millions de francs, donc inférieur à celui du TNOP.

Le progrès le plus sensible résulte évidemment de la progression de l'offre annuelle des places d'opéra (+ 150 000) et de ballet (+ 48 000), à des prix abaissés.

La conversion de l'Opéra en salle de concert: nous avons admis, d'une part, que la capitale manquait d'une grande salle de concert supplémentaire, et, d'autre part, que le moindre mal consiste à donner cette fonction au palais Garnier, dès lors qu'il perdrait sa vocation première.

La mission a écarté l'éventualité d'une concession à une entreprise privée de spectacles. L'on ne voit pas en effet comment cette formule pourrait se concilier avec le respect

du monument et de la tradition qu'il incarne.

La puissance publique resterait donc gestionnaire de la salle. Celle-ci serait louée pour des récitals et concerts symphoniques et deviendrait le domicile de l'Orchestre de Paris à l'expiration de la convention qui le lie à Pleyel. L'état conserverait donc à sa charge le déficit probable de l'établissement, évalué à 9,4 millions de francs.

La solution envisagée ici rencontre, il est vrai, un obstacle sérieux. Est-il souhaitable que l'Orchestre de Paris quitte une grande salle (Pleyel) pour une plus petite (Garnier)? Le voudra-t-il? Si la réponse était négative, le déficit prévu serait à majorer. La conversion de l'Opéra en salle de concert - surtout - perdrait une grande partie de son sens.

Dans l'option du regroupement à la Bastille de l'opéra et du ballet, la salle Feytaud devient inutile à l'Opéra. Nous supposons qu'elle sert alors de théâtre d'accueil, géré par la puissance publique, comme prévu dans le dossier initial (pour un coût de 8 à 18 millions de francs). Les frais de fonctionnement de l'école de danse (15 millions de francs) ne changent pas non plus.

Au total, cette option économise, en investissement, la valeur de la salle modulable, des ateliers et des terrains correspondants, mais elle entraîne la construction des locaux nécessaires au ballet. Son coût est de 2 300 millions de francs.

En fonctionnement, elle met à la charge de l'Etat une somme de 328 millions de francs par an environ.

Le maintien de l'implantation actuelle de l'Opéra de Paris

Dans cette option, l'opéra et le ballet restent au palais Garnier, qui est modernisé. Une salle lyrique-auditorium est construite à la Bastille à la place de l'Opéra projeté. Elle devient à la fois le domicile de l'Orchestre de Paris et un lieu d'accueil pour des spectacles lyriques et chorégraphiques - notamment ceux que le TNOP viendrait y présenter. La salle modulable disparaît. Les terrains rendus disponibles sont remis sur le marché.

Comme on le voit, le but est triple: a) préserver la vocation naturelle de Garnier; b) mieux répondre à la demande d'opéras et de ballets; c) créer le grand audito-

rium dont la capitale aura très probablement besoin dans les cinq à dix ans qui viennent.

Le réaménagement du palais Garnier. Il faut certainement dessiner les contraintes physiques qui empêchent une meilleure exploitation et restreignent à l'excès le nombre des représentations.

Bien que sa modernisation n'ait fait l'objet - bizarrement - d'aucune étude d'ensemble, le palais Garnier a la réputation d'être impossible à réformer. La recherche effectuée à la demande de la mission par M. Roubert, architecte de l'Opéra, en liaison avec M. Warnier, montre que cette réputation n'est pas méritée.

Il est exact que la capacité de la salle est peu élastique. Un remaniement très respectueux du site permettrait néanmoins de créer cinquante-deux bonnes places.

Le principal défaut du bâtiment, qui est le manque de dégagements pour le stockage des décors, peut être corrigé dans une large mesure par la libération d'un vaste espace des deux côtés et à l'arrière de la scène.

M. Rolf Liebermann avait suggéré la construction dans l'enceinte des ateliers de Berthier d'une salle aux dimensions de la scène de l'Opéra. Les répétitions pourraient y être organisées dans les décors qui viennent de ces ateliers.

Nous n'avons pas retenu cette solution séduisante. (...) En revanche, l'aménagement - pour 5 millions de francs - de la salle de répétition dès à présent utilisée par les ballets et par l'orchestre, boulevard Berthier, permettrait d'y répéter les œuvres lyriques (sans leurs décors). Cet aménagement contribuerait à libérer la scène du palais Garnier.

Une meilleure exploitation exige aussi la refonte complète des équipements de scène, qui sont dans un état de vétusté pitoyable. Les transformations envisagées par M. Roubert entraîneraient une légère rectification du profil arrière du bâtiment. Mais la poupe du monument n'est pas sa plus belle partie, et l'esthétique ne souffrirait pas de cette légère opération. Un délai de deux ans est à prévoir pour l'ensemble de ces travaux. C'est dire qu'ils devraient être différés jusqu'au moment où la salle lyrique-auditorium de la Bastille serait en état d'accueillir temporairement les spectacles de l'Opéra de Paris.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h; sam. et dim. de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).
QUEST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELL. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PIRETTI. Jusqu'au 24 août. Galerie contemporaines.

LE GRAND PARIS. Un projet de la Mission Haussmann. Du 10 juillet au 1er septembre. - CREER DANS LE CRÉE. Jusqu'au 8 septembre. - LIEUX DE TRAVAIL. Jusqu'au 13 octobre. CCL.

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BFL.

REGARD COMPLÈTE. Photographies de châteaux par M. Corvair. Jusqu'au 8 septembre. Foyer de la salle Garance.

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXE SIECLE. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (42-89-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h; samedi: 18 F. Jusqu'au 28 juillet.

LE TROISIEME OIL DE JACQUES-HEINRI LARTIGUE. Grand Palais, ave-

nué Winston-Churchill. Tj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'OEUVRE DE LA TAPISERIE DU XVI AU XVIII SIECLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août. - LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée: 18 F.

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divines poursuivent le crime. Jusqu'au 1er septembre. - LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes. Jusqu'au 29 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaquet (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée: 20 F. (gratuite le dimanche).

PHRA NARAI ROI DE SIAM, ET LOUIS XIV. Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-97-48-16). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée: 15 F; dim.: 8 F. Jusqu'au 13 juillet.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCEANIE. Collection Glendon. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-21-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée: 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1968. LES NOUVEAUX REALISTES - JEAN-LOUIS SIEFF. Photographies 1953-1966. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). En permanence.

REBECCA HORN. Né et joué sur le dos du serpent à deux têtes - FRANCOIS PERRODIN - REINER RUTHEISECT. Entre chien et lapin. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 11 juillet au 22 septembre.

MARINETTE CUECO. Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MELIES - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - MARC TRIVIER. Jusqu'au 26 septembre. ANDRE FRANCOIS. Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIII-XIXE SIECLES - ANIMAUX D'EDOU. Fonds Carnaud, 1871-1872. Musée Carnaud, 7, avenue Voltaire (45-23-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée: 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT ET LE THEATRE. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30; dim. de 11 h à 17 h. Entrée: 18 F. Jusqu'au 7 septembre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée: 25 F. Jusqu'au 26 octobre.

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ie-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée: 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

JEAN CLAREBOUDT V. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-45-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée: 15 F. Jusqu'au 1er septembre.

LEONOR FINI. Musée de Luxembourg, 19, rue de Valenciennes (43-34-20-00). Tj, de 10 h à 19 h. Entrée: 25 F. Jusqu'au 15 juillet.

SAVIGNAC. Musée-galerie de la Seine, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniques, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 20. Entrée: 20 F; dim.: 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée: 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

ALEXANDRE THEODORE BRONGNIART, 1739-1813. Architecte et décorateur. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 juillet.

L'ART DE LA PLUME AU BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-

00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée: 16 F. Jusqu'au 9 septembre.

FORAIN. Chroniqueurs-Illustrateurs de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-34-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h (fermé le soir). Jusqu'au 1er décembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renss-Scheffer, 16, rue Chapuis (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MEDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Cheval. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 6 octobre.

L'INSTITUT DE FRANCE DANS LE MONDE ACTUEL. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (45-62-39-94). Tj, de 11 h à 18 h. Entrée: 12 F. Jusqu'au 20 juillet.

SUR L'EAU, SOUS L'EAU. Images et techniques dans le Musée 1666-1738. Archives nationales - Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 6 décembre.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'œuvre. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 août.

BLATAS ET L'ECOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Chevre-Midi (42-22-23-42). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Musée de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

Centres culturels

L'AFFICHE DANS LA RUE. Hôtel de Lamignon, 24, rue Pavée (42-74-44-44). Sauf dim. de 12 h à 18 h. Entrée: 15 F. Jusqu'au 2 août.

SEOUL-PARIS. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (43-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée: 9 F. Jusqu'au 4 août.

GEORGES GROZ. Les années de Berlin. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 24 août.

L'USINE ET LA VILLE 1836-1906. 150 ans d'urbanisme. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournai (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 11 octobre.

TRES FRANCAIS. 40 graphiques à l'Affiche. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Sauf sam. et dim. de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 juillet.

TRESORS D'ART DE L'UNIVERSITE DE LIEGE. Collection Wilbert. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée: 10 F. Jusqu'au 7 septembre.

DOTREMONT ET LA PEINTURE COBRA. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). Tj, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

LIBERTES DE LA PEINTURE. Union de Baugues à Paris, 22, boulevard Maletherbes (42-68-33-33). Jusqu'au 30 août.

JOS DECOCK. Œuvre 1956-1966. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-38-47). Jusqu'au 2 août.

CENT DESSINS DE LE CORBUSIER. Fondation Le Corbusier, 10, square Blanche (42-88-41-53). Sauf dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 juillet.

IMRE VARGA, un sculpteur hongrois. Musée, 4, place du Louvre. Tj, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 17 juillet.

QUATRE JEUNES PEINTRES ROMANTIQUES. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantin (45-51-35-73). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 7 septembre.

BIERES ET BRASSERIES DU NORD-PAS-DE-CALAIS. Musée du Nord-Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann (42-46-18-14). Sauf sam. et dim. de 9 h à 19 h. Jusqu'au 4 octobre.

Galeries

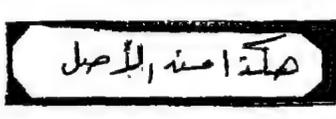
NOUVEAUX REALISTES. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 31 juillet.

ALBERTO BALL. Affiches. Arcueil, 9, avenue Marignou (42-99-16-16). Jusqu'au 31 juillet.

XVIIIème FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX. 35 concerts du 12 juillet au 5 octobre. les samedis, dimanches et fêtes à 17 h 30. Musique à la Cour des Habsbourg, Musique française. Brochure sur demande: S.M.E.S. BP 52 - 92333 SCEAUX - Tél.: 46.60.07.79

USA LANGUAGE. Prenez l'accent américain. L'anglais tel qu'on le parle en Amérique. Stages d'été: juillet - août. Sessions 2 semaines Petits groupes Professeurs Américains. COUNCIL Centre Franco-Américain 1, place de l'Odéon, 75006 Paris. Tél.: 46 34 16 10

Le Monde Informations Spectacles 42-81-26-20. Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmés ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés). Réservez et prix préférentiels avec la Carte Club



Le rapport de...

II. - Les options

sur l'Opéra de la Bastille

La construction d'une salle lyrique-auditorium à la Bastille. Une grande partie de la cage de scène prévue pour l'Opéra de la Bastille serait conservée, de manière à obtenir une salle réellement utilisable pour les spectacles lyriques.

Sur le plan technique, c'est à coup sûr la meilleure solution de rechangeage (...). La mission n'avait pas le temps de faire l'étude de la faisabilité de la salle sur les concerts. Pourtant l'unité d'un grand auditorium de 2 500 à 3 000 places paraît plus que probable (...).

L'auditorium de la Bastille pourrait donc devenir la « maison » de l'Opéra de Paris. Y aurait-il alors, au total, surcapacité? Le risque existe.

Equipée en théâtre, la salle de la Bastille - sans être elle-même un centre de production - recevrait d'ailleurs des spectacles divers, et notamment ceux qu'y présenterait le TNOP. La mission a chiffré à 16 millions le supplément de subventions dont cet établissement aurait besoin pour y donner 40 représentations supplémentaires.

On peut estimer que la modernisation du palais Garnier permettrait

d'y donner 200 spectacles par an au lieu de 150. L'offre additionnelle de places « lyriques », dans l'option que nous examinons ici, pourrait donc être augmentée de 150 000 places environ, comme dans l'option précédente du regroupement à la Bastille. Les représentations supplémentaires données à la Bastille apportent à elle seules 108 000 places par an.

La privatisation des surfaces rendues disponibles à la Bastille. La vente des terrains extérieurs à l'emprise de la salle réduit le coût de cette option. Elle exige une modification du POS - donc des délais importants - et suscite sans aucun doute des récriminations et recours contentieux.

Dans cette option, l'investissement total de 2 500 millions de francs comprend le réaménagement de l'Opéra (710 millions) et la construction de la salle lyrique-auditorium (1 790 millions), déduction faite de la valeur des terrains privatés.

Le coût de fonctionnement annuel du TNOP, de la nouvelle salle et de l'école de danse serait de 347 millions, supérieur de 40 millions à la subvention du TNOP.

Un domaine de la musique à la Bastille

En un sens, cette dernière option est une variante de la précédente, puisqu'elle prévoit le maintien de l'Opéra de Paris au palais Garnier et la construction à la Bastille de la salle lyrique-auditorium décrite plus haut. Mais en même temps elle en diffère profondément par son ambition. Elle crée en effet à la Bastille le grand pôle musical de la capitale comprenant non seulement l'auditorium, mais la salle modulable et le Conservatoire national supérieur de musique de Paris, qui s'installe sur les surfaces libérées (...).

La salle modulable aurait trois utilisations : l'Ensemble intercomtemporain, qui y donnerait des concerts ; le TNOP, qui pourrait y créer des opéras contemporains, et le Conservatoire. Elle remplacerait, pour celui-ci, la petite salle de concert prévue à la Villette. La salle accueillerait en outre d'autres institutions musicales pour des concerts ainsi que des représentations lyriques et chorégraphiques. Cette polyvalence justifie l'investissement. Elle paraît parfaitement viable.

Pour l'Ensemble intercomtemporain, les professeurs et les élèves du

conservatoire, l'emplacement de la Bastille paraît préférable à celui de la Villette en raison des commodités de transport et d'une situation centrale facilitant l'accès du public aux manifestations.

L'option comporte toutefois un inconvénient sérieux : elle reculerait d'environ dix-huit mois l'installation du Conservatoire national de musique dans ses nouveaux locaux et elle entraînerait l'abandon du projet Portzamparc à la Villette, qui a recueilli l'adhésion des futurs utilisateurs.

Dans cette option, selon une évaluation très prudente, l'investissement total se monterait à 3 400 millions de francs (Bastille, 2 120 ; Cité de la Musique, 570 ; Garnier, 710), contre 3 220 prévus ; (Bastille, 2 590 ; Villette, 630). Mais il faut souligner qu'outre la rénovation du Palais Garnier, la salle modulable y est incluse.

Les frais de fonctionnement (non compris ceux du Conservatoire, supportés égaux quelle que soit son implantation) passent à 356 millions, soit environ 50 millions de plus que la subvention actuelle du TNOP.

Le rapprochement des coûts et avantages économiques n'apporte pas d'argument décisif pour ou contre l'une des trois options envisagées plus haut. Et finalement le choix entre le maintien de l'Opéra de Paris là où il est aujourd'hui et son transfert à la Bastille dépend surtout d'un élément immatériel : la valeur attribuée à la survie du palais Garnier en tant qu'Opéra.

J'estime personnellement que cette valeur est importante pour une société qui cherche de mille manières à maintenir des points entre elle-même et son passé, par conséquent à éviter que ses grands monuments deviennent des vestiges. L'exemple de plusieurs pays d'Europe mérite ici d'être cité et médité. Les Opéras de Dresde, de Munich, de Vienne et de Milan, détruits en tout ou en partie pendant la dernière guerre, furent reconstruits à l'identique, peintures, soieries comprises - pour certains - aux prix que l'on devine. Pourquoi? Les villes ont-elles senti que la magie de l'Opéra était en partie liée aux lieux de son essor et de sa gloire? Que pour un art dont l'apothéose et la plupart des grandes œuvres datent du dix-neuvième siècle, les instruments superbes de cette époque sont irremplaçables?

Entre le contenant et le contenu, il y a sans doute un lien plus fort qu'on s'imaginerait. Quoiqu'il en soit, l'abandon du palais Garnier ferait de Paris un cas unique et sans doute étonnant pour des yeux étrangers. Le palais Garnier passe en effet dans le monde entier pour un chef-d'œuvre de l'architecture et de l'acoustique. Peut-être est-il le plus bel Opéra du monde. Il est intact. Et il peut être rénové.

Y donner des concerts vaut certes mieux que d'en faire un musée. Pourtant le bâtiment, coupé de sa vraie fonction, serait à demi mort au beau milieu du centre de Paris. L'avenir, le place de l'Opéra, prouveraient un sens commémoratif. Et cette désaffection enlèverait un peu de vie à des quartiers qui en ont déjà perdu. Elle démolirait un mythe ou un symbole qui a du sens pour les Parisiens et pour les visiteurs étrangers.

Sans me cacher le caractère subjectif de ces raisons, je recommande donc à l'attention de M. le Ministre de la Culture et de la communication les solutions qui préservent la vocation du palais Garnier, et spécialement la création d'un « Domaine de la musique » à la Bastille.

OLIVIER CHEVRILLON.

Le Festival de La Rochelle

Hommages à Max Ophüls et à Heinosuke Goshô

Survivant des Rencontres d'art contemporain, le Festival de cinéma de La Rochelle se consacre aux films d'auteurs.

Il offrira cette année une rétrospective Max Ophüls et un panorama de l'œuvre du cinéaste japonais Goshô.

Créé il y a quatorze ans, en même temps que les Rencontres d'art contemporain, le Festival de La Rochelle est le seul survivant d'un programme ambitieux où la musique et la danse tenaient le devant de la scène. La présentation intégrale, ou presque, de l'œuvre du cinéaste Max Ophüls, organisée avec la participation de huit cinémathèques, a connu cette année un succès sans précédent et, dit-on, augmenté de 40 % la fréquentation. Un livre, édité en collaboration avec le Centre Georges-Pompidou, évoque déjà quinze ans de cinéma à La Rochelle: Jean-Louis Bory, en couverture, un des parrains du Festival, salue la foule, cependant que soixante-dix cinéastes du monde entier se rappellent à nous dans les pages intérieures. L'an prochain, annonce Jean-Loup Passek, le directeur, pour le (véritable) quinzième anniversaire, tous ceux qui ont visité La Rochelle dans le passé seront conviés à un grand raout. Il risque d'y avoir foule.

Avec le Festival des trois continents de Nantes, La Rochelle représente aujourd'hui ce qu'il y a de mieux dans le genre, pour une raison essentielle: avoir su durer, avoir poursuivi une politique bien définie. Si à Nantes l'esprit de découverte domine, La Rochelle s'affirme d'abord comme une sorte de cinémathèque mondiale ouverte au grand public et à l'air du large. Le cinéma d'auteur - notion discutable, car elle semble faire fi des réalités économiques - y est, aujourd'hui plus que jamais, se tourne en équipe, une équipe parfois considérable - y tient le devant de la scène. Il fait désormais partie intégrante de la culture de l'honnête homme du vingtième siècle, comme aime le rappeler Jean-Loup Passek. Le

revers de la médaille - nous l'avons découverte cette année, - c'est que les anciens films n'ont pas pu toujours être conservés dans les conditions requises.

Revoir ainsi *Lola Montes*, film en couleurs, de Max Ophüls (1955), sur une copie complète et conforme au montage original, de la Cinémathèque de Toulouse, a de quoi ravir, sauf qu'une dominante rougeâtre gâche une bonne partie de notre plaisir. Le son original, surtout pour les œuvres tournées dans les années 30, n'est parfois qu'un lointain souvenir, un souffle que compensent, heureusement, les sous-titres, comme dans le cas du cinéaste japonais Heinosuke Goshô, également célébré avec Max Ophüls. Tout le monde, parmi les spécialistes, assure que, dans un avenir plus ou moins proche, le vidéodisque, inusable, incassable, impeccable, assurera au support filmique une longévité supérieure même à celle du livre. La couleur sera-t-elle au rendez-vous?

Des sept films de Goshô montrés à La Rochelle, tous étaient en noir et blanc, sauf *Le Corbeau jaune* (1957). Contemporain de Mizoguchi et d'Ozu, le réalisateur de *Quatre Cheminées* (1953) a cessé de travailler à partir de 1968, après plus de cent films, mais ne mourut qu'en 1981, président de l'Association des cinéastes japonais. Il débute à l'âge de vingt ans comme assistant, réalise son premier film en 1925, à vingt-deux ans. Son premier film parlant, *Mon amie et mon épouse* (1931) joue de façon assez humoristique avec le son. Un écrivain en mal d'inspiration imite le maulévrier d'un chat, un vrai chat lui répond. Des bruits rythmés parviennent de chez les voisins, où s'exerce un jazz band nippon. L'épouse se fâche. Le gratte-papier, envoyé en mission, est subjugué, son rythme de travail accéléré par les nouvelles cavalcades. Deux ans plus tard, Goshô revient au muet avec une très belle histoire d'amour, *La Danseuse d'Izu*, rencontre fugitive d'un étudiant et d'une comédienne ambulante.

Fils d'un père commerçant et d'une geisha, Goshô semble avoir

vécu en étroite proximité avec le monde féminin, purement japonais, décrit avec une minutie et une affection particulières. *La Femme de la brume* (1936) montre un autre jeune étudiant assez pâlot, qui aime la jeune hôtesse d'un bar de Ginza, à Tokyo, et la rend enceinte. L'oncle offre de se « sacrifier » en faisant endosser l'enfant à maître par sa propre femme, stérile. La mort prématurée de l'enfant résout le problème, chacun repart de son côté, les hommes indifférents, les femmes victimes consentantes, victimes néanmoins. Nous retrouvons ici l'essence du style de Goshô. La famille reste le fondement de la vie sociale, un ordre qu'on dirait inattaquable si déjà les premiers craquements n'étaient perceptibles.

La guerre semble avoir profondément marqué le réalisateur, qui va devenir avec *Quatre Cheminées* une sorte d'humaniste professionnel : Goshô croit à la solidarité, à l'amour du prochain. Mais *Une auberge à Osaka* (1954) prouve qu'il restait lucide. *Le Corbeau jaune* ramène quelques années en arrière, après la fin de la guerre et le retour d'un père longtemps prisonnier. Goshô reprend toujours, très simplement, très directement, les mêmes thèmes : difficulté de vivre en société, au Japon en particulier. Sorte de Michael Curtiz nippon, il sait créer l'émotion et mérite peut-être mieux que la place relativement secondaire qu'on lui accorde dans certaines histoires du cinéma.

Une rétrospective en cours à la Cinémathèque - vingt-quatre films - devrait permettre de mieux faire le point. Outre les œuvres précitées, on y verra notamment *Élégie du nord* (1957) et les *Lucioles* (1958), à ne pas manquer.

LOUIS MARCORELLES.

\* Rétrospective Goshô, du 3 juillet au 18 août. Cinémathèques Chailot puis Beaubourg.

\* Regard compliqué, portraits de cinéastes au Festival de La Rochelle, par Michel Cornier, 6d. Centre Georges-Pompidou, 110 F.

EXPOSITIONS

- BOSTI. Peinture. Galerie Jean Peyrolle, 14, rue de Sévigné (43-77-59). Jusqu'au 26 juillet.
DENIS BRIBAT. Photographies. Galerie Galois, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 26 juillet.
FRANÇOISE GILOT. Anamorphoses 1981-1985. Galerie des Amateurs, 74, rue de Soane (43-29-50-75). Jusqu'au 31 juillet.
KIM HAMSEY. Sculptures récentes. Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-Boncourt (42-78-66-67). Jusqu'au 30 septembre.
LÉGER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue de Bœ (45-48-45-15). Jusqu'au 24 août.
SANDORFI. Galerie Leveau-Bastille, 27, rue de Charonne (47-90-88-18). Jusqu'au 30 juillet.
TAL-COAT. Peintures. Galerie Citoyenne, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 31 juillet.

En région parisienne

- BREITIGNY - SUR - ORGE. Dessins/Décor/Proposition V: C. Blanc, G. Chaplain (sculptures). Centre culturel communal, rue Henri-Dunant (60-84-39-68). Jusqu'au 27 septembre.
FONTAINEBLEAU. Ouverture du musée Napoléon Ier. Musée national du château (64-22-27-40). Sauf mardi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
JOUY-EN-JOSAS. Les numéros 68. Fondation Carter, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.
NEMOURS. Liliane Emilie Cron. Château-musée, rue Gaston-1er (64-23-40-37). Jusqu'au 30 septembre - 1900 au av. J.-C. en Europe - barbare. Musée de préhistoire, avenue de Stalingrad (64-23-40-37). Jusqu'au 30 septembre.
PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre. MONSIEUR ET MADAME TAVEL. Collections et donations. Jusqu'au 28 septembre. Musée Tavel-Delaunay, 4, rue Lamoignon (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
SAINT - GERMAIN - EN - LAYE. Archéologie des lucas et des rivières. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 septembre.
VERSAILLES. 200 ans d'histoire de France 1715-1919 : nouvelle présentation des collections des XVIIIe et XIXe siècles. Musée national des châteaux de Versailles et Trianon (39-50-58-32).

- En province
AIX-EN-PROVENCE. Thomas Giot et sa patrie : la typologie. Musée des Tapissiers, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (42-21-05-78). Jusqu'au 15 septembre.
FRANCK. Énergies 80 : œuvres de FRAC Rhône-Alpes. Musée-château (50-45-29-66). Jusqu'au 1er septembre.
ANTHÈS. Trésors de la terre et de la mer : Patrimoine archéologique d'Israël. Musée d'histoire et d'archéologie, Bastion Saint-André (93-34-48-01). Jusqu'au 17 juillet.
ARLES. Tapissiers. Sculptures et œuvres 1985-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 13 octobre.
ARRAS. Armes-Nécessaires. Musée, ancienne abbaye de Saint-Vaast, 22, rue Paul-Dominer (21-71-26-43). Jusqu'au 18 août.
AVIGNON. E. et E. Pelissier : travaux au Petit Palais, 1980-1986. Place du Palais-des-Papes (90-86-44-58). Jusqu'au 28 juillet. Victor Leydet, 1861-1904. Rétrospective. Palais du Roure, 3, rue du Collège (90-83-57-51) et musée Louis-Voulland, 17, rue Victor-Hugo (90-86-03-79). Jusqu'au 15 août.
BAYONNE. Hans Soller. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (59-59-58-52). Jusqu'au 15 septembre.
MERON-EN-PERIGORD. Cadet. Château (53-53-85-50). Jusqu'au 14 septembre.
BORDEAUX. Hommage à Bernard. Musée des beaux-arts, cours d'Albret (56-50-91-60). Jusqu'au 25 août. - Gilbert et Georges. Caps, entrapôt Laité, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.
BOULOGNE-SUR-MER. Francis Médard. Gravures. Les Pipets, 37, rue des Pipets (21-30-28-01). Jusqu'au 26 juillet.
BOURG-EN-BRESSE. Sculptures de la collection Deltomagne - Sculptures de Michel Gérard. Prioux de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 27 juillet.
CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue Richelieu (21-97-09-00). Jusqu'au 8 septembre. Christian Zelleron en ses œuvres de la contrainte. Galerie de l'Antienne Poste, 13, bd Gambetta (21-36-27-40). Jusqu'au 15 août.
CASES-DE-PENES. Bernard Dufour. Peintures 1958-1967. Fondation du château de Jan (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.
LE CATEAU-CAMBRESIS. Matinée, la période apogée. Musée Matignon (27-84-13-15). Jusqu'au 30 septembre.
CHAUNY. L'Amérique au temps de la statue de la Liberté. Musée national de la

- coopération franco-américaine, château de Bérancourt (23-39-60-16). Jusqu'au 13 octobre.
CLUNY. Jean Miris. Œuvre gravé et peinture. Musée de Saint-Hippolyte (85-59-05-87). Jusqu'au 14 septembre.
COLMAR. Beyer. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 5 octobre.
COUTANCES. Y. Marchand. Musée, 2, rue Ouzé-Morin (33-45-11-92). Jusqu'au 31 août.
DAULHAS. Au temps des Celtes, du Ve au Ier siècle avant J.-C. Abbaye (98-25-84-39). Jusqu'au 14 septembre.
DIJON. Trésors de la donation Gruvel. En permanence - Musée, 13, rue de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11).
DUNKERQUE. Christoforo. Rétrospective. Jusqu'au 20 septembre. Marie-France Noël. Héliothérapies travaillées. Jusqu'au 17 août. Musée d'art contemporain, avenue des Baies (28-59-21-62). - Georges Braque, œuvre gravé. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (28-66-21-57). Jusqu'au 1er septembre.
EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbouin (32-39-34-33). Jusqu'au 15 septembre.
FELLETIN. Œuvres de l'America. Chapelle du château (55-66-33-06). Jusqu'au 7 septembre.
FONTAINEBLEAU-L'ABBAYE. Claude Béraud. Abbaye royale (41-51-73-22). Jusqu'au 31 août.
GENAIS. La collection de Beaulieu : acquisitions et perspectives. Abbaye de Beaulieu (63-67-06-84). Jusqu'au 13 septembre.
GRAVELINES. 1er Printemps de la gravure : Jacques Esner, Œuvre gravé.
ARSENAL, salle de la Poudrière. Jusqu'au 7 septembre.
GRENOBLE. Walter Dalm. Musée de peinture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 18 août. Sol Lewitt. Wall drawings - General Ideas et Ken Lum. Centre national d'art contemporain, magasin site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 25 septembre.
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Serge Pollock. Hôtel Donost de Campredon, 20, rue du Docteur-Tillet (90-38-17-41). Jusqu'au 12 octobre.
LA ROCHELLE. Jean-Loup Passek. Le tympas de Saint-Ayrou. Tour Saint-Nicolas (46-41-37-79). Jusqu'au 28 septembre.
LE TOUQUET. Les pompes, sismos de leur temps, de 1890 à 1940. Palais de l'Europe (21-05-21-65). Jusqu'au 31 juillet.
LYON. Paratextes lyonnais, 1898-1914. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 15 septembre. - Camille Zagari. Musée Sainte-Terrance, 16, rue du Président-E-Herriot (78-30-06-66). Jusqu'au 28 juillet.
MARCOU-EN-BAREUIL. Art déco, 1928-1936. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 juillet.
MONTAUBAN. Vedova, Saylor, Garcia-Sevilla. Œuvres de FRAC Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-43-18-04). Jusqu'au 7 septembre.
NANTES. Giuseppe Penone. Musée des beaux-arts, 10, rue Clémenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre - Madeline Crusey (1749-1836), architecte nantaise. Musée Dobrée, place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 17 août - Un siècle de réclames silencieuses. Château des Ducs de Bretagne, Tour du Fer à Cheval (40-47-18-15). Jusqu'au 14 septembre.
NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre. - L'Espagne abstrait : Hartung, ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre - Espace abstrait : Delbré, Hartung, Olsson, Ripplé, Sontberg, Acropolis, 1, esplanade Kennedy (93-92-81-43). Jusqu'au 27 juillet - Louis Chacal. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 27 juillet - Emile Cricani. Musée international d'art naïf A. Jankovskij, château Sainne-Hélène, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 septembre.
PONT-AVEN. Cent ans, Garguin à Paul-Avon. Musée, place de l'Hôtel-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 30 septembre.
RENNES. De Bonneau à Groux, peintures françaises et italiennes des XVIIe et XVIIIe siècles. Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 15 septembre.
SAINT-DIE. L'art en plein jour. Musée municipal, place Georges-Trinonville (29-55-21-56) et jardin de la Bibliothèque. Jusqu'au 31 août.
SAINT-FARGEAU. Bongerand, Collin, Quessau, Veret : peintures. Château (86-74-05-67). Jusqu'au 5 septembre.
SAINT-PAUL-DE-VENCE. Un siècle français : collections privées françaises 1945-1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 5 octobre.
SAINT-REMY-DE-PROVENCE. Imagination Fondation Mario Prassinos. Chapelle Notre-Dame-de-Puiz, hôtel de Sade, hôtel Estrine (90-92-05-22). Jusqu'au 15 octobre.
SEDAN. La statuaire religieuse dans les Ardennes : la piété populaire. Musée-château. Jusqu'au 28 septembre.
STRASBOURG. Gaston Ponce, design et architecture 1976-1985 - Amalé Guérin, 1980-1986. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux Marché-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 17 août - Dessins hollandais et flamands du cabinet des dessins de l'université de Leyde. Musée historique, 3, rue de la Grande-Bocherie (88-32-25-63). Jusqu'au 31 août.
TANLAY (Yonne). James Ensor, peintures, dessins, gravures - Rodt d'Hélice, dessins, sculptures. Château (86-52-26-37). Jusqu'au 30 septembre.
TOULOUSE. Talbot, miroir de temps. Musée Paul-Dupuy, 13, rue de la Pisan (61-25-21-83). Jusqu'au 1er septembre.
TOURS. Maeght : A proximité des poètes. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 28 septembre.
VALENCIENNES. L'Académie de peinture et sculpture à Valenciennes au XVIIIe siècle. Musée des Beaux-Arts, boulevard Wateau (27-46-21-09). Jusqu'au 28 septembre.
VAL-DE-VESLE (Marne). Roger Acklay. Église de Courcelles (26-61-64-64). Jusqu'au 31 juillet.
VILLENEUVE-D'ASCQ. A. Barro et M. Dupuis - R. Fritze - R. Dupuis - J. Mayeux - Donald M. Marshall, 1882-1968. Musée d'art moderne, allée du Musée, sortie Château (20-05-42-46). Jusqu'au 21 septembre.
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON. Robots-sculptures : les machines sensitives. Cité, la Chartreuse (90-25-05-46). Jusqu'au 6 août.
VILLEURBANNE. Collections souvenirs. Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 septembre.

FESTIVAL DE MUSIQUE DE HONFLEUR
Samedi 12 juillet
21 h Bach Antiqua Musica.
Samedi 19 juillet
21 h Liszt Orchestre symphonique de Budapest France Clidat.
Samedi 2 août
21 h Mozart, Brahms, Beethoven, Anne Queffelec, Régis Pasquier.
(à l'Hôtel de Ville 14600 Honfleur. Tél. : 31-89-16-47).

Vous préparez un voyage à l'étranger, vous êtes lycéen, étudiant, homme d'affaires et vous souhaitez apprendre à parler et comprendre l'américain?
SESSIONS INTENSIVES DE JUILLET A L'AMERICAN CENTER
241 RD BASPAUL 75014 PARIS REP. DENFER-ROCHEAUX TEL. (1) 43 35 21 50

Le Monde Informations Spectacles
43-81-26-20

THEATRE

Les jours de répétition sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (47-45-57-50), ven., mar., à 19 h 30 : La Bohème; jeu., sam., dim., à 19 h 30; in. à 14 h 30; Don Quichotte; mar., à 19 h 30; Salammbô.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : Hot House (dram. le 12).

(dram. le 12). - II. Du mer. au sam. 20 h 30 : Huis clos (dram. le 12).

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.) 20 h 15 : Orchestre (Mar.); 21 h 45 : En marche de chemise (L.); 22 h : Basse d'essai des jeunes (L.); 23 h : Ode de l'après-midi.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-77) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : Chansons françaises; mer., jeu., ven., sam., 19 h : Un rat dans la cantine.

Opérettes

A DEJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : La Petite Boutique des horreurs.

FESTIVALS

Les festivals à Paris

FESTIVAL DU MARAIS (46-87-74-31) Centre culturel Wallonie-Bruxelles (D.) 20 h 30; les Esclaves (dram. le 12).

FESTIVAL DE LA BUTTE MONTMARTRE (42-54-87-03) Arènes de Lausanne, 14 h 30; Boum Taf Clowns (dram. le 12); à 21 h 30: E Pericoloso Spargoni (dram. le 12).

FESTIVAL DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN (42-59-12-78) Salle de Messaugery de l'Hôtel des monnaies, (D., L.) à 22 h: A qui revont les jeunes filles ? (dram. le 11).

Ile-de-France

BRETEUIL, Châteauneuf, le 13 à 16 h : Quatuor de clarinettes Laube (Hansel, Vivaldi, Brézin, Arrieu, Mozart).

FESTIVAL DE REUIL-MALMAISON (47-32-92-33) Eglise Saint-Pierre Saint-Paul, le 10 à 21 h : Orchestre J.-F. Paillard.

XVII FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX (47-42-95-91) Le 12 à 17 h 30 : C. Helffer (Beethoven, Schubert, Berg, Bartók, Schönberg), le 13 à 17 h 30 : Orchestre baroque d'Ile-de-France (Scherzinger, Fax, Haydn, Salieri, Mozart), le 14 à 17 h 30 : Beni Schmidt and Co.

Aquitaine

BLAYE, théâtre de la Nourie, le 11, à 21 h : ensemble orchestral des solistes du Bolchoï, dir. musicale A. Lazarev.

BIRON, chapelle du Château, le 12 à 21 h : idem.

BONAGUIL, château de Fumel, le 16, à 18 h 30 : E. Beaufortier (Bach, Schumann, Liszt, Massé de Falla).

BORDEAUX, musée des Arts décoratifs, le 16, à 18 h : orchestre des solistes du Bolchoï, dir. musicale A. Lazarev.

CASTILLON, les 11, 12, à 22 h 30 : le Ballet de Castillon.

ISSAC, château de Montréal, le 15, à 21 h : ensemble orchestral des solistes du Bolchoï, dir. musicale A. Lazarev.

SAINTE-JULIEN-BEYCHEVELLE, château Beychevelle, le 13, à 16 h : idem.

SARLAT, musée en Surlandais (53-31-09-49) : Centre culturel, le 10 : orchestre de chambre de la jeune philharmonie de Cologne.

PIEGUT-PLUVIERS, harmonie de Pégivert, ven. (53-09-24-08) : Chapelle, le 12 : L. Brisson-M. Poletto (clairon/piano).

SAINTE-BARTHELEMY-DE-BUS-SIÈRE, le 10 : orchestre de chambre philharmonique.

MONTPON-MENESTEROL, 1er festival de la chanson (53-82-23-77) : le 13, à 18 h : L. Roman; le 13, à 20 h : A. Vandervort; le 13, à 22 h : J. Berlioz; le 14, à 18 h : C. Audier; le 14, à 20 h : N. Perrotin; le 14, à 22 h : C. Nougare.

Auvergne

BUSSET, château, le 10, à 21 h : ensemble instrumental des solistes du Bolchoï (Haydn, Wagner, Stravinski).

GANNAT, église Saint-Croix, le 12, à 21 h : M.-C. Alain (orgue).

MONT-DORE, mairie, le 12, à 21 h : G. et C. Andrian (Beethoven, Rachmaninov, Gershwin).

VOLLORE, église de Courpère, le 12, à 21 h : quatuor à cordes Bartholdy (Haydn, Beethoven, Schubert); église, le 13, à 21 h : quatuor de cuivre G. Tournon (Bach, Gershwin, Chostakovitch); le 16, à 21 h : V. Botha, A. Brijema, R. de Louvain (Liszt, Saint-Saëns, Schoenberg).

Bretagne COMBOURG, cour de château, le 16, à 21 h 30 : la Faune Sauvage, de Marnavaux.

HENNEBONT, salle des rassembleurs (97-36-12-42) : pièce des rassembleurs, le 15, 16 à 22 h : l'Alouette, d'Anouilh.

SUSCINIO, salles du château, le 16, à 22 h 30 : le Prince et le Bouffon, mise en scène de D. Amey.

VITRE, cour de Château, le 10, à 21 h 30 : orchestre de la ville de Rennes, dir. musicale C. Schmitzer (Bach, Mozart); les 11, 12, à 21 h 30 : la Faune Sauvage, de Marnavaux, mise en scène de P. Debussche; le 13, à 21 h 30 : G. Mossak.

Beauce, rassemblements musicaux (80-22-24-51) : dans la cour des hospices, à 21 h : le 12 : ensemble baroque anglais (Monteverdi), dir. musicale D. Robison; le 13 : orchestre de chambre de la Communauté européenne (Mozart), dir. musicale R. Barshai; le 14 : T. Bergmann, J. Alvarez, P. Parjo (Pergolesi, Haendel, Haydn, Massenet, Bizet).

CHATILLON, église Saint-Vaast, le 11, à 20 h 45 : académie internationale de musique (Frescobaldi, Scheiner, Falcoster, Lacro).

CORMARTIN, château, le 11, à 21 h : ensemble instrumental La Brève (Schubert, Violdi, Mozart).

DIJON, salle des Etats, le 10, à 20 h 45 : autour du tango argentin; église Sainte-Blotilde, le 11, à 20 h 30 : A. Schimmler (Grieg), le 11, à 20 h 45 : I. Juhan, P. Paris; le 12, à 21 h 30 : S. Costanzo; le 12, à 15 h : stagiaires et professeurs de l'AIM; théâtre de parvis Saint-Jean, les 15, 16, à 21 h 30 : la Fête à Joys.

MENETRIER-LE-PIRE, le 12, à 21 h 30 : M. Benin.

MEURSAULT, 1er festival des grands crus de Bourgogne (42-77-54-64) : château, le 12, à 20 h 45 : quatuor Aulodia, concert Arba; église, le 15, à 20 h 45 : concert Brin; concert Arba; église, le 16, à 20 h 30 : concert : la grande génération romantique.

PREIGNY, église Notre Dame, le 10, à 21 h : petit chœur de Paray.

SAINTE-FARGEAU, château, le 13, à 20 h 45 : A. Memier, F. Bou (Beethoven, Schubert, Brahms).

SAULIEU, église, le 12, à 20 h 45 : le concert Brin (Frescobaldi, Schütz, Laska, Falcoster).

TONNERRE, ville hospitalière, le 12 : orchestre de chambre Barion et chœur régional de Bourgogne.

Centre

CHARENTES, cathédrale, le 13, à 17 h : K. Marshall (Dupré, Franck, Messiaen, Alain, Durufé); église Saint-André, le 11, à 20 h 30 : orchestre de chambre de Hambourg (Mozart), dir. musicale E. Leupen.

SULLY-SUR-LOIRE, XIII Festival international (33-53-05-95) : Beauneville, le 11, à 21 h : quatuor Sak de Prague (Dvorak, Brahms, Janacek); Salgot-Benét, le 12, à 21 h : Camerata scandinave du Mozartium de Salzbourg (Haydn, Mozart, Grieg); Saigy, le 13, à 20 h 30 : C. Bolling Big Band; Gersulphes-Près, le 14, à 19 h : A. sei voci; le 15, à 20 h 30 : concert de clôture de l'académie (Liszt, Ciaff).

Champagne-Ardenne BOURMONT, église, le 13, à 16 h : ensemble vocal régional (Charpentier, Bach, Monteverdi), dir. musicale F. Lasserre.

SAINT-SAINT-COHERE, le 12, à 21 h : troisième schubertiade.

GRANDPRÉ, église, le 12, à 21 h : ensemble vocal régional.

REIMS, cour du Palais de Thom, le 10, à 22 h : festival cathédrale de lumière.

Franche-Comté ARC-ET-SÈNAIS, Salles royales, le 11, à 21 h : Journal d'un usager de l'espace.

PONTARLIER, festival des Nuits de traditionnelles de l'Orléans et de l'Occident, le 13 à 21 h, idem; R. Polier (Ognes), le 16 à 21 h, idem.

SAINT-LEZIER, XV Festival, Orchestre national de chambre de Toulouse (Mozart, Bach, Haydn), le 15 à 21 h, Cathédrale.

TARBES, M. Franco (guitare), le 10 à 21 h, Théâtre des Nouveautés, A. Pierri (Luh), le 16 à 10 h, salle des fêtes de l'hôtel de ville, à 21 h, Théâtre des Nouveautés.

Nord-Pas-de-Calais BERCK, V. Samson, A. Seuchon, le 14 à 20 h, salle Flolet.

BOULOGNE, la Mer, de Deboisy, le 12 à 21 h, Théâtre.

HARDELOT, XIII Festival, solistes, chœurs et orchestre, dir. musicale F. Krenz (Mozart, Haydn), le 12 à 21 h, Coeur de chœur; Orchestre symphonique, le 13 à 21 h, idem.

GRAVELINES, J.-C. Chaudess et l'Orchestre national de Lille (Rossini, Bizet, Beethoven), le 12 à 20 h 30, Espace international.

LILLE, Théâtre de la Chaudelle, le 11 à 20 h, salle Léo Lagrange d'Éclimmes; Djamel Touil, le 11 à 22 h 30, idem; Trupe Ibn Khaldoun, le 12 à 20 h 30, idem; Théâtre de la Gayolle, le 13 à 17 h, Théâtre de la Frate-Filature; Trupe de l'Étang de Beur, le 13 à 18 h, idem; Théâtre de la zone, le 13 à 20 h 30, idem.

LOOS, J. Cassades et l'Orchestre national de Lille (Bizet, Rossini, Beethoven), le 11 à 15 h, Centre de diffusion.

LE FORTEL, Nuit de piano, le 13 à 22 h, stage.

LE TOUQUET, Talk-Talk, le 15 à 21 h, Palais des Sports.

Normandie MONT-SAINT-MICHEL, Northamptonshire Youth Orchestra, dir. M. Tyler (Purcell, Bachmann, Chaminade), le 11 à 21 h, Abbaye.

SAINTE-PIERRE DU VAUVEUR, solistes de stage d'interprétation du Lied, dir. musicale U. Reinemann (Schumann, Brahms), le 10 à 20 h, Mairie d'Amé; Duo de Piano (Mozart), le 12 à 20 h, idem.

Pays de la Loire BRICE, les Fourberies de Scapin, de Molière, le 15 à 21 h 30, place de l'Église; NUILLE/VICOM, M. De Charette a dit de M. Julien, le 10 à 21 h 30, Château de Lanchéville.

GRANGENT, Spectacle vivant, les 11, 12 à 22 h, Lac.

LA PLAINE/MER, III Festival d'Art (40-21-50-14); G. Yanowitz, le 11; M. De Pina, le 12.

SAINT-MAUR, M. De Puppelin, B. Frensch, B. Hala (Shuman, Britten), le 15 à 20 h 45, Abbaye.

Poitou-Charentes LA ROCHELLE, Festival (46-41-37-79), V. Samson, K. Kasel, A. Seuchon, W. Scheller, le 10, Indochine, C. Couture, Gold, le 11, Renaud, F. Cabrel, L. Bouzou, R. Didier, le 12, B. Lavilliers, M. D'Amboise, Les Etolles, E. Pétit, Xalain, le 13.

SAINTEES, XV Festival de musique (46-92-51-35) : Abbaye aux Dames, A. Médion, C. Roussel (variations sur des thèmes italiens), le 10, Ensemble musique oblique, dir. B. Pavillon et Ensemble Organique, dir. M. Péro, le 11; T. Koopman (Orgue), le 12; estroféris, T. Koopman (clavecin), Ensemble de jeunes madrigalistes italiens, M. Zanetti, B. Razon, Orchestre de Bordeaux Aquitaine (Monteverdi, Frescobaldi, Rossini, Verdi); Méditerranée, A. Médion, G. Lemaire, P. Kopy, H. Croit, le 14; Ensemble oblique, Ensemble vocal de la Chapelle royale, le 15; Ensemble vocal de la Chapelle royale, dir. P. Herreweghe, le 16.

Provence-Côte d'Azur AIX-EN-PROVENCE, 39 Festival d'Art lyrique (42-33-11-20) : Don Giovanni, opéra de Mozart, dir. musicale : S. Soltau, mise en scène : G. Bourdet; les 10, 18, à 21 h 15, Archaïs; Idem; opéra de Mozart, dir. musicale : H. Graf, mise en scène : P. Strasser, les 11, 16, 21 à 15, Archaïs; Tancrède, opéra de A. Campra, dir. musicale : J.-C. Maigret, mise en scène : J.-C. Pencheval, le 15, à 21 h 15, Archaïs; Idem; les 10 à 12 h, Chœur Saint-Simon; M. Terezwski, le 10 à 18 h (idem); Une heure avec J.-S. Bach, le 11 à 12 h (idem); Concert Mozart, dir. musicale : H. Graf, Orchestre de chambre de Pologne, le 12 à 21 h 30, Collège Saint-Louis; Concert Beethoven-Mendelssohn, dir. musicale : S. Soltau, Orchestre de chambre de Pologne, le 13 à 21 h 30 (idem); Tour de Babylone, de G. Aperihi, récit musical d'après P. Busa, les 14, 15 à 18 h, Théâtre municipal; Une heure avec Mozart, le 15 à 12 h, Centre Culturel; F. Lopez, le 15 à 18 h, Collège Saint-Simon; J. Schroeder, le 16 à 12 h (idem); J. Kotowicz, le 16 à 18 h (idem).

VOTRE TABLE CE SOIR. Ambiance musicale et Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J. - H. : ouvert jusqu'à heures. DINERS. RIVE DROITE. ARMAND 6, rue du Besnois, 1er (Palais-Royal) F. sam. midi et dim. DUS me moine et belle aux vitres du XIVe s. à une vive en vitres : pains fins, tartes, hot. lemm. Ghiera. Menu 130 F. Accueil : 1 h à 2 h matin. Rez-de-cha. par G. et Millm. Tél. 42-60-05-11.

VO PUBLICIS CHAMPS-ÉLYSÉES PUBLICIS SAINT-GERMAIN - MONT-PARNASSE BIENVENUE GAUMONT-LES-HALLES - 14-JUILLET BEAUGRENELLE VF: GAUMONT OPERA - MAILLOT. "C'est un émerveillement, l'apogée d'un genre, un acte de beauté... un chef-d'œuvre." L'EXPRESS. BARRY LYNDON. 4 OSCARS HOLLYWOOD. STANLEY KUBRICK. "RYAN O'NEAL - MARISA BERENSON" PATRICK MAGEE - HARRY KRUGER - DIANA KOERNER - GAY HAMILTON. Producteur Décor JAN HARLAN.

ROBERT REDFORD. WILLIE BOY. SERGIO LEONE ROBERT DENIRO. SERGIO LEONE ROBERT DENIRO.

مكتبة الامن للادب

هنا منة لاصول

FESTIVALS

MUSIQUE

Alz dans le rue, Moulin, danse, théâtre, les 10, 11 à 21 h 45. Ecole musicale, Groupe Danse, les 10 à 21 h 30, Palais de justice.

CANNES, Ballets A. Gadea (Carmen), le 16 à 21 h 30, Grand amphithéâtre.

CHATELAIN, Quatuor Vinti (Haydn), le 13 à 21 h, Chapelle.

ROGNONS, La Provence au fond du cœur, de G. Bonnet et C. Choisy, le 14 à 22 h.

LES concerts
MERCREDI 9 JUILLET
Espace Kirou, 19 h : C. Laporte, P. Lacroix (Cesti, Bellini, Rossini, Verdi, Menotti).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30, les 9, 10 : S. Gueraut, B. Vasseur Quintet; du 11 au 15 : Clarinet Connection.

ROBERT REDFORD WILLIE BOY
ARRAHAM POLONSKY
KATHARINE ROSS - ROBERT BLAKE
SUZAN CLARK

IRCAM/eio
DIRECTION
PIERRE BOULEZ
Xavier SARRON
MUSIQUE
ABONNEMENT 86/87
BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE

SERGO LEONE DENIRO
IL ETAIT UNE FOIS EN AMERIQUE
PRIX HABITUEL DES PLACES
VOIR SALLES EN PAGES SPECTACLES

FESTIVAL MEDITERRANÉEN
PROGRAMME
JUILLET
5 PERPIGNAN
Palais des Ros de Majorque
Orchestre National du Lyonnais

CRÉDIT AGRICOLE, mac
Renseignements par téléphone
Paris 42 85 25 24
Renseignements et réservations
Paris 42 85 25 24



هنا من الاصل

RADIO-TÉLÉVISION INFORMATIONS «SERVICES»

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Mercredi 9 juillet

PREMIÈRE CHAÎNE : TF 1

- 20 h 35 Feuilletton : Les aventures du jeune Patrick Picaud.
Après le roman de Justus Frane, réal. Gero Erhardt.
Avec H. Martz, W. Kising, F. Boogartz... (2e partie).

DEUXIÈME CHAÎNE : A 2

- 20 h 30 Le grand échiquier. De Jacques Chancel.
Invité : Luciano Pavarotti (rediff.).

TROISIÈME CHAÎNE : FR 3

- 20 h 30 Variétés : les Communards. Concert enregistré au Théâtre national de Bordeaux.

S. Montaigne, P. Santini, R. Dubillard, C. Chabrol, M. Ducicourt.
Un ancien gendarme mobile, devenu détective privé et installé dans l'échec, est entraîné dans une sombre aventure par une jeune fille mêlée à un meurtre.

CANAL PLUS

21 h, Out of order, film de Carl Schenkel ; 22 h 25, 1984, film de Brian Radford ; 0 h 15, David, Thomas et les autres ; film de László Szabó ; 1 h 50, Feuilletton : L'III, petit à petit.

LA « 5 »

20 h 30 Série : Riposte ; 21 h 35, Série : l'inspecteur Derrick ; 22 h 30, Magazine scientifique : Big Bang.

TV 6

19 h, NRJ 6, invité : Serge Gainsbourg ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire : avec Alain Jouffroy ; portrait Sade ; reportage à propos du festival poétique de Cognac.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (donné au Théâtre musical de Paris le 9 juin) : Symphonie « Prague », de Mozart ; Don Juan, poème symphonique, de Strauss ; Symphonie n° 8, de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. : V. Neumann.

Jeudi 10 juillet

PREMIÈRE CHAÎNE : TF 1

- 14 h 45 Les habits du dimanche.
15 h 35 Quarté-vacances. Rémi ; Dore-dore motus ; Variétés ; Bricolage, etc.
17 h 25 Boîte à mots.
18 h 30 Série : Les rouses de la fortune.

DEUXIÈME CHAÎNE : A 2

- 14 h 20 Série documentaire : Un monde différent. Le monde secret des grandes balcons.
15 h 15 Sports été. Hippisme : championnat du monde à Aix-la-Chapelle. Cyclisme : Tour de France.

TROISIÈME CHAÎNE : FR 3

- 17 h 30 Série : La mémoire des pôles.
17 h 45 Riposte : Thelassa (diffusé le 9 juillet).
18 h 15 Série : Cheval mon ami.

19 h Le « 19-20 » de l'information.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 05 Les Jeux, à Saint-Palais-sur-Mer.
20 h 35 Cinéma : La vallée des poupées.

CANAL PLUS

14 h, On m'appelle Providence, film franco-italo-allemand de Giulio Petroni (1972) ; 15 h 20 Rendez-vous, film français d'André Téchiné (1985) ; 16 h 50, Série : Winchester à la mode ; 18 h, Série : Dances with Wolves ; 19 h 50, Top 50 ; 19 h 55, Série : Rawhide ; 20 h, Série : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35, Adieu Bonaparte, film franco-égyptien de Youssef Chahine (1984) ; 22 h 35, Possession, film franco-allemand d'A. Zulawski (1981) ; 0 h 35, Starfighter, film américain de Nick Castle (1984) ; 2 h 10, Série : Espion à la mode.

LA « 5 »

18 h 45, Feuilletton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Chips, (et à 23 h 15) ; 21 h 25, Série : Kojak (et à 0 h 10) ; 22 h 15, Musique : Clap sur clap (et à 1 h 05).

TV 6

14 h, Tonic 6 (et à 20 h) ; 17 h, Système 6. Invité : Valérie Stephen ; 19 h, NRJ 6 (et à 22 h) ; 23 h, Profil 6, Invité : Stevie Wonder.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Chambre d'hôtel, d'après une nouvelle de Collette, avec N. Borgeaud, C. Rich, D. McAvoy, C. Nicot...
21 h 30 Notes en marge : l'actualité du livre musical.
22 h 30 Nuits magiques : la nuit et le moment ; les voliers.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 10 juin au Théâtre musical de Paris) : Une aventure de Don Quichotte, de Gurié ; Cinq chansons noires, de Montsalvatge ; Le tricorne, suite 1 et 2, de M. de Falla ; Sept chansons populaires espagnoles, de M. de Falla/L. Berio, par l'Orchestre symphonique de la radio-télévision espagnole, dir. M. A. Gomez-Martinez, sol. A. Nafé, mezzo-soprano.
23 h Les soirées de France-Musique : à 1 h Bing Crosby et les crooners.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 11 JUILLET

« Les Hôtels du Marais (2e cycle) », 14 h 30, métr. Chemin-Vert (M. Banasari).
« La Sorbonne et l'histoire de l'Université », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Corise Segave).
« Les neuf plus jolies demeures du Marais et leurs jardins secrets, promenade dans le Marais galant. Evocation de M<sup>me</sup> de Maintenon, Voltaire, du maréchal Tallard », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (L. Haultier).

SALONS

MAIRIE-EXPO A LYON

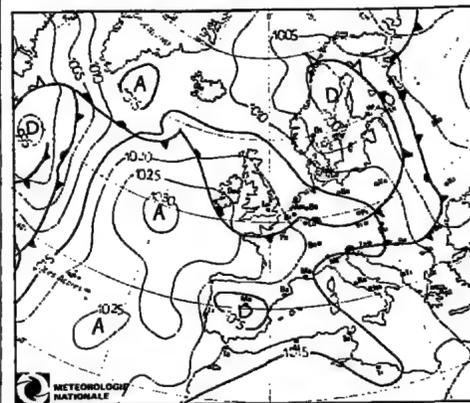
Pour sa troisième édition, le salon Mairie-Expo se décentralise : il sera organisé du 3 au 7 novembre prochain à Lyon sur le centre Euro-républicain de ce déménagement à Paris, c'est une manifestation parmi d'autres, en province, elle a tout de suite une place à part et les visiteurs sont plus disponibles et motivés : en outre, beaucoup d'entreprises de Rhône-Alpes travaillent pour les collectivités locales. Ces explications sont données par Alain Trampongnier, commissaire général du salon qui précise encore qu'il attend à Lyon 400 exposants et 70 000 visiteurs.

EN BREF

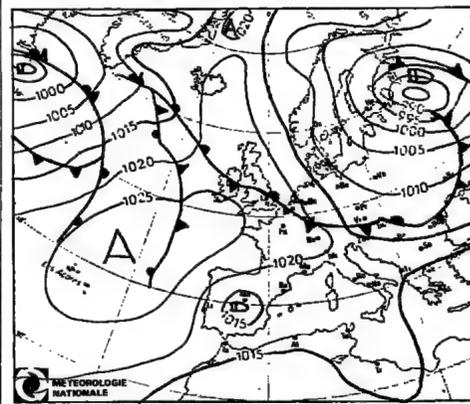
TOUT POUR PLAIRE. - Science et Vie consacre un numéro hors série aux « Médecines de la beauté ».
VACANCES. CHALOM ISRAËLI - Sions organise un voyage en Israël du 4 au 24 août prochains.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU

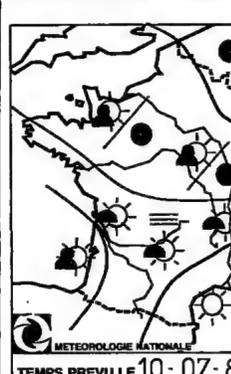


PRÉVISIONS POUR LE 11 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 9 juillet à 0 heure et le jeudi 10 juillet à minuit.

Les hautes pressions du proche Atlantique progressent la France du courant perturbé de nord-ouest qui circule sur le nord de l'Europe ; toutefois, de l'air toujours frais et humide traversera les régions du Nord-Est.



Le vent de nord-ouest à nord sera faible à modéré ; près du golfe de Lion, à l'ouest de Toulon, mistral et tramontane vont faiblir, mais souffleront encore modérément.

Les températures, voisines le matin de 8 à 13 degrés, 16 à 18 degrés près de la Méditerranée, attendront l'après-midi 18 à 23 degrés sur la moitié nord, 23 à 26 degrés plus au sud, et 26 à 30 degrés sur le sud-est de la Corse.

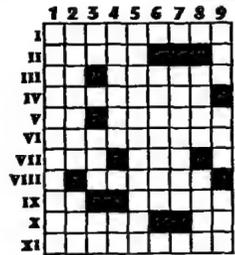
Table with columns for 'TEMPÉRATURES maxima - minima', 'Temps observé le 9-7-1986', and 'Temps prévu le 10-07-86'. It lists various cities and their weather conditions.

ABONNEMENTS VACANCES advertisement featuring a photograph of a person and promotional text for vacation subscriptions.

# « SERVICES »

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4265



mineurs. - XI. Des endroits où l'on cuisine.

### VERTICALEMENT

I. Poules de basse-cour. - 2. Un os dans l'os. Femme du monde. - 3. Négation. Ville du Pérou. Article étranger. - 4. Avec lui, cela ne colle jamais. Personnel. - 5. N'est donc pas du genre à nous faire « souffrir ». - 6. Travaille en jouant. - 7. Manière de parler net. - 8. Peut faire une belle dame. Fil conducteur. - 9. Un service qui se demande souvent en tête à tête. Vidait la nef. Réunion en masse.

Solution du problème n° 4264

### Horizontalement

I. Anguier. (Frères sculpteurs). - II. Nain. Lacc. - III. Rialto. - IV. Laisse. Ue. - V. Era. Pait! - VI. Ta. Ma. Fer. - VII. Espère. Ai. - VIII. Rus. Suc. - IX. Réflète. - X. Néo. Vue. - XI. Edentées.

### Verticalement

1. Angleterre. - 2. Na. Aras. - 3. Girie. Prend. - 4. Unis. Meulle. - 5. Asperion. (Allusion aux frères Lumière). - 6. Elles. - 7. Rat. If. Sève. - 8. Conteau. UE. - 9. Os. Strictes.

GUY BROUTY.

### HORIZONTALEMENT

I. Est très « spirituel » ou très terre à terre. - II. Peut faire partie du dessus du panier comme du fond. - III. Note. A toujours un caractère très marquant. - IV. Renvoyé ou que l'on aurait infortuné à engager. - V. Symbole. Action de « grâce ». - VI. Change de situation en conservant la même place. - VII. Dur à la détente. A toujours un filet mais qui n'est pas obligatoirement à papillon. - VIII. Transmettre la rage. - IX. Négation. Se retire civilement et se porte militairement. - X. Mot d'avertissement. Révolte des

## PHILATÉLIE

### A nos lecteurs

Plusieurs lecteurs nous écrivent ou nous téléphonent pour regretter la disparition de notre rubrique philatélique hebdomadaire. Qu'ils se rassurent, cette rubrique n'est que suspendue et, dès la rentrée, nous leur fournirons les informations qu'ils demandent dans ce domaine.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent se reporter à notre mensuel spécialisé, le Monde des philatélistes, dont le numéro de juillet-août vient de paraître. (Téléphone : (1) 42-47-99-88).

## JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du mercredi 9 juillet 1986 :

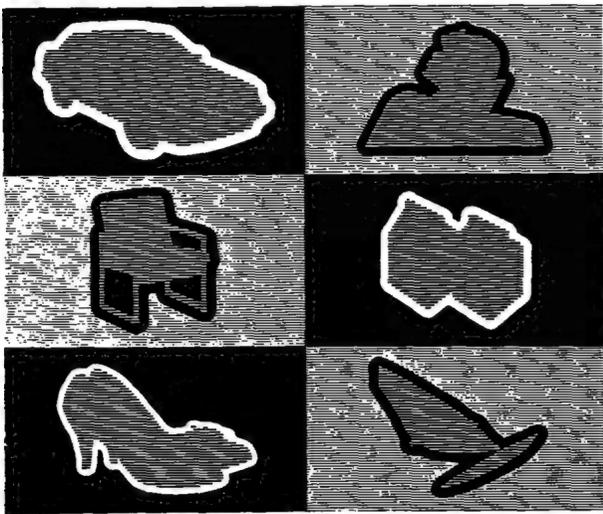
### DES DÉCRETS

● N° 86-809 du 7 juillet 1986 modifiant le décret n° 83-1247 du 23 décembre 1983 relatif au concours de l'internat en pharmacie. ● N° 86-810 du 7 juillet 1986 modifiant certaines dispositions du code du travail (troisième partie) relatives à la taxe perçue à l'occasion du renouvellement des autorisations de travail délivrées aux étrangers.

### UN ARRÊTÉ

● Du 3 juillet 1986 portant désignation des auditeurs de la trentième session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale (cycle 1985-1986).

## Nous participons à l'essor des industries que nous servons



EniChem utilise l'énergie et l'innovation pour aider au développement des nombreuses industries - de l'automobile au textile, en passant par l'emballage et l'ameublement.

Grâce à une étroite collaboration avec ses clients directs et indirects, EniChem suit ses matériaux d'un bout à l'autre de la chaîne de transformation - des matières premières aux produits finis.

EniChem est l'un des producteurs pétrochimiques les plus importants et les plus diversifiés d'Europe. Basé sur des moyens techniques et commerciaux considérables, EniChem, partenaire de ses clients, contribue à

l'amélioration de la valeur ajoutée des produits existants et à la conception des produits futurs. Le large faisceau des matières premières EniChem couvre l'industrie: produits chimiques de base, plastiques, polymères techniques, caoutchouc et latex synthétiques, fibres synthétiques, intermédiaires pour détergents, produits agricoles, produits de chimie fine et spéciaux, produits pharmaceutiques et autres. Tous ces matériaux sont disponibles à travers un réseau mondial de vente et de distribution. EniChem peut certainement faire quelque chose pour vous!



EniChem (France) S.A. Rue Lorel Terry 10, 92804 Rueil-Malmaison. Téléphone 1/470 892 49 Téléc. 203 998 Fax 1/470 804 69

# LE CARNET DU Monde

## Naissances

- M<sup>me</sup> Roger LEFEBVRE

est heureuse d'annoncer la naissance de son premier petit-enfant

Agatha,

chez Francis et Hanna-Ebbéna née Scaypakka,

le 2 juillet 1986.

9 A, allée d'Honneur, 92330 Soaux.

## Mariages

- Claude BOUVIER et Jacques MIQUEL,

ont la joie d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité, le 30 juin 1986.

- Lella BOUHDIBA et Christophe ALVISET

ont la joie d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu à Paris, le 17 mai 1986.

## Décès

- Jean Adam, son épouse, Martine, Catherine, Olivier, Sophie Adam, ses enfants, Yvette Adam, sa belle-sœur,

ont la douleur de faire part du décès de

Annie ADAM,

en son domicile, le 7 juillet 1986.

Les obsèques auront lieu le jeudi 10 juillet, à 16 heures, au cimetière de Chaville.

- Tous ses amis de Lire pour comprendre ont la tristesse de faire part du décès de

Annie ADAM,

qui a été et inlassablement animé leur association.

L'inhumation aura lieu le jeudi 10 juillet 1986, à 16 heures, au cimetière de Chaville.

## Les obsèques de

M<sup>me</sup> Gabrielle AVELLA,

décédée dans sa soixante-dixième année au domicile le vendredi 11 juillet 1986, à 14 h 15.

On se réunira à l'église Saint-Joseph de Carcassonne (Aude).

De la part de M. et M<sup>me</sup> André Rouja Et de ses nombreux amis.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

6, boulevard de la République, 92250 La Garenne-Colombes.

- Karl Flinker à la profonde tristesse de faire part de la mort de son père

Martin FLINKER, chevalier de la Légion d'honneur,

qui s'est éteint paisiblement à Paris, le samedi 21 juin 1986, dans sa quatre-vingt-onzième année, après une vie de travail exemplaire.

Selon sa volonté, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

- On nous prie d'annoncer le décès de

M. Rémy GOUSSAULT, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre du Conseil économique et social,

survenu le 4 juillet 1986 à Paris, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Selon la volonté du défunt, les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Un service religieux aura lieu ultérieurement à Paris.

11, rue Suger, 75006 Paris.

(Né le 17 avril 1903 à Paris. Rémy Goussault, ingénieur agricole, a rempli des fonctions d'expert au sein des affaires diplomatiques de 1948 à 1951, avant d'être envoyé en mission aux Nations unies et à diverses conférences internationales. Il est entré au Conseil économique et social en 1959 et fut chargé de missions auprès du ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer (1968).)

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du Carnet du Monde, sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

## La comtesse Roger Lefoulon, son époux,

M. et M<sup>me</sup> Michel Lefoulon, M. et M<sup>me</sup> Hubert Lefoulon, M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre Lefoulon, ses enfants,

M. et M<sup>me</sup> Michel Boucly, M. et M<sup>me</sup> André Klein, M. et M<sup>me</sup> Laurent Thomas, M. et M<sup>me</sup> Jean-Baptiste Lefoulon, François, Etienne, Catherine, Marie-Noëlle, Marie, Paul, Vincent, Félicité Lefoulon, ses petits-enfants,

Quentin et Aurélien, ses arrière-petits-fils,

Les familles Lefoulon, Labbé, Longin, Hsan, Beron,

ont la douleur de faire part du décès de

comte Roger LEFOULON, inspecteur général honoraire d'Électricité de France,

officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier du Mérite de la République fédérale d'Allemagne,

survenu le 7 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 10 juillet, à 16 heures, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, à Paris-7<sup>e</sup>.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue d'Estrees, 75007 Paris.

- M<sup>me</sup> Marie-Madeleine Mard, son épouse, M. et M<sup>me</sup> Bernard Jacrot, M. et M<sup>me</sup> Pierre Carrore, M. et M<sup>me</sup> Jacques Marot-Lassuzaine et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès, en sa soixante-dix-neuvième année, de

M. Constant MOREL, capitaine de frégate (ER), officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, croix de guerre 1939-1945,

survenu le 2 juillet 1986.

Selon son désir, ses obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité.

## Remerciements

- Le cardinal Jean-Marie Lustiger, La paroisse Saint-Pierre de Montrouge. Et les familles Meuliet, Cardenas et Zoulié,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine profonde lors du rappel à Dieu de

M<sup>gr</sup> Roger MEUILLET.

M<sup>me</sup> Germaine GAUTHÉY.

- M<sup>me</sup> Pierre POINT, ses enfants et petits-enfants, M<sup>me</sup> Marcelle Point, Et toute la famille,

profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées vous adressent leurs sincères remerciements.

## Rectificatif

- Dans l'avis publié le 8 juillet 1986, il fallait lire :

M<sup>me</sup> Germaine Lubetzki et son fils, Michel Lubetzki,

infiniment touchés par les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Maries LUBETZKI,

remercient tous ceux qui ont pris part à leur grand chagrin.

## Anniversaires

- Ce 10 juillet 1986, quinzième anniversaire de la mort du

docteur Edienne GRANOTIER.

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et qui restent fidèles à son souvenir.

## Soutenances de thèses

### DOCTORAT D'ÉTAT

- Université Paris-II, mercredi 9 juillet, à 15 heures, salle des Conseils, M. Mohamed Reda : « La faisabilité économique du nucléaire dans les pays en voie de développement : le cas du Maroc ».

## Mort du peintre Gérard Schneider

Le peintre Gérard Schneider est mort à Paris dans la nuit du 7 au 8 juillet. L'exposition organisée par la galerie Patrick Trigano, pour fêter son quatre-vingt-dixième anniversaire, venait à peine de fermer ses portes.

Gérard Schneider s'est imposé en 1946 chez Denise René comme l'un des leaders de l'abstraction lyrique avec Hartung et Soulages. Il prend alors son vrai départ. Les diverses phases d'une carrière qui s'est étendue sur soixante-dix ans ont d'ailleurs été rappelées lors de la rétrospective qui, en 1983, après le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, avait été présentée au Musée d'art moderne de Danquerque.

Gérard Schneider est né le 28 avril 1896, à Sainte-Croix, dans le Jura suisse, d'un père antiquaire ébéniste à Neuchâtel qui, frappé par sa précocité, l'envoie à Paris en 1916. Après deux ans à l'École des arts décoratifs, il entre à l'École nationale des beaux-arts dans l'atelier Cormon, le temps d'acquiescer un métier solide, encore renforcé par les travaux de restauration de

tableaux anciens et les portraits de commandite qu'il exécute pour vivre. Lorsque, ayant épuisé toutes les ressources de l'art figuratif, il se lance dans l'infiguré, c'est tout l'acquis antérieur qui, à son corps défendant, dicte l'élégance et l'agencement des formes, règle leur conflit. A travers sa mémoire, les couleurs éclatantes s'appellent les unes les autres, trouvent d'elles-mêmes le ton juste. Il en résulte une œuvre violemment romantique, véhément, somptueuse.

Gérard Schneider, naturalisé français en 1948, avait notamment obtenu le Grand Prix International de l'art abstrait Lissone 1957 ; en France, le Grand Prix national des arts de 1975, la médaille de vermeil de la Ville de Paris en 1983.

JEAN-MARIE DUNOYER.

loterie nationale **SUSPENSE!**  
 TRANCHE (N° 201) DU  
 TIRAGE DU MARDI 8 JUILLET 1986  
 LE NUMÉRO 292390 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F  
 LES BILLETS SE TERMINANT PAR 122 GAGNENT 1 500,00 F  
 AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN

loterie nationale **SUSPENSE!**  
 TRANCHE (N° 201) DU  
 TIRAGE DU MERCREDI 9 JUILLET 1986  
 LE NUMÉRO 313814 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F  
 LES BILLETS SE TERMINANT PAR 104 GAGNENT 1 500,00 F  
 AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN

**Le Monde**  
 MAGAZINE SPÉCIAL SICOB  
 Parution le 15 septembre 1986  
 Renseignements publicité :  
 45-55-91-82, poste 4196

مكتبة ابن الجوزي

هنا من الأصل

LE SOIR BRUXELLES • LA PRESSE TUNIS • Le Monde PARIS • LE DEVOIR MONTRÉAL • EDIA MEXICO • DAWN KARACHI • le soleil DAKAR

朝日新聞 ASAHI SHIMBUN TOKYO N° 23

朝鮮日報 Chosun Ilbo Seoul



Avec la collaboration des organisations du système de l'ONU et d'associations françaises pour le développement

FORUM DE DEVELOPPEMENT NEW-YORK • JINGJI RIBAO PEKIN • SYCIE WARSZAWY VARSOVIE • ПОЛИТИКА BELGRADE • Magyar Nemzet BUDAPEST • EL PAIS MADRID

### Quand règnent la peur et la colère...

TRENTE-HUIT gouvernements seulement ont adressé au secrétaire général de l'ONU des commentaires ou des propositions après que l'Assemblée générale ait, en 1982 puis le 24 octobre 1985, jour du 40<sup>e</sup> anniversaire des Nations unies, proclamé 1986 Année internationale de la paix, et qu'elle ait invité tous ses membres à intensifier leurs efforts de coopération. Aucun d'eux n'appartient aux pays les plus riches et les plus puissants.

Plus préoccupant encore, un grand nombre des pays occidentaux témoignent aujourd'hui d'une nette désaffection à l'égard de l'ONU. Les Etats-Unis exercent même sur elle une sévère pression financière pour l'amener à modifier ses orientations et à changer le système de vote de son budget en faveur des Etats membres qui y contribuent le plus.

Pour cette raison, et bien d'autres qui résultent de l'implacable confrontation manichéenne entre l'Est et l'Ouest, la coopération internationale, dont dépend le bon fonctionnement du système des Nations unies au service de la paix, est tombée au niveau le plus bas. Tandis que la course aux armements atteint des dimensions inégalées et que le fossé entre pays riches et pays pauvres continue de s'élargir.

Progressivement donc, le régime de la peur - celui aussi de la colère - s'étend, dans un monde menacé par ces deux bombes à l'énorme pouvoir destructeur que sont les armes nucléaires d'annihilation et la misère indicible de centaines de millions d'hommes.

Corrélativement, la recherche de la sécurité est devenue l'obsédant souci des pays du Nord. Mais, s'il est naturel et légitime que partout les peuples prennent des mesures de défense pour assurer leur vie et leur indépendance, de telles mesures sont injustifiables dès lors qu'elles visent aussi, comme c'est souvent le cas, à maintenir les positions de force et les privilèges de certaines nations gâtées par la géographie, l'histoire ou l'avance technologique qu'elles ont su préserver. Les chances d'un véritable développement s'en trouvent gravement compromises. Cette injustice est de moins en moins acceptée dans un monde qui connaît une multiplication sans précédent des moyens de communication, une croissance démographique explosive, et une dégradation écologique dont on commence à mesurer les désastreuses conséquences.

Des centaines de millions d'hommes refusent désormais de se résigner à la faim, au chômage, à la misère,

alors qu'ils ont de combattre systématiquement cette épave qui défigure le visage de l'humanité, des centaines de milliards sont consacrés par les Etats les plus forts à la recherche d'une supériorité militaire qui paraît à leurs yeux le seul vrai moyen d'assurer leur sécurité et leur prépondérance. Mirage de tous les temps, cette quête de la sécurité militaire n'aboutit finalement qu'à créer toujours davantage d'insécurité.

Il est donc grand temps d'attacher la plus grande importance aux facteurs de sécurité et de paix non militaires. Tout particulièrement aux facteurs moraux et même religieux qui tendent à nous donner une vision globale du « bien commun » de l'humanité, vision dont bien peu d'hommes d'Etat et d'informateurs sont pourvus. Celle que déstabilise par exemple M. Olof Palme.

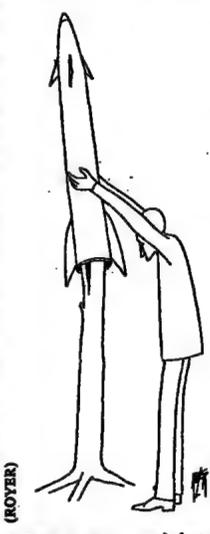
Comment cependant, sans davantage de lucidité, de sagesse et de générosité, les habitants de la planète seront-ils en mesure de prévenir l'affrontement inévitable qui se dessine entre deux sociétés rendues aveugles, l'une par son orgueil excessif, l'autre par son insupportable misère.

Les manifestations pour la paix se multiplient aujourd'hui; elles témoignent d'une prise de conscience croissante de l'urgence de mesures de coopération et de solidarité. A cet égard, le drame de Tchernobyl constitue un spectaculaire avertissement. Deux journalistes américains fort connus, Anthony Lewis et Flora Lewis, dont pourtant les opinions diffèrent souvent, l'ont tout de suite compris. « Il est temps, vient d'affirmer le premier, de reconnaître que la menace nucléaire est plus importante que l'idéologie, et que nos différences politiques sont modestes en comparaison du danger qui pèse sur nous. Il faut cesser d'avoir une foi aveugle dans une technologie qui n'est et ne sera jamais infallible. »

An lieu, écrit en substance l'autre journaliste, de se livrer à une bataille de propagande dérisoire au sujet de Tchernobyl, les Super-Grands feraient mieux de conclure, avec l'aide de l'Agence atomique de Vienne, un traité établissant les règles rigoureuses d'une sécurité nucléaire internationale.

Est-il en effet d'autres moyens de désamorcer au plus vite l'une des deux bombes qui mettent en péril le destin de l'humanité ?

JEAN SCHWOBEL, coordonnateur.



(ROYER)

### NATIONS UNIES Les voies non militaires de la sécurité

AFFECTER une partie des ressources libérées par le désarmement au profit du développement socio-économique des pays du tiers-monde est en général considéré comme souhaitable. Il devient aussi évident qu'il ne peut s'agir d'un simple transfert de ressources. D'une part les pays industrialisés, tout comme les pays en développement, voient dans le développement et le désarmement deux processus distincts et parallèles. Comme si l'absence de progrès de l'un n'avait pas de répercussions sur l'autre. D'autre part, tout le monde est persuadé qu'il ne peut y avoir ni désarmement ni développement sans le respect des règles de sécurité.

La reconnaissance de cette interaction triangulaire entre développement, désarmement et sécurité offre donc un cadre de réflexion politique. Mais les difficultés commencent quand on cherche à rendre ces notions opérationnelles. Si lent et hésitant qu'il soit, le processus de désarmement est grossièrement quantifiable par la réduction des arsenaux et des personnels militaires. De même, le développement, sous des formes très différentes d'un pays à l'autre, offre des critères identifiables. Seule la sécurité reste une perception, et non un processus. La poursuite de la course aux armements, surtout dans le domaine nucléaire, menace plus l'humanité qu'elle ne la protège, conclut très clairement le document final de la session sur le désarmement. De plus, la géo-politique conduit à définir la sécurité dans des termes de plus en plus économiques. Il est temps de considérer les menaces non militaires à la sécurité, comme la baisse de croissance économique, les freins au progrès social, le chômage, la rareté des ressources humaines et matérielles, l'insécurité alimentaire et une grave dégradation de l'environnement. Ces problèmes non militaires appellent des réponses non militaires. Or les ressources financières et matérielles pour y faire face sont limitées et mal réparties.

Une réduction des armements permettrait de dégager des moyens qui élargiraient la gamme des possibilités de l'économie. Ce qui intéresserait autant les pays industrialisés que les autres puisque personne n'échappe aux

effets pervers de la course aux dépenses militaires. En effet, en situation de crise, les exigences militaires ont tendance à supplanter les besoins civils, au Nord comme au Sud. Pourtant, il est bien préférable de s'atteler à améliorer les niveaux de vie, plutôt qu'à accroître l'arsenal militaire. D'autant que ce qui est militaire est très vite détruit ou périmé. Si la recherche ou la formation militaires offrent parfois des débouchés dans le domaine civil, cette voie reste douteuse pour mettre en valeur le capital humain. Il existe des voies plus sûres, nos militaires.

Des faits que les dépenses mondiales en armement continuent d'être concentrées dans les pays industrialisés, et que les problèmes socio-économiques les plus aigus restent localisés dans les pays en développement, ont tendance à considérer le développement comme l'ultime bénéficiaire du désarmement. Pourtant, n'envisager le développement qu'en termes de bénéfice ne contribue guère à créer entre ces deux processus une relation dynamique de renforcement mutuel.

Ces tensions socio-économiques nées du sous-développement, ce mal-développement sont les menaces non militaires à la paix et à la sécurité, au niveau mondial. C'est pourquoi le développement est un facteur de paix; il écarte les menaces non militaires qui pèsent sur le bien-être et la sécurité des peuples, et favorise ainsi un climat international plus stable. C'est pourquoi on peut considérer le lien entre désarmement et développement comme une voie à double sens.

Le souci de sécurité et de souveraineté de tout Etat est légitime. Mais il est vain de rechercher la sécurité par un degré toujours plus poussé de militarisation. La sécurité passe au contraire par des niveaux plus bas, plus équilibrés et vérifiables de l'investissement militaire. Ainsi, le désarmement, le développement et la sécurité peuvent être considérés comme une véritable triade, pour le bénéfice et la paix internationale.

JAN MARTENSON, Secrétaire général pour la Conférence sur le désarmement et le développement.

### CHOSUN/ILBO (Séoul) Corée : les cendres brûlantes de l'histoire

PEU de peuples ont aussi soif de paix que le peuple coréen, qui a connu la tragédie d'une querelle intestine à peine terminée, cette époque sans l'avoir vécue.

Pendant la guerre de Corée, commencée en 1950, les Coréens ont assisté à des scènes inhumaines. Un frère aîné braquant son fusil sur le frère cadet, un fils trahissant ses parents...

Cette guerre était une guerre idéologique entre l'Est et l'Ouest, dans laquelle les intérêts s'opposaient totalement.

Les montagnes fleuries, les rivières, la côte de la mer du Sud dont les Coréens sont si fiers ont été tachées du sang de plus de 1 600 000 jeunes soldats. Ceux de la Corée du Sud, ceux de l'armée américaine, des contingents des seize pays engagés sous le drapeau des Nations unies, ceux de l'armée de Corée du Nord et de l'armée chinoise.

En outre, plus de dix millions de familles dispersées par la guerre, séparées entre le Nord et le Sud, attendent

le jour de se retrouver. Quarante ans de séparation est une période trop longue pour eux.

Aujourd'hui, la « ligne d'armistice » entre le Nord et le Sud est fortifiée, imprenable. Seuls les animaux peuvent la traverser. Récemment, des délégués des deux zones l'ont franchie dans le cadre des entretiens entre le Sud et le Nord; mais cela reste exceptionnel. Les civils n'ont pas le droit d'approcher.

#### Une division à caractère international

Les Coréens d'aujourd'hui ressentent une grande douleur et une profonde rancœur face à cette situation. Mais devant les épisodes récurrents connus de cette guerre de Corée, nous nous réjouissons que l'armistice ait été conclu dans la péninsule. Le général

James Van Fleet, alors commandant de l'armée des Nations unies et commandant de la huitième armée américaine, a en effet déclaré, le 24 juin 1983, alors qu'il était interviewé par des journalistes coréens, que les Etats-Unis avaient eu l'intention d'utiliser à cette époque des armes nucléaires. Des documents du département d'Etat américain montrent bien que le président Eisenhower avait examiné la possibilité de lancer des bombes nucléaires près de la ville de Kaesung, au nord de la ligne d'armistice.

La Corée n'est ni un pays vaincu de la deuxième guerre mondiale, ni un pays qui a provoqué la guerre. La Corée était un Etat nouvellement indépendant, qui s'est empressé de constituer un nouveau gouvernement dès sa libération de la colonisation japonaise.

La seule pensée que la Corée ait failli recevoir des bombes nucléaires au nom de la confrontation idéologique Est-Ouest nous effraie.

YONG-SUK SHIN. (Lire la suite page 22.)

### LE MONDE (Paris) Un doigt dans l'engrenage

DANS un coin de la planète, sans grande importance pour les superpuissances, un chef de gouvernement soucieux de paix, mais inquiet de voir les déclarations d'intention régulièrement démenties par les faits, a tenté une expérience. L'an dernier, en désespoir de cause, mais délibérément, il a mis le doigt - un doigt de raison - dans l'engrenage irrationnel et ruineux de la surenchère nucléaire militaire.

Depuis lors, l'engrenage, mû par la logique antagoniste des Goliaths planétaires, Etats-Unis en tête, menace de broyer ce David pacifiste ravalé au rang de mauvais exemple et de mauvais allié.

La démarche du premier ministre David Lange - c'est évidemment de lui qu'il s'agit - a essentiellement consisté, on le sait, à interdire l'accès des ports néo-zélandais aux navires dotés d'armements nucléaires. Chez les Américains, les premiers touchés, la mesure a suscité un tollé et des mesures de rétorsion. Et l'affaire n'est pas terminée.

Pourtant, le défi néo-zélandais ne manquait à priori ni de bon sens, ni de logique, ni même de sens démocratique. La démarche se voulait un premier pas concret dans le sens d'un « renforcement négatif » de la dissuasion, par opposition au « renforcement positif » qui consiste à revoir indéfiniment à la hausse les stocks d'armes et les zones d'influence nucléaires.

Allant au-delà de la rhétorique pacifiste qui accompagne rituellement chaque progrès dans l'escalade, Wellington disait, en quelque sorte, à Washington et, incidemment, à Moscou : 1. Vous êtes piégés dans une surenchère dont vous ne sortirez jamais seuls; 2. Sa dynamique et son potentiel destructif sont tels que la logique de la négociation préalable à toute diminution est absurde; aujourd'hui la guerre des étoiles, demain quoi? 3. On peut, on doit, faire le premier pas. Nous le faisons compte tenu de nos possibilités. Pas contre nos alliés, mais pour préserver les voies de la raison et les chances de paix.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX. (Lire la suite page 22.)

### CARNET DU Monde

La Commission européenne... M. Martens... M. Giscard d'Estaing... M. Kohl... M. Mitterrand... M. Thatcher... M. Reagan... M. Bush... M. Gorbachev... M. Andropov... M. Brezhnev... M. Kossygin... M. Shcherbakov... M. Gromyko... M. Ignatenko... M. Gerasimov... M. Fomin... M. Kuznetsov... M. Litvinenko... M. Medvedev... M. Mikoyin... M. Morozov... M. Ponomarev... M. Semakovsky... M. Solovtsov... M. Tsvetkov... M. Ustinov... M. Yakovlev... M. Yezhov... M. Zorin...

### ort du peintre Gérard Schneider

Le peintre Gérard Schneider est mort à Paris le 10 juillet 1986. Il était né le 15 novembre 1928 à Paris. Il a étudié à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Il a été membre du mouvement Fluxus. Il a travaillé avec John Cage et Nam June Paik. Il a été directeur du Centre de Recherches de la Sorbonne. Il a été professeur à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Il a été directeur du Centre de Recherches de la Sorbonne. Il a été professeur à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris.

### SUSPENSE

TRAGÉDIE DU MARDI 8 JUILLET... 20 23 90

### SUSPENSE

TRAGÉDIE DU MERCREDI 9 JUILLET... 30 38 14

### Le Monde

MAGAZINE SPÉCIAL... 40-44-48-52, page 4196

ZYCIE WARSZAWY (Varsovie)

Allemands et Polonais

« Tant que le monde durera, Allemands et Polonais ne sauront être frères. » Ce vieux proverbe polonais reflète la terrible histoire germano-polonaise, pleine de haine et de guerres, illustrée par une frontière qui a toujours été un front. Histoire également de la fabrication de stéréotypes hostiles, véhiculés aussi par les livres scolaires d'histoire, et de géographie en particulier.

Après la première guerre mondiale déjà, la Société des Nations avait lancé l'idée d'une critique de l'enseignement de ces disciplines. Sans grand effet. Après la seconde guerre mondiale, l'UNESCO relance l'idée, et des commissions se forment. La commission franco-allemande pour les manuels scolaires se met à l'ouvrage de façon très constructive. Le dialogue entre la Pologne et la RFA fut plus délicat. Il se poursuivait dans un vide politique, les deux pays n'entretenant aucun contact diplomatique et le sujet étant particulièrement brûlant. Il fallut attendre 1970 et la signature du traité de normalisation de ces relations pour que des historiens et des géographes élaborent des recommandations sur les points les plus controversés de ce passé : la formation des États européens, la Silésie et la Poméranie, la colonisation de l'Europe centrale et orientale au Moyen Âge, le partage de la Pologne, la question des frontières, Gdansk...

Ces recommandations ont dans l'ensemble répondu aux attentes, même si l'application de certaines d'entre elles ont posé quelques problèmes en RFA. Le mythe de l'expulsion de la population allemande après 1945 persiste par exemple, considérée en RFA comme « l'initiative des Polonais », sans qu'il soit tenu compte des ordres donnés par les nazis ni des décisions de Potsdam.

Cependant, les efforts pour surmonter quelques controverses sont réels, de part et d'autre. C'est en ce sens que le premier président de la commission germano-polonaise déclarait : « L'issue d'un tel combat ne peut être qu'une défaite ou une victoire commune, puisqu'il s'agit d'éveiller chez les jeunes un esprit de compréhension, de réconciliation et d'amitié. »

WOJCIECH POMIANOWSKI.

ASAHI SHIMBUN (Tokyo)

Des techniciens japonais pour l'Afrique

La beauté et la solidité d'un tapis tiennent à l'entrecroisement soigné de la chaîne et de la trame. A cet égard, il y a bien peu de beaux tapis en Afrique ; vingt-cinq ans après l'indépendance, aucun pays du continent ne présente de signes d'amélioration dans sa situation économique. Et même l'écart continue de se creuser avec les démocraties industrielles. La fragilité des relations horizontales dans le continent en est sans doute la cause !

Il faut trente-cinq heures pour aller de Dakar à Nairobi, le téléphone marche si mal que les fonctionnaires des Nations unies ne peuvent communiquer par radio.

Depuis 1960 (année de l'Afrique), plus de soixante-dix coups d'Etat ont eu lieu et treize chefs d'Etat ont été assassinés. Cette situation encourage les populations, condamnées à la misère, à désespérer les gouvernements élus au profit d'un dictateur qui promet de soulager les misères, tuant ainsi dans l'œuf le germe de la démocratie.

Le fait que l'ONU ait proclamé 1986 Année internationale de la paix et désigné l'Afrique comme priorité pour la communauté mondiale est tout à fait significatif. Il est grand temps en effet que les pays donateurs prennent conscience que le traitement ponctuel des symptômes ne guérit pas le mal africain. Il ne suffit pas que des camions et des appareils électriques japonais affluent en Afrique. Si les Japonais ne travaillent pas au coude à coude avec leurs homologues africains, ce type d'aide reste vain. Le Japon doit désormais exister davantage son aide vers l'envoi d'un personnel compétent et qualifié.

SEBCHI KUBOTA.

EL DIA (Mexico)

Une question de vie ou de mort

Les deux guerres mondiales ont été l'occasion pour les connaissances scientifiques de faire de grands progrès, par leur application au domaine militaire. C'est ainsi que les blindés ont remplacé la cavalerie, que l'aviation a été utilisée pour l'attaque et l'observation militaires, que l'on a commencé à utiliser la chimie contre les armées et les populations civiles. La seconde guerre mondiale a marqué le franchissement d'une étape encore plus dangereuse, l'attribution par les armes nucléaires.

En même temps, la fin de cette guerre menait à la création de l'Organisation des Nations unies. Depuis, plus d'une centaine de conflits ont éclaté, dont beaucoup durant encore. Pour des millions d'êtres humains, la guerre est plus qu'une menace ; c'est la sinistre réalité de la faim, de la misère, des maladies de la malnutrition, autant de fléaux qui portent en eux un réel potentiel d'extermination de l'espèce humaine. Ce sont là les caractéristiques « secondaires » d'un monde prétendu pacifique, où l'on pratique une « économie de guerre » très développée et sophistiquée.

Personne n'a su empêcher que la médecine serve la guerre : la même science a permis d'éliminer la variole et de créer, associée à la chimie, de nouvelles armes de mort. L'astronomie nous permet de percer les mystères de l'univers et invente des armes atomiques de plus en plus perfectionnées et dangereuses. Les moyens de communication jouent dans le « conditionnement » de nos consciences, donnant une sorte de brevet de « neutralisation » à la destruction et à l'holocauste.

Interrogé sur la façon dont il envisageait la troisième guerre mondiale, Albert Einstein répondait : « Ce que je sais, c'est que la quatrième se fera à jeta de pierre. » Outre sa brutalité, cette réponse semble bien optimiste ; qui, en effet, sera encore en vie pour les lancer ?

RUBEN MONTEDONICO.

EL PAIS (Madrid)

Vers une communauté ibéro-américaine

L'Espagne prépare avec discrétion mais détermination ce qui pourrait bien être sa principale contribution aux célébrations du cinquième anniversaire de la découverte de l'Amérique (qui se dérouleront en 1992) : la constitution d'une communauté ibéro-américaine des nations, qui offrirait de solides bases de pacification en Amérique latine. Le roi Juan Carlos 1<sup>er</sup> a laissé prudemment entendre que cette idée pourrait devenir réalité dans les six ans à venir. Une réunion des chefs d'Etat latino-américains dans l'un des lieux où prirent forme les voyages de Christophe Colomb jetterait les premières bases juridiques de la communauté.

Fort de l'autorité que lui confère le passage pacifique d'un régime autoritaire à un système démocratique effectif, l'Espagne est aujourd'hui pleinement qualifiée pour prendre une initiative de ce genre. A Madrid, on conclut des alliances, des rapprochements se négocient... La communauté de langue, la singularité d'un même tronc culturel pour 300 millions de personnes sont en Amérique des réalités puissantes et vivantes. L'autorité morale du roi Juan Carlos à des moments critiques de l'histoire de certains pays, comme l'Argentine au sujet des droits de l'homme, a eu pour effet d'éveiller les consciences collectives et de provoquer un sursaut. Aujourd'hui même, l'isthme de l'Amérique centrale est l'un des points chauds de la géographie mondiale, où les blocs se disputent l'hégémonie et où la paix est gravement menacée.

ANGEL LUIS DE LA CALLE.

LE SOLEIL (Dakar)

L'apartheid, régime de guerre

L'INTRANSIGEANCE du président sud-africain et son entêtement à vouloir pérenniser le régime de l'apartheid contribuent de plus en plus à la destruction économique de son pays et à celle de ses voisins de la ligne de front, en plus de la menace qu'ils font peser sur la paix de la région. Les manœuvres de diversion et les réformes trompeuses, dictées par le souci d'endiguer la vague d'inquiétude et d'agitation sociale, masquent mal la réalité. La levée de l'état d'urgence, les réformes de lois d'urbanisation, la suppression des « pass », sont appuyées par un regain d'agressivité et une escalade militaire vis-à-vis des pays limitrophes, comme le prouve la mise au pas du Swaziland et du Lesotho, qui menacés d'apoplexie économique, s'est jetés dans les bras de Pretoria, — et la livraison en mars dernier de missiles Stinger au rebelle Sawimbi. Les « préoccupations sécuritaires » paralysent tout essor économique et social de l'Afrique du Sud et de ses voisins. Le président cap-verdien, récemment en visite en Afrique australe, l'a dit très clairement : « Tant qu'il y aura l'apartheid, il n'y aura pas de paix dans la région. »

Le budget sud-africain pour 1986-1987 reflète lui aussi la nature belliqueuse du régime de Pretoria : une hausse de 20 % des fonds consacrés aux tâches de maintien de l'ordre raciste portent à quelque 2,56 milliards de francs CFA l'enveloppe de la défense. Ces chiffres montrent bien qu'aucune perspective sérieuse de paix n'est envisagée par le pouvoir, malgré les gestes politiques et les coups médiatiques destinés à endormir l'opinion internationale. Les déclarations du président

Botha, au début du mois de mars devant son Parlement, au sujet de l'accession à l'indépendance de la Namibie qu'il administre illégalement étaient d'ailleurs bien incohérentes ; bien peu convaincantes également la tentative de faire du retrait des Cubains d'Angola le dernier obstacle à un règlement pacifique des conflits de la région.

Pretoria va augmenter de 55 % le budget destiné à la Namibie. Cette augmentation, ajoutée à celle du budget de guerre, exaspère la communauté noire et précipite les risques d'explosion. Certains milieux d'affaires blancs prennent également conscience que ce régime de ségrégation ne favorisera pas toujours leurs intérêts.

La conjonction des effets de la crise économique généralisée et des violences raciales exacerbées laissent entrevoir de sombres perspectives pour l'Etat sud-africain, aujourd'hui au bord de la guerre civile généralisée, du fait du refus obstiné de son président de satisfaire les revendications légitimes de l'immense majorité de la population : la libération de Nelson Mandela et l'abolition du système de l'apartheid.

La coïncidence fortuite, ce mois de juin, de la conférence internationale sur l'Afrique du Sud (où sont étudiées les sanctions contre elle), du dixième anniversaire de la tuerie de Soweto, mais surtout du mouvement de grève généralisée décidé par l'ANC en Afrique du Sud, sont autant de signes que le pouvoir devrait prendre en considération, comme tous les hommes épris de paix et de justice.

AMADOU GAYE.

TRIBUNE DES NATIONS UNIES : UNESCO

Construire la paix dans les esprits

EVOQUER la « défense » de la paix provoque des réactions paradoxales dans l'opinion publique. D'un côté, la permanence, voire la primauté de la force dans les rapports entre les nations et le sein des sociétés, conduit à taxer les apôtres de la paix d'idéalistes, sinon d'imposteurs.

A l'opposé, le spectre de la guerre hante toujours ceux qui l'ont vécue et effraye leurs enfants. « Plus jamais ça » reste un mot d'ordre universel.

L'action et, quarante années après sa fondation, le bilan du système des Nations unies sont parfois appréciés d'une façon tout aussi ambivalente. Défendre la paix, c'est d'abord éviter la guerre là où court le risque qu'elle se déclare.

L'Organisation des Nations unies abrite les mécanismes politiques visant à résoudre les crises pouvant conduire à un conflit armé. Elle dispose même des instruments destinés à interdire ou à empêcher le recours à la guerre. Mais le système des Nations unies, et en particulier ses « agences spécialisées », dont l'UNESCO, se consacrent autant à la construction de la paix qu'à la prévention de la guerre.

Le préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO s'ouvre ainsi : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être érigées les défenses de la paix. »

En quarante années d'existence, l'UNESCO a tissé un réseau sans équivalent au monde pour échanger les connaissances, confronter les expériences, diffuser les idées, avancer dans la recherche fondamentale et appliquée. Directement, à travers les commissions nationales et des organisations non gouvernementales, ou dans le cadre des grands programmes internationaux, des milliers d'éducateurs, d'hommes de sciences, d'artistes venus de tous les continents et d'opinions les plus diverses communiquent à travers l'UNESCO.

Cette action intellectuelle est la base même de son œuvre. Elle est complétée autant qu'irriguée par l'adoption de conventions, recommandations ou déclarations, et l'action opérationnelle : le développement pratique de l'éducation, de la science et de la culture, surtout dans les pays qui en ont un urgent besoin.

Dans ses domaines de compétences, l'UNESCO veut asseoir la paix en pro-

moquant une pensée universelle qui repose sur les mêmes idéaux tout en s'enrichissant des acquis propres à l'histoire de chaque peuple. Tout le reste est technique.

Utopie ? Echech ? Certes, le monde n'a pas connu de conflagration généralisée depuis quarante ans, mais des millions de personnes ont péri dans des guerres localisées pendant cette période. Le taux d'analphabétisme dans le monde diminue, mais il est encore plus de huit cents millions à n'avoir pas eu la chance d'apprendre à lire et à écrire. En général, les capacités éducatives, scientifiques et culturelles restent très inégalement réparties entre les pays, et parfois même les disparités s'accroissent.

La carence de la coopération intergouvernementale

Faut-il pour autant condamner en bloc le système des Nations unies parce que les guerres continuent, parce que la pauvreté, la maladie et l'ignorance restent le lot quotidien de milliards d'individus ? Il est certes impossible d'évaluer ce qu'il a apporté.

De combien la paix se renforce-t-elle quand des scientifiques venus de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud travaillent ensemble à réhabiliter des terres arides au Sahel, quand une nouvelle école s'ouvre au fond d'une vallée andine, quand la restauration d'un chef-d'œuvre du passé le révèle enfin à des visiteurs venus du monde entier ?

Mais avant d'affirmer l'insuffisance du système des Nations unies à remplir son rôle, voire sa nocivité, il conviendrait de répondre à une question : tous les pays, et en particulier les plus puissants, se sont-ils réellement appuyés sur ce système pour qu'il accomplisse sa mission, c'est-à-dire contribue à résoudre les grands problèmes mondiaux ?

C'est un manque de coopération internationale intergouvernementale qui aujourd'hui freine les efforts de paix. Rappelons-nous un précédent, de sinistre mémoire : la paralysie de la Société des Nations, l'ancêtre de l'ONU, a précédé de quelques années seulement la deuxième guerre mondiale.

RENÉ LEFORT, Office pour l'information du public (OPI).

LE MONDE (Paris)

Un doigt dans l'engrenage

(Suite de la page 21.)

Pour M. Lange, la position géopolitique marginale de la Nouvelle-Zélande devait permettre de se soustraire à la logique de la confrontation globale et aux contraintes des alliances sans vraiment mettre ses alliés en danger. Des considérations morales et électorales lui en faisaient, en outre, une obligation.

Enfermés dans une logique opposée, les grands de son camp (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et même, en Asie, Japon et Australie) n'ont guère apprécié la leçon. Ils n'y voient qu'utopie, danger de contamination, trahison et affaiblissement de l'Occident face à Moscou. On ne met pas impunément en doute les prémisses d'une stratégie qui fait de la suprématie nucléaire et du manichéisme politique les meilleurs garants de la paix planétaire ; qu'elle soit américaine ou soviétique. Encore moins, lorsqu'on est dans le camp de l'Occident, en postulant que l'atome militaire est plus maléfique que le communisme lui-même.

Dans le même ordre d'idées, les puissances occidentales n'ont pas non plus goûté la création l'an dernier par les pays du Pacifique sud (Australie et Nouvelle-Zélande en tête) d'une zone dénucléarisée, la troisième du genre. Contrairement à Pékin et Moscou, disposés à s'y associer, elles renclent à signer les protocoles du traité. Question de philosophie autant que de stratégie.

Dans leur résistance à l'entraînement dans la dynamique globalisante de la course à l'apocalypse (et aux campagnes d'essais nucléaires français dans leur environnement), les pacifistes du Pacifique — qui sont, soit dit en passant, plutôt modérés et occidentaux — ont paru ces temps derniers singulièrement isolés.

Cependant, depuis peu, divers signes semblent aller dans leur sens : celui, disant-ils, du bon sens. Certaines initiatives : maintien pendant un an du moratoire sur les essais nucléaires soviétiques, en dépit de la poursuite des tests américains ; mise en cause du programme IDS (guerre des étoiles) et appel à son boycottage par six mille savants américains qui le jugent plus dangereux que bénéfique pour la paix ; catastrophe de la centrale soviétique de Tchernobyl et effets anti-nucléaires ; tout cela devrait conforter quelque peu M. Lange et ses voisins allergiques à l'atome.

Sans doute ces quelques hirondelles ne suffiront-elles pas à faire le printemps. Du moins peut-on espérer qu'elles éloigneront le spectre de l'hiver nucléaire des mers du Sud. Une région, entre autres, où on se porterait mieux si les superpuissances ne venaient pas traîner leurs sabres atomiques. Et si une partie, même infime, des milliards engloutis dans la surcapacité du potentiel de destruction des populations était investie dans des programmes indispensables à leur survie.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

CHOSUN/ILBO (Séoul)

Corée : les cendres brûlantes de l'histoire

(Suite de la page 21.)

Depuis l'accord d'armistice de juin 1953, quatre cents réunions de la commission militaire d'armistice et plus de cinq cents rencontres de secrétaires se sont tenues. Malgré ces efforts, la situation sur la ligne de démarcation de 250 km, loti de s'améliorer, continue de se tendre. Des faits se succèdent sans cesse qui pourraient entraîner une guerre générale entre le Nord et le Sud. L'amélioration constante des forces de combat pèse sur l'économie, tant du Nord que du Sud, et demande des sacrifices de plus en plus lourds aux Coréens, provoquant des tensions intérieures politiques et sociales.

La situation internationale dans la région n'est pas calme non plus. Les Etats-Unis, le Japon, la Chine, renforcent leurs armées. On se demande chaque jour quand cette paix incertaine se brisera. La réalité est comme un tas de cendres fumantes, ni paix ni non-paix.

Nous savons que certains cherchent à tirer profit de cette situation en soufflant sur les braises de la guerre dans la péninsule coréenne. Nous leur disons : « Nous sauvegarderons la paix en toutes circonstances, nous ne nous tromperons pas sur votre idéalisme et ne tremblerons pas devant vos menaces. »

Les Jeux olympiques de Séoul en 1988 contribueront concrètement à établir la paix en Corée. L'esprit de ces Jeux n'est-il pas de promouvoir l'entente mutuelle ?

L'idéal de réunification de notre pays est beau. Mais nous avons appris à plusieurs reprises que les seuls principes ne suffisent pas à construire la paix. Nous nous baserons donc sur des réalités concrètes. La paix dans la péninsule relève de la responsabilité de ceux qui l'habitent. Mais nous désirons aussi l'aide de la communauté internationale. Puisque la division de notre pays a un caractère international.

YONG-SUK SHIN.

صحة امنا اصل

Un doigt dans l'engrenage

Un doigt dans l'engrenage

Un doigt dans l'engrenage

UNESCO

paix rits

CHOSUN

Corée : les cendres brûlantes de l'histoire

Depuis 1953

1986

1986

INTERNATIONALE DE LA PAIX

LE DEVOIR (Montréal)

Les scientifiques américains en révolte ?

LES scientifiques américains, après avoir contribué allègrement à la course aux armements depuis la seconde guerre mondiale, sont-ils en train de tourner le dos à leur gouvernement et aux projets militaires du Pentagone ? Si la révolte gronde, comme l'indiquent les campagnes contre l'augmentation de l'arsenal nucléaire et le projet d'initiative de défense stratégique, on est encore loin du désarmement ou de la remise en question totale de la recherche militaire.

Depuis un an, une importante campagne contre le programme de recherche sur l'IDS se déroule à travers les Etats-Unis et frappe surtout les campus universitaires. De nombreux scientifiques, persuadés que l'IDS représente une nouvelle course aux armements qui n'apporterait pas la protection promise par le président Reagan, font circuler une pétition demandant à leurs collègues de promettre de ne pas accepter de contrats liés à la défense stratégique. Jusqu'ici, ils ont réussi à recueillir les noms de 5 000 professeurs, étudiants diplômés et chercheurs de quarante-trois universités. Dans certaines d'entre elles, 75 % des professeurs de physique, 40 % dans l'ingénierie et 80 % dans l'informatique ont fait voter de ne pas céder aux 300 millions de dollars que le Pentagone offrira aux universités d'ici à 1988.

Trente et une universités

La contestation a même entraîné un scientifique aussi réputé que Hans Bethe, prix Nobel de physique et un des pères de la bombe atomique, qui lutte aussi contre les essais nucléaires. Toutefois, le Strategic Defense Initiative Office a fait savoir qu'il avait reçu plus de trois mille demandes de subvention de la part d'universitaires. Déjà, trente et une universités ont reçu 84 millions de dollars dans le cadre de l'IDS.

Mais les chercheurs universitaires ne représentent qu'une fraction des 200 000 scientifiques qui travaillent dans le domaine militaire aux Etats-Unis. Ainsi, la recherche militaire s'effectue principalement dans les laboratoires privés et gouvernementaux, comme ceux de Los Alamos et Lawrence-Livermore, en Californie.

40 milliards de dollars pour la recherche militaire

Le gouvernement américain consacre 73 % de ses ressources en recherche et développement aux programmes militaires (le Japon 5 %). Sur les 40 milliards de dollars alloués, 1 milliard de dollars seulement vont aux universités. Le Pentagone n'est donc pas dépendant des universités, mais celles-ci le sont et de plus en plus. Depuis 1980, le financement de la recherche universitaire par le Pentagone a augmenté de 74 %.

La dépendance envers le Pentagone se fait particulièrement sentir dans certaines disciplines. Les sciences de l'informatique et les mathématiques reçoivent 50 % de leurs subventions du Pentagone et l'ensemble de la recherche dans l'ingénierie 40 %. Les départements de physique sont aussi touchés, car bientôt la seule source nouvelle de financement viendra du programme IDS.

Les universités sont piégées. Le Massachusetts Institute of Technology (MIT) reçoit par exemple 30 % de son budget de recherche du Pentagone. Et le gouvernement ne se gêne pas pour menacer les universitaires qui protestent contre le programme IDS.

Malgré cet accès de fièvre, la plupart des chercheurs universitaires ne sont pas contre la recherche militaire. David Permas, un des informaticiens les plus ré-

putés d'Amérique (qui a démissionné d'un comité du Pentagone sur l'IDS), a bien pris soin de faire la différence entre son opposition - technique et non politique - à l'IDS et la poursuite de ses recherches militaires. Il semble bien que, s'il advenait un ralentissement du programme IDS et une amélioration des relations politiques et militaires entre les Deux Grands, les scientifiques contestataires retourneront dans leurs laboratoires. « Ils poursuivront leur travail, déclarait devant le Congrès un ancien directeur du laboratoire de Los Alamos, et tenteront d'influencer le Pentagone pour qu'il envisage d'utiliser les armes qu'ils développent. »

JOCELYN COULON.



DAWN (Karachi)

Sous la menace des Grands

SELON l'un des scénarios classiques de la troisième guerre mondiale, l'apocalypse se déclencherait dans le tiers-monde. Pourquoi ? Parce qu'il est à prévoir que les grandes puissances préféreront tester l'efficacité de leur arsenal nucléaire aussi loin que possible de leur territoire.

En fait, un accord tacite de non-agression entre les Deux Grands, à supposer qu'il existe, accablait considérablement les risques de conflit nucléaire. Fort heureusement, on ne peut imaginer de situation qui exacerberait totalement le risque d'une destruction mutuelle, et ce seul fait a jusqu'à présent retenu les Grands de se livrer à des expériences désastreuses.

Certes, il y a bien d'autres variables, comme l'accession de plusieurs Etats du tiers-monde à l'arme nucléaire. Mais les Grands conservent une supériorité technologique très avantageuse.

Etant donné que la guerre nucléaire constitue actuellement le plus grave menace qui pèse sur la survie de l'humanité et que la probabilité de l'emploi d'armes nucléaires est beaucoup plus élevée dans le tiers-monde, ce problème mériterait, de la part des pays en développement, une attention beaucoup plus grande que celle qu'ils lui accordent généralement. S'il est normal que les problèmes régionaux prennent le pas sur les problèmes mondiaux, le Mouvement des non-alignés et les autres organisations du tiers-monde devraient participer activement à des efforts visant à dénucléariser la planète.

Laisser entendre que de tels efforts sont prématurés et vains, c'est accepter l'idée fallacieuse que le tiers-monde ne compte guère sur l'échiquier mondial. Si c'était vrai, les Grands n'auraient pas été tentés d'intervenir dans des conflits régionaux, ni de jouer les catalyseurs dans les pays en développement.

Les révolutions de l'Iran et du Nicaragua, qui ont soulevé le plus de défis dictatoriaux et répressifs étroitement liés à Washington, ont porté aux Etats-Unis un coup dont ils ne sont pas encore remis. Autre événement de première importance : l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan. La pratique des guerres par proxy interposés plonge inexorablement les pays du tiers-monde dans des conflits dont ils ne peuvent en aucun cas tirer le moindre profit, et dont, malheureusement, les exemples ne manquent pas.

En mars 1986, les Etats-Unis ont entrepris de fournir des missiles sol-air Stinger à la guérilla de droite en lutte contre les régimes marxistes d'Afghanistan et d'Angola. Dans les deux cas, ce cadeau empoisonné aura sans doute pour effet de

JINGJI RIBAO (Pékin)

Un énorme gaspillage de ressources

LES deux problèmes fondamentaux de la paix et du développement restent, aujourd'hui, toujours sans solution. Le total des dépenses mondiales en matière d'armement a atteint en 1984 800 milliards de dollars, et 980 milliards en 1985 ; soit plus que le revenu global de la moitié pauvre de l'humanité. Plus de 70 % de ces dépenses sont imputables aux deux grands blocs militaires des pays signataires du traité de Varsovie et de l'OTAN. La course aux armements n'a pas seulement aggravé le danger d'un conflit nucléaire, elle a également absorbé d'énormes ressources humaines et matérielles et aggravé les difficultés économiques mondiales. Si elle fait obstacle au développement économique des pays industriels, les principales victimes sont bien les pays en développement.

Les nations industrielles à économie de marché souffrent de l'inflation, du chô-

mage et d'un manque de capitaux, en partie à cause des dépenses militaires. Après la crise économique que le monde capitaliste a subie entre 1980 et 1982, les Etats-Unis et quelques autres pays ont connu une reprise d'environ dix-huit mois, liée essentiellement à la politique économique américaine. Un déficit budgétaire considérable, associé à un contrôle monétaire rigoureux, a favorisé une hausse des taux d'intérêt qui a drainé les capitaux étrangers et favorisé la montée en flèche du dollar sur le marché des changes. En même temps que l'afflux de capitaux étrangers accélérât la reprise de la croissance économique américaine, la hausse du dollar aidait les autres pays à exporter davantage vers les Etats-Unis, stimulant ainsi leur propre croissance.

Mais, au fur et à mesure que le temps passait, l'importance du déficit, les taux d'intérêt élevés et la surévaluation du dollar exerçaient une influence de plus en plus néfaste sur l'économie mondiale. Depuis le second semestre 1984, la croissance économique aux Etats-Unis et dans d'autres pays industrialisés s'est fortement ralentie, et la dynamique de la reprise a rapidement perdu de son impact. La baisse récente des prix du pétrole, jointe à d'autres facteurs, semble avoir rendu la conjoncture un peu plus favorable, mais c'est aux dépens de bon nombre de pays en développement.

Une parodie de civilisation

La plupart de ces pays n'ont jamais complètement surmonté les effets désastreux de la crise mondiale de 1980-1982, et leur situation économique s'est encore aggravée en 1985. A l'heure actuelle, le fardeau de la dette, les barrières protectionnistes, le manque de capitaux et la baisse du prix des matières premières exportées constituent les principales sources de difficultés du tiers-monde.

Le montant global de la dette des pays en développement atteint près de 1 000 milliards de dollars. Pour la seule année 1985, les pays endettés auraient dû rembourser plus de 140 milliards de dollars au titre du remboursement de la dette et des intérêts.

LE SOIR (Bruxelles)

Un écosystème de la paix

ILS étaient quatre cent mille en octobre 1983 à Bruxelles pour dénoncer la course aux armements nucléaires. Six mois plus tôt, ils n'avaient été que quelques centaines pour protester contre la guerre des Malouines. Et qui, dans les pays industrialisés, est jamais descendu dans la rue pour s'indigner des massacres de la guerre irano-irakienne ou de la crise libanaise ?

Les mouvements de paix qui ont déferlé dans les pays du nord de l'Europe ont été l'un des phénomènes sociaux les plus marqués des années 80, et pourtant, même si de nombreux dirigeants pacifistes étaient issus des groupes d'aide au tiers-monde, seule la crainte d'une « Euro-china », d'une guerre nucléaire limitée en Europe, a réussi à mobiliser des millions de personnes.

Les mouvements de paix européens auraient-ils oublié le tiers-monde, cette zone des tempêtes où seize millions de personnes ont été tuées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale dans des conflits armés ? Après l'état de choc provoqué par le déploiement des euro-missiles dans quatre pays de l'OTAN (RFA, Belgique, Grande-Bretagne, Italie), la relation entre les deux phénomènes se développe et redonne l'un des thèmes prioritaires des discussions au sein des organisations « pacifistes » : « Il faut désarmer pour survivre, désarmer pour développer. »

Les équations entre le surarmement et le sous-développement apparaissent aujourd'hui évidentes. « Chaque minute de chaque jour, écrit l'ancien chancelier ouest-allemand Willy Brandt dans son livre World Armament and World Hunger, les nations du monde consacrent près de deux milliards de dollars aux dépenses militaires. Chaque minute de chaque jour, une trentaine d'enfants de moins de cinq ans meurent parce qu'ils n'ont pas assez à manger ou parce qu'ils n'ont pas d'eau potable ou de soins médicaux. Nous nous trompons, ajoutait le prix Nobel de la paix, lorsque nous ne voyons la sécurité qu'en termes purement militaires, comme si l'explosion démographique, la faim, la limitation des ressources et le viol de l'environnement étaient des risques de deuxième ordre. »

Au-delà de ces rapports entre la paix et le développement, les mouvements pacifistes européens ont exprimé une revendication fondamentale qui touche aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud : la recherche d'une plus grande autonomie, d'une meilleure maîtrise de son propre destin, le refus d'un tassement du monde

obligés de consacrer d'importantes quantités de devises étrangères au remboursement des intérêts de leur dette, les pays du tiers-monde ont aussi, pour la plupart, beaucoup de mal à obtenir de nouveaux prêts sur le marché international des capitaux. C'est-à-dire que les pays pauvres du tiers-monde sont aujourd'hui devenus les pourvoyeurs de fonds des pays développés. Cette inversion du flux des capitaux a considérablement entravé le développement économique de ces pays et, par conséquent, la croissance réelle des pays industrialisés, créant un cercle vicieux qui aboutit à une détérioration de la situation économique mondiale.

Pendant que des millions et des millions d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent de la maladie et de la faim, des superpuissances consacrent des sommes énormes à l'intensification de la course aux armements. C'est là une cruelle parodie de civilisation.

Mettre fin à la course aux armements et œuvrer ensemble pour le développement : tels sont les deux grands défis historiques majeurs pour l'humanité. Tout doit inciter les peuples du monde à exiger des deux Super-Grands dotés des arsenaux militaires les plus importants qu'ils donnent l'exemple et réduisent radicalement ces arsenaux, qu'ils renoncent sincèrement à toute supériorité militaire, pour négocier un accord propice à une paix mondiale dans les faits.

En attendant, chaque peuple doit pouvoir apporter sa contribution à la prospérité commune de l'humanité. Cela suppose de réels efforts de la part des pays en développement, pour faire progresser leur économie nationale et renforcer la coopération Sud-Sud ; cela exige aussi la relance de l'ordre économique international et l'adoption de mesures efficaces, tant en matière financière, monétaire et commerciale que sur le plan de la dette et de la solidarité internationale, afin d'améliorer les relations Nord-Sud.

Tout cela favorisera à la fois le développement économique, au Nord comme au Sud, et le maintien de la paix dans le monde.

CHEN DONG WEL

La guerre par tiers-monde interposée

Si le Honduras et le Salvador sont utilisés par Washington contre le gouvernement sandiniste de Managua, le Pakistan, pour sa part, a été impliqué dans l'embroglio afghan. On peut se demander, si l'URSS décidait de donner un leçon aux Etats-Unis, elle n'aurait pas besoin de s'approcher des côtes américaines.

Et lorsque les Grands ne trouvent pas de pays qui choisissent de faire leur sale besogne, ils choisissent de recourir eux-mêmes à la force, comme en témoigne l'agression américaine contre la Libye, qui a provoqué des protestations même parmi les alliés des Etats-Unis. C'est là précisément le genre d'acte qui peut déclencher un conflit nucléaire.

Les troupes soviétiques sont entrées en Afghanistan il y a plus de six ans, et elles y sont encore installées, sous le prétexte d'aider le régime de Kaboul à mater la contre-révolution. Moscou a aussi prêté main-forte à l'intervention vietnamite au Kampuchea. Quelles que soient les circonstances, l'intervention directe est inexorable.

En dépit des déclarations officielles, il est clair que le rôle des Grands dans le tiers-monde n'est nullement propice à la paix. Les politiques des deux Grands diffèrent certes par l'idéologie qui les inspire et les buts qu'elles poursuivent, mais leur effet conjugué est extrêmement négatif.

Si personne ne peut abolir les grandes puissances, peut-être les pays en développement pourraient-ils se concerter et unir leurs efforts pour les dompter.

MAHR ALL

Réduire les dépendances

Sous l'influence de la mouvance écologique, ce scénario alternatif conduit à une réorganisation interne des économies et des sociétés industrialisées, fondée non plus sur la domination du tiers-monde, mais sur la réduction des dépendances. « L'important, écrit à ce propos le politologue norvégien Johan Galtung, c'est qu'aucune nation ne puisse être soumise au chantage de pays dont elle dépend ni qu'elle soit tentée de dépecher ses forces expéditionnaires pour garantir ses approvisionnements. »

Dans le tiers-monde, le « modèle alternatif » implique une remise en cause fondamentale de ce « mal-développement », marqué par l'exportation de produits agricoles et l'insuffisance alimentaire, par l'aggravation des inégalités sociales et le boursofflement des budgets militaires. Pour le Nord comme pour le Sud, il exige une intégration de la pensée écologique et de la recherche d'une plus grande sécurité.

Le choix ultime est entre la préservation de l'environnement et le conflit. « Des arbres maintenant ou des tanks plus tard », notait Peter Thacher, ancien directeur exécutif adjoint du Programme des Nations unies pour l'environnement. Cette « Ekopax », ce lien entre l'écologie et la paix, est aujourd'hui l'un des sujets qui « montent » au sein d'un mouvement de paix européen qui s'était longtemps laissé obnubilé par les euro-missiles, au risque de ne plus voir les périls globaux de la course aux armements, du « développement du sous-développement » et de la banqueroute écologique.

JEAN-PAUL MARTHOZ

LA PAGE DES ONG

VAINCRE la pauvreté alors que certains facteurs d'appauvrissement se développent. Tel est le dilemme devant lequel se retrouvent la plupart des organisations non gouvernementales de développement (ONG) dans nombre de pays du tiers-monde, minés par des tensions intérieures ou épaulés par des conflits extérieurs.

Le Comité français contre la faim et pour le développement (CCFD) montre ici, avec Frères des hommes comment, au Brésil, aux Philippines, au Liban, l'aide qu'ils apportent aux civils dans leur vie quotidienne conduit très vite à la remise en cause d'un

ordre établi, souvent fondé sur l'ignorance des droits sociaux les plus élémentaires. Ils expliquent pourquoi, malgré cette fragilité, la frontière entre éducation et subversion, les pouvoirs en place tiennent à la présence des ONG, indispensables soupapes à l'exaspération populaire dans ces pays.

Le Nigéria, le Cambodge, le Soudan, considérés riches il y a encore trente ans, sont aujourd'hui dépendants de l'aide internationale. Le Comité français contre la faim fait le parallèle entre ces pays, absorbés par des conflits, et d'autres, en Asie, qui redressent la tête après quelques années de paix qu'ils ont réussi à maintenir. D'autres associations centrent leurs efforts sur la sensibilisation de l'opinion publique sur les questions de défense. Vie nouvelle essaie de mobiliser les chrétiens autour

d'un texte cherchant un consensus le plus large possible de ceux qui ne croient pas à l'équilibre de la terreur. Peuples solidaires s'organise pour que l'expérience des objecteurs de conscience qui effectuent leur service civil dans une association alimentent une réflexion en profondeur auprès des partenaires engagés sur le terrain.

Un représentant du CEDETIM enfin (Centre d'études anti-impérialistes) montre, à travers un historique, comment les mouvements de paix en Europe commencent à s'ouvrir sur le monde extra-européen et à se joindre, sur un mode réaliste, aux organisations non gouvernementales de développement. Il voit là l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité, en rupture avec certains discours officiels sur l'équilibre de la terreur, mais en recherche d'un équilibre de la vie entre le Nord et le Sud.

Briser la logique des blocs

LES années 80 marqueront sans doute les mémoires par les foules impressionnantes qui se rassemblaient en Europe occidentale, mais aussi en Europe de l'Est, en Amérique du Nord et en Océanie, pour protester contre l'implantation de nouvelles armes nucléaires sur leur territoire et la poursuite de la course aux armements dans le monde. Cette vague pacifiste, exceptionnelle par son ampleur, n'était pourtant pas sans précédent. Certains pacifistes d'avant 1941, déjà, cherchaient une nouvelle approche des relations internationales. Mais leur volonté s'est volatilisée le jour de la déclaration de guerre. Aujourd'hui, la démarche des pacifistes est idéologique, plus pragmatique. Elle se distingue aussi des mobilisations anti-atomiques des années 50, consacrées à l'appel de Stockholm. La logique des pacifistes est désormais non gouvernementale, fermement indépendante et non alignée sur les positions des grandes puissances. Elle vise un dialogue à la base dans les relations Est-Ouest et de nouvelles formes de partenariat dans le dialogue Nord-Sud.

Fondation britannique Bertrand Russell en 1980, pour la « dénucléarisation de l'Europe, de la Pologne au Portugal, contre la logique des blocs ».

Des groupes d'Europe de l'Est, du Japon, d'Amérique du Nord et du Pacifique-Sud ont participé à ces rassemblements, ainsi que de nombreuses personnalités du tiers-monde. Que ce soit à Bruxelles en 1982, à Berlin-Ouest en 1983, Pérouse en 1984 ou, en juin dernier à Evry, près de Paris, pour la cinquième convention, tous ces rassemblements sont marqués par leur caractère ouvert et peu formalisé. Ils ont permis de révéler les multiples activités des mouvements de paix à travers le monde. Activités parfois critiquées, suspectées de faire le jeu, tantôt de Moscou quand il s'agit des missiles américains, tantôt de Washington quand il s'agit de Solidarism ou de la Charte des 77.

Une critique néanmoins revient souvent, qui celle-ci est la plus fondée : ces mouvements ont le défaut d'être « euro-centristes », polarisés sur le nucléaire, « indifférents » aux conflits conventionnels en cours, notamment dans le tiers-monde. Les plus importants de ces mouvements, comme la Campagne pour le désarmement nucléaire (CDN), britannique, le Conseil inter-Eglises pour la paix (IKV), néerlandais, ou plus modestement le Conseil pour le désarmement nucléaire

en Europe (CODENE), en France, ont en effet tendance à se polariser sur ce qui menace directement ou pourrait menacer leurs concitoyens.

Pourtant, en partant de la réalité psychologique et politique de leurs sociétés, ces mouvements n'entendent pas limiter leur horizon. Si dans le passé un certain romantisme tiers-mondisme avait fait négliger la situation en Europe et idéalisé celle du tiers-monde, la conscience actuelle cherche à s'inscrire dans la réalité, sans pour autant renoncer à l'utopie de la paix.

Des progrès dans ce sens restent à faire. Mais, déjà, le mouvement a réussi à intéresser les Chinois par exemple, présents aux trois dernières conventions européennes. Grâce encore à ces conventions, des rencontres israélo-palestiniennes ont pu avoir lieu, des contacts Est-Ouest et Nord-Sud les plus divers...

Dans certains pays, ces mouvements de paix sont très liés aux organisations non gouvernementales pour le développement. Des intellectuels comme Guster Franck, Samir Amin ou Mohamad Sid Ahmad votent à l'émergence d'une « autre solidarité ». Solidarité en rupture avec les discours dominants, fondée sur une confiance en l'équilibre de la vie entre le Nord et le Sud, et non plus sur l'équilibre de la terreur Est-Ouest.

BERNARD DRÉANO CEDETIM

Plutôt que les kalachnikovs

ON accuse parfois les ONG françaises de sentir indistinctement les fureurs révolutionnaires des peuples du tiers-monde. Nous prétendons, au contraire, être d'indispensables facteurs de paix sociale et civile, alors que s'entassent alentour les barils de poudre.

Bertrand Schneider, secrétaire général du Club de Rome, le confirme, lorsque, analysant le rôle des ONG dans les pays en voie de développement, il écrit : « Cette vaste révolution engagée sur trois continents est - et c'est très frappant - une révolution pacifique, un mouvement agissant dans le respect de la légalité (1) ».

Ainsi, au Brésil, dans les communautés de base qu'ils forment, les habitants des favelas, exclus de la société, font quotidiennement l'apprentissage de la démocratie. Ils se regroupent d'abord pour résoudre des problèmes matériels et découvrent peu à peu la force de l'union. Ils deviennent alors pour les pouvoirs publics des interlocuteurs responsables et souvent très déterminés. Ce mouvement communautaire, soutenu par l'Eglise ou les ONG occidentales, participe à la création d'un tissu social et de pouvoirs intermédiaires. Ce faisant, il limite l'arbitraire de l'Etat, qui l'atomisation de la société favorise toujours.

Lorsque aux Philippines, dans les bidonvilles de Manille, l'Alliance des consommateurs pour le progrès (CACP), soutenue par Frères des hommes et le CCFD, organise des réunions pour discuter du problème de l'accès à l'eau potable, du sous-emploi et de la délinquance qui règne parmi les jeunes, cela signifie qu'enfin la violence n'est plus la seule échappatoire à une misère insupportable. Le gouvernement de Marcos le savait bien, qui jouait au chat et à la souris avec ces organisations. Sourd au sort des plus pauvres, il préférait rester aveugle à ces micro-espaces de liberté, soupape indispensable à l'exaspération populaire.

Toujours aux Philippines, l'île de Negros reste un véritable enfer vert pour les coupeurs de canne à sucre. Derniers esclaves du monde moderne, victimes impuissantes de l'effondrement du marché sucrier tant que de l'incurie des barons du sucre - fidèles de Marcos, - ces coupeurs de canne, avec le Syndicat national des ouvriers de la canne (NFSW), soutenu par Frères des hommes, tentent de s'organiser pour obtenir, par de simples conventions collectives, le droit de se nourrir, se soigner, se loger, s'éduquer. Ces droits-là, essentiels, sont trop souvent oubliés au Nord parce qu'évidents.

An paroxysme de la violence, en plein conflit libanais, des ONG s'efforcent modestement de rendre possible la coexistence de différentes communautés et ainsi de contribuer à la paix civile. Ainsi, le CCFD participe avec d'autres associations au financement d'un programme d'aide au retour des réfugiés chrétiens, chassés du sud du Liban en avril 1985, au

moment du retrait des troupes israéliennes. D'ores et déjà, plus de six mille familles sont revenues dans cette région où depuis toujours coexistent musulmans, chrétiens et druzes.

Les ONG, pas à pas, essaient de construire cette paix toujours préférable à la voix des kalachnikovs. Alors que plusieurs tonnes d'explosifs s'accumulent sur chacune de nos têtes, nous incitons les hommes et les femmes de ces organisations de base à se rencontrer, d'un bout à l'autre de la planète, à partager leur expérience.

Lorsqu'un animateur rural indien rencontre son homologue zairois, c'est que se construit le monde de demain, dans une humble maison paysanne. Par-delà l'invisible barrière culturelle et linguistique, on parle accès à la terre, commercialisation des productions, crédit rural, etc.

Ce dialogue est parfois difficile. Le Guatémaltèque, l'Afghan ou le Sud-Africain n'ont pas la même vision du monde, ne partagent pas les mêmes sensibilités politiques. Les situations très dures que vivent les uns les empêchent souvent de percevoir les difficultés des autres. Les ONG, par les rencontres Sud-Sud qu'elles organisent, leur donnent l'occasion de confronter leurs points de vue et d'élargir leur horizon.

Pour nourrir les dix milliards d'hommes de demain, ces hommes d'aujourd'hui construisent l'indispensable paix civile, loin des accès fébriles des idéologies épistémologiques.

(1) Bertrand Schneider, La Révolution aux plaines, Rapport au Club de Rome, Fayard 1985.

FRÉDÉRIC MOURIER FRÈRES DES HOMMES YANN MENS (CCFD)

- CCFD, Comité français contre la faim et pour le développement : 4, rue Jean-Lantier, 75001 Paris. Tél. 42-61-51-60.
- FRÈRES DES HOMMES : 20, rue de Refuge, 78000 Versailles. Tél. 39-50-69-75.
- VIE NOUVELLE : 67, rue de Dunkerque, 75009 Paris. Tél. 42-85-08-55.
- CEDETIM (Centre d'études anti-impérialistes) : 14, rue de Nautouillet, 75015 Paris. Tél. 45-31-43-38.
- PEUPLES SOLIDAIRES : 14, avenue Trudaine, 75009 Paris. Tél. 45-26-02-81.
- CFCF, Comité français pour la campagne mondiale contre la faim : 42, rue Cambourne, 75015 Paris. Tél. 45-66-55-88.

L'engagement des objecteurs

LES objecteurs de conscience ont une sensibilité particulière sur les questions de choix des politiques de défense, d'armements, sur les questions d'endettement, etc. C'est pourquoi Peuples solidaires a proposé cette année aux objecteurs qui effectuent leur service civil dans leur association d'animer une commission sur le thème « Conflits et développement », de façon à faire avancer la réflexion de l'ensemble des militants du mouvement. Cette commission proposera lors de la prochaine assemblée générale de Peuples solidaires des carrefours de travail au cours desquels les ouvriers, les cadres, les professeurs membres de l'association auront l'occasion d'échanger leurs positions sur les problèmes qu'ils rencontrent. Le groupe d'objecteurs étudie des textes et des procès de conflits qui se posent sur le terrain, chez nos partenaires du tiers-monde.

La commission envisage également de se mettre en contact, à l'occasion de l'Année internationale de la paix, avec des mouvements pacifistes et non violents, pour approfondir ensemble l'étude des liens entre endettement et armement et affiner leur démarche.

D'autres ONG éprouvent elles aussi ce besoin de débats. Frères des hommes et Artisans du monde se sont ainsi déjà joints aux activités de la commission des objecteurs de conscience de Peuples solidaires. L'engagement de ces derniers dans le cadre d'une ONG est de cette façon particulièrement mis en valeur, en même temps qu'il enrichit la pratique de la solidarité internationale d'une nouvelle dimension.

MICHEL FAUCON PEUPLES SOLIDAIRES



Les guerres et la faim

HUIT CENT MILLIONS de terriens vivent dans l'insécurité alimentaire totale. Près de la moitié d'entre eux s'endorment tous les soirs dans la guerre. Les grandes famines de cette fin de siècle éclatent toutes dans des « zones de turbulence » : l'Éthiopie et son cancer érythrien, par exemple, le Nordeste brésilien et sa chasse à l'homme permanente pour la propriété foncière. Le Nigéria, le pays le plus peuplé d'Afrique, remarque il y a dix ans encore pour son équilibre entre les populations sédentaires du Sud et nomades au Nord, pour l'équilibre de sa production agricole et industrielle, aujourd'hui désorganisé par la guerre civile, tribale, religieuse, politique. Le Nigéria ne contourne désormais la faim que grâce à son pétrole, remède empoisonné qui accélère son processus de désorganisation.

Bref, sans la paix, aucun développement ne peut s'amorcer. En Afrique, par exemple, une sécheresse prolongée, un manque chronique de moyens, la confiance perdue dans le pouvoir politique, et c'est l'exode. Les villages se vident, encore les sécheresses, les paysans sans travail s'installent à la périphérie des villes. Très vite, le désespoir s'installe, puis la colère. La révolte n'est plus lointaine.

Au Cambodge, sept ans après la chute de Pol Pot, les habitants épargnés par le génocide survivent en partie grâce à l'aide alimentaire, consommée à doses homéopathiques. Pays voisin et ennemi, le Vietnam connaît globalement de meilleurs ratios grâce à quelques poches de croissance industrielle due à la production d'armes sophistiquées. Mais que dire du développement d'un pays que ses habitants abandonnent par milliers pour affronter la mer de Chine sur des embarcations de fortune ?

Autre exemple, le Soudan, pays riche des plaines alluviales du Nil, qui importe aujourd'hui de plus en plus de denrées alimentaires. Nous pourrions ajouter l'Angola, le Mozambique, le Zaïre, qui vivent encore les séquelles de la guerre civile ou de troubles intérieurs.

Inversement, d'autres pays, l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, conduits par des régimes politiques différents - et pas toujours démocratiques - ont réussi, en une ou deux décennies de paix, à restaurer la production agricole pour atteindre aujourd'hui l'autosuffisance alimentaire. L'Indonésie de Suharto tenait d'ailleurs à couronner cette étape de façon spectaculaire : lors de la dernière conférence de la FAO à Rome, en 1985, elle a offert à l'Afrique deux avions chargés de riz.

Paix, production agricole, autosuffisance alimentaire, le cycle reste fragile. Le passage d'une étape à l'autre n'est jamais assuré.

Pays repère aujourd'hui, l'Inde a réussi, malgré un accroissement important de sa population, à instaurer quelques grands équilibres politiques, économiques, sociaux, agricoles et industriels, menacés à tout moment par une explosion des conflits interrégionaux. L'actualité de ces lieux montre qu'elle n'a pas définitivement gagné la bataille. Mais son expérience est à méditer par tous les pays confrontés aux mêmes types de difficultés, qui ont parfois moins d'atouts et plus de handicaps.

NICOLE MASSU-DUGAND VIE NOUVELLE

MENOTTI BOTTAZZI CCFD

Vers une dissuasion civile non violente

EXPLORER la voie nouvelle d'une dissuasion civile non violente et d'une défense militaire excluant petit à petit tout recours à la force nucléaire. Tel est le sens du texte signé par plusieurs centaines de chrétiens en mars dernier, intitulé « La paix autrement : se défendre sans se rendre ».

Fruit d'une large consultation dans les milieux catholiques et protestants, ce document cherche à animer un débat de fond sur la défense dans la société civile. Fondé sur une double inquiétude, la tension Est-Ouest et les déséquilibres Nord-Sud, argumenté sur les plans technique, stratégique, éthique et théologique, le texte dénonce la politique de défense de la France, actuellement basée sur la dissuasion nucléaire. Il récuse également tout pacifisme qui conduirait « à se résigner à l'injustice et à l'asservissement ».

Il s'oppose ainsi à l'analyse des évènements français qui estimait légitime la dissuasion nucléaire (dans un texte publié il y a trois ans) mais se rapproche de la position des évènements nord-américains qui jugent illégitime la possession des armes nucléaires par un pays qui n'aura jamais le droit de les utiliser. La Fédération protestante de France a elle aussi exprimé sa po-

sition sur la défense dans son document « La lutte pour la paix ».

Au-delà des civiques qu'ils dessinent, ces textes mettent en évidence l'amorce de certains consensus dans l'opinion publique française : de plus en plus de citoyens considèrent qu'une politique de défense doit être inspirée avant tout par la paix. De même, la dissuasion nucléaire commence à être perçue comme un mal, même si elle reste une étape nécessaire pour les uns, une étape inacceptable pour les autres.

Une autre idée a fait son chemin, y compris dans les milieux de la défense : la nécessité de doubler la défense militaire d'une dissuasion civile qui implique les citoyens. Par cette stratégie, l'éventuel agresseur sait qu'il aurait les plus grandes difficultés à récolter les fruits politiques, économiques et idéologiques de son agression. Cela suppose toute une éducation de la société en question. Enfin, s'impose l'idée de l'impérieuse nécessité du développement du tiers-monde. La paix en effet ne peut passer que par la justice, le partage et la solidarité.

LA PRESSE DE TUNISIE (Tunis)

Le grain de sable saharien

L'idée du Maghreb n'est ni un vœu pieux ni une vue de l'esprit. Fondée sur des motivations culturelles et géographiques, elle est née en 1958 d'une volonté populaire de réunifier l'Algérie au plus fort de son combat pour l'indépendance.

Cette idée du Maghreb n'a jamais été démentie depuis, mais sans jamais déboucher sur un véritable processus d'intégration. Des divergences politiques l'ont en effet mise « en panne » depuis un quart de siècle. Leur enjeu est une guerre des frontières qui se livre l'Algérie et le Maroc autour du Sahara occidental depuis l'indépendance algérienne.

La construction d'un édifice maghrébin permettrait pourtant une croissance saine sur les exportations, une union douanière bénéfique à l'ensemble des États membres. A cet égard, l'Europe des Douze représente un modèle prometteur. Une politique hydro-énergétique augmenterait les surfaces cultivables, la valorisation des grandes richesses naturelles (pétrole, phosphate, fer, zinc) stimulerait la production industrielle et la consommation. La libre circulation des hommes sur l'ensemble des territoires contribuerait également à l'harmonisation de la région. Le Maghreb est donc plus qu'un choix, c'est un impératif historique. Mais aujourd'hui, il est bloqué par un conflit intérieur qui menace en permanence la paix.

SLAH MAAOUL

POLITIKA (Belgrade)

Un pont sur l'Adriatique

Le 10 novembre 1975, Milos Minc et Mariano Rumor, alors ministre des affaires étrangères en Yougoslavie et en Italie, apposèrent leur signature sur un document qui devait bientôt devenir historique. L'événement eut lieu à Osimo, dans une ville italienne proche d'Ancone, dans l'arrière-pays montagneux de la côte adriatique, d'où l'on aperçoit par beau temps la côte yougoslave.

Cet accord mettait fin à une querelle frontalière vieille de près de trente ans. A la fin de la deuxième guerre mondiale, certains territoires qui avaient été donnés à l'Italie en 1915 (Trieste, Zadar et quelques îles) furent restitués à la Yougoslavie. Des revendications nationales posèrent alors le problème d'un autre territoire contesté, Trieste, à forte population slovène. Un mémorandum avait été signé en 1954 sur les minorités nationales, qui divisait Trieste en deux zones, l'une confiée à l'Italie, l'autre placée sous contrôle yougoslave. Malgré cela, le problème subsistait, créant des tensions à la frontière et provoquant des affrontements violents sur le plan diplomatique et politique. On a même craint que la situation ne dégénère sur le plan européen vers un conflit plus grave.

Aujourd'hui, bien que l'Italie n'ait pas encore rempli ses obligations envers la production des minorités yougoslaves vivant sur son territoire, cet accord d'Osimo est resté reconnu de part et d'autre comme un véritable succès. Les solutions trouvées respectent et reconnaissent les intérêts des deux pays, et démontrent que les solutions trouvées respectent les concessions faites ont été mutuelles. Le ministre italien souligne que « cet accord n'a pu aboutir qu'au prix d'énormes efforts. Signé quelques semaines après la conférence d'Osimo, il illustre le véritable esprit de l'Acte final de la conférence. »

BORISOV ERDELIJAN



مكتبة الأمل

هنا من الأصل

# CHRONIQUE DES

# 60 ANNEES

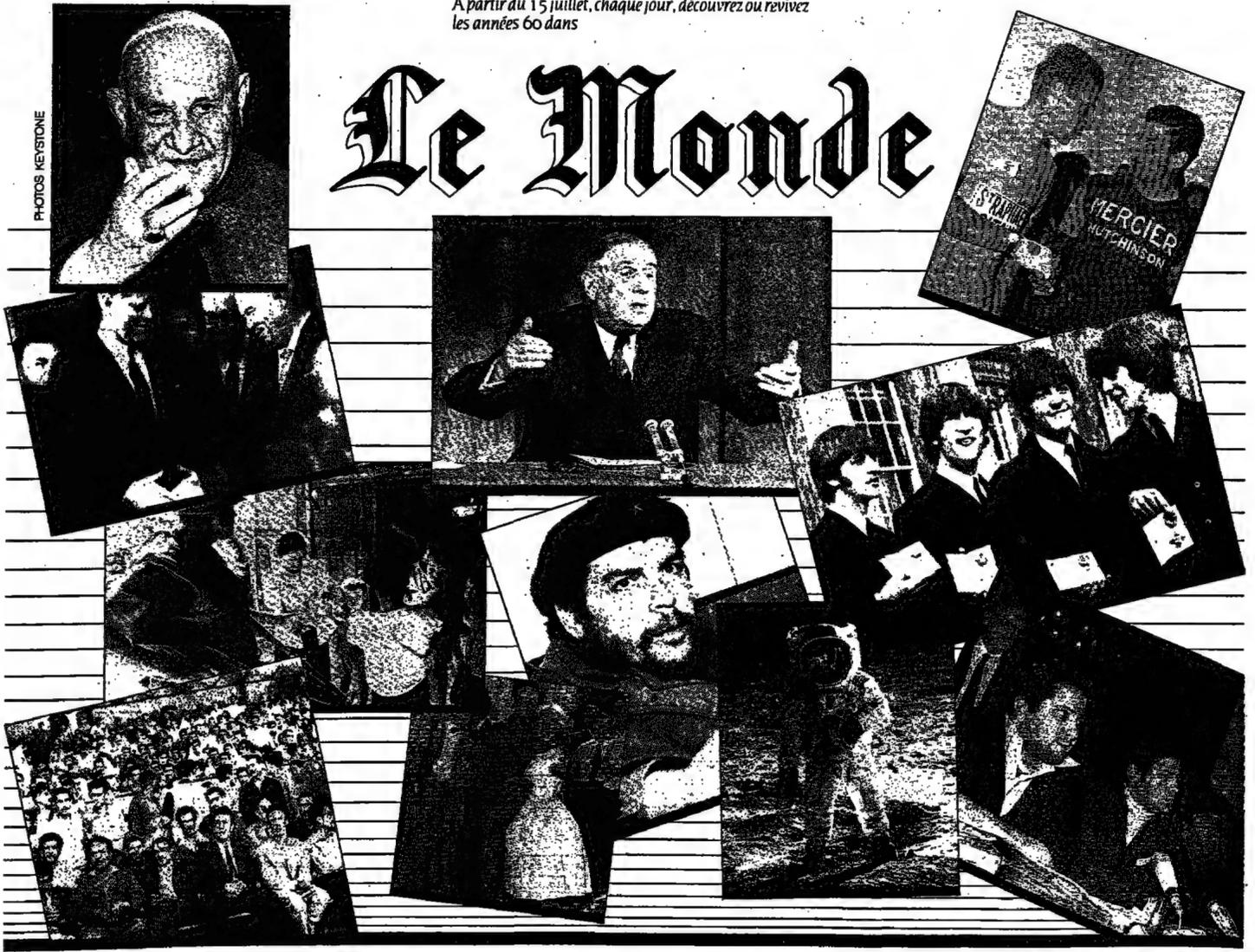
**Au début tout paraît simple.** De Gaulle règne sans partage. La coexistence pacifique promet la paix pour demain et Jean XXIII convoque Vatican II. L'Amérique, enlisée au Vietnam, prend le visage du diable quand nos intellectuels fondent leurs espoirs sur Cuba ou sur la Chine. Nouveau roman, nouvelle vague, nouvelle musique - celle des Beatles, il semble que des temps nouveaux soient venus. Les Français savourent les délices de la consommation.

**Et soudain tout se brise.** Une nouvelle guerre éclate au Proche-Orient. Paris s'enflamme un soir de mai. Prague sonne le glas des idées reçues. De Gaulle quitte le pouvoir.

En 40 épisodes, *Le Monde* retrace la décennie charnière du siècle : les grands événements, les hommes-clefs, l'évolution de la société, les idées nouvelles.

A partir du 15 juillet, chaque jour, découvrez ou revivez les années 60 dans

# Le Monde



PHOTOS KEYSTONE



... de la famille de la terre...  
... qui ont permis de faire...  
... un progrès de la science...

## Et que les kalachnikovs

... moment de la...  
... famille de la...  
... de la science...

... de la science...  
... de la science...

... de la science...  
... de la science...

## SIE DE TUNISIE (Tunis)

### grain de sable saharien

... grain de sable saharien...  
... grain de sable saharien...

## Le pont sur l'Adriatique

... Le pont sur l'Adriatique...  
... Le pont sur l'Adriatique...

# Le Monde CADRES

Ecole IPFA  
INSTITUT NATIONAL DE  
FORMATION D'ANIMATEURS  
SOCIO-EDUCATIFS  
PORT-MORT (EURE)

## ANIMATEUR(TRICE)

de formation chargé de l'animation et de la formation de stagiaires en formation DEFA, dominants enfance-jeunesse.

Conditions :  
- Expérience professionnelle d'animation ;  
- Expérience de la formation d'adultes ;  
- Connaissance des mouvements d'éducation populaire.

Adresse à : ÉCOLE DE IPFA  
Centre René-Durand  
Port-Mort, 27840 Aubreyville.  
Lettre de candidature, c.v.,  
photo d'identité  
AVANT LE 12 JUILLET 1986.

Ville de Decennes-Cherpeau  
125 000 habitants

Secrétaire Général  
ADJOINT

susceptible d'évoluer rapidement  
Secrétaire Général.

Adr. c.v. à Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
89151 Decennes-Cherpeau Cedex.

Association humanitaire  
recherche

RESPONSABLE  
GESTION QUALITÉ

Em. cv + photo, s/n° 7 414  
LE MONDE PUBLICITE  
5, rue de Montesson, Paris-7<sup>e</sup>.

## DEMANDES D'EMPLOIS

J.F., 27 ans, maîtrises anglais, commerce, gestion, offre collaboration. Langues : anglais, allemand, chinois. Expérience marketing direct. Documentation en commerce extérieur. T. 11 39-55-53. Ecrire sous le n° 8 888

LE MONDE PUBLICITE  
5, rue de Montesson, Paris-7<sup>e</sup>.

J.F., 37 ans licencié en droit, 10 ans exp. trav. associatif auprès des tribunaux, ch. poste collaboration dans Secteur d'activités dynamique ou coh. conseil. Lb. de sur. Paris ou Provence. Ecrire sous le n° 7 413

LE MONDE PUBLICITE  
5, rue de Montesson, Paris-7<sup>e</sup>.

JURISTE D'AFFAIRES  
Docteur en droit, 35 ans, 10 ans d'expérience bancaire, recherche poste de conseil.

Ecrire sous le n° 7 410  
LE MONDE PUBLICITE  
5, rue de Montesson, Paris-7<sup>e</sup>.

J.F. cherche emploi bureau, classement, comm. informatique. Ancienne opératrice vérificatrice sur système Bull Keybase. Livre de sur. Ecrire sous le n° 8 907

LE MONDE PUBLICITE  
5, rue de Montesson, Paris-7<sup>e</sup>.

Allemande, 23 ans, traductrice et interprète, F.A. copie, comm. fr. angl. esp. ital. sténodactylo, ch. emploi. Disponible 10-18h. Exp. ou 10. Ute Pirsch, G.-Adam-Str. 14, 8960 Kemnath, R.F.A. Tél. 1949-76597

J.H. diplômé IEP Paris (1981), maîtrise sciences occ. 2 ans exp. enseignement (BTS). Etude tous procédés de commerce France-étranger. Ecrire P. RAMSOUR, 23, rue Lator, 75019 Paris. T. 42-57-197

ASSISTANTE DIRECTION  
formation et exp. gestion personnel, recherche poste stable toutes régions. Ecrire sous le n° 7 393 M

LE MONDE PUBLICITE  
5, rue de Montesson, Paris-7<sup>e</sup>.

Femme, licence anglais et esp. dipl. technique. Disponible, exp. traduct. anglais, espagnol, portugais, en secteur Etude et prod. à l'étranger en France. Tél. 52-33-232

Rédaction presse, 36 ans, souhaite pratiquer sa plume, se consacrer à son punch à un groupe de Presse, secteur ou autres secteurs. Expérience communication. Hypermotivée, les tables rondes consommateurs, relations publiques, dictylo, anglais, libre de suite. Sans de l'initiative. Recherche poste à temps plein Paris. Tél. 46-23-28-23 le soir.

J.F., 23 ans, BTS tourisme, 1 an exp. de secrétariat tourisme et transport. Fortifiée, accompagnement groupes. Disponible à partir du 18 septembre 1986. Ecrire sous le n° 8 910

LE MONDE PUBLICITE  
5, rue de Montesson, Paris-7<sup>e</sup>.

H., 38 ans, Cause licenciement économique, sévères références service militaire ; chauffeur au ministère des armées, pu mécanique automobile (20 ans), cherche emploi chauffeur V.L. particulier ou administratif. Possibilité double emploi. Etudiant toutes occasions. Toutes régions.

Tél. su 49-49-99-90  
entre 16 h et 21 h.  
CATELAIN Christian,  
118 bis, allée Robillard,  
93220 Les Pavillonniers-Bios.

Jacques François, cherche, anglais, allemand, à l'étranger, parfaitement introduit dans les milieux d'affaires, cherche société ou groupe industriel capable développer commerce avec Asie du Sud-Est. Ecrire sous le n° 8 909

LE MONDE PUBLICITE  
5, rue de Montesson, Paris-7<sup>e</sup>.

## propositions diverses

Les possibilités d'emploi à l'étranger sont nombreuses et favorables. Demandez une documentation gratuite à la revue spécialisée MIGRATIONS (LMI) B.P. 281-09 PARIS CEDEX 09.

Les Editions ARGOUT (succédant à manuscrits, romans, poésies (faciles), conseils, statistiques). Tél. 49-49-37-42.

## INTERNATIONAL



charmilles technologies sa

## UN DES LEADERS DE L'ÉLECTRO-ÉROSION NOUVELLE LIGNE DE PRODUITS & SERVICES

## NOUVELLE SOCIÉTÉ NOUVELLE ÉQUIPE NOUVELLE USINE

Notre politique technologique alliée à notre philosophie d'entreprise font de nous, CHARMILLES TECHNOLOGIES S.A., un des leaders mondiaux dans la fabrication de machines-outils d'électro-érosion. Nos produits sont réputés par leur haute technologie et qualité.

Pour notre division RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, nous souhaitons engager un

## INGÉNIEUR INFORMATICIEN CFAO

Vous êtes diplômé d'une grande école et avez une expérience confirmée de 3 ans minimum dans le développement de logiciels CAO/CFAO, réseaux locaux.

Vous serez responsable d'une petite équipe de développement de logiciels CFAO sur mini et micro-ordinateur.

Si vous êtes intéressé à contribuer à notre succès et à vous parfaire dans un domaine faisant appel à des technologies de pointe, nous vous proposons de rejoindre notre équipe de développement à Genève et vous prions de soumettre votre offre de service à l'attention de Madame François, CHARMILLES TECHNOLOGIES S.A., rue de Lyon 169, 1211 GENÈVE 13, SUISSE, qui la traitera avec le plus grand intérêt et discrétion.

Pour de plus amples renseignements concernant ce poste, Madame François se tient à votre disposition au 1941.22/45-88-21.

Wir sind ein Chemieunternehmen mit Gesellschaften in mehr als 60 Ländern und beschäftigen rund 80'000 Mitarbeiter. Als weltweit grösster Hersteller von Farbstoffen investieren wir ständig in moderne Produktionstechnologie und Verfahrenstechnik. Für einen Produktionsbetrieb in Basel suchen wir einen

## Betriebschemiker

Ihre Aufgaben umfassen die Optimierung laufender Fabrikationsverfahren bzgl. Technik, Wirtschaftlichkeit, Qualität, Sicherheit und Ökologie. Zusätzlich sind Sie mitverantwortlich für die Einführung neuer Produkte und Verfahren und werden im Team an grösseren Investitionsprojekten mitarbeiten.

Wir denken bei der Besetzung dieser Stelle an einen jungen, möglichst promovierten Diplom-Ingenieur oder Diplom-Chemiker der Fachrichtung Verfahrenstechnik. Die Aufgabe verlangt von Ihnen hohe Belastbarkeit, Flexibilität, Freude an Teamarbeit und die Fähigkeit zur Führung von Mitarbeitern. Gute Englischkenntnisse sind unerlässlich. Französischkenntnisse von Vorteil.

Interessenten senden bitte ihre Bewerbungsunterlagen unter Kennwort - LM 691 - an Herrn Dr. U. Spaeti, CIBA-GEIGY AG, Personaldienst, Postfach, CH-4002 Basel.

# CIBA-GEIGY

**BIAO AFRIBANK**

**organisateur camerounais**

NOUS recherchons pour notre filiale BIAO CAMEROUN un ORGANISATEUR pour collaborer à la mise en place du schéma directeur de cette Banque.

De nationalité Camerounaise et de formation supérieure (Grande Ecole ou Université), il devra justifier d'une expérience de 5 à 7 ans du secteur bancaire.

Lieu de travail: DOUALA.

Adresseur C.V., photo + salaire actuel sous référence  
61.10/OC/792 à notre Conseil ADEQUATION  
62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris

Adresser C.V., photo + salaire actuel sous référence  
61.10/OC/792 à notre Conseil ADEQUATION  
62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris

Adresser C.V., photo + salaire actuel sous référence  
61.10/OC/792 à notre Conseil ADEQUATION  
62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris

Adresser C.V., photo + salaire actuel sous référence  
61.10/OC/792 à notre Conseil ADEQUATION  
62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris

Adresser C.V., photo + salaire actuel sous référence  
61.10/OC/792 à notre Conseil ADEQUATION  
62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris

Adresser C.V., photo + salaire actuel sous référence  
61.10/OC/792 à notre Conseil ADEQUATION  
62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris

## L'IMMOBILIER

### appartements ventes

1<sup>er</sup> arrdt

#### LOUVRE

dans très bel imm. XVII<sup>e</sup> arrt, 2 étages : living, 2 chambres, et living, 3 chambres, CHARMÉ PARFAIT ETAT. GARDÉ 45-67-22-88.

3<sup>e</sup> arrdt

#### CENTRE POMPIDOU

PLEIN CIEL - PENTHOUSE Grand living, 1 chbr, terrasse 2 200 000 F - URGENT. HAUGHTON 42-28-55-35.

4<sup>e</sup> arrdt

#### PRÈS PLACE DES VOYAGES

DANS HOTEL XVII<sup>e</sup> SUPERBE DUPLEX 140 m<sup>2</sup>, 2 chambres, 2 bains, carrels. DORESSAY 46-24-93-33.

5<sup>e</sup> arrdt

#### LUXEMBOURG

Entrée, cave, s. bas, w.c. cave. Pr 600 000 F. 43-27-28-80.

7<sup>e</sup> arrdt

#### PLACE DE BRETEUIL

Immense app. meublé et non, 4 chbrs, 1 living, 1 s. à m., 3 ét., sur verd., clair, calme, arr. de stég. 43-28-58-88.

8<sup>e</sup> arrdt

#### RUE DE BERRY

7 p., 290 m<sup>2</sup> dans imm. stand. grand, possibilité professionnelle. LERMS 43-55-58-88.

10<sup>e</sup> arrdt

#### EXCEPTIONNEL POUR INVESTISSEURS

STUDIOS 10 % NET GARANTIS PAR SOCIÉTÉ DE GESTION THEATRE PORTE-SAINT-MARTIN. VLS 5/PLACE S/R.-VS 42-05-13-02.

11<sup>e</sup> arrdt

#### BASTILLE

Imm. récent 31 m<sup>2</sup> et 2 p. 48 m<sup>2</sup> s/plan 42-72-40-19.

16<sup>e</sup> arrdt

#### AVENUE DE VERSAILLES

90 m<sup>2</sup> sur plan, 4 chbrs, balcon. IMMEUBLE RECENT. GARRI - 45-67-22-88.

17<sup>e</sup> arrdt

#### AVENUE CARNOT

De vue privilégiée, du studio au 4 p., bel imm. récent, 4 chbrs, balcon. GARRI 45-67-22-88.

PENNER BEAU STUDIO TOUT COMFORT, 148 000 F. TEL. 46-08-10-06.

18<sup>e</sup> arrdt

#### CALLAINCOURT, gd sté. arrt.

cave, w.c., bns. pose, mezzanine. 780 000 F. 42-84-18-28.

Studio 181 000 F  
3 pièces 249 000 F  
3 pbs 300 000 F  
3 pièces récent 423 000 F  
5 pièces récent 485 000 F  
5 p. 120 m<sup>2</sup> réc. 1 250 000 F  
Imm. Marcadet 42-92-01-82.

DANS LE IMMEUBLE

PENNER DE TAILLE, 100 m<sup>2</sup> environ, 1 250 000 F. Ce qui, selon le cas, peut être divisé en 2 ou 3 appartements. 271, rue des Pyrénées.

Part. vend STUDIO, arrt. gd, 12 m<sup>2</sup>, vis. p. pl., sem. 12 m<sup>2</sup>, de 15 h 30 à 17 h : 58, rue Orfila, 75020 Paris.

78-Yvelines

#### LE PECQ/LE VÉSINET

Part. vend dans bon immeuble, pers. payagé, 10<sup>e</sup> RER, spot, séjour, douche, 2 chambres, 73 m<sup>2</sup>, grande cuisine équipée, très calme, belle vue. PRIX : 330 000 F. T. 39-78-61-36.

92 Hauts-de-Seine

#### SAINT-CLOUD

132 bis, rue Tullière  
pet. imm. 4 ét., récent, etc.  
Vrai 3 pièces, 85 m<sup>2</sup>  
Grand balcon, plein sud  
Très calme, belle vue.  
PRIX : 730 000 F  
Tél. 46-55-51-58

94 Val-de-Marne

#### RER St-Maur-Créteil 4/5 p.

88 m<sup>2</sup>, imm. p.d.t. de vend. et arr. par. 620 000 F 43-57-77-52.

95-Val-d'Oise

#### SAINTE-GENEVIEVE

VEND APPT 3 PIÈCES, au 2<sup>e</sup> étage, dans résidence verdoyante, plein sud, parfait état, 68 m<sup>2</sup>, pers. transport SNCF, tout RER. PRIX : 380 000 F. Tél. 46-38-14-02 (H4).

### appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préférer 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. T. 46-73-20-67 même le soir.

### locations non meublées demandes

Paris

### EMBASSY SERVICE

Recherche un locataire ou à l'achat APPTS DE SDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et centre de stés multinationales. Tél. : 45-62-78-99

Pour cadres supérieurs et employés GRAND LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE recherche URGENT, libre de suite, ou septennaire, après des catégories, studios, villas, Paris et environs. Tél. : 46-03-30-33 DE 9 H 45 à 19 HEURES.

locations meublées demandes

Paris

### OFFICE INTERNATIONAL

recherche pour ses directions locales apprs de standing, 4 pièces et plus. 45-25-65

### MONDIAL MERCURE

recherche STUDIOS et 2 PCHS pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING pour ambassades et sociétés. S'adresser SERVICE CLIENTEL, Tél. : 42-56-28-16.

SERVICE AMBASSADE pour cadres supérieurs Paris et environs. Tél. : 46-03-30-33 DE 9 H 45 à 19 HEURES.

### Accessoires

#### auto

#### AUTORADIO

Pose immédiate de TOUT autoradio même sch. allumé. Ex. : un poste PO GO 7M K7 stéréo à 475 F. arr. 125 F. Ouvert MÉME le lundi. TOUS ACCESSOIRES AUTOS.

#### AUTOTEC

93, avenue d'Orléans Paris-13<sup>e</sup>. T. 43-31-73-56. M. Tolbac.

### Enseignement

#### La Centre GURDJIEFF OUSPENSKI

pour le développement intellectuel de l'homme. Tél. 64-36-81-89.

#### Artisans

Entreprises de menuiserie, installation et rénovation. Un travail sérieux et soigné, possibilité tous déplacements. D.M.I. Tél. (11)43-83-82-29.

#### Bijoux

#### ACHAT BIJOUX OR BRILLANTS

Anciens, modernes, argenterie PERRODO, bij. des Italiens, Opéra, 4, Châteaufort-Ardin; Ecole, 32, av. Victor-Hugo. Ventes - Occasions - Échanges.

BIJOUX ANCIENS BLAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Assolvi, 43-64-00-82. PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Meurtier Cité ou Hôtel-de-Ville.

#### Cours

Vous aimez jouer de l'harmonica ? Facile à bien jouer avec un bon professeur. C'est-à-dire : 10 à 12 h et de 16 h à 20 h.

#### Livres

Les Editions universitaires recherchent pour la constitution de leurs archives quelques exemplaires de Littérature, édition 1960, paru sous leur marque éditoriale. Faire offre ÉDITIONS UNIVERSITAIRES 17, rue de Valenciennes, Paris-11. Tél. : 46-48-76-90, poste 20.

### bureaux

#### Locations

#### VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM Constitution de Sociétés, Déclarations et tous services. Permanence téléphonique. 43-55-17-50

#### DOMICILIATIONS DEPUIS 90 F

par. ST-MONORE 42-88-84-91, PARIS-12<sup>e</sup>. 43-40-61-50. CONSTITUTION SARL 2 000 F HT.

#### 17<sup>e</sup> PLACE WAGRAM

(prox.) BURX 15 à 250 m<sup>2</sup>. Aménagements rés. standing. ACTE 43-80-90-10.

Votre adresse commerciale ou SIÈGE SOCIAL

#### CONSTITUTION STES

Prix complétés. Délais rapides. ASPAC 42-93-60-50 +

Votre adresse commerciale

#### SIÈGE SOCIAL ÉTOILE

1<sup>er</sup> meublé gratuit 90 F/mois. Formalités RC RM SARL. Tous services. I.C.A. 45-00-64-96 +

#### ÉTOILE

#### BUREAUX MEUBLÉS

très agréable standing, sous-sol, tous services. Tél. 11 47-27-16-69.

#### RER BOISSY-ST-LÉGER

Villecennes, superbe maison bourgeoise, par 2 113 m<sup>2</sup>, triple séjour 90 m<sup>2</sup>, 4 chbrs, salle, 11 ch. 240 m<sup>2</sup> hab., terraces, balcon, sous-sol, corral, gran. amén. 1 985 000 F. MAS IMMOB. 43-45-88-63.

60 KM AX-EN-PROVENCE Meublé 400 m<sup>2</sup> terrain, 600 m<sup>2</sup>, VALLEUR 2 100 000 F. VENDU 1 480 000 F. Tél. 91-37-05-21.

### Moquettes

#### A SAISON MOQUETTE 100 % PURE LAINE

Prix depuis 89 F/m<sup>2</sup>. Tél. 46-68-81-12.

### Vacances

#### Tourisme

#### Loisirs

A louer août (jusqu'à fin mai) à Lacouraux (Tarn) 6 pers. Tél. 6231 60-62-48.

Pièce des Filles, disponible 15 juil.-31 août, 2 chbrs 60 m<sup>2</sup> sur jard. 800 m<sup>2</sup> à 42-38-67-26. 13 h - 19 h lundi à vendredi.

Part. env. Cannes, villa 6 pers., pisc., terr. 27-73-5-3 800; 24-31-61-3 550. Téléphone : 73-37-30-08.

Créteil en Touraine. Départ Rhodéz, voir 24 m, 3 chambres. Libre 20-7 au 10-8. 8 et 7 septembre. 5 000 F/jour. Tél. 93-39-49-82.

ANTIBES. Loue sept 3 p. suite, calme. Par semaine 6 000 F. (1) 29-14-97-63, 93-32-78-51.

Appartements à louer dans le Lux et la Haute-Savoie. Juillet. Tél. 65-20-10-82.

GORDES (84). A louer appartement maison dans hameau : 3 chambres, 2 terrasses, 2 salles de bains, 160 m<sup>2</sup>. Tél. juillet : 16-90-66-46-79. Tél. août : 16-90-78-83-87.

#### Troisième âge

S.O.S. SOLITUDE. Octog. aim. musique class. et str., dan. comm. personnes prévoyantes souffrant de la solitude. Tél. (1) 60-72-18-72 le mardi.

## L'AGENDA

### Accessoires

#### auto

#### AUTORADIO

Pose immédiate de TOUT autoradio même sch. allumé. Ex. : un poste PO GO 7M K7 stéréo à 475 F. arr. 125 F. Ouvert MÉME le lundi. TOUS ACCESSOIRES AUTOS.

#### AUTOTEC

93, avenue d'Orléans Paris-13<sup>e</sup>. T



# AFFAIRES

## FERMETURE D'UNITÉS D'ALUMINIUM A NOGUÈRES ET A RIOUPÉROUX

### Pechiney préfère le Canada et l'Australie à la France

La direction d'Aluminium Pechiney a annoncé, le mardi 8 juillet à Paris, en comité central d'entreprise (CCE), son nouveau plan industriel. Il prévoit la fermeture, sur les quatre ou cinq prochaines années, des usines de Noguéres (Pyrénées-Atlantiques, 700 personnes) et de Rioupéroux (Isère, 200 personnes). Les détails du plan industriel et du plan social seront présentés lors d'un prochain CCE à mi-septembre. Les

syndicats CGT, CFDT et FO de l'unité de Noguéres, ont observé un arrêt de travail de trois heures, le 8 juillet dans l'après-midi, et de nombreux commerçants des villes situées autour du site de Noguéres ont participé le même jour à une opération « ville morte » pour exprimer leur opposition à la fermeture de l'usine.

Pechiney ne modernisera pas Noguéres. Cette vieille usine - elle a vingt-six ans - des Pyrénées-Atlantiques, à la technique surannée, fermera progressivement ses portes au cours des cinq prochaines années (nos dernières éditions du 9 juillet). Ses 700 salariés partiront en préretraite ou seront licenciés. Parce que, affirme la direction d'Aluminium Pechiney, le prix de l'énergie auquel le groupe a accès en France ne permet pas d'envisager

« une rentabilité convenable » pour un investissement important dans l'électrolyse de l'aluminium. Et pourtant... En signant en juillet 1983 avec l'Etat actionnaire le contrat de plan de Pechiney, M. Besse, son PDG de l'époque, avait bien laissé à penser que « le maintien d'une base française dans le domaine de l'électrolyse de l'aluminium » passerait par la modernisation du site de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie),

actuellement en cours d'achèvement, et par « la rénovation ultérieure de l'usine de Noguéres ». Mais 1983 est bien loin. M. Besse a émigré chez Renault, les contrats de plan n'ont plus la cote, EDF a bon dos, et la vague du libéralisme bouscule les derniers scrupules. L'argument « énergétique » ne tient pas. Certes l'énergie entre, en moyenne, pour un tiers dans le prix de revient de l'aluminium. Certes le kilowattheure est plus cher en France qu'au Canada ou en Australie.

Le rapport est peut-être de 1 à 3 ou 4, comme l'affirme le groupe nationalisé, entre la France et les pays à énergie à bon marché où le kilowattheure coûterait 4 à 5 centimes. Mais tout cela n'est pas nouveau. Les contrats de fourniture d'électricité ne se négocient pas et ne se signent pas en quelques mois. Dès 1983, Pechiney connaissait les tarifs d'Hydroquébec au Canada et d'EDF en France.

#### Deux nouvelles usines

Ce qui est nouveau pour Pechiney en 1986, c'est le démarrage de deux unités d'électrolyse. L'une à Saint-Jean-de-Maurienne, qui lui donnera une capacité de 120 000 tonnes par an; l'autre à Bécancour, au Québec, d'une capacité de 230 000 tonnes, dont Pechiney détient 51 %. Pouvait-on réellement imaginer la mise en service de ces deux usines sans les compenser par des fermetures, d'ailleurs ce que le marché de l'aluminium est globalement stagnant depuis plusieurs années ? La consommation du monde occidental devrait atteindre 12,65 millions de tonnes en 1986, contre 12,5 en 1985 et 12,7 en 1984.

Le producteur français d'aluminium poursuivra donc son redéploiement géographique en privilégiant les pays dont l'énergie est à bon marché. Dans le cadre du nouveau plan industriel annoncé mardi, il ne restera plus en France que quatre sites d'électrolyse : Saint-Jean-de-Maurienne (625 personnes) et trois sites de plus faible importance, Ausat (Ariège, 175 personnes), Venhon (Savoie, 300 personnes) et Lanne-mezan (Hautes-Pyrénées, 415 personnes), chacun d'une capacité moyenne de 40 000 tonnes par an. Après la fermeture de Noguéres (115 000 tonnes) et d'une autre petite unité (25 000 tonnes) à Rioupéroux (Isère), annoncée en même temps, ce ne sont plus que 240 000 tonnes au maximum que pourra produire le groupe en France (contre 400 000 environ en 1982) et de l'ordre de 750 000 tonnes dans le monde (en n'attribuant à Pechiney que la capacité proportionnelle à sa participation financière, soit 37 % à Tomago, en Australie, et 51 % à Bécancour).

Pechiney peut certes affirmer que l'important est de conserver la recherche en France. Un nouveau centre verra ainsi bientôt le jour à Aix-en-Provence, qui emploiera à terme quelque 300 chercheurs. Pechiney oriente également de plus en plus ses fabrications vers des produits à forte valeur ajoutée. Mais un pays peut-il vivre uniquement de matière grise ? La richesse nationale ne vient-elle pas aussi de l'activité industrielle et des emplois qu'elle fournit ? Le plus piquant dans le cas de l'aluminium, c'est que la France perd une part de sa production alors même qu'elle dispose, dans ce secteur, de deux sérieux atouts : une bonne technologie dans l'aluminium (une cuve d'électrolyse sur deux dans le monde est de technologie Pechiney) et dans le nucléaire, qui devrait lui donner de l'électricité en abondance et à bon marché.

CLAIRE BLANDIN.

## LA REPRISE DE FERMENTA PAR MONTEDISON

### La fin du rêve de M. Refaat El Sayed

De notre correspondant

Stockholm. - M. Refaat El Sayed, patron de la société de biotechnologie suédoise Fermenta, annonçait le lundi 7 juillet, à la surprise générale, sa décision de vendre toutes ses actions personnelles à l'entreprise italienne Montedison pour une somme dont le montant exact n'a pas été révélé mais qui est sans doute supérieure à 3 milliards de couronnes (autant de FF). Ces titres représentent environ 80 % des avoirs de l'assemblée d'actionnaires, M. El Sayed quitte le conseil d'administration mais demeure « conseiller » de la direction.

En l'espace de quelques années, ce Suédois d'origine égyptienne, qui continuait à mener un train de vie modeste malgré ses succès en affaires, avait réussi à monter une belle entreprise et à prendre le contrôle de plusieurs sociétés étrangères, notamment en Italie, en France et aux Etats-Unis. Les actions Fermenta ont battu tous les records à la Bourse de Stockholm en 1985 et le PDG du groupe était couronné « homme de l'année » par la télévision. En janvier dernier, M. El Sayed franchissait un pas de plus en s'associant à Volvo dans un projet de restructuration de l'industrie pharmaceutique suédoise. Aux termes d'un accord de principe, le constructeur automobile devait céder ses actions dans les laboratoires Pharmacia et Leo en échange d'une part de 20 % du capital social de Fermenta nouvelle version, qui devenait l'un des dix grands mondiaux du secteur pharmaceutique. Volvo assurait de cette façon la diversification de ses activités, tandis que Fermenta avait trouvé le « muscle financier » dont il avait besoin pour poursuivre son expansion.

Mais le rapprochement ne s'est jamais fait. Depuis trois mois, M. El Sayed a, en effet, essuyé de nombreux revers car, dans l'industrie suédoise, tous ne voyaient pas d'un très bon œil la percée de ce nouveau venu. Les responsables de Pharmacia et de Leo le soupçonnaient, par

#### LA CHAÎNE HOTELIÈRE MARRIOTT : DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION

De passage à Paris, M. Bill Marriott a annoncé son intention de promouvoir deux nouveaux produits. Le groupe américain Marriott (hôtellerie, restauration) est la neuvième chaîne au palmarès mondial, avec un revenu net consolidé en progression de 19,74 % en 1985 ainsi que le confirme le bilan qui vient d'être publié. Le taux annuel de développement de la société a atteint ce rythme depuis plusieurs années. La diversification des produits proposés est la clef de cette croissance.

La société Marriott, fondée en 1927, occupe en 1985 140 000 personnes, compte 69 800 chambres et ses ventes atteignent 4,2 milliards de dollars. Née dans la restauration, elle s'est diversifiée en multipliant ses activités : restauration d'aéroports, restauration aérienne (150 compagnies), d'entreprises ou de collectivités. Mille quatre cents fast-food et des restaurants familiaux viennent compléter ces services. La chaîne fournit aujourd'hui deux millions de repas par jour. Mais c'est grâce à l'hôtellerie (qui représente aujourd'hui 50 % de son activité) que le groupe continue à progresser. Il compte 140 hôtels aux Etats-Unis et, après s'être développé dans le secteur traditionnel (grands établissements de centre-ville ou d'aéroports), il a investi dans l'hôtellerie de luxe et fait une apparition tardive sur le marché international : Marriott a ouvert onze hôtels en Europe et au Proche-Orient. Il possède à Paris l'hôtel Prince-de-Galles. Le groupe prévoit de multiplier par deux le nombre de ses établissements en Europe.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

#### RENAULT POURSUIT SA REMONTÉE

Le mois de mai avait été le signe d'un redressement commercial pour Renault. Juin confirme cette tendance. Sur un marché qui poursuit sa reprise (+ 4 à 5 % par rapport à juin 1985), Renault, selon les premiers chiffres disponibles, aura représenté près de 35 % des immatriculations (contre 33,1 % en mai et 28,7 % en 1985). La montée en puissance de la Renault 21 (environ 10% des immatriculations), lancée en mars, et le succès confirmé de la Supercinqui qui dépasse 10 % du marché) expliquent largement ces performances.

Mais juin aura également été profitable à Peugeot SA. Après un tassement de sa part de marché en mai (30 %), la firme de Sochaux

retrouve, avec près de 34 % de pénétration, un niveau plus en rapport avec ses performances antérieures. La 205 Peugeot, dopée par la campagne sur le modèle Junior, retrouve la première place devant la Supercinqui avec plus de 12 % des immatriculations.

Au total, ce sont les étrangers qui font les frais de ce double succès : leur pénétration chute à 32 % (contre 36,9 % en mai et 36,6 % en 1985). Mais les constructeurs français se gardent de tout triomphalisme au vu des résultats d'un seul mois. Le second semestre devrait cependant confirmer la tendance à la reprise du marché automobile, notamment grâce au Salon de Paris.

C. B.

exemple, de ne s'intéresser qu'aux divisions biotechnologiques de leurs entreprises et de vendre ensuite, à bon prix, les autres secteurs à d'autres groupes. Un écologiste avait même prétendu que M. El Sayed devait aussi réviser que M. El Sayed titulaire d'un doctorat américain de microbiologie appliquée. En fait, il n'avait aucun diplôme. Il y a quelques semaines, le PDG de Volvo, M. Gyllenhammar, qui sahuait au mois de janvier le « génie des affaires » de M. El Sayed, annulait l'entente conclue avec Fermenta, durement critiquée par l'inspection des banques et le conseil de direction de la Bourse de Stockholm pour irrégularités et bilans « enjolivés ». Enfin, le vendredi 4 juillet, Pharmacia et Leo annonçaient leur décision de fusionner pour former le trentième groupe mondial de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique.

Ce fut sans doute, pour M. El Sayed, la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Aujourd'hui, il accuse ses « ennemis » dans les milieux d'affaires suédois d'avoir volé ses

idées et de réaliser la restructuration envisagée sans lui. « Les responsables de l'industrie suédoise me découvrent profondément : j'ai été malmené et maltraité », a-t-il déclaré avec amertume au cours d'une conférence de presse à Stockholm.

Pour vendre ses actions au groupe italien Montedison, M. El Sayed, qui a assuré avoir « beaucoup d'autres idées », doit recevoir un préalable l'accord du conseil d'administration de Fermenta, des syndicats et du gouvernement. Les syndicats sont pour le moment assez sceptiques. Certes, Fermenta était un groupe multinational. La majeure partie du chiffre d'affaires, de quelque 7 milliards de couronnes, était réalisée dans des unités de production à l'étranger, mais la direction et l'usine de production de base, avec ses deux cents employés, restaient à Strängnäs, à 70 kilomètres de Stockholm. L'entrée en lice de Montedison va sans doute entraîner des changements, qui, selon les syndicats, peuvent compromettre à terme l'emploi.

ALAIN DEBOVE.

#### LE PROJET DE FUSION CGE-ITT

### Siemens demande la création d'un « marché européen » des télécommunications

Le groupe ouest-allemand Siemens veut racheter la Compagnie générale de construction téléphonique (CGCT), société française nationalisée en 1982 et spécialisée dans les télécommunications. « Nous demandons à accéder au marché français. S'il y a une solution européenne pour le téléphone, il faut qu'il y ait aussi un marché européen », a déclaré, le 7 juillet, son président, M. Karlheinz Kaske, en faisant allusion au projet de fusion annoncé la semaine passée entre la CGE française et l'américain ITT.

Le message de Siemens est clair et net : les vastes restructurations qui s'engagent dans l'industrie européenne doivent être coordonnées. Pour Siemens, cela n'est envisageable qu'en échange d'un contrôle allemand sur la CGCT, qui détient 15 % du marché des P et T françaises. Quitte - la seconde étape est déjà prévisible - à mieux « équilibrer » ensuite les parts respectives. Le gouvernement français s'attendait à cette réplique de Siemens à la

fusion CGE-ITT. Elle ne surprend personne, sauf peut-être les libéraux, qui trouveront étranges ces marchandages pour des marchés auxquels se livrent les firmes, sans que ni les P et T ni la Bundespost, qui, après tout, devraient être maîtres de leurs achats, ne pipent mot... MM. Madelin, ministre de l'Industrie, et Longuet, secrétaire d'Etat aux P et T, favorables à l'opération CGE-ITT, ne trouveront-ils pas que le dominant-donnant qui s'annonce ressemble fort à une « cartellisation » du marché franco-allemand ? D'autres entreprises sont candidates pour la reprise de la CGCT de suédois Ericsson, l'américain ATT, le canadien Northern Telecom. M. Madelin avait lui-même ouvert la compétition pour choisir l'entreprise qui offrirait les meilleures conditions. Devra-t-il choisir Siemens dans le but « stratégique » de favoriser la fusion ITT-CGE ? En fusionnant avec ITT, la CGE souhaite « acheter » une part du marché ouest-allemand. Comme le démontrent les demandes de Siemens, cet « achat » est possible, mais il n'est pas simple. La tâche du gouvernement français, qui devra répondre sur ce projet avant la fin juillet, se complique.

E. L. B.

#### CONSTRUCTION NAVALE

### Les chantiers de Cherbourg devront supprimer le quart de leurs effectifs

De notre correspondant

Cherbourg. - Rendues célèbres par l'affaire des « vedettes de Cherbourg », - disparues en décembre 1985 - les vedettes de la Marine nationale, le chantier n'aurait plus construit que des chalutiers depuis le début de la décennie. Après une première vague de départs à la retraite, dont certains par anticipation, dès 1984, les chantiers Amiot, qui employaient alors mille deux cents ouvriers à Cherbourg, se voient dans l'obligation d'anticiper leur compétitivité face à la concurrence des chantiers étrangers, voire espagnols ou italiens. Pour cela, deux cent soixante et un postes de travail devraient être supprimés d'ici à la fin de l'année.

Attendus depuis plusieurs mois, la mauvaise nouvelle a été révélée par la presse locale à l'issue d'un conseil d'administration, il y a quelques jours, au siège parisien de la société. Mais l'attitude de la CGT, majoritaire dans l'entreprise, n'a toujours pas permis d'officialiser le « plan social » préparé par les conseillers de M. Amiot et de ses deux filles, héritières du petit empire créé par l'ingénieur cherbourgeois.

Avionneur à ses débuts en 1914, Félix Amiot - rival de Marcel Dassault avant-guerre - avait fondé des sociétés particulièrement solides en se reconstruisant, d'abord, dans la fabrication de matériel ferroviaire, puis de chalutiers et, enfin, de petits bâtiments de guerre dont la réputation de rapidité, de robustesse et de manoeuvrabilité n'est plus à faire.

Sans cesse améliorées, dotées de ses armes les plus modernes au fur et à mesure de leur apparition sur le marché, les vedettes du type *La Combattante* sont toujours à l'avant-garde. Après Israël, la République fédérale d'Allemagne, la Malaisie, le Qatar, la Tunisie et le Gabon en ont acquis jusqu'en 1980. La crise mondiale plus que la concurrence

internationale a toutefois mis un frein à cet engagement et, sans une commande de dix patrouilleurs du type service public par la Marine nationale, le chantier n'aurait plus construit que des chalutiers depuis le début de la décennie.

Après une première vague de départs à la retraite, dont certains par anticipation, dès 1984, les chantiers Amiot, qui employaient alors mille deux cents ouvriers à Cherbourg, se voient dans l'obligation d'anticiper leur compétitivité face à la concurrence des chantiers étrangers, voire espagnols ou italiens. Pour cela, deux cent soixante et un postes de travail devraient être supprimés d'ici à la fin de l'année, soit le quart environ de l'effectif encore au travail. Pour cent trente ouvriers, il s'agit du licenciement pur et simple, ce qui implique encore une demande d'autorisation auprès de la direction départementale du travail. Cinquante autres bénéficieraient de la convention du Fonds national de l'emploi qui permet de partir à la retraite à cinquante-cinq ans. Quarante autres seraient l'objet de mutation ou de transformation à mi-temps d'emplois à temps complet.

La CGT a invoqué le « délit d'entraîné » - un membre du comité d'entreprise n'aurait pas accès à temps le dossier préparé par la direction - pour faire annuler, le mardi 8 juillet, une réunion extraordinaire de comité d'entreprise appelé à connaître le « plan social », dont le contenu est pourtant connu de tous depuis les révélations des journaux. Un rassemblement convoqué le même jour par la CGT - à trois jours de la fermeture annuelle des chantiers pour congés - n'a pas eu le retentissement escompté : il n'a réuni que cinq cents manifestants dans les rues de Cherbourg.

RENÉ MORIAND.

#### UNE ÉTUDE DU CEPME ET DU PLAN

### La réduction d'activité et les problèmes de management sont à l'origine des défaillances d'entreprises

La crise a bon dos. Si le tiers des défaillances de petites et moyennes entreprises industrielles est effectivement dû à une réduction de leur activité, conscience directe de la dégradation du climat économique, 23 % d'entre elles proviennent de problèmes de management résultant soit d'une incapacité du dirigeant à s'adapter à de nouveaux produits, soit d'une incompétence pure et simple. Tel est le constat sans complaisance - simple confirmation pour quiconque est en contact régulier avec le monde des affaires - que permet de dresser l'étude réalisée par le Crédit d'équipement des PME (CEPME), en liaison avec le commissariat général du Plan, à partir d'un échantillon de trois cents cas d'entreprises défaillantes recensées en 1983-1984.

Cette enquête revêt d'autant plus de poids qu'elle a été effectuée avec l'aide des syndicats et administrateurs judiciaires, et les partenaires sociaux y ont attaché sans doute un intérêt tout particulier quand on sait que sur les 450 000 personnes qui ont perdu leur emploi pour cause de licenciement économique durant l'année dernière, environ 30 % d'entre elles ont été réduites au chômage pour cause de défaillance de leur entreprise. Quelquefois, il est vrai, parce que la transmission de l'entreprise, autre vaste problème, n'avait pu être assurée. Dans 80 % des cas de défaillances d'entreprises répertoriées, une cause unique a pu être iso-

lée, même si elle s'est, le plus souvent, combinée avec d'autres facteurs de détérioration qui ont précipité le déclin de l'entreprise. Celle-ci résulte, dans 33 % des cas d'une réduction d'activité dont il faut chercher l'origine essentiellement dans la baisse de la demande (25 %), qu'elle soit tendancielle ou accidentelle; mais aussi dans la perte de clients importants, ce qui pose le problème des entreprises sous-traitantes ou des firmes dépendant d'un nombre trop réduit de clients. La réduction des marges et de la rentabilité (18 %) constitue également un signe avant-coureur de la défaillance, et dont les raisons proviennent de choix stratégiques inadéquats ou de la rigidité excessive des prix de vente.

Si les problèmes de trésorerie (19 %) entrent pour une bonne part dans les causes principales de mortalité de ces PME, ce sont les problèmes de management qui retiennent l'attention avec 23 % des causes de défaillance invoquées par les professionnels. Dans le détail, ceux-ci mettent en avant l'incapacité du dirigeant et des choix stratégiques inadéquats, tels que des investissements surdimensionnés, l'échec d'une politique d'innovation ou de diversification, l'acceptation de marchés non rentables afin de maintenir l'activité... ou encore la désorganisation ou la méconnaissance du niveau de l'équipe dirigeante, la formation technique insuffisante du dirigeant, voire la méconnaissance du prix de revient.

#### VILLE DE PALERME

ASSESSORAT MUNICIPAL AU TOURISME. AUX SPORTS ET AUX LOISIRS 9044 - VIA CROCE ROSSA, 28



## FÊTE DE SAINTE ROSALIE

10-15 juillet

- Jeudi 10 juillet - 10 h : Cortège du Saint palermitain partant du Palazzo della Aquila.
- 21 h : Illumination des monuments baroques.
- 23 h : Feu d'artifice d'inauguration.
- Vendredi 11 juillet - 20 h : Cortège en vêtements du dix-huitième siècle.
- Samedi 12 juillet - 11 h : Hommage à Son Excellence le cardinal Pappalardo.
- 21 h 30 : Concert de musique baroque en la cathédrale de Palerme.
- 22 h 30 : Spectacles de feu d'artifice à Mondello.
- Dimanche 13 juillet - 17 h : Char triomphal.
- 21 h : Spectacle de variétés.
- Lundi 14 juillet - 19 h : Messe solennelle en la cathédrale.
- 22 h 30 : Feu d'artifice à la Marina.
- Mardi 15 juillet - 19 h : Procession solennelle des reliques de sainte Rosalie.



هناك من الأصل

Le batti à moins

ÉTRANGER

ENTREPRISES

هلنا منة لأصل

ÉNERGIE

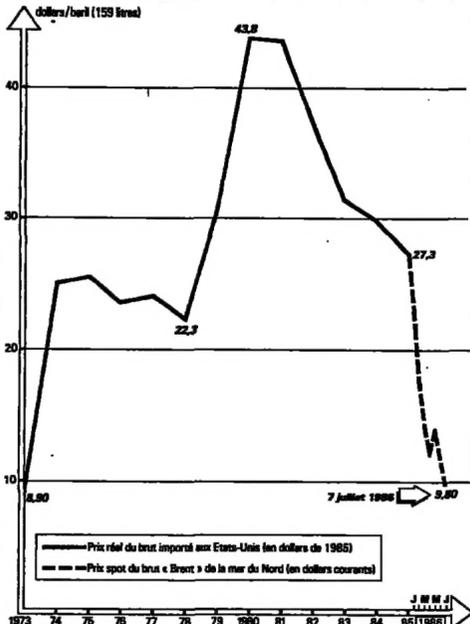
Le baril à moins de 10 dollars

(Suite de la première page.) Une fois ses objectifs atteints, et la discipline retrouvée au sein de l'OPEP, il y a toutes chances que le royaume saoudien cherchera à ramener le prix dans la fourchette qui lui semble idéale à moyen terme: entre 17 et 19 dollars par baril. Deux fois plus qu'aujourd'hui. Un bon tiers de moins que l'an dernier - 28 dollars environ. Reste à savoir quand? Ce n'est pas le plus facile.

d'abord rempli les stocks des compagnies, puis provoqué un surplus qui, aujourd'hui, se traduit dans les cours. Actuellement, les cuves débordent: - Les raffineurs n'arrivent plus à stocker, même si les prix sont bons et qu'ils désirent en profiter - assure un négociant. « Il n'y a plus une capacité de stockage disponible dans toute l'Europe du Nord », confirme un autre. Or, l'Arabie saoudite, le Koweït, les Emirats arabes unis, l'Irak continuent de pousser leur rythme d'extraction. Le royaume Wahabite a doublé son rythme d'extraction depuis un an. Ses alliés suivent avec plus ou moins d'ampleur le mouvement. Comme la plupart des autres pays de l'OPEP, sauf l'Iran, l'Algérie, la Libye et le Venezuela, gênés par

des difficultés d'écoulement ou des capacités de production insuffisantes, font de même, poussés par des besoins financiers pressants, l'organisation, au total, a retrouvé depuis un mois son niveau de production de 1982: entre 19 et 20 millions de barils/jour, soit

production, de se laisser durablement enfermer dans une situation insoutenable pour l'équilibre financier de leur pays. En cas d'échec, à Genève à la fin du mois, la dépression du marché pourrait durer encore quelque



ÉTRANGER

L'Argentine et le Brésil veulent créer un marché commun d'Amérique du Sud

Après deux ans de négociations, l'Argentine et le Brésil vont signer, le 28 juillet, un accord qui prévoit, entre les deux pays, la levée des barrières douanières pour les produits

industrialisés. Cet accord établit des mécanismes de consultation obligatoire entre les deux gouvernements avant toute décision d'ordre monétaire ou susceptible d'influer sur la valeur des échanges.

LA CHINE VEUT RÉINTÉGRER LE GATT

La Chine va « bientôt » demander officiellement à réintégrer le GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce), a annoncé le mercredi 9 juillet, un porte-parole du ministère des relations économiques et commerciales avec l'étranger.

L'accord stipule la mise en place de stocks d'intervention qui seront à la disposition de l'un ou de l'autre pays pour lutter contre les hausses conjoncturelles du prix des produits de grande consommation ayant une influence prépondérante sur l'indice du coût de la vie. Il prévoit enfin la création d'un statut d'entreprises binationales.

La demande de réintégration vise à une plus grande ouverture de la Chine sur le monde extérieur et à développer ses relations économiques et commerciales avec les pays membres du traité, sur les bases de l'égalité et de l'intérêt mutuel, a indiqué le porte-parole.

D'autres protocoles encore en négociation devraient être ajoutés d'ici à la fin du mois.

La Chine, qui fait partie des quatre-vingt-huit Etats signataires du traité à sa création en 1947, avait suspendu sa participation, « pour des raisons historiques », a indiqué le porte-parole, en 1949 à l'avènement du régime communiste. - (AFP.)

Dans l'esprit de ses promoteurs, cet accord n'est pas seulement un arrangement bilatéral mais constitue bien la première étape d'un véritable marché commun d'Amérique du Sud.

Le but, à terme, est de créer un nouvel espace économique susceptible de donner à ses partenaires une perspective autre que celle de « se faufiler dans les interstices » des marchés régionaux déjà existants (CEE, Etats-Unis, COMECON, Japon/Aséan).

Le premier à s'y associer, a confirmé un responsable argentin, pourrait être - dès le mois d'août - l'Uruguay qui, en raison de sa situation géographique comme de sa spécialisation dans les activités de services, pourrait constituer le pont idéal entre les deux pôles de la nouvelle entité. - (AFP.)

ENTREPRISES

British Steel fait des bénéfices

British Steel Corporation, l'entreprise sidérurgique nationale britannique, a dégagé, en 1985, son premier bénéfice net depuis onze ans. Après impôt, celui-ci s'élève à 38 millions de livres, contre une perte de 383 millions un an plus tôt et un déficit record d'un milliard de francs en 1981. Ce résultat a été obtenu par une concentration sur les unités les plus rentables et les plus modernes, et par une réduction des effectifs, qui sont passés de 208 000 en 1977 à 54 200 en 1986. - (AFP.)

d'assurances suisses et d'une allemande. Le chiffre d'affaires cumulé du nouveau groupe d'assurances (Via et IARD) sera de l'ordre de 5,6 milliards de francs.

US Steel change de nom

La première entreprise sidérurgique américaine US Steel va désormais s'appeler USX Corporation. Ce changement de nom correspond à une restructuration, USX Corp. devenant la société mère de quatre unités (Marathon Oil, Texas Oil and Gas, US Diversified Group et USS), dont seule la dernière traite de l'acier. Des rumeurs ont couru sur la volonté d'US Steel de se désengager complètement de la sidérurgie.

BL (British Leyland) devient le Rover Group

Pour faciliter une remontée de l'image de la marque d'automobile britannique dans le monde, BL, précédemment British Leyland, s'appellera désormais le Rover Group. Cette annonce a été accompagnée de la démission du directeur général de la division voitures particulières, M. Ray Horrocks, et d'une nouvelle aggravation des comptes.

Assurances: rapprochement entre Rhin-et-Moselle et le groupe Via

Le groupe d'assurances strasbourgeoises Rhin-et-Moselle, présidé par M. Michel Léonet, va se rapprocher du groupe parisien Via Assurance, filiale de la Compagnie de navigation mbte, en réunissant au sein d'une compagnie commune les branches assurance-vie des deux groupes, avec un chiffre d'affaires annuel de 1,2 milliard de francs. Rhin-et-Moselle détient 52 % de cette nouvelle compagnie, que présidera M. Léonet, et 30 % dans la compagnie Via IARD. A l'issue de cette opération, la Compagnie de navigation mbte sera le premier actionnaire du holding Rhin-et-Moselle SA, avec 22,7 %, d'une compagnie au côté du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine (15,2 %), de la Sogenal,

La caisse régionale du Crédit agricole de la Creuse redresse la barre

La caisse régionale du Crédit agricole, dont les comptes avaient été refusés par la caisse nationale en avril, va regrouper ses moyens, en particulier pour les services informatiques, avec la caisse du Puy-de-Dôme. Il devrait en résulter un allègement des charges et un meilleur service, sans pour autant que des licenciements soient nécessaires. La crise financière n'ayant pas affecté la confiance de la clientèle, les difficultés de la caisse régionale de la Creuse sont en voie de réorption par la nouvelle direction. - (Corresp.)

UNE LETTRE DE M. NICOLAY VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ETAT

A la suite de notre article « Le Conseil d'Etat examine le projet d'ordonnance sur la privatisation » (le Monde du 9 juillet), M. Pierre Nicolay, vice-président du Conseil d'Etat, nous écrit:

Faisant état de la saisine du Conseil d'Etat par le gouvernement du projet d'ordonnance sur la privatisation, vous mentionnez « un certain mécontentement du gouvernement » dû au fait que ce texte doit être examiné par une commission spéciale et que cette commission serait, à ses yeux, « trop marquée à gauche ».

Je précise ceci: 1) La procédure de la commission spéciale est la procédure normale d'étude préparatoire lorsque plus de deux sections du Conseil d'Etat sont intéressées, ce qui est le cas de l'espèce, et cette procédure n'a en aucune manière été contestée par le gouvernement; 2) C'est faire injure aux membres de la commission que de penser, comme le fait votre article, qu'ils peuvent manquer au devoir d'objectivité en raison de fonctions qu'ils ont pu remplir dans le passé à l'extérieur du Conseil d'Etat.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

EPARGNER POUR INVESTIR

SLIVARENTE Société d'Investissement à Capital Variable

Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 1986

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, tenue le 24 juin 1986 sous la présidence de M. RENAULT a approuvé les comptes de l'exercice 1985 1986: Revenus distribuables: F 466 25 millions; Revenu global par action: F 19 22 composé d'un dividende net de F 17,73 et d'un emploi de F 1,49; Mise en paiement dès le 25 juin 1986 au titre du coupon n° 32.

GESTILION Société d'Investissement à Capital Variable

Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1986

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, tenue le 25 juin 1986 sous la présidence de M. RENAULT a approuvé les comptes de l'exercice 1985 1986: Revenus distribuables: F 724 17 millions; Revenu global par action: F 16 51 composé d'un dividende net de F 5 840 20 et d'un emploi de F 10 67; Mise en paiement dès le 27 juin 1986 au titre du coupon n° 4; Convenue les années précédentes, le montant du dividende pourra être remis en achats de la Société, en franchise totale de droit d'enregistrement, pendant un délai de trois mois à compter de la mise en distribution.

CREDIT LYONNAIS

alain manoukian

- CA du 1er semestre: + 17 %; Option pour le paiement du dividende en actions.

L'AGO du 20 juin 1986, présidée par M. Alain Manoukian, a approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui se soldent par un bénéfice net de 26 MF, contre un bénéfice à structure comparable de 13,3 MF, soit une progression de 96 %.

Le dividende a été fixé à 4 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 2 F, soit un revenu global de 6 F.

Les actionnaires pourront, du 1er au 15 juillet, opter soit pour le paiement en espèces, soit pour le paiement en actions, dont le prix d'émission a été fixé à 640 F et la jouissance au 1er janvier 1986.

Extension de l'objet social: Une AGE s'est tenue le 20 juin, à la suite de l'AGO. Elle a approuvé une extension de l'objet social à la prise de participation ou d'intérêts dans toute société ou entreprise, ainsi que l'acquisition ou la gestion de toute valeur mobilière.

Perspectives 1986: La CA au 30 juin s'établit à 183 MF contre 156 MF au premier semestre 1985, soit une progression de + 17 %.

Ces chiffres se situent dans le cadre des prévisions formulées pour l'ensemble de l'exercice, à savoir: chiffre d'affaires en hausse de 15 à 20 % et bénéfices net en hausse de 20 à 30 %.

Empruntez. C'est le moment.

Pour exporter plus et mieux, il faut investir. Aujourd'hui, la BFCE vous propose des prêts avantageux, à taux fixe, de 3 à 12 ans. Avec nous, sachez profiter de la baisse des taux. Appelez-nous. Nous étudierons la formule qui vous convient.

NUMERO VERTI 05.23.99.04

- AMIENS 22.81.31.87 - BAYONNE 59.25.60.10 et 11; BORDEAUX 56.52.21.00 - CERGY-PONTOISE (1) 30.38.11.22 - CRÉTEIL L'ÉCHAT (1) 43.77.18.88; DIJON 80.43.81.34 - GRENOBLE 76.44.82.81; LE HAVRE 35.22.45.24 - LILLE 20.30.60.82; LIMOGES 55.79.58.77 - LYON 78.77.16.00; MARSEILLE 91.54.00.09 - NANCY 83.20.80.87; NANTES 40.47.08.33 - NEUILLY (1) 47.47.50.00 - ORLÉANS 38.42.05.10; PARIS LA DÉFENSE (1) 47.96.61.11; PARIS NORD/LE BLANC-MESNIL (1) 48.64.04.38 - REIMS 36.04.04.40; ROUEN 35.98.27.87 - RUEIL-MALMAISON (1) 47.49.10.92; ST-QUENTIN-EN-YVELINES (1) 30.44.02.27; STRASBOURG 88.32.48.80 - TOULOUSE 06.62.11.31 - VEZIZY-VILLACOULAY (1) 39.46.97.32



BFCE

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE ÉTRANGER - SIÈGE SOCIAL: 21, BOULEVARD HAUSMANN - 75001 PARIS CEDEX 09 - A. C. LITANGES, SUCFURNALS - LONDRES, MILAN, NEW YORK, HOUSTON, SAN FRANCISCO, SINGAPOUR - BUREAUX DE REPRÉSENTATION: BANGKOK, CARACAS, HONG-KONG, JAKARTA, LE CAIRE, MEXIQUE, MONTEVIDEO, NEW YORK, ROMA, SÃO PAULO - DÉLÉGATIONS COMMERCIALES: BOGOTA, BOMBAY, JOHANNESBURG, PEKIN, TAÏPEI.

PAR MONTEDISON

M. Refaat El Sayed

Le président égyptien M. Refaat El Sayed a déclaré à l'occasion de sa visite en France que le pays cherchait à développer ses relations économiques et commerciales avec la France. Il a souligné l'importance de la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'énergie et de l'industrie.

LE PROJET DE FUSION CSE-ITT

Siemens demande la création d'un « marché européen » des télécommunications

Le groupe allemand Siemens a demandé la création d'un marché européen des télécommunications. L'entreprise allemande souhaite que les pays européens adoptent des normes communes pour faciliter les échanges et réduire les coûts.

Le projet de fusion entre CSE et ITT a été discuté par les dirigeants des deux entreprises. Les deux sociétés envisagent une coopération plus étroite dans le domaine des équipements électroniques et des services de télécommunications.

CONSTRUCTION NAVALE

Les chantiers de Cherbourg devront supprimer le quart de leurs effectifs

Les chantiers de construction navale de Cherbourg vont devoir supprimer un quart de leurs effectifs. Cette décision est due à la baisse de la commande de navires et à la nécessité de réduire les coûts de production. Les licenciements seront effectués progressivement.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dans son allocation M. Dejouany a indiqué que l'année 1985 était une année importante pour la croissance du Groupe...

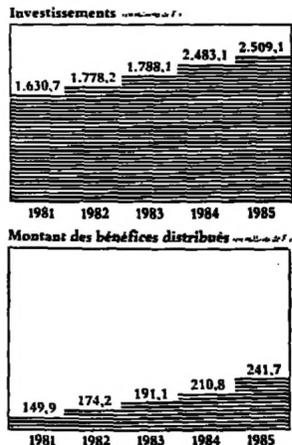
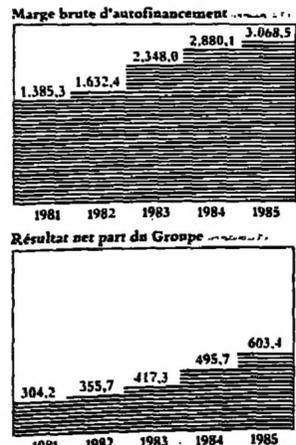
Les événements marquants de 1985 Les éléments principaux de cette croissance proviennent des métiers de l'eau, qui est le métier de base de la Compagnie...

Cette croissance de 1985 se prolonge en 1986 avec les contrats de Quimper, Saint-Lô, Angoulême, Hénin-Beaumont, Donges, et alors que de nombreuses affaires sont à l'étude ou en cours de négociation.

Parmi les autres événements marquants de l'exercice, on peut citer: l'obtention d'un important marché pour le nettoyage des stations et du matériel de la RATP; le développement des opérations de promotion et d'aménagement dans le quartier de La Défense...

Le développement des investissements industriels a été très sensible au cours des dernières années: au niveau du Groupe, le montant de ces investissements est passé de 1.455,5 millions de francs en 1983 à près de 2 milliards de francs en 1985 (+ 37,5%).

Table with 5 columns: Chiffres consolidés (en millions de F), 1981, 1982, 1983, 1984, 1985. Rows include C.A. consolidé hors taxe, C.A. à l'étranger, Résultat net part du Groupe, etc.



Résultat net part du Groupe

MARCHÉS FINANCIERS

Le CERC et les placements boursiers

Au hit-parade de la performance réelle des différents placements établis par le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) dans le cadre de l'enquête sur « L'évolution récente des revenus en France », cet organisme vient de publier (Le Monde du 8 juillet), les valeurs mobilières, et tout particulièrement les actions, viennent naturellement en tête.

Les premiers seront les derniers et le 7/8 1973 a rejoint, cette fois-ci, le lingot dans sa dégringolade en 1982-1985, l'un et l'autre perdant respectivement 7% et 13%. Les terres agricoles restent obstinément dans le « rouge » avec un rendement négatif voisin de 4% à 6% pour les deux périodes comparatives de cette étude.

De là à conclure que la gestion directe d'un portefeuille a été plus rentable pour l'épargnant que le fait de passer par l'un ou l'autre de ces instruments de gestion collective que sont les SICAV et les fonds communs de placement...

Cent mille francs net d'impôt Abordant l'évolution de la rentabilité des placements à court et moyen terme, le CERC souligne à propos de l'épargne liquide ou à court terme que ces placements ont tous bénéficié en 1985 d'une rémunération brute supérieure à la hausse des prix.

A titre de comparaison, en 1983, le rendement brut des principales formes d'épargne liquide ou à court terme était généralement inférieur à l'inflation. En 1984, seuls les comptes épargne-logement, par contre, avaient pâti d'une rémunération brute inférieure à la hausse des prix.

En conclusion, le Président a souligné les efforts faits par le Groupe et particulièrement dans son métier traditionnel, pour jeter les bases du développement de la « décennie 1990 »: en réalisant un bon équilibre entre les métiers d'aujourd'hui et ceux de demain; en associant la rigueur et l'émergence de nouvelles activités; en projetant dans l'avenir une réalité présente qui est bonne.

Le dividende net fixé à 21,50 francs pour chacune des 11 241 385 actions composant le capital social (le revenu global, avoir fiscal compris, est de 32,25 francs). Il est mis en paiement à partir du 15 juillet 1986.

L'Assemblée Générale a renouvelé, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de M. Dejouany qui a, d'autre part, été renouvelé dans ses fonctions de Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Pour ce qui est des valeurs mobilières, le CERC rappelle que, compte tenu de l'existence d'abattements forfaitaires, il était possible, en 1985, d'encaisser au moins 8 000 francs de revenus courants de valeurs mobilières sans être redevable d'aucun impôt sur le revenu à ce titre; ce qui correspond à un portefeuille boursier moyen de quelque 100 000 francs.

Du fait d'une faible imposition des plus-values, la plupart des actionnaires, quelles que soient leurs tranches d'imposition, ont réalisé des performances globales nettes - tout à fait exceptionnelles -. Pour se voir appliquer un taux unique de 16% sur les plus-values, l'actionnaire devait en effet avoir réalisé en 1985 plus de 265 000 francs de cessons, tient à souligner cet organisme.

PARIS, 8 juillet

En baisse: - 1,48%

La Bourse de Paris est rentrée dans sa coquille le 8 juillet, l'indicateur instantané perdant 1,48% au son de cloche final. Si le marché a corrigé la baisse plus nette enregistrée à la séance du matin (- 2,87%), il n'a pu remonter suffisamment la pente.

Autour de la Corbeille, les opérateurs n'étaient pas dérangés outre mesure par le vil recul essuyé la veille par Wall Street. La perte de 60 points du marché américain a seulement incité les investisseurs à rester sur leur garde, observait un professionnel.

Table listing various stocks and their prices, including Valeurs, Cours de 7/7, and Cours de 8/8.

CHANGES

PARIS Dollar: 6,94 F

Sur des marchés des changes très agités, le dollar a fléchi à nouveau. Le deutschemark s'est montré très ferme vis-à-vis de toutes les monnaies, s'élevant, mardi et mercredi, pour la première fois, au-dessus de 3,20 F.

Table of exchange rates for Frankfurt, Tokyo, and London.

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (9 juillet) 7,3/16% New-York (8 juillet) 6,3/4%

MATIF

Notionnel 10% - Cotation en pourcentage du 8 juillet Nombre de contrats: 3 426

Table of MATIF contract prices for Derrier and Précédent.

AUTOUR DE LA CORBEILLE

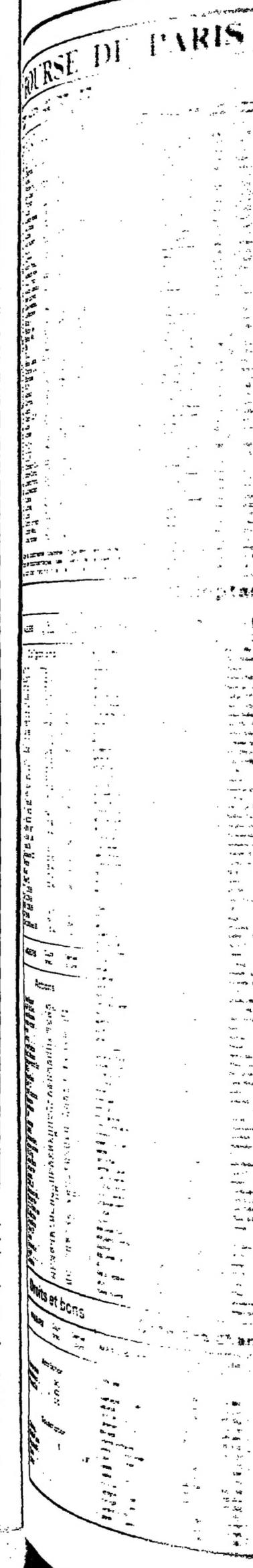
AUGMENTATION DU CAPITAL DE LAFARGE-COPPEE. L'augmentation de capital en nature intervient par émission de 800 000 actions nouvelles, au prix de 1 300 F. Elles seront placées par un groupe de banques françaises et étrangères, dirigé par le Crédit commercial de France.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Table of interbank exchange rates for various currencies like SE-IL, DM, Yen, etc.

TAUX DES EUROMONNAIES

Table of Euro currency rates for SE-IL, DM, Franc, etc.



Handwritten text at the bottom of the page: 'صحة من الأصل'

مكتبة لاصول

FINANCIERS

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS

8 JUILLET

Main table of stock market data for Paris, including columns for 'VALEURS', 'Règlement mensuel', and 'Etrangères'. It lists various companies and their share prices with percentage changes.

Donner les quotations en colonnes, évaluer les variations en pourcentages, donner le cours de clôture par rapport à celui de la veille.

Comptant (élection)

Second marché (élection)

Table of 'Comptant' market data, listing various securities and their current prices.

Table of 'Second marché' market data, listing securities traded on the second market.

Étrangers

SICAV (élection)

Table of 'Étrangers' market data, listing foreign securities and their prices.

Table of 'SICAV' market data, listing investment funds and their performance.

Droits et bons

Cote des changes

Marché libre de l'or

Table of 'Droits et bons' market data, listing warrants and bonds.

Table of 'Cote des changes' market data, listing exchange rates for various currencies.

Table of 'Marché libre de l'or' market data, listing gold prices and related instruments.

PARIS, le 8 juillet 1986. Le marché de Paris est resté calme... Les cours ont évolué dans une fourchette étroite...

CHANGES PARIS. Dollar : 6,94 F. Le dollar a gagné 0,01 F par rapport à la veille...

MAT. Les actions ont évolué dans une fourchette étroite... Les cours ont évolué dans une fourchette étroite...

LA BANQUE INTERNATIONALE DES DÉPÔTS ET DE CÉSSIONS. Les dépôts ont évolué dans une fourchette étroite...

BANQUE DES EUROMONNAIES. Les monnaies ont évolué dans une fourchette étroite...

# Le Monde

## LE PUTSCH AVORTÉ AUX PHILIPPINES Le ministre de la défense s'engage à ne pas « humilier » les officiers mutins

Les Etats-Unis ont annoncé une enquête sur le rôle qu'aurait pu jouer M. Marcos dans la rébellion avortée de ses partisans, le dimanche 6 juillet. Un porte-parole du département d'Etat américain a, toutefois, en vertu de la loi sur le respect des renseignements militaires, déclaré que « l'influence et l'efficacité de Marcos n'existent plus ». De son côté, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a écrit à M<sup>me</sup> Aquino pour la féliciter de l'« habileté » avec laquelle elle avait fait face à la mutinerie.

### Correspondance

Manille. - Les autorités paraissent divisées sur l'attitude à adopter envers les auteurs du putsch manqué du 6 juillet. Selon les instructions de M<sup>me</sup> Aquino, le ministre de la justice, M. Nepali Gonzales, a déclaré, le mardi 5 juillet, que les mutins, dont M. Arturo Tolentino - qui avait pris la tête du soulèvement manqué - devront répondre de plusieurs titres d'accusation, dont ceux de sédition et d'abus de pouvoir. Mais, le même jour, M<sup>me</sup> Aquino a annoncé que le gouvernement commence prudemment, elle ne voulait pas faire un « martyre » de M. Tolentino.

Après plusieurs déclarations contradictoires, l'état-major militaire et le ministre de la défense, M. Juan Ponce Enrile, ont néanmoins assuré aux « soldats perdus » qu'aucune mesure disciplinaire ne serait prise. Le ministre Enrile a

d'ailleurs juré sur son honneur, sa vie et sa charge (ministérielle) que les cinquante-huit hommes de troupe et les neuf officiers - dont quatre généraux (trois d'active) et deux colonels - qui se sont rendus en prison - « aucune façon humiliée ». Pour les responsables militaires, le moment est non au châtiement, « qui achèverait de diviser les forces armées », mais plutôt à la « réconciliation ».

Dans les milieux politiques philippins, on s'interroge sur les conséquences du coup militaire bécoté de dimanche. De nombreux journaux estiment que si le gouvernement de M<sup>me</sup> Aquino sort « grandi » de l'affaire - un jugement partagé par l'administration américaine - la position du ministre Enrile, de plus en plus perçue ici comme un pôle d'opposition conservateur à M<sup>me</sup> Aquino, a été renforcée, pour la simple raison que le ministre a « pu résister à la tentation » offerte par la rébellion. En fait, il apparaît qu'une lutte d'influence entre M. Enrile et M<sup>me</sup> Aquino a été engagée, et que la première manche concerne précisément l'avenir des soldats rebelles et la promesse du ministre Enrile de les protéger.

### La préparation du budget de 1977

## LA TAXE PROFESSIONNELLE BAISSERA DE 4 A 5 MILLIARDS déclare M. Juppé

M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget, a déclaré, le mardi 8 juillet à Versailles, que « le budget 1987 confirmera et amplifiera le changement de cap de la politique budgétaire de l'Etat ». « Nous visons trois objectifs », a poursuivi M. Juppé, au cours d'un déjeuner sur le « renouveau économique », organisé par la chambre interdépartementale de commerce et d'industrie des Yvelines et du Val-d'Oise: « Réaliser 40 milliards d'économies, réduire le déficit de 10 à 15 milliards et procéder à des allègements fiscaux d'au moins 20 milliards, à la fois pour les ménages et pour les entreprises. Le ministre du budget a notamment annoncé une « baisse de la taxe professionnelle de 4 à 5 milliards de francs ».

« Nous avons opté pour une politique à long terme de redressement de l'économie française et il faudra attendre quelques semaines, voire quelques mois, pour que les résultats positifs de cette politique se fassent sentir, notamment sur le chômage ».

### Bourse de la matinée

## REDRESSEMENT : + 0,84 %

La Bourse de Paris s'est redressée le 9 juillet. La séance du matin, l'indice de tendance gagnant + 0,84 %. Source Perrier (+ 3,10 %). Générale des eaux (+ 2,9 %). Chargeurs (+ 2,55 %). L'Oréal (+ 2,35 %) enregistrèrent les plus fortes hausses. En baisse, on notait Lafarge-Coppée (- 1,20 %). Leroy-Somier (- 1,16 %). Pernod-Ricard (- 0,86 %) et Dumez (- 0,83 %).

### A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 9 JUILLET

Indicateur de séance (%) : + 0,84

VALEURS	Cours précédent	Premier cours	Dernier cours
Accor	418	423	420
Agropar	1700	1700	1750
Air France	751	748	755
Alcatel	424	424	425
Alstom	1128	1130	1130
Amis	1876	1870	1880
Bouygues	1186	1185	1180
B.P.M.	3820	3800	3780
Carrefour	3118	3115	3100
Chargers S.A.	1186	1185	1215
Club Méditerranée	548	548	548
Dumet	1440	1428	1428
Eau de France	1320	1320	1328
E.F. Agence	286	287	290
Enxor	2730	2755	2755
Lafarge-Coppée	1325	1315	1328
Michelin	2575	2580	2575
Midi	5950	5930	6050
Mob. Hémery	2100	2100	2110
Novac	1070	1080	1085
Oréal	3400	3500	3480
Oréal L.	1152	1155	1145
Parade	983	975	974
Parade	720	730	730
Perrier	727	750	760
Perrier P.	3280	3270	3290
Perrier S.F.	1285	1280	1285
Perrier S.P.	381	384	388
P.T.T.	2850	2850	2850
T.A.T.	486	482	490

A B C D F G H

## A Munich Un des dirigeants de Siemens est tué dans un attentat

Un membre du directoire du groupe ouest-allemand Siemens, M. Karl Heinz Beckurts, et son chauffeur ont été tués à 7 h 30, ce mercredi 9 juillet, à Munich, par l'explosion au passage de leur voiture d'une bombe placée sur la route. La police ouest-allemande avance l'hypothèse d'un attentat politique par la Fraction armée rouge bien qu'aucune revendication ne soit intervenue en fin de matinée.

Spécialiste de physique nucléaire, M. Karl Heinz Beckurts était entré chez Siemens en 1980 après avoir dirigé de 1975 à 1980 le centre ouest-allemand de recherche nucléaire de Jülich, près de la frontière avec les Pays-Bas, l'un des principaux centres de recherche nucléaire publics en République fédérale d'Allemagne, qui travaille sur le site de la centrale nucléaire à haute température, le traitement des déchets et la sûreté nucléaire.

Chez Siemens, M. Karl Heinz Beckurts dirigeait depuis 1984 le service central de la recherche et de la technique mais la firme ouest-allemande a démenti qu'il ait collaboré à ce titre au programme américain d'initiative de défense stratégique (SDI) ou guerre des étoiles. Les services de sécurité ouest-allemands redoutent en effet que les industriels collaborant à ce programme soient la cible d'attentats.

Agé de cinquante-six ans, M. Beckurts était marié et père de trois enfants. Il était membre de l'Euro-

### En Irlande du Nord

## MEURTRE D'UN POLICIER

Belfast. - Un policier d'Irlande du Nord a été tué, mardi soir, 8 juillet, par des hommes armés sous les yeux de son fils âgé de douze ans, a annoncé la police.

Le policier, âgé de quarante-six ans, était en train de tailler une baie dans une ferme isolée appartenant à un ami près de la frontière avec la République d'Irlande au moment de l'attaque. Les meurtriers ont fui de l'autre côté de la ligne.

L'attentat n'a pas été revendiqué. C'est le quinzième membre des forces de sécurité d'Irlande du Nord tué cette année. (Reuter.)

### Aux Etats-Unis

## Mort de l'amiral Rickover le « père » de la marine nucléaire

L'amiral Hyman Rickover, le « père » de la marine nucléaire américaine, est mort mardi 8 juillet à Arlington, en Virginie. A l'âge de 86 ans, a annoncé le Pentagone.

### Le non-conformiste de l'US Navy

Avec l'amiral Rickover disparaît l'une des figures les plus originales de l'armée américaine. Esprit non conformiste, cet ingénieur en électricité, né dans un petit village de Pologne, aujourd'hui soviétique, se rend célèbre par l'inhospitalité qu'il mena tout au long de sa carrière contre la bureaucratie militaire et civile.

Peu soucieux des usages protocolaires, très tranchant dans ses opinions qu'il n'hésitait pas à exprimer publiquement, il s'attira les foudres de nombreux adversaires. Mais toutes les cabales montées contre lui ne purent l'empêcher de rester sous l'uniforme de l'US Navy pendant soixante ans, ce qui constitue probablement un record absolu.

L'apport le plus important de l'amiral Rickover à l'armement et à la stratégie militaire des Etats-Unis est le rôle déterminant qu'il joua dans la décision, après 1945, d'engager la production de navires de guerre et de sous-marins à propulsion nucléaire. Cela lui valut d'être appelé le père du Nautilus, premier sous-marin de ce type fabriqué pour l'armée américaine.

En dépit des obstacles placés sur sa route par la caste des officiers de marine, qui ne se reconnaissent pas dans ce personnage extravagant, Rickover parvint à ses fins grâce au soutien que lui accorda l'amiral Nimitz. Pour vaincre la routine bureaucratique, il recourut à certains stratagèmes. Occupant différentes fonctions dans l'organisation de la marine, il s'adressa ainsi, sous ses diverses casquettes, des lettres à

lui-même sollicitant des demandes d'autorisation administratives auxquelles il ne manquait évidemment pas de répondre positivement. Le procédé est resté célèbre.

Privé d'avancement à deux reprises, en 1951 et en 1952, le capitaine de vaisseau Rickover aurait normalement dû quitter l'uniforme. Cette brimade devait déclencher une telle campagne de presse et une réaction si vive de la commission des forces armées du Sénat que la hiérarchie dut se résoudre à sa promotion dans des conditions tout à fait inhabituelles. Ayant atteint la limite d'âge en 1963, le vice-amiral Rickover devait savourer une belle revanche : le président Johnson décidait, en effet, de le maintenir dans ses fonctions « en raison de sa qualification exceptionnelle et de sa longue expérience dans le domaine de la mise au point des réacteurs nucléaires ».

Une controverse devait opposer l'amiral Rickover, en 1977, au président Carter. Il était en effet favorable à la construction de grands porte-avions à propulsion nucléaire, M. Jimmy Carter - lui-même ancien officier de marine - préconisait, lui, le développement de bâtiments plus petits à propulsion classique.

L'amiral Rickover devait quitter l'uniforme en 1982 à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Une promesse pour ce fils d'immigrant juif arrivé à quatre ans sur le territoire des Etats-Unis.

M. L.

### NOUVELLES BRÈVES

● **Chine : corruption.** - L'un des principaux responsables du PC de Shanghai a été condamné, le mardi 8 juillet, à la prison à vie pour corruption, a rapporté l'agence Chine nouvelle. Deux hommes d'affaires de Hong-kong coupables de lui avoir offert des pots de vin ont été condamnés respectivement à un an et à six mois d'emprisonnement, ajoute l'agence, dans ce qui constitue l'un des rares cas de corruption révélés impliquant des responsables du PC de haut rang et des hommes d'affaires étrangers. M. Yu Tiemin, cinquante-quatre ans, condamné à

permis, était vice-directeur du comité du PCC de l'office général de la municipalité de Shanghai. (AFP.)

● **Sri-Lanka : couvre-feu à Trincomalee.** - Les autorités ont imposé, ce mercredi 9 juillet, un couvre-feu dans la ville de Trincomalee (nord-est de Sri-Lanka), où vingt personnes ont été tuées. Des habitants du port ont indiqué que cinq personnes appartenant à la même famille, d'origine tamoule, avaient été tuées dans la journée. (AFP.)

### Sur le vif

## Gosses

Hier, au journal, je croise une copine, d'ailleurs vous la connaissez, elle est chroniqueuse médicale. Elle me fait :

« On l'a pas vue pendant quelques jours, où t'étais ? »  
- En Bretagne. Tu sais, ma maison incendiée par des voisins, quatre gamins de la DASS, placés dans un « lieu de vie », eh ben, on la reconstruit.

Pour quoi faire ? Pour qu'ils recommencent ?  
- Penses-tu ! Là, c'est la faute à pas de chance, ils étaient tellement surveillés, ces ados, par une jeune monitrice stagiaire. D'accord, elle était moins costaud, moins baraquée, mais question autorité, elle avait bien dix-huit mois de plus qu'eux, alors tu vois...

- Non, je vois rien. Ou plutôt je vois personnel. Ils étaient seuls ces gosses, abandonnés à eux-mêmes. Remarque, même dans les centres spécialisés, les responsables n'en viennent pas toujours à bout. C'est des enfants à problèmes, ils s'excitent entre eux, ils s'incitent à faire des conneries. Alors, autant économiser sur le prix de la journée. Combien ça coûte par chez toi ?  
- 354 F par jour et par enfant. C'est déjà pas mal, si tu

calculs. Ils n'ont pratiquement pas de frais de personnel. Les mêmes font tout eux-mêmes : la cuisine, le ménage, la vaisselle, c'est pas très propre, mais bon...  
- Evidemment, un véritable encadrement, ça va chercher dans les quinze, vingt mille francs par enfant et par mois.  
- Ben, dis donc ! Trois fois plus que dans les pensions snobs pour gosses de riche.  
- C'est une des deux solutions, figure-toi : ou le camp à la Chalon-sur-Saône ou le collège à la Britannique. A mon avis, faut pas les regrouper, ces loulous, faut les épargner. Ils ont fait l'expérience aux Etats-Unis. Ils ont reparté des caractérisés, des cas difficiles dans les meilleurs bahuts du pays. Et ils ont obtenu d'excellents résultats. A moitié prix.

- Là, pas d'accord. Ah non, ça jamais ! Ce nous coûtera ce que ça nous coûtera pour les laisser croquer et s'entretenir dans la crasse et dans la délinquance, mais on va quand même pas permettre à des fils de personne de mener la vie de fils à papa. J'aime encore mieux qu'ils mettent le feu à ma baraque.

CLAUDE SARRAUTE.

### A LA SUZE-SUR-SARTHE

## Voisin de Virginie, un jeune maçon a reconnu le meurtre de la fillette

De notre envoyé spécial

La Suze-sur-Sarthe. Le soir des recherches, il était là. Il s'était tout de suite porté volontaire avec des dizaines d'autres pour retrouver Virginie, cinq ans, dont personne ne se doutait encore dans le village qu'elle avait été battue, violée et noyée (Le Monde daté 6-7 juillet).

C'était normal. Lui, Patrick Godefroy, vingt-huit ans, habitait avec sa femme et sa petite fille de six mois en face des Couturiers. Alors il a cherché et, la nuit tombant, s'est irrité contre l'équipe formée par un gendarme et un chien berger allemand impuissants à découvrir la piste de l'enfant déjà martyrisé. « Grillez-vous, ça pourrait être votre gamine ». C'était le mercredi 25 juin.

Le surlendemain, après une journée de travail sur le chantier du collège, Patrick Godefroy, l'ouvrier maçon, était invité à se rendre chez les gendarmes. Le costume, très simple, déposé durant trois longues heures, au point que sa femme lui faisait porter un casse-croûte. A minuit, le maire du village le raccompagnait à la cité HLM des Acacias. « On a échangé deux phrases du genre « c'est un crime affreux ». Il ne s'est pas étendu. Il n'a porté aucun jugement. Il pensait : « Je suis débout depuis ce matin, je suis fatigué ».

Lundi 7 juillet, dans l'après-midi, Patrick Godefroy était à nouveau « dérangé » ou, plutôt, il était interpellé en bonne et due forme et sommé de préciser son emploi du temps du 25 juin dans la soirée. Mardi matin, le chef d'escadron Philippe Chevallier rendait publique son arrestation, son plan d'enquête en garde à vue. Une petite bombe dans un village qui ignorait tout de son interpellation.

De l'indéfini, en vérité, dans cette enquête conduite, depuis le début, avec une discrétion bien compréhensible. De l'indéfini, car Patrick Godefroy, témoin numéro un, n'est devenu un meurtrier présumé que mardi en fin d'après-midi. On ne précise pas, pour l'instant, s'il a oui ou non « craqué » devant les enquêteurs. Il semble bien davantage qu'il ait réservé ses aveux au juge d'instruction, M. Denis Roussel, qui l'a inculpé de « tentative de viol et viol sur mineure de moins de quinze ans et assassinat » et qui l'a fait écrouer. Dans un communiqué, le Parquet du tribunal de Mans indique simplement : « Les faits ont été reconnus ».

### Les emplois du temps

Soulagée par la conclusion rapide de l'enquête, la Suze-sur-Sarthe ne cache pas pour autant son étonnement. L'arrestation de Patrick Godefroy, jeune homme réservé et voisin courtois, judoka et bouliste, laisse en fait les habitants de La Suze indécis. « Ce gars-là, dit le maire, M. Louis Guérélin, n'a jamais fait parler de lui. Nous sommes surpris ». Les jeunes brosent le portrait d'un ouvrier plutôt renfermé, calme et se rendant, le

Le numéro du « Monde » daté 9 juillet 1986 a été tiré à 462 421 exemplaires

### A La Réunion

## GRÈVE DE LA FAIM DE DOUZE EMPLOYÉS COMMUNAUX

(De notre correspondant.)

Saint-Denis. - L'évêque de La Réunion, Mgr Gilbert Aubry, a apporté, le mardi 8 juillet, son soutien à une douzaine d'employés communaux de Sainte-Marie qui observent une grève de la faim pour protester contre la mesure de licenciement prise à leur égard par le maire de cette commune, M. Axel Kichenin (div. p.).

Dans une déclaration à la presse, Mgr Aubry a dénoncé les pratiques en vigueur dans certaines municipalités où les employés communaux ou désaffectés avec le maire sont systématiquement licenciés pour leurs opinions politiques.

Les grévistes de la faim, qui ont établi leur quartier général sur les marches de la cathédrale de Saint-Denis, font partie d'une « charrette » d'une trentaine de licenciés décidés au mois de juin par le maire de Sainte-Marie, M. Kichenin. Ce dernier, en proie à une crise politique aiguë au sein de son équipe municipale, où il ne conserve la majorité que par deux ou trois voix, vient d'être sauvé par la Parti communiste réunionnais. Inculpé pour ingérence, condamné récemment pour émission de chèques sans provision, M. Kichenin est fortement contesté à l'intérieur même du Mouvement progressiste réunionnais (MPR), qu'il avait fondé en 1983 et qui lui avait permis de conquérir la mairie de Sainte-Marie en triomphant de l'un des piliers du RPR local, M. Yves Barau.

ALIX DJOUX.

### LA GRÈVE A AIR FRANCE

## Quatorze vols assurés

Décidé par l'ensemble des syndicats de la compagnie nationale, la grève d'Air France qui ne peut assurer que quatorze vols ce mercredi 9 juillet, n'a qu'une raison : l'autorisation donnée par le gouvernement - au nom du libéralisme et de la déréglementation - à deux sociétés charters, Point Air et Minerve, de desservir régulièrement les Antilles et la Réunion. Les syndicats estiment qu'il s'agit là d'une concurrence déloyale, car Air France assure la desserte de ces destinations de façon régulière, quel que soit le volume de clientèle, en application de sa mission de service public.

Pour sa part, l'Association française des usagers du transport aérien (AFUTA) désapprouve le mouvement de grève. Elle explique dans un communiqué : « Conscients de la spécificité du trafic sur les destinations d'outre-mer, les pouvoirs publics ont subordonné les autorisations données aux deux compagnies à la signature d'une convention avec les transporteurs les obligeant à participer au service public de la desserte : réduction tarifaire de 50 % pour les enfants, participation au transport du trafic de pointe... L'AFUTA estime que l'ensemble des syndicats d'Air France, qui appellent à la grève, confond la défense des personnels et le corporatisme. Ils ne tiennent pas compte, une fois de plus, de l'intérêt des différentes catégories d'usagers, ceux-ci se félicitant de l'attitude progressiste des pouvoirs publics ».

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDRE DEMANDE LA LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE DE M. ANDRÉ LAIGNEL (PS)

Le conseil général de l'Indre, qui préside M. Daniel Bernadet, député non inscrit, maire de Châteauroux, a adressé le mardi 8 juillet à la présidence de l'Assemblée nationale une demande de levée d'immunité parlementaire visant M. André Laignel, député socialiste de l'Indre. Le conseil général accuse M. Laignel de « détournement de deniers et ingérence » pendant l'exercice de son mandat de président du conseil général, qu'il a abandonné en 1985 à la suite du changement de majorité après les élections cantonales.

La majorité départementale qu'anime M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, accuse M. Laignel - par ailleurs élu au PS - d'avoir permis que dans l'immeuble qui possède le conseil général au 14, rue de Marignan à Paris (8<sup>e</sup> arrondissement), un appartement de 200 mètres carrés, au 6<sup>e</sup> étage, soit loué le 15 juillet 1983 à une avocate, M<sup>me</sup> Perrin, pour un loyer mensuel de 6.000 F. Le conseil général relève que la locataire avait « omis » d'indiquer qu'elle était l'épouse de M. Laignel.

Le Monde Infos-Spectacles sur Minitel 36-15-91-77 + ISLM

